Sous le Haut Patronage de Monsieur François HOLLANDE Président de la République

LES RENCONTRES PEP



10/11/12 DÉCEMBRE 2015 PALAIS BRONGNIART - PARIS

LES ACTES



La solidarité en action

📕 SOLIDARITÉ 🦊 ÉGALITÉ 🦊 CITOYENNETÉ 📕 LAÏCITÉ

www.lesrencontrespep.org

Sommaire



JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015

- 04 Introduction
- O6 Discours d'ouverture de Jean-Pierre VILLAIN, Président de la FGPEP
- O8 Discours du Président de la République, François HOLLANDE,
- O9 Discours de Mme le ministre de l'Éducation nationale Najat VALLAUD-BELKACEM
- 11 Présentation de la seconde édition du baromètre PEP sur la société inclusive
- 15 Célébration du centenaire des PEP Mathias GARDET introduction
- 26 Quelles politiques éducatives pour réduire les inégalités sociales
- Le management dans les ESMS à l'heure du parcours de vie : quelles évolutions ?
- Plate-forme au service des parcours de vie des personnes
- 26 Solidarité et laïcité : bases philosophiques et politiques de la société inclusive
- 32 Le tourisme social a horizon 2030
- 37 Inégalités sociales et crise des solidarités

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2015

- 45 Discours d'accueil de Monsieur le représentant de la secrétaire d'État Mme Ségolène NEUVLLE
- 48 Remise officielle et présentation du rapport de la recherche action sur le parcours de vie
- Quelles articulations pour un parcours de vie dans les territoires : regards croisés des acteurs

- Quel apport du numérique pour l'inclusion ?
- 62 Démocratie participative et émancipation : entre affichage politique et réalités locales
- 67 L'histoire de PEP
- 74 Quelles conditions pour l'inclusion
- 80 Parcours performance et tarification
- 101 Quelles évolutions des métiers du médico-social pour une meilleure fluidité du parcours de vie
- 107 Parcours et accompagnement
- 112 Discours accueil de Monsieur le Ministre Patrick KANNER
- Discours de la signature de la charte Romain JACOB
- 116 Discours du Centenaire des PEP

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2015

- 121 Discours de la signature de la convention avec la Compagnie des aidants
- Discours de la signature de la convention avec Handisport
- 124 Discours de la signature de la convention avec l'ONISEP
- 126 Message du recteur Christian NIQUE, à l'occasion du centenaire des PEP



Introduction

Réalisée au Palais Brongniart, les 10,11 et 12 décembre 2015, la troisième édition des Rencontres PEP a réuni plus de 1500 personnes : militants professionnels du réseau PEP, personnalités politiques, chercheurs, journalistes, partenaires publics, associatifs, privés, usagers et grand public.

Mobilisés autour d'une question centrale : « Agir pour une société inclusive », les participants ont pu mettre en débat leurs visions, leurs engagements, leurs pratiques. Les trois journées se sont articulées autour de trois axes :

- Lutter contre les inégalités sociales et éducatives, freins à l'inclusion,
- Conditions et actions pour bâtir une société inclusive,
- L'individu au cœur de la société inclusive.

Ces échanges ont été construits autour de temps d'ateliers et de débats, de conférences, de petits déjeuners politiques, mais également autour d'un forum emploi dédié aux opportunités offertes par l'Économie Sociale et Solidaire, et d'un village au sein duquel le réseau PEP a pu valoriser ses actions innovantes et où les animations ont permis à tous de se rencontrer et de découvrir concrètement les actions des PEP et de leurs partenaires.

Les personnes accompagnées (enfants, jeunes et adultes) et leurs familles ont pu contribuer aux débats et valoriser leurs activités, leurs créations et témoigner de leur rôle dans l'accompagnement et de leurs actions de solidarité.

Enfin, cette troisième édition des Rencontres a été ouverte à un large public venu découvrir nos échanges et nos savoir-faire suite à la médiatisation de cet événement dans la presse, notamment grâce au partenariat FG PEP / Le Monde institué lors de ces journées.

Ces Rencontres 2015 ont été marquées par la Célébration du Centenaire des PEP : une opportunité pour le réseau de se réapproprier ses racines et de faire le point sur les projets menés pour mieux penser les 100 prochaines années.

Placées sous le Haut patronage du Président de la République, Monsieur François Hollande qui a honoré les PEP par un discours anniversaire officiel, ces Rencontres ont reçu la visite de Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de Monsieur Patrick Kanner, Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports et de Monsieur Etienne Petitmengin, Secrétaire Général du Comité Interministériel au Handicap, mandaté officiellement pour représenter Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'état chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, à qui la FG PEP a eu l'honneur de remettre le rapport de la recherche-action menée par le réseau PEP, avec le soutien fort de la CNSA, sur la thématique de l'adaptation de l'accompagnement au parcours de vie des personnes.



Avant de vous laisser découvrir cette riche synthèse des différents échanges ayant eu lieu au cours de ces trois jours d'exception, rappelons quelle a été la problématique générale de ces Rencontres telle que Jean-Pierre Villain l'a développée à l'ouverture de ces journées.

« Chacun de vous sait dans quelles conditions particulières, dans quel contexte tragique et douloureux s'inscrit cette commémoration.

Ce contexte, c'est celui, comme l'a dit le Président de la République, François Hollande, de la guerre qui nous a été déclarée, aussi sournoisement que lâchement, par un fanatisme meurtrier, aussi engagé qu'enragé contre toutes les valeurs universelles qui font la grandeur de l'humanité, et donc au premier chef contre le pays, la France, notre pays, qui les a portées le premier à la face du monde : Liberté, égalité, fraternité.

Comment, dès lors, ne pas faire le rapprochement entre 2015 et 1915 ?

(...) Les PEP sont nées, elles se sont construites et elles vont continûment se développer sur la base d'un triptyque de valeurs qui ne s'est jamais démenti au cours des années. Laïcité, solidarité, émancipation (...) et se sont guidées par le principe suivant : Penser national, agir territorial. »

« Trois pistes, trois orientations, trois convictions majeures, dès lors, pour aborder l'avenir.

La première : longtemps, notre seul lien institutionnel fut celui que nous eûmes avec l'Éducation nationale. Ces relations restent d'excellence. Mais, avec la diversification de nos actions, celle de nos publics destinataires, nous avons pris la mesure, aujourd'hui, de la nécessité de liens réguliers avec d'autres ministères que le seul Ministère de l'Éducation nationale. C'est notamment le cas avec le Ministère de la Famille, avec celui de la Santé, et plus particulièrement avec la Secrétaire d'État en charge des personnes en situation de handicap et de la lutte contre l'exclusion. Ce faisant, nous serions heureux à présent de pouvoir aller plus loin encore, pour, par exemple, nous appuyant sur notre polysectorialité, contribuer à mieux jouer au sein des territoires une sorte de fonction de vecteur d'interministérialité au service de l'inclusion.

Deuxième orientation. Si nous voulons œuvrer pour une société plus inclusive, il nous faut désormais travailler avec toutes les composantes de notre société. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des partenariats puissants que nous avons engagés et confirmés au cours de ces Rencontres avec la CNAF, avec l'ONISEP avec l'UNAT, avec la Caisse des dépôts et consignations aussi. De même, je ne puis que me féliciter des relations

éminemment positives engagées avec de nombreuses entreprises qui partagent avec nous des valeurs communes. Il m'est malheureusement impossible de les citer toutes ici.

Enfin, une troisième orientation. Longtemps, les PEP ont été, ou, à tout le moins, ont été vécues comme un peu à part du champ des associations partenaires de l'École. Sans doute est-ce là une des causes de leur trop faible notoriété. [...]. Avec les changements liés à la décentralisation, avec aussi et encore la diversification de nos domaines d'action, de nos publics, de nos ambitions, les PEP, aujourd'hui, sont heureuses de s'engager, bien plus que par le passé, dans la voie des indispensables solidarités associatives. (...). Le champ des actions solidaires est progressivement devenu très vaste, allant du domaine de l'éducation /loisirs au domaine médicosocial en passant par la gamme très variée de toutes les actions que nous plaçons aujourd'hui sous le chapeau de politiques de proximité. Il en est de même des publics destinataires. Au cours des 20 années écoulées, ceuxci se sont considérablement diversifiés : ils couvrent désormais l'ensemble des âges de la vie, de la toute petite enfance à la fin de vie, avec, à titre d'exemples, le fait que notre réseau compte aujourd'hui plusieurs dizaines de crèches ou de centre multi accueils aussi bien que, dans quelques départements, des établissements pour personnes âgées dépendantes.

Forts de cette pluralité d'actions, les PEP s'inscrivent dans une logique de mise en œuvre des politiques publiques notamment inter-ministérielles. Dans chacun de ses domaines d'intervention, le réseau PEP prépare l'avenir, et ainsi, se définit comme acteur de la transformation sociale résolument engagé dans une approche globale de la personne. Les PEP déclinent le concept de société inclusive en prenant en compte les changements de paradigme et les modifications de logique de fonctionnement de cette dernière. Pour exemple dans le secteur social et médico-social, il s'agit pour le réseau PEP de se mettre en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes accompagnées et de leurs familles en permettant un parcours de vie sans rupture inscrit dans le cadre du droit commun.

Cette vision impacte les métiers et doit être prise en compte dans les savoirs, savoir-être et savoir-faire des professionnels et des bénévoles.

Ce chantier titanesque, les PEP et leurs partenaires s'y engagent résolument renforçant les « pouvoirs d'agir » au sein de la Cité. »

Nous vous souhaitons bonne lecture.



Ouverture

Jean-Pierre VILLAIN

Président de la Fédération Générale des PEP

Madame la Ministre,

Mesdames et messieurs les députés, sénateurs, maires, conseillers régionaux, départementaux, municipaux ;

Mesdames et messieurs les représentants des ministères de l'éducation nationale, de la santé, des personnes en situation de handicap et de la lutte contre l'exclusion, de la famille, de la Jeunesse et des Sports,

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents de toutes nos associations amies et partenaires, membres du CAPE et de l'ESPER notamment, mais aussi de la presse, des médias, et des entreprises amies,

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents de toutes nos associations PEP, départementales, régionales et partenaires,

Mesdames et messieurs, Toutes et tous également, chers amis,

Ces troisièmes Rencontres PEP, que vous nous faites, Madame la Ministre, le grand honneur et le grand bonheur de venir ouvrir cet après-midi poursuivent trois objectifs.

Mieux faire connaître tout d'abord à l'opinion, aux Élus nationaux ou locaux, à nos partenaires institutionnels et associatifs, et à tout notre réseau lui-même, fort de ses dizaines de milliers de militants et de ses 22 000 salariés, la diversité, le sens, les valeurs et la portée des actions des PEP partout sur le territoire national.

Non pas pour y trouver quelque gloire ou quelque satisfaction d'amour propre mais pour, autour des actions conduites, autour des actions encore à conduire, trouver de nouveaux soutiens et de nouveaux concours pour aller plus loin encore. Longtemps les PEP ont cultivé une culture de la discrétion. Cette culture mérite cependant aujourd'hui de s'ouvrir davantage à la communication pour davantage d'action solidaire encore.

Ainsi s'explique d'ailleurs le second objectif de ces Rencontres que leur titre même énonce : Rencontres. Rencontrer, parler, dialoguer, plus que jamais ces verbes doivent être à l'ordre de nos jours. Bien évidemment, les résultats de notre seconde édition du Baromètre de la société inclusive que nous avons mis en place avec nos partenaires de la SOFRES et du Monde devront et ne manqueront pas d'alimenter les débats. Comment pourrait-on en effet se montrer indifférent au fait que 3 Français sur 4 jugent notre société inégalitaire ? Comment ne pas être attentif aux clivages régionaux en la matière, à la fois instructifs et préoccupants à plus d'un titre, particulièrement en la période actuelle ? Comment ne pas se montrer également attentif à une forme de tripartition actuelle des conceptions de la laïcité chez nos concitoyens ? Comment ne pas en tirer des orientations nécessaires pour mieux agir dans le sens de la société inclusive que nous voulons, enjeu majeur qui a précisément donné titre à cette troisième édition de nos Rencontres PEP : Agir pour une société inclusive ?

Encore faut-il ajouter un troisième objectif à ces Rencontres. Les PEP ont aujourd'hui cent ans. Pour mieux se projeter dans l'avenir, il convient de ne jamais oublier ceux qui nous ont permis d'être ce que nous sommes, et ceux qui, avant nous, ont porté avec foi, les valeurs qui doivent nous animer encore aujourd'hui.

C'est pourquoi, face aux défis de ces trois objectifs, comment pourrais-je à présent ne pas faire état, publiquement, de la double reconnaissance qui m'anime à l'ouverture de ces Rencontres.

D'une part, bien sûr, à votre endroit, Madame la Ministre, très vivement et très chaleureusement, pour votre présence aujourd'hui parmi nous.

Mais aussi, et ô combien, me faut-il encore exprimer une toute particulière gratitude à Monsieur le Président de la République, François Hollande, qui a tenu à nous manifester par un courrier personnel son soutien et ses encouragements.

Monsieur le Président de la République nous avait déjà accordé son haut patronage pour ces Rencontres. Mais ce message qu'il nous a adressé, fort et chaleureux, ne saurait manquer d'aller droit au cœur de tous nos militants et de les encourager à poursuivre leur engagement avec ardeur.

C'est pourquoi, avant de vous céder la parole avec bonheur, Madame la Ministre, me revient-il, à sa demande, de vous lire avec autant de respect que de gratitude le message que nous a adressé le Président de la République.



MESSAGE

de M. François HOLLANDE, Président de la République.

Les PEP ont cent ans. Héritière d'une longue histoire, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public est restée fidèle à son message initial d'éducation à la solidarité et d'éducation par la solidarité. Fondée puis animée par de hautes figures de la République enseignante pour aider matériellement et moralement les orphelins et les victimes de guerre, les PEP n'ont cessé de s'adapter aux temps, parfois tumultueux, que la France a traversés.

La fraternité est l'un des trois piliers de notre République. Les PEP lui ont donné un visage. Le grand théoricien de la Solidarité, Léon Bourgeois, en a été l'un des présidents. Sans elle, il n'est pas de société viable. Sans elle, il n'est pas même d'humanité. Nous héritons toujours de nos prédécesseurs. À notre tour, nous léguerons à nos successeurs une planète. C'est tout le sens que j'ai voulu donner à l'engagement de la France dans la COP21.

Mais il est une autre solidarité à laquelle je suis tout aussi attaché. C'est celle que les PEP n'ont cessé de défendre en aidant les plus fragiles par tant d'initiatives sociales. Combien d'enfants ont pu, grâce à vous, profiter de vacances dont, sans vous, ils auraient été injustement privés, combien d'enfants avez-vous accompagnés dans le cadre de dispositifs de réussite scolaire grâce auxquels ils ont repris confiance en eux-mêmes, combien de familles ont-elles été soutenues grâce à votre inlassable action! Votre projet fédéral 2012-2017 accorde à la « personne » une place prépondérante. Dans le contexte qui est le nôtre, on mesure à quel point cette exigence fait sens.

Vous vous comptez aux premiers rangs de cette « réserve citoyenne » qui offre à l'école des ressources devenues indispensables. L'éducation populaire que vous délivrez est une arme puissante tournée contre tous ceux qui n'ont que mépris pour les valeurs nous unissant. Par ma voix, je veux vous dire toute la reconnaissance de la nation pour votre engagement. L'école ne peut pas tout, toute seule. Vous en êtes les plus précieux auxiliaires.

François HOLLANDE

Président de la République



Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Merci et bonjour à tous, chers amis, car j'ai reconnu des visages amis dans la salle. Il est difficile de passer après le président qui, je crois, a tout dit. Je suis très heureuse de participer à cet anniversaire des PEP, que je n'aurais raté pour rien au monde. Rares sont les associations qui peuvent se prévaloir d'avoir 100 ans. Cet anniversaire est marqué par le sceau de votre proximité avec l'enseignement public. En effet, vous êtes pour nous des auxiliaires très précieux. Lorsque je regarde l'histoire des Pupilles de l'Enseignement Public, je suis frappée de la capacité d'adaptation de cette institution. Vous avez toujours su accompagner l'école dans ses différents défis, et je vous en remercie. La discrétion dont vous avez fait preuve dans toutes vos missions vous honore. Aujourd'hui, il est important que votre travail soit reconnu à sa juste valeur.

J'ai évoqué les défis qui ont rythmé ces cent dernières années. Je n'oublie pas les défis du présent, considérables en ces temps troublés qui sont les nôtres. Les Pupilles de l'Enseignement Public sont nées dans une période sombre. Vous célébrez vos cent ans dans un contexte tout aussi pesant. Les crises que nous traversons aujourd'hui appellent des réactions à la hauteur de nos valeurs. Les solutions durables et efficaces ne peuvent venir que de la formation et l'instruction. Dans ce contexte, l'école inclusive est plus que jamais un enjeu essentiel. Il ne suffit pas de proclamer que l'école doit être ouverte à toutes et à tous. Il ne suffit pas d'ouvrir les portes et de laisser ensuite les inégalités peser sur la scolarité des élèves. Il faut agir.

L'école inclusive a pour objectif de garantir la réussite éducative de tous les enfants, quels que soient leurs besoins. Le système éducatif doit s'adapter aux élèves, et non l'inverse. L'école inclusive doit être un rempart à la tentation de la mise à l'écart ou du repli sur soi, qui est grande dans la société actuelle. L'école de la République accueille tous les enfants. La laïcité à l'école devait permettre l'ouverture, le bien commun, le vivre ensemble.

Cette année, nos écoles ont accueilli environ 260 000 élèves en situation de handicap, soit deux fois plus qu'en 2006. Le nombre d'élèves handicapés scolarisés dans les établissements publics augmente chaque année de 10 %. Nous devons poursuivre dans cette voie et mettre en place une réelle inclusion, depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. À la rentrée 2016, dix unités d'enseignement autiste en maternelle seront créées, qui s'ajouteront aux 40 structures actuelles. Au total, 100 unités d'enseignement seront mises en place dans le cadre du plan autisme. À ce sujet, je tiens à saluer vos actions en faveur de l'accueil des élèves en situation de handicap dans les classes découverte.

.../

Notre histoire a prouvé que l'école républicaine avait parfois engendré une uniformité qui a fini par paraître discriminante. Notre devise inscrite sur le fronton des écoles révèle une autre ambition. Pour satisfaire nos objectifs d'égalité, nous devons faire évoluer la situation actuelle. Nous avons le devoir d'agir. Face aux inégalités, nous devons choisir d'être inégalitaires dans la répartition des moyens ou dans le déploiement de mesures spécifiques. C'est pourquoi la réforme du système scolaire prévoit l'allocation de moyens plus importants aux établissements scolaires qui accueillent plus d'élèves en difficulté. Dans les écoles primaires situées en zone prioritaire, le dispositif « plus de maîtres que de classes » sera mis en place.

Ainsi, l'école cessera d'être un poids, pour devenir un accompagnement. Les élèves seront invités à construire leur parcours. Le système éducatif ne leur imposera pas un corridor, qui parfois prend parfois des allures d'impasses.

Nous devons également lutter contre le décrochage scolaire et agir en amont, car l'absentéisme commence dès la classe de sixième. Pour être profondément inclusive, l'école a besoin de s'ouvrir. Sans solidarité, aucune inclusion n'est possible. Nous ne trouverons pas de solutions véritables à nos problèmes complexes si nous n'assumons pas nos manques. L'école ne peut pas tout. Il serait illusoire, voire dangereux, de croire le contraire, car cela ferait porter aux hommes et femmes qui y travaillent une responsabilité écrasante. L'école doit donc s'ouvrir aux familles, aux partenaires et aux associations. Parmi ces dernières, les PEP ont une place à part, par leur ancienneté et par leur rôle déterminant pour maintenir un lien essentiel entre les élèves en difficulté et l'école. Les PEP facilitent la scolarisation des élèves malades et agissent contre le décrochage scolaire grâce aux ateliers et aux classes relais.

Les PEP ont également joué un rôle essentiel dans le soutien à la santé des enfants. Les acteurs du système éducatifs doivent mener une collaboration étroite avec le monde de la santé. L'école inclusive doit être pensée comme une action d'envergure, un ensemble cohérent. C'est pourquoi nous poursuivrons nos efforts en faveur de la santé des élèves défavorisés.

La force de l'école réside dans ces différentes collaborations. L'école ne se refermera plus sur elle-même, elle ne se concevra plus comme une forteresse isolée au cœur de la société. Elle sait qu'il lui est nécessaire de tisser avec les familles, les associations, l'éducation populaire et les PEP, des liens nombreux, multiples et forts. Nous l'avons fait par le passé. Nous continuerons à le faire.

Je vous remercie et vous souhaite un merveilleux centième anniversaire.

Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Présentation de la 2ème édition du baromètre sur la société inclusive par TNS SOFRES

Isabelle REY-LEFEBVRE

Journaliste au Monde

Emmanuel RIVIÈRE

Directeur Business Team Stratégies d'opinion de TNS SOFRES

Jean-Pierre VILLAIN

Nous accueillons Isabelle Rey-Lefebvre et Emmanuel Rivière, qui nous présenteront les résultats du second baromètre de TNS SOFRES sur la société inclusive. Dans le contexte social et politique actuel, les résultats de ce baromètre sont particulièrement instructifs.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Quelles sont les différences entre les résultats de ce nouveau baromètre et ceux de l'année précédente ?

Emmanuel RIVIÈRE

En préambule, je souhaite expliquer les conditions de réalisation de ce baromètre. Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 1 600 personnes, issues de toutes les régions françaises, et de différents âges, sexes et catégories socioprofessionnelles. Seule la Corse n'est pas représentée. L'enquête a été conduite par Internet. Elle permet de dresser un état des lieux régionalisé de la société française.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Dans l'enquête, les personnes interrogées semblent considérer la société française comme inégalitaire. Ces résultats entrent en résonance avec l'actualité, notamment les attentats du 13 novembre 2015 et les élections régionales. Comment se traduit cette perception inégalitaire dans votre sondage ?

Emmanuel RIVIÈRE

En effet, trois Français sur quatre estiment que notre société est inégalitaire, et un sur quatre qu'elle est très inégalitaire. Les catégories dites populaires, les populations situées en zone rurale ou dans les régions de l'Est de la France, qui subissent des restructurations industrielles, sont plus sensibles à ces inégalités.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Quels sont les principaux thèmes abordés par l'enquête ?

Emmanuel RIVIÈRE

Le sondage étudie trois inégalités principales, considérées comme graves par les Français : l'emploi, le logement et l'accès aux soins. L'emploi est un thème essentiel, indicateur de l'efficacité des politiques publiques. L'augmentation du taux de chômage est facteur d'angoisse chez tous les Français. Les thèmes suivants sont l'éducation, la prise en charge des personnes dépendantes et l'accès à une alimentation saine.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Les perceptions des inégalités liées au logement sontelles très régionalisées ?

Emmanuel RIVIÈRE

Tout à fait. L'accès au logement n'est pas considéré comme l'inégalité la plus grave, en revanche c'est le grief le plus répandu. Le prix du logement devient une réelle difficulté pour les populations fragilisées, en particulier en Île-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur la façade méditerranéenne.

Isabelle REY-LEFEBVRE

La flambée immobilière a entraîné de nombreuses inégalités, dont nous ne percevons pas encore l'ampleur. Il faut revoir la répartition territoriale des logements sociaux et des services publics.

Emmanuel RIVIÈRE

Le questionnaire demandait aussi aux sondés si, selon eux, chaque individu peut trouver sa place et réaliser ses ambitions dans la société française actuelle. Trois Français sur quatre répondent par la négative à cette question, dans l'ensemble des régions.

Présentation de la 2ème édition du baromètre sur la société inclusive par TNS SOFRES

Isabelle REY-LEFEBVRE

Le sondage portait également sur les valeurs de la République, en particulier la laïcité et la solidarité.

Emmanuel RIVIÈRE

Le baromètre met en évidence deux principes républicains, considérés comme les plus importants pour les Français : l'égalité entre les citoyens et la liberté d'expression. Je rappelle que cette enquête a été réalisée avant les attentats. La laïcité est une valeur essentielle pour un Français sur trois. 60 % des personnes interrogées préconisent une lutte contre les inégalités, 31 % disent accepter les inégalités si elles sont fondées sur le mérite, et 9 % ne se prononcent pas. Par ailleurs, 61 % des sondés pensent que les spécificités des individus doivent être prises en compte dans l'application de l'égalité. Ces réponses témoignent de la montée des individualismes ; selon les Français, il faut aider chacun en fonction de ses besoins.



La laïcité reste une valeur consensuelle pour les Français, qui réunit les différentes classes sociales et catégories socioprofessionnelles.



Isabelle REY-LEFEBVRE

Les inégalités de revenus créent-elles des tensions ?

Emmanuel RIVIÈRE

Les tensions proviennent de la proximité géographique entre des populations aux revenus différents. L'accès plus rapide à l'information joue également un rôle, car aujourd'hui, les écarts de revenus sont plus visibles qu'autrefois.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Quels sont les résultats du sondage sur la perception de la laïcité ?

Emmanuel RIVIÈRE

La laïcité reste une valeur consensuelle pour les Français, qui réunit les différentes classes sociales et catégories socioprofessionnelles.

Isabelle REY-LEFEBVRE

La laïcité est donc une valeur fédératrice.

Emmanuel RIVIÈRE

C'est aussi un mot-valise. Les définitions de ce mot varient beaucoup selon les sondés. Pour 10 % d'entre eux, la laïcité vise à assurer l'égalité entre tous les citoyens français sans distinction de religion. Pour 10 %, elle s'apparente à la liberté de culte. Pour 9 %, elle consiste à séparer politique et religion, et pour 7 %, à interdire les signes religieux. Certains considèrent la laïcité comme un moyen de combattre la religion. La perception de la laïcité dépend aussi du parti dont les personnes interrogées se sentent proches. Une institution qui souhaite défendre cette valeur doit donc au préalable clarifier le sens qu'elle lui donne.

Par ailleurs, aujourd'hui, le discrédit des élites politiques aux yeux des Français s'est encore aggravé. Dans ce contexte, nous assistons à un report des investissements sur l'école, à qui les Français assignent des missions d'éducation et de transmission des valeurs.

Isabelle REY-LEFEBVRE

L'année dernière, le débat sur la laïcité à l'école avait été très tendu.

Emmanuel RIVIÈRE

Dans le débat sur la laïcité, deux acteurs sont très attendus : l'école et l'entreprise. Le sondage fait ressortir que, selon les Français, les recruteurs dans les entreprises et les professeurs doivent être particulièrement attentifs aux discriminations.

Le baromètre interrogeait également les sondés sur leur connaissance des acteurs associatifs. La moitié des Français disent avoir entendu parler des PEP, et une personne sur quatre est certaine de les connaître. 37% des personnes interrogées ont déjà entendu parler de la société inclusive, sans comprendre exactement ce que désigne cette expression, et 10% connaissent bien cette notion. Les réponses à ces questions varient selon les régions, car les PEP sont historiquement bien implantées dans certains territoires. En Île-de-France, la majorité des sondés connaît le terme « société inclusive », mais moins les PEP. Ainsi, les habitants de cette région sont très informés, mais éprouvent des difficultés à identifier les différents acteurs associatifs locaux.

Pour 79 % des interrogés, la France n'est pas une société inclusive, car elle échoue à intégrer tous ses membres. Pour 41 % des sondés, l'état doit contribuer à mettre en

place une société inclusive. Pour 36 %, c'est l'école qui joue un rôle essentiel. 29 % pensent que les collectivités locales sont les premières impliquées, 25 % les associations, 11 % l'entreprise, 10 % les partis politiques, 7 % les médias, 4 % les syndicats et 4 % les organisations religieuses.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Les Français ne considèrent donc pas que la religion a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la société inclusive.

Emmanuel RIVIÈRE

Aujourd'hui, la religion est considérée comme une affaire privée, tandis que la société inclusive est une préoccupation collective. En outre, lorsque nous évoquons la religion, il est important de distinguer les religions installées et les religions émergentes.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Selon les Français, qui doit bénéficier d'efforts particuliers afin de mettre en œuvre la société inclusive ?

Emmanuel RIVIÈRE

46% des sondés estiment que les personnes en difficulté financière doivent recevoir des aides. 33% pensent qu'il faut privilégier les personnes souffrant de handicap moteur, et 31% les résidents de quartiers non sécuritaires. Viennent ensuite les personnes souffrant d'un handicap sensoriel, les habitants de zones rurales isolées, les femmes, les homosexuels, et enfin, les personnes issues de l'immigration, les migrants et les gens du voyage. Ces résultats montrent que la crispation de la société française à l'égard des étrangers augmente depuis 2009.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Dans cette mise en œuvre de la société inclusive, quels sont les axes prioritaires selon les Français ?

Emmanuel RIVIÈRE

Parmi les différentes actions envisagées, 88% des sondés privilégient la mise en place de formations à distance pour les personnes qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé, et 87%, l'adaptation du temps et du système scolaire aux enfants fragilisés. Les autres priorités sont l'accueil des enfants de parents ne disposant pas de logement fixe (73%), la traduction des formulaires administratifs en langue étrangère (43%), et la mise à disposition de logements vacants pour les migrants (37%).

Seul un Français sur quatre estime que l'arrivée des migrants en France est une chance pour le pays. En revanche, 56 % pensent que les migrants sont chanceux



Pour 79 % des interrogés, la France n'est pas une société inclusive, car elle échoue à intégrer tous ses membres



d'être accueillis en France. L'immigration est donc considérée comme une action charitable unilatérale. Le baromètre comportait également une guestion sur les besoins particuliers de certains enfants. 47 % des sondés sont en faveur d'un temps partagé pour l'enfant, qui serait scolarisé en partie dans une structure ordinaire, et en partie dans un établissement spécialisé. 24 % estiment que les enfants ayant des besoins spécifiques doivent être accueillis dans structures spécialisées, et 24% pensent que ces enfants peuvent suivre une scolarité classique. 59 % des personnes interrogées estiment que l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans une classe ordinaire est une source d'éveil et d'ouverture d'esprit pour les autres élèves. En revanche, seuls 28 % pensent que l'accueil d'un enfant non francophone est une richesse pour le reste de la classe.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Ce baromètre est une radiographie de la société française et de ses valeurs. Avez-vous des questions sur cette enquête ?

Robert CLARIMON, président des PEP Pyrénées-Orientales

D'après le baromètre, les Français estiment qu'il faut tenir compte des spécificités individuelles dans la lutte contre les inégalités. Savez-vous à quelles spécificités pensaient les personnes interrogées ?

Emmanuel RIVIÈRE

Le sondage fait apparaître que, selon les Français, les organismes doivent tenir compte de la situation particulière de chaque individu. Une femme qui élève seule ses enfants, par exemple, devrait avoir droit à des subventions spécifiques.

Présentation de la 2ème édition du baromètre sur la société inclusive par TNS SOFRES

Isabelle REY-LEFEBVRE

À l'inverse, le sondage montre qu'une catégorie de Français s'oppose à certaines mesures particulières tenant compte de la nationalité des individus, comme la traduction de formulaires en lanque étrangère.

Emmanuel RIVIÈRE

Beaucoup d'hommes politiques affirment que les étrangers doivent s'adapter à la société française. Il ne faut pas oublier que ce baromètre ne propose pas des solutions, il dresse un état des lieux de l'opinion publique.

De la salle

Les résultats de ce baromètre sont proches de ceux de l'année dernière. Combien d'années seront-elles nécessaires pour faire apparaître une évolution des chiffres, qu'elle soit positive ou négative ?

Emmanuel RIVIÈRE

Il m'est difficile de vous répondre. Il arrive que des événements fassent basculer drastiquement les résultats d'un sondage. Cependant, il faut reconnaître qu'actuellement, les évolutions dans l'opinion publique sont peu marquées. Ainsi, il y a quelques années, nous avions l'habitude d'assister à des changements d'opinion pendant les périodes électorales, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

De la salle

Pensez-vous que la décentralisation des aides financières a renforcé les inégalités ? Aujourd'hui, nous avons le sentiment que l'accompagnement d'une personne en situation de handicap, par exemple, dépend beaucoup des structures régionales disponibles.

Emmanuel RIVIÈRE

Cette décentralisation avait pour but d'alléger les administrations. Lorsque nous les interrogeons sur le bien-fondé de cette réforme, 40 % des Français ne se prononcent pas. Ce pourcentage montre à quel point cette nouvelle répartition suscite l'incompréhension.

De la salle

En tant qu'étrangère vivant en France, j'ai le sentiment que les crispations autour de la laïcité sont une spécificité française. Je travaille avec des jeunes migrants. Nous organisons régulièrement des visites de monuments religieux, comme la cathédrale de Notre-Dame. Ces jeunes n'éprouvent aucune difficulté à débattre librement sur la religion et à partager leurs croyances.

Emmanuel RIVIÈRE

Les tensions liées à la question de la laïcité à l'école ont une origine historique. Longtemps, la République a eu du mal à s'installer, parce que le peuple, à qui on avait donné le droit de vote, ne lui était pas favorable. Or l'Église était considérée comme responsable de cette opinion conservatrice des masses populaires.

Il faut également rappeler que chaque religion peut être pratiquée selon des implications très variables. Ainsi, les musulmans ont souvent l'impression d'être enfermés dans une identité, alors que les modalités de rapport au culte sont très nombreuses. À ce sujet, je peux citer une anecdote intéressante : chaque année, à Noël, nous observons un pic de consommation de la dinde halal.

De la salle

Le baromètre permet cette année de comparer les résultats selon les régions. À partir de quel écart considérez-vous qu'une différence entre deux régions est significative ?

Emmanuel RIVIÈRE

Nous avons interrogé au moins 200 personnes dans chaque région ; un écart supérieur à 10 points peut donc être l'objet d'une interprétation.

De la salle

Il ne faut pas oublier qu'une croyance peut aussi être l'objet d'un savoir. Depuis plusieurs années, le fait religieux est enseigné à l'école.

Emmanuel RIVIÈRE

C'est juste. Cependant, depuis la crise financière, nous assistons à un usage politique de cette valeur.

Isabelle REY-LEFEBVRE

Je vous remercie pour cette analyse en profondeur du baromètre sur la société inclusive. J'espère que ces résultats permettront aux PEP d'orienter leurs actions.



Jillian Chab

Célébration du centenaire des PEP : introduction à l'histoire des PEP



Mathias GARDET

Professeur des universités à l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, directeur de l'axe "Histoire et socio-histoire" du CIRCEFT

Bonjour à tous.

Mon introduction sera courte.

« Orphelin de guerre, pupille de la nation, enfant moralement abandonné, déshérité du sort, enfant anémié, pupille de l'école publique, enfant victime de la guerre, cas social, enfant de condition modeste, infirme moteur, jeune paralysé scolarisé... Maison d'école, internat primaire, école professionnelle, colonie de vacances, sanatorium, école de plein air, cantine, restaurant, maison d'enfants à caractère sanitaire ou social, institut médico-professionnel, classe transplantée, classe expérimentale, centre aéré, centre d'accueil... recteur, inspecteur, directeur, instituteur, instituteur spécialisé, mis à la disposition, moniteur, animateur, psychothérapeute, orthophoniste... »

Ces expressions sont des points de repère dans la longue histoire des PEP, depuis sa création jusqu'aux années 1970. Ces appellations qui désignent les usagers des services, les structures et les professionnels qui y travaillent, soulèvent des questions de fond. J'en énoncerai quelques-unes. En ce qui concerne la variété des publics accueillis : y a-t-il des points communs entre ces profils si différents ? Les PEP sont-ils des organismes polyvalents ? Au sujet des différentes structures d'accueil : y a-t-il une cohérence entre ces divers périmètres ? Ces changements d'étiquettes sont-ils subordonnés à des contraintes législatives ? Enfin, à propos des acteurs professionnels : sont-ils polyvalents ? Est-ce qu'ils se disputent certains champs d'application ? Travaillent-ils en équipe ?

Je pourrais également vous demander qui sont les PEP ? S'agit-il d'une institution publique ou privée ? Laïque ou neutre ? Dans ou hors de l'école ? Médicale ou pédagogique ? Derrière ce « ou » se cache la stratégie de positionnement des PEP, qui entraîne parfois des problèmes de visibilité.

Je proposerai demain des pistes de réflexion autour de ces différentes questions. Mon étude s'arrêtera en 1970, car il faut un délai de plusieurs décennies pour pouvoir analyser avec clarté les événements passés. En outre, le rôle de l'historien est d'accompagner les acteurs dans les méandres d'un passé difficile à interpréter, parce que les codes ont changé. Je reviendrai donc sur des époques passées, dont les codes étaient différents. Nous tenterons ainsi de faire un pont entre l'actualité vécue et le passé qui ne coule plus de source, et d'interroger les différences et les héritages.

Je vous remercie de votre attention, et espère vous avoir donné envie d'en savoir davantage.

Quelles politiques éducatives pour réduire les inégalités sociales ?

Débat animé par Pascal BOUCHARD,

Journaliste spécialisé en éducation, fondateur de ToutEduc

Participaient au débat :

Jean-Paul DELAHAYE,

Inspecteur Général de l'Éducation nationale, mission ministérielle "grande pauvreté et réussite scolaire"

Marie-Aleth GRARD.

Vice-présidente d'ATD Quart-Monde, membre du Conseil économique et social et environnemental

Paul MONNOYER,

Vice-président de l'ANDEV

Bernard HUGONNIER,

Professeur à l'ICP et co-directeur de recherche au collège des Bernardins

Pascal BOUCHARD

La ministre de l'Éducation nationale a annoncé des réformes. Or les inégalités s'accroissent et l'échec scolaire massif n'a pas été enrayé dans nos écoles. Pour examiner ces différents enjeux, nous accueillons donc aujourd'hui Marie-Aleth Grard, Jean-Paul Delahaye, Paul Monnoyer et Bernard Hugonnier.

Je cède d'abord la parole à Jean-Paul Delahaye, qui vient de présenter il y a peu à François Hollande son rapport sur la grande pauvreté et la réussite scolaire.

Jean-Paul DELAHAYE

Je souhaite commencer par évoquer un souvenir personnel. Je suis issu d'une famille modeste. Lorsque j'ai intégré l'école normale des instituteurs après la troisième, les PEP de la Somme ont versé une bourse de 500 francs à ma mère pour la rentrée scolaire. Ce fut mon premier contact avec les PEP.

Il n'est pas possible de débattre sur l'échec scolaire sans critiquer notre système éducatif. Néanmoins, nous ne devons pas oublier les nombreuses avancées des dernières décennies. Aujourd'hui, 45 % des jeunes qui quittent l'école sont titulaires d'un diplôme supérieur. L'accès à l'enseignement secondaire a été massifié, le baccalauréat professionnel a été créé. Néanmoins, cette démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire n'a pas entraîné une disparition des inégalités. 90 % des



Jillian Chab

enfants de cadres obtiennent le baccalauréat, contre 40 % des enfants d'ouvriers. 75 % des enfants de cadres passent un baccalauréat général, contre 30 % des enfants d'ouvriers.

Les enquêtes PISA confirment ce constat. La France est le pays le plus mal classé en ce qui concerne l'homogénéisation de la réussite. La France affiche les plus grandes disparités de niveau. Notre système scolaire est le plus injuste de tous les pays qui participent à l'enquête.

La loi de refondation du 8 juillet 2013 poursuit un seul objectif, la correction des inégalités au sein du système

éducatif. Il faut savoir qu'un enfant sur dix, soit 1,2 million d'enfants et adolescents, est issu de familles en situation de grande pauvreté. Ces enfants ne peuvent pas aborder les apprentissages de manière sereine s'ils éprouvent des difficultés pour se loger, s'habiller ou se soigner. La bourse scolaire s'élève à 360 euros par an, soit 2 euros par jour. Ce montant est insuffisant. Par ailleurs, un grand nombre de familles qui traversent des difficultés financières n'ont pas recours à la bourse. Les fonds sociaux ont été divisés par 2,3 entre 2001 et 2012, ils sont passés de 73 millions à 32 millions.

Il faut aussi, sur le plan pédagogique, mieux accompagner les élèves défavorisés hors du temps scolaire. Or le budget alloué à l'accompagnement hors temps scolaire s'élevait à 303 millions d'euros en 2008, contre seulement 270 millions d'euros en 2014. En revanche, le budget consacré à l'accompagnement des élèves en classe préparatoire aux grandes écoles est sanctuarisé. Depuis des années, il atteint 50 millions, et n'a jamais été diminué. Pourtant, il ne concerne que 83 000 étudiants.

Enfin, n'oublions pas que les cours particuliers privés peuvent être déclarés en tant qu'aide à la personne auprès du centre des impôts. Ils ouvrent donc le droit à une exonération fiscale possible qui coûte chaque année 300 millions d'euros à l'état. Seules les familles privilégiées peuvent s'offrir ce service de cours particuliers. Notre système est donc déséquilibré, il ne favorise pas les familles en difficulté. Nous devons combattre ces formes d'aide sociale inversée.



Marie-Aleth GRARD

La réussite pour tous est un objectif atteignable, défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Un élève scolarisé en troisième qui a acquis tous les paliers de ce socle a la possibilité de choisir son parcours. Pour atteindre cet objectif, nous devons être capables d'évaluer les différentes pédagogies. Les études

montrent que le travail en équipe des enseignants, les

évaluations encourageantes ainsi que les pédagogies

collaboratives, différenciées ou explicites, favorisent la réussite scolaire de tous les élèves.

Nous devons accorder une attention particulière aux 3 millions d'enfants issus de familles éloignées de l'école, qui ont une vie quotidienne difficile, et des contacts rudes avec l'institution scolaire. Dès leur plus jeune âge, ces enfants sont orientés vers les filières spécialisées, voire les filières du handicap. 84% d'entre eux sont inscrits en SEGPA, et 72% en CLIS. Les travaux des chercheurs sur la déficience intellectuelle montrent que notre système éducatif propose des voies toujours plus assistées et médicalisées, ne permettant pas aux enfants qui en bénéficient de développer leur intelligence. Seule une politique publique qui prend en compte les élèves en grande difficulté permettra à tous de progresser.

Paul MONNOYER

Les collectivités territoriales inter-régionales sont entravées par l'éclatement des politiques éducatives, qui proviennent de différents ministères. Il faut encourager les différents acteurs éducatifs qui accompagnent l'enfant du matin au soir, et d'années en années, à collaborer. Nous devons également prendre en compte l'environnement global de l'enfant, sa famille, mais aussi son quartier.

Bernard HUGONNIER

En effet, les inégalités scolaires sont le résultat d'inégalités sociales que l'école ne parvient pas à compenser. L'enquête PISA montre que la France est un des pays où l'influence de l'environnement social est la plus grande. La dégradation des résultats des élèves français entre 2003 et 2012 prouve que non seulement l'école perpétue les inégalités sociales, mais qu'elle les aggrave.

L'origine de l'élève influence également ses performances. Un élève issu de la seconde génération de l'immigration a des résultats moyens inférieurs à ceux des autochtones, et un retard équivalant à un an et demi d'éducation en moins.

Certes, un objectif de 100 % d'élèves diplômés au sortir de l'école n'est pas réaliste. Cependant il semble que certains dirigeants se satisfont de ce pourcentage de laissés pour compte, aussi appelé « constante macabre ». C'est une erreur, car ces retards ont des conséquences économiques. Moins les élèves gagnent en compétence, plus le taux de chômage est élevé. Cet état des lieux n'est pas une fatalité. 12 des 34 pays de l'OCDE ont réussi à réduire les inégalités scolaires. Nous pouvons nous inspirer de leurs méthodes.

De la salle

Vous avez dit qu'il ne faut pas faire peser sur l'école toutes les responsabilités. Pensez-vous qu'il faut chercher ailleurs les raisons des difficultés scolaires de

Quelles politiques éducatives pour réduire les inégalités sociales ?



L'école est aujourd'hui investie d'une responsabilité considérable, alors que notre société impose des exigences souvent incohérentes. Les études montrent par exemple que la mixité sociale dans les classes est un levier indispensable de la réussite scolaire.

certains élèves, par exemple du côté de la famille ou de la langue parlée à la maison ?

Jean-Paul DELAHAYE

L'école est aujourd'hui investie d'une responsabilité considérable, alors que notre société impose des exigences souvent incohérentes. Les études montrent par exemple que la mixité sociale dans les classes est un levier indispensable de la réussite scolaire. Or l'école n'est pas responsable de la politique d'urbanisme et de la ghettoïsation actuelle en France. De la même manière, les discours pédagogiques valorisent l'acquisition de compétences, alors que dans notre société le diplôme est encore fortement sanctuarisé, et bien plus déterminant pour le parcours professionnel d'un individu que l'expérience ou les compétences qu'il peut acquérir sur le terrain.

De la salle

Vous avez parlé d'enfants issus de la grande pauvreté, mais sans difficultés cognitives spécifiques, massivement scolarisés dans les SEGPA ou les CLIS. Je suis psychologue dans un service pour enfants atteints de troubles cognitifs. Je rencontre rarement ce profil d'élèves dans ces structures.

Marie-Aleth GRARD

Je rends compte des statistiques élaborées à partir de notre travail auprès de familles qui vivent dans une grande pauvreté. Le parcours scolaire de ces enfants est très souvent chaotique. Une grande majorité d'entre eux ont été orientés très tôt vers des structures spécialisées. À 18 ans, ils doivent quitter les instituts médico-professionnels, car ils sont majeurs et non handicapés. Ils éprouvent alors des difficultés à accéder à des formations professionnelles. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 84 % des élèves issus de familles en situation de pauvreté sont scolarisés en SEGPA. Il n'est pas possible qu'un si grand nombre d'entre eux souffrent de déficiences intellectuelles.

Pascal BOUCHARD

Pouvez-vous donner quelques exemples concrets d'éléments qui permettent de remplir un PEDT, ou Projet Éducatif de Territoire ?

Paul MONNOYER

Nous nous appuyons sur la politique volontariste des écoles situées en zone d'éducation prioritaire. Nous avons par exemple profité de la réforme sur les rythmes scolaires pour proposer un accompagnement qui intègre à la fois les parents, enfants, et acteurs du milieu socio-éducatif. Nous envisageons également de faire de la scolarisation en maternelle une obligation, car les inégalités se creusent dès le plus jeune âge.

Jean-Paul DELAHAYE

Il est vrai que les élèves décrocheurs ou en grande difficulté sont dépistés très tôt. Il est donc essentiel d'encourager la scolarisation précoce et de mettre en place des actions de réduction des inégalités dès l'école primaire.

Tant que la mixité sociale n'existera pas dans certaines régions, il faudra aussi accepter d'augmenter les aides financières dans les territoires défavorisés. L'État devrait reconnaître la difficulté du métier d'enseignant, et proposer des pondérations de service aux professeurs affectés en zone d'éducation prioritaire. Ils bénéficieraient ainsi de temps supplémentaire pour rencontrer les parents ou proposer des aides individualisées. Ces professeurs ont également besoin de formations ciblées. Des mesures spécifiques doivent donc être mises en place dans certaines zones ; cependant il faut veiller à ne pas scolariser de manière différente les enfants défavorisés. Le collège unique, adapté à tous les élèves, et non uniquement à ceux qui se destinent à la voie générale, sera un des leviers de la réussite scolaire pour tous.

Le dernier obstacle à franchir est le suivant : nous devons convaincre les parents des enfants qui sont en situation de réussite scolaire que cette transformation de l'école sera bénéfique à tous. À chaque nouvelle tentative de réforme de l'école, les hommes politiques sont accusés de nivellement par le bas. Nous devons combattre ce préjugé. En effet, faire réussir le plus grand nombre ne consiste pas à baisser le niveau scolaire général.

De la salle

Le 30 décembre, nous fêterons le dixième anniversaire du décret sur le parcours scolaire des enfants en situation de handicap. Ce décret stipule que tout enfant, quel que soit son handicap, doit être inscrit dans un établissement scolaire général, en parallèle d'une éventuelle inscription dans une structure spécialisée. Nous pourrions nous inspirer de ce type de mesures pour mettre en place une école inclusive.

De la salle

Pour beaucoup, la réussite scolaire passe nécessairement par l'obtention du baccalauréat général. Or notre société a aussi besoin d'électriciens, de plombiers, de petites mains dans les cuisines. Pour rendre l'école plus inclusive, nous devrions mener une réflexion sur la valeur que nous accordons aux diplômes.

De la salle

Lorsque nous menons une réflexion sur la société inclusive, il est essentiel de penser l'école dans son écosystème familial, environnemental et économique. L'isolement de l'école dans notre société actuelle est pointé du doigt. L'école doit au contraire s'ouvrir au monde extérieur.

De la salle

Aujourd'hui, la formation de formateurs est réservée au monde de l'éducation. Les partenaires sociaux et les acteurs des services publics devraient eux aussi en bénéficier. Par ailleurs, beaucoup d'élèves issus de l'immigration sont d'origine maghrébine. Or la langue et la culture arabe ne sont pas valorisées en France. Le nombre de professeurs d'arabe dans les établissements scolaires est très bas.

Bernard HUGONNIER

C'est juste. Au Canada, l'immigration est considérée comme une richesse, et non un handicap. La langue et la culture des élèves immigrés sont intégrées aux programmes scolaires. L'intégration sociale est ainsi facilitée. Nous pouvons également nous inspirer de l'histoire du système scolaire finlandais. En 1970, dans un contexte économique bas, 70% des Finlandais étaient scolarisés dans une école générale de mauvaise qualité, et 25% dans des écoles d'élite. Pour relever l'économie, l'état a fait le choix, non d'une politique de développement industriel, mais d'une mission de démocratisation de l'accès à l'enseignement. Le ministère a impliqué les directeurs et enseignants dans



Le référentiel de formation des professeurs vient d'être entièrement réécrit. Pour la première fois, il est commun aux enseignants et aux éducateurs. Parmi les compétences communes aux deux professions, figure la capacité à accueillir tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap

77

la mise en place d'une école unique. Cette vaste réforme s'est étendue sur cinq années. Elle a d'abord été instaurée dans les petites villes peu peuplées du nord, avant de s'étendre à tout le pays. Aujourd'hui, la Finlande figure au quatrième rang mondial dans le tableau comparatif des résultats scolaires de l'enquête PISA.

Jean-Paul DELAHAYE

Je souhaite revenir sur la notion de mixité scolaire. Nous sommes loin d'avoir réussi à mettre en place cette mixité dans les établissements français. Il y a quelques jours, je me suis notamment rendu dans un centre éducatif destiné aux gens du voyage. Ce centre vient tout juste d'être fondé. Or le tramway dessert la zone où les gens du voyage sont implantés. Ainsi, leurs enfants pourraient être envoyés dans les différentes écoles qui existent dans la région.

En ce qui concerne la réflexion que nous pouvons mener autour des diplômes et de leur valeur dans notre société actuelle, je pense que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture apporte une solution. Nous devrions, au XXI^e siècle, être capables de faire acquérir ce socle à chacun des élèves scolarisés dans notre pays. Pour autant, ces élèves n'auront pas le même diplôme au sortir de leur scolarité. Cependant, si tous les diplômes sont fondés sur un même socle, ils devraient avoir une valeur identique aux yeux de la société.

Quelles politiques éducatives pour réduire les inégalités sociales ?

J'ajoute que le référentiel de formation des professeurs vient d'être entièrement réécrit. Pour la première fois, il est commun aux enseignants et aux éducateurs. Parmi les compétences communes aux deux professions, figure la capacité à accueillir tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap.

De la salle

Sans nier l'utilité d'enquêtes statistiques comme celle de PISA, je pense qu'il faut se montrer prudent dans l'interprétation de leurs résultats. Lorsque nous comparons les résultats scolaires en France, au Canada ou en Finlande, il ne faut pas oublier que les phénomènes migratoires dans ces différents pays ne sont pas de la même ampleur, ni de la même nature. Nous devons éviter de subordonner des interprétations causales à ces variations statistiques.

De plus, je tiens à souligner que l'expression « école inclusive » est ambiguë. Vous parlez à la fois d'inégalités sociales, comme la grande pauvreté, et de différences indépendantes de notre société, comme le handicap ou la précocité. Je pense qu'il est important de différencier ces deux réalités.

Paul MONNOYER

Je partage votre opinion. Cependant, l'école ne peut pas développer une politique éducative uniquement centrée sur la lutte contre les inégalités sociales.

De la salle

L'école a une responsabilité autre que celle qui incombe aux parents. Elle a pour mission l'enseignement des savoirs qui ne peuvent être appris sur le terrain, l'acquisition de compétences qui nécessitent des études dans un environnement scolaire. Si l'école n'assure pas cette mission auprès des enfants défavorisés, personne d'autre ne le fera.

Pascal BOUCHARD

Nous avons eu l'occasion de nous interroger sur le sens même de l'école. Je vous remercie pour ces échanges très intéressants.

Le management dans les ESMS à l'heure du parcours de vie : quelles évolutions ?

Francois NOBLE,

Directeur de l'Association Nationale des Cadres du Social (ANDESI)

Rémy LEBLANC,

Directeur général du GEIST de Mayenne, Trisomie 21 France

Nabila ZIDANE,

Pairémulateur et membre du Groupement français des personnes handicapées

Atelier animé par Dominique LEBOITEUX, Administrateur FGPEP

François NOBLE

Ces dernières années ont vu émerger de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions, sous la forme de coordonnateurs chargés d'accompagner des personnes dans leur parcours de vie. Une caractéristique commune à ces coordonnateurs est qu'ils travaillent avec des acteurs extrêmement différents sur un territoire donné et qu'ils s'inscrivent avec eux dans un rapport qui n'est pas hiérarchique, mais plutôt de partenariat. Cette évolution de l'intervention médico-sociale implique d'ouvrir la formation de ces cadres à des thématiques telles que l'expérimentation, le réseau, les territoires, les jeux d'acteur, mais aussi de renforcer leurs connaissances sur la négociation, l'innovation, l'accompagnement des professionnels du secteur médico-social et social.

Rémy LEBLANC

Les GEIST sont issus de la loi de 1975 et répondaient à l'époque à une volonté de mettre un terme à la ségrégation et de favoriser l'autonomie, le vivreensemble, la coéducation. De nouvelles structures se sont créées, dans une logique de services en lien direct avec le milieu ordinaire. Le GEIST Mayenne a été ainsi à l'origine de nombreux collectifs intégrés à l'école primaire et au collège. Il a également été imaginé des tremplins, des dispositifs innovants pour soutenir les personnes tout au long de leur vie, que ce soit en termes d'insertion par le logement ou par le travail. La loi handicap du 11 février 2005 est venue parachever ces efforts dans l'accompagnement des personnes handicapées, notamment par la mise en place du dispositif de groupe d'entraide mutuelle (GEM).

Les services médico-sociaux ont ainsi créé des dispositifs qui se sont peu à peu substitués au droit commun, faute d'offre alternative. Aujourd'hui, ces dispositifs n'échappent pas à certaines critiques, exprimées notamment par les parents d'enfants handicapés qui souhaiteraient une plus grande inclusion. Or, si l'on veut que demain la société soit plus inclusive, les services médico-sociaux doivent sans aucun doute ne plus se substituer mais être aux côtés des autres acteurs pour imaginer ensemble de nouvelles réponses.

Fort de ce constat, le GEIST a expérimenté un service alternatif au SESSAD, basé sur la logique de médiateur de parcours. Cette expérimentation a d'abord mis en évidence la façon dont les services médico-sociaux créaient eux-mêmes des ruptures de parcours et une complexité souvent inutile pour les familles. Elle a également permis de montrer que le traitement de la situation de handicap ne pouvait pas être réduit aux seules dimensions éducatives et sanitaires, et ne devait pas être centré sur l'enfant mais sur le soutien à sa famille. L'issue positive de cette expérimentation a conduit le GEIST à remodeler toute son offre de services, sur l'idée d'une palette ressources pour l'inclusion, avec une entrée non plus médico-sociale mais socio-médicale. Cette entrée sociale est désormais assurée par une seule personne, en l'occurrence un médiateur de parcours



① Jillian Chabal

Le management dans les ESMS à l'heure du parcours de vie : quelle évolution ?

qui est au plus près des familles. Ce médiateur peut faire appel en interne à des professionnels ressources, choisis pour leur expertise sur un environnement, une thématique de vie, etc., mais aussi à d'autres familles qui peuvent faire part de leur expérience et partager leurs compétences. Cette nouvelle organisation reconnaît la personne (et sa famille) comme le véritable spécialiste de son parcours de vie, et privilégie une action fondée sur l'empowerment, le soutien au pouvoir d'agir.

Nabila ZIDANE

Le plus éprouvant dans le handicap, ce ne sont pas simplement les douleurs qu'il nous inflige, ni même les contraintes qu'il nous impose, mais de se retrouver en marge de la société, d'être à la charge de sa famille, ne pas pouvoir faire quelque chose sans demander à autrui et ne pas oser demander de crainte de déranger. Surtout, ce qui est terrible, c'est le regard de pitié de certains qui nous fait sentir que l'on est diminué. Ce désarroi, je l'ai connu pendant longtemps. Je pensais que je ne pouvais rien faire de ma vie si je ne guérissais pas. Je me battais contre la maladie jusqu'au jour où je suis allée seule au Botswana. J'ai compris qu'avec de l'organisation et bien sûr des moyens, je pouvais vivre une vie autonome.

La transmission des expériences des pairémulateurs comme moi aux personnes handicapées à la recherche d'autonomie est une démarche importante. Il s'agit par exemple d'apprendre comment prendre les transports en commun ou bien comment faire appel à des auxiliaires de vie pour avoir une vie autonome.

De la salle

Pourquoi et comment les cadres du secteur social et médico-social devront ajuster le pilotage d'équipes au regard de l'intervention d'acteurs ne relevant pas de leur direction hiérarchique ni fonctionnelle dans le cadre de leurs actions auprès des personnes ?

François NOBLE

Le premier écueil à éviter est d'imaginer que la réponse appartient à une seule fonction, c'est-à-dire qu'un encadrant, un directeur ou un chef de service pourrait répondre seul à cette question de l'encadrement des nouvelles formes d'intervention sociale. La prise en compte de l'autonomie des personnes handicapées repose non pas seulement sur la volonté de quelques professionnels, mais sur un véritable projet politique. Cela signifie que ces questions de management doivent d'abord être posées autour de la problématique de gouvernance. Il appartient à la direction générale de mettre en place des stratégies managériales qui permettront aux professionnels d'agir et aux cadres de manager. Par ailleurs, le management de ces nouvelles formes d'intervention sociale doit s'inscrire dans une logique d'expérimentation et de droit à l'erreur.

Rémy LEBLANC

Le changement de paradigme est majeur. Pendant des années, les cadres du service médico-social ont été habitués à penser pour les personnes handicapées et à s'en sentir responsables. Aujourd'hui, ces personnes nous rappellent, parfois avec vigueur, qu'elles ont un projet de vie. Dès lors, la responsabilité est transférée du service médico-social vers la personne ou la famille. Le service médico-social ne s'inscrit plus dans une démarche de prise en charge, mais bien d'accompagnement. Cette démarche ne se fait pas sans mal car elle peut susciter la crainte chez le professionnel qui devient l'exécutant du projet de la famille.

Le management est également profondément bouleversé. En effet, les professionnels aux côtés des familles doivent pouvoir disposer d'une marge de manœuvre. De la même façon, le rapport hiérarchique est complètement transformé.

De la salle

Quel management mettre en place pour des équipes qui devraient intégrer les principes de plate-forme coopérative ? En quoi cela peut-il favoriser la réponse aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap ?

François NOBLE

Il est heureux que cette notion de plate-forme de services se mette en place progressivement. Cela étant, le développement de cette plate-forme doit s'accompagner d'un projet associatif très fort qui fixe pour objectif l'inclusion de la personne, et non sa prise en charge en tant que telle. Cela suppose une grande souplesse dans l'organisation du travail afin de favoriser l'adaptation des structures médico-sociales au projet de la personne.

De la salle

Pourquoi et comment passer d'une logique d'orientation vers des structures médico-sociales à une logique de parcours de vie ? Quels en sont les freins et les difficultés ?

Rémy LEBLANC

La réflexion sur les logiques de parcours est indissociable de la réflexion qu'il faut continuer de mener sur la question de la désinstitutionalisation, mais également sur celle de logique de services à la personne. Il faut instaurer une logique de service, tout en évitant de tomber dans le travers d'une standardisation du service. Le service devra être nécessairement très ciselé car il aura vocation à répondre aux besoins des personnes et sera piloté par les personnes elles-mêmes. La notion de service doit s'appuyer sur un contrat

négocié et évalué. En d'autres termes, elle repose sur le principe d'une négociation quasiment permanente, ce qui transforme de manière majeure la relation entre les « usagers » et les institutions et les professionnels. Dans le cadre d'une forme de désinstitutionalisation qui est aujourd'hui inéluctable, cette relation s'inscrit dans une double contractualisation, en premier lieu avec les personnes et en second lieu entre une institution et les professionnels. Il ne faut donc pas avoir peur de la notion de logique de services, mais il faut la caractériser par rapport aux secteurs social et médico-social.

François NOBLE

Le plan personnalisé de compensation (PPC), introduit par la loi de 2005, est construit à partir de multiples acteurs et surtout, dans une logique inclusive, des acteurs de droit commun. Dans ce contexte, l'action des services médico-sociaux pourrait très bien à terme non plus se traduire par un accompagnement direct de la personne, mais par un soutien aux environnements de cette dernière.

On perçoit déjà aujourd'hui des freins à cette logique de parcours de vie. Il s'agit d'abord de freins administratifs, d'un manque de souplesse dans les modes de financements. Mais j'ose penser qu'un des premiers freins, c'est peut-être nous-mêmes. Il faut d'abord travailler sur notre comportement et notre regard sur le nouveau dispositif, et faire en sorte que s'établisse une véritable chaîne de confiance entre les différents acteurs.

De la salle

Les formations des cadres et cadres intermédiaires sont-elles pensées aujourd'hui pour relever ce défi ?

François NOBLE

Les formations classiques des cadres sont insuffisamment pensées pour cette nouvelle approche. Cela étant, des initiatives ont été lancées comme la création par l'ANDESI avec l'Université Paris-Est Créteil d'un master 1 « Cadre coordonnateur de parcours ».

De la salle

Comment favoriser la coopération entre acteurs pour une coordination fluide des accompagnements ? Quelles missions pourrait-on donner à un coordonnateur de parcours ?

Rémy LEBLANC

Nous utilisons de préférence le terme de médiateur, plutôt que celui de coordonnateur. En effet, c'est la personne et la famille qui coordonnent, et non le médiateur. Ce dernier est aux côtés de la famille pour l'aider à remplir son rôle de coordonnateur. Il doit être à l'écoute, savoir comprendre les situations, faciliter

les contacts avec un réseau, aider à la recherche et la proposition de solutions, être l'interlocuteur sur lequel la famille ou la personne pourra s'appuyer. Ses compétences relèvent donc d'abord du savoir-être.

Pascal VIVARELLI, PEP 2B

Vouloir l'inclusion, faire confiance, accompagner les familles, ne pas se substituer à elles, promouvoir l'autonomie et l'autodétermination, ce sont des objectifs louables, mais ils nécessitent aussi que les présidents d'association aient la même approche, en particulier vis-à-vis de leurs salariés. En effet, il s'agit bien d'un changement de paradigme non seulement pour les acteurs de l'intervention médico-sociale mais aussi d'un point de vue politique.

François NOBLE

Je plaide pour un retour de la gouvernance dans les associations. À cet égard, il me semble effectivement indispensable d'y redéfinir une politique des ressources humaines.

Rémy LEBLANC

Peut-on imaginer que demain le monde associatif puisse évoluer vers des formes coopératives, où les personnes, leurs familles et les salariés seraient représentés par des collèges ? Cette évolution n'est pas aisée car elle revient à adopter un nouveau mode de gouvernance, plus proche de l'économie sociale et solidaire.

De la salle

Le modèle associatif est-il celui vers lequel il faut tendre ou est-il obsolète pour la gestion des parcours de demain ?

François NOBLE

Le modèle associatif me paraît parfaitement adapté, à la condition qu'il s'accompagne d'une véritable gouvernance. Or, sur les 6 500 associations qui gèrent l'action sociale et médico-sociale en France, la majorité d'entre elles ne disposent pas d'une vraie gouvernance.

De la salle

Il faut savoir s'interroger, oser et inventer de nouveaux modèles, plutôt que de subir les mutations de l'environnement. Comme le soulignait Michel Crozier, « quand on affronte les problèmes de demain avec les organisations d'hier, on récolte les drames d'aujourd'hui ». Pour conclure cet atelier, je laisse la parole à notre grand témoin.

Nabila ZIDANE

Les choses évoluent dans le bon sens mais il reste encore du chemin à parcourir!

Plate-forme au service des parcours de vie des personnes

Élisabeth JAVELAU,

Secrétaire générale du Groupement national de coopération handicaps rares (GNCHR)

Bérangère DUTILLEUL,

Coordinatrice de l'équipe relais handicaps rares Auvergne Rhône-Alpes (PEP 69)

Atelier animé par Philippe PERRIER,

Directeur général PEP 80

Le dispositif Handicaps rares

Élisabeth JAVELAU

S'il n'existe pas de définition universelle de ce qu'est un handicap rare, celui-ci se caractérise par trois formes de rareté : la rareté en termes de taux de prévalence ; la rareté des combinaisons de déficiences (par exemple, une déficience visuelle de type cécité avec des difficultés de type syndrome autistique) ; la rareté et la complexité des technicités. L'accompagnement de ces situations de handicaps rares nécessite des réponses collectives et multidisciplinaires.

Le dispositif Handicaps rares bénéficie d'un schéma national qui est piloté par la Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse nationale de solidarité. Il a été créé à partir de l'expertise de trois centres nationaux de ressources, orientés sur les déficiences sensorielles, et plus récemment d'un quatrième centre, spécialisé sur l'épilepsie sévère. Au regard d'une couverture géographique jugée insuffisante, une approche territoriale a été développée par la mise en place de douze équipes relais qui s'appuient sur toutes les ressources du territoire. Ces équipes relais travaillent également en coopération avec les filières maladies rares.

Bérangère DUTILLEUL

La maladie rare peut en effet créer des situations de handicap. Le dispositif Handicap rares possède donc d'emblée une dimension pluridisciplinaire, intégrant le volet médico-social et le volet sanitaire.

Le dispositif Handicaps rares est organisé en inter-régions. L'objectif est de pouvoir travailler sur une offre plus en proximité que ne pouvaient le faire les centres nationaux. Les équipes relais sur les territoires sont en effet plus proches des situations qui sont à traiter.

Élisabeth JAVELAU

Ces équipes peuvent s'appuyer sur les ressources du territoire, mais aussi sur les ressources nationales et internationales.

Les équipes relais Handicaps rares

Bérangère DUTILLEUL

L'équipe relais focalise son action sur l'animation de territoire. Elle trace l'ensemble des compétences sur le territoire, de manière à pouvoir les activer en fonction des problématiques. Par essence, dans le champ des handicaps rares, ces problématiques ne correspondent pas ou peu aux cadres institutionnels existants. Lors de sa création, en juin 2015, l'équipe relais handicaps rares Auvergne Rhône-Alpes s'est ainsi attachée dans un premier temps à contacter l'ensemble des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), afin de leur expliquer le dispositif Handicaps rares et éventuellement les mettre en relation avec des personnes possédant les compétences pour traiter les situations problématiques.

Élisabeth JAVELAU

Certaines équipes relais sont également amenées à participer aux Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), de façon là aussi à mobiliser des compétences sur le territoire.

Bérangère DUTILLEUL

Les équipes relais sont aussi en relation avec l'ensemble des structures médico-sociales. Elles travaillent sur tous les âges de la vie, puisque les situations qui lui sont adressées peuvent concerner aussi bien des enfants que des personnes âgées.

L'équipe relais Auvergne Rhône-Alpes est adossée sur le Centre régional technique en déficience visuelle (CRTDV). Elle dispose d'un plateau technique composé de deux éducatrices (déficience visuelle/déficience auditive), quatre professionnels paramédicaux (ergothérapeute, psychologue, etc.), un médecin coordinateur, un médecin ophtalmologue et un médecin ORL.

Élisabeth JAVELAU

Les handicaps rares et les maladies rares ne se confondent pas. On évalue le lien entre maladie rare et handicap rare à moins de 30 %. En France, entre trois et quatre millions d'individus sont porteurs d'une maladie rare. S'agissant des personnes souffrant d'un handicap rare, leur nombre n'est pas évalué mais il doit se situer autour de 100 000 personnes.

Un exemple de prise en charge

Bérangère DUTILLEUL

L'équipe relais handicaps rares Auvergne Rhône-Alpes a été sollicitée pour réfléchir sur la définition du projet d'accompagnement d'un adolescent de quinze ans qui souffrait d'une épilepsie sévère non stabilisée et présentait des troubles du comportement et du développement moteur et cognitif. Cette réflexion a été menée en collaboration avec le centre de ressources FAHRES, le service pédopsychiatrique dans leguel était accueilli cet adolescent, et un institut médico-éducatif (IME) spécialisé dans l'épilepsie sévère non stabilisée. Une première solution a été mise en œuvre, mais l'enfant a développé des troubles majeurs du comportement et a dû retourner dans le service de pédopsychiatrie. L'équipe relais s'est alors interrogée sur ce qui générait les ruptures de parcours dont souffrait l'adolescent de manière récurrente. Elle s'est ainsi tournée vers la filière Déficience afin de réfléchir avec elle sur la guestion des troubles du comportement. Les recommandations issues de cette réflexion ont été transmises au centre de ressources national. L'ARS a alors développé des financements spécifiques en faveur de l'IME, afin que ce dernier mette en place un accueil de week-end. L'adolescent pourra ainsi prochainement être accueilli en IME, sans qu'il y ait besoin de recourir à une famille d'accueil thérapeutique.

De la salle

Le nouveau dispositif est certes plus structuré, mais il conduit parfois à mettre en œuvre des solutions d'une grande complexité là où, dans le passé, un simple conventionnement entre établissements et services, la mobilisation de quelques moyens supplémentaires permettaient de résoudre les problèmes.

Bérangère DUTILLEUL

Le dispositif permet d'actionner des leviers différents selon les besoins, et de créer des offres adaptées. En outre, il a déjà montré son utilité puisque l'équipe relais a souvent été conduite à traiter des situations où un établissement estimait ne plus être en mesure de prendre en charge une personne en situation de handicap.

De la salle

L'exemple de l'adolescent épileptique laisse à penser que son accompagnement s'est limité à l'IME, et non à la mise en œuvre d'une véritable plate-forme au service de son parcours de vie.

Conclusion

Philippe PERRIER

Il convient d'apporter des réponses de proximité. Cette notion appelle à la pluridisciplinarité des acteurs, donc à la connaissance de ces derniers et subséquemment des modalités de coopération structurelles, institutionnelles voire culturelles dans les représentations. En effet, si le parcours de vie suppose de la coordination et de la coopération, il n'est pas rare de constater quand même que chaque partenaire, parfois, reste cloisonné dans sa propre vision holistique de sa prise en charge. Il faut donc que nous soyons capables de dépasser ce cloisonnement et s'attacher à ce que notre travail concoure à la notion de coresponsabilité et de co-construction au sein d'un maillage territorial englobant les lieux de vie du bénéficiaire.

Penser le parcours, c'est penser en plate-forme de service convergeant autour du projet de vie. C'est s'inscrire dans une coopération logique de parcours et de soins, et pas uniquement de juxtaposition ou de bricolages qui parfois se passent bien, mais parfois mettent en péril les équipes. La complexité des parcours à risque doit ouvrir des facilités et des notifications pour fluidifier les parcours et éviter aussi des phénomènes de double tarification qui sont ingérables à la clé. Il faut donc dissocier le problème des places et le problème des situations.

En second lieu, des fonctions ou métiers de type « coordonnateur de parcours » sont à réfléchir et doivent nous amener à nous questionner, quant à savoir si ces fonctions se substituent ou non à la fonction des parents qui actuellement remplissent ce rôle. Se pose également la question d'une personne qui rassemblerait l'ensemble des compétences intrinsèques au sein d'un organisme gestionnaire ou d'un partenaire, en tout cas au sein d'un territoire. Il nous faudrait dans l'idéal avoir à terme pour partenaire un coordonnateur pour mieux identifier les leviers d'action, qui puisse travailler sur une véritable plate-forme de services et non seulement sur un échange. Mais peut-être ne sommes-nous qu'aux balbutiements de la construction des plates-formes.

Il nous faut également créer un espace institutionnel pour symboliser ces coopérations nécessaires aux parcours à risque notamment. Il faudra donc repenser la prise en charge et la partager en matière de coopération. Le principe de subsidiarité est, semble-t-il plus que jamais, à mettre en œuvre. Ainsi, les plates-formes de services sontelles à opposer aux centres de ressources.

Solidarité et laïcité : bases philosophiques et politiques de la société inclusive

Gérard DELFAU

Ancien sénateur, maître de conférence honoraire de l'Université Paris 7, président d'ÉGALE et administrateur de la Fédération Générale des PEP

Le sujet que je dois traiter aujourd'hui est passionnant, car il nous replonge dans l'histoire de notre réseau. C'est aussi un sujet difficile, qui interroge les deux valeurs au cœur de la fondation des PEP : la Solidarité et la Laïcité. En effet, d'une part, un élan de solidarité est à la base de la naissance de notre mouvement. D'autre part, la laïcité est l'armature idéologique qui a cimenté la fondation du réseau en 1915, et qui accompagnera la constitution progressive de la Fédération générale des PEP. Cette philosophie solidaire trouvera une nouvelle forme d'expression lorsque, dans les années 1970, les PEP s'ouvriront aux enfants en situation de handicap, et se lanceront sur le terrain encore mal connu de l'aide médico-sociale. À cette époque, comme en 1915, les militants de ces actions se sont heurtés aux réactions vindicatives, voire belliqueuses, de l'Église catholique. En effet, à travers leurs missions, les militants des PEP venaient en aide à des catégories de la population qui, jusque dans les années 1930, recevaient l'essentiel de l'aide morale et financière des structures de l'Église catholique. C'est pourquoi, lorsque nous étudions l'histoire des actions menées par les PEP, il n'est pas possible de distinguer les idéaux de solidarité de ceux de la laïcité ; les deux valeurs sont en effet profondément intriguées. Elles sont au fondement des PEP et ont accompagné toutes leurs actions au cours du siècle passé.

Je voudrais à présent tenter d'éclairer la notion de société inclusive qui est le sujet principal de notre rencontre cette année. Les écrits sur ce thème sont peu nombreux. Il n'existe pas même encore de référence Wikipédia sur cette expression, c'est dire à quel point elle n'est pas encore entrée dans le langage savant ou courant. La réflexion sur la société inclusive n'en est donc qu'à ses débuts. Le seul ouvrage consacré à cette question a été écrit par Charles Gardou en 2012. Il s'intitule *La Société inclusive*, parlons-en, et il a pour sous-titre : il n'y a pas de vie minuscule. Selon Charles



Les deux valeurs de laïcité et de solidarité sont intrinsèquement liées.



Gardou, le terme « inclusif », d'origine anglo-saxonne, est en train de s'imposer dans notre société. Il est l'antonyme du nom « exclusion ». La société inclusive est donc un idéal d'intégration de tous les individus qui sont victimes d'exclusion, de marginalisation ou de ségrégation. Charles Gardou conclut par cette formule : « il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule ».

Jean-Yves Le Capitaine, chef de service à l'Institut Public La Persagotière, à Nantes, s'est lui aussi intéressé à la notion de société inclusive. Il montre que les adjectifs « inclusif » et « exclusif » sont utilisés de manière peu précise. Ils ont été proposés, nous dit-il, en remplacement du mot « intégration », trop rebattu ; et ils ont été employés pour qualifier l'acculturation de catégories très variées de la population, mais le plus souvent considérées comme faisant partie des couches populaires et pauvres. Le terme « inclusif », nouveau et peu connoté, aurait donc pour objectif de renouveler le débat en sortant de cette vision condescendante de l'intégration. J'incline plutôt à voir dans le surgissement de ce vocable la conséquence de l'usure des mots.

Enfin, je voudrais citer les travaux de Jacqueline Costa-

Lascoux, sociologue et directrice de recherche au Centre national de recherche scientifique, qui a été Présidente de la Ligue de l'enseignement. Jacqueline Costa-Lascoux explique que l'inclusion n'est pas l'absorption d'un corps étranger, mais une dynamique qui engage toute la société. Et là s'exprime une idée intéressante. Selon elle, l'interaction entre la personne et son environnement social doit être mutuelle et positive. Nous savons que les enseignants et aides-soignants sortent transformés de leurs relations avec les élèves ou les patients. L'échange n'est jamais unilatéral. Le travail à mener sur l'école inclusive dépasse donc largement l'école. Et il peut nourrir notre réflexion au-delà même de notre engagement au sein de PEP.

Pour approfondir la thématique choisie, il m'aurait fallu évoquer un siècle de l'histoire des PEP. Je me contenterai aujourd'hui de présenter quelques moments essentiels de l'évolution de notre Fédération. La création des PEP débute avec la reconversion d'une œuvre de guerre en œuvre de paix. Deux étapes essentielles suivront : la mise en place d'actions parascolaires et périscolaires, puis le déploiement de missions relevant du médicosocial. À chacun de ces nouveaux paliers franchis par les PEP, la notion de solidarité a évolué. Le terme a été inventé sous la III^e République, tout comme les notions de laïcité et de service public. À l'origine, il avait pour fonction de remplacer le mot « charité », qui se réfère à un système religieux, voire à une transcendance. La solidarité, au contraire, est fondée sur une égalité de droits à l'échelle nationale. La solidarité est donc citoyenne et collective. Sans vouloir déprécier la charité, il ne faut pas oublier que celle-ci est individuelle et qu'elle est liée à une communauté fermée, une Église ou une institution philanthropique. La solidarité est un concept né au cœur de la République, dont nous sommes tous des acteurs directs.

Ministre de l'Intérieur sous la III^e République, lauréat du prix Nobel de la paix en 1920, mais aussi président des PEP, Léon Bourgeois est l'inventeur du concept de solidarisme. Pour lui, l'agencement de la société ne se réfère à aucun impératif extérieur, à aucune autorité préétablie par la naissance ou le dogme. Elle est l'organisation des citoyens autour d'un unique but : tous doivent accéder à une égalité de droits. Selon lui, l'homme naît donc débiteur de l'association humaine. Dès sa naissance, il est un obligé. L'un de ses objectifs, tout le long de sa vie, sera de rembourser sa dette sociale. C'est ce que Léon Bourgeois a appelé la théorie du quasi-contrat.

D'autres systèmes de pensée et de culture proposent une vision différente de la solidarité. La Bible permet l'expression d'une solidarité, mais uniquement au sein du Peuple élu, entre Juifs, cette communauté choisie par Dieu. De même, la solidarité entre musulmans, selon la charia, repose sur la parole du Coran et elle rassemble la communauté des croyants, appelée l'oumma, par-



La solidarité, à la différence de la charité, est fondée sur l'égalité des droits.



delà les frontières. Mais peut-on utiliser le terme de solidarité en dehors d'une conception citoyenne et laïque de la société ?

Ces diverses lectures d'une obligation d'entraide expliquent en partie les difficultés que nous traversons aujourd'hui. Vision communautariste, à base ethnique ou religieuse, et conception citoyenne cohabitent parfois difficilement; mais ce serait un autre sujet. Bien entendu, notre organisation économique est, elle aussi, directement responsable de la crise morale actuelle, puisqu'elle produit une idéologie ultra-libérale qui prône l'individualisme, c'est-à-dire l'inverse de la solidarité.

L'étude des racines philosophiques et idéologiques de notre réseau, à peine esquissée ici, ne serait pas complète si je ne mentionnais pas la création du concept d'association par la loi de 1901. Je précise, au passage, que cette loi, si célèbre, contient un Titre III qui vise à assurer le contrôle des congrégations religieuses par la Puissance publique, à un moment où ces dernières s'étaient alliées aux forces conservatrices pour abattre la République. Pour comprendre la genèse de la notion d'association, nous devons remonter aux journées révolutionnaires de 1848. À cette époque, plusieurs courants de pensée émergent dans le prolongement de la Révolution française. Ils préfigurent les grandes avancées démocratiques de la IIIe République. Le premier est le christianisme social de Philippe Buchez et de l'Abbé de Lamennais. Nous devons aussi citer le socialisme utopique de Pierre Leroux et Pierre-Joseph Proudhon. Ce dernier considère la charité comme une forme de fatalisme politique. Selon lui, la charité est un concept fallacieux, qui prétend que le sort de la société est dicté par une puissance divine, et que l'homme ne peut rien faire pour le changer, si ce n'est à la marge par un don à son prochain. L'association entre individus libres et égaux est l'idéal proposé par ces précurseurs. N'oublions pas, enfin, l'essor de la Franc-Maçonnerie, qui, dans sa branche française, va abandonner la référence à l'Être suprême et inspirer la naissance des

Solidarité et laïcité : bases philosophiques et politiques de la société inclusive

deux valeurs que, depuis, nous avons adoptées: laïcité et solidarité. C'est sur ce riche terreau philosophique et politique que sont nés les PEP.



L'idée de solidarité engage une réflexion sur l'économie sociale.



Les journées révolutionnaires de 1848 voient aussi la naissance de l'économie sociale, qui deviendra l'économie solidaire un siècle plus tard. Le réseau des PEP tel qu'il a existé dans les années 1970 est le résultat de l'hybridation entre le courant associationniste et l'économie solidaire. Ces différentes étapes historiques constituent notre patrimoine. Nous en sommes responsables. Nous devons inscrire notre action quotidienne dans cette histoire.

Je conclurai en évoquant les résultats des dernières élections régionales. Le Front National détourne la notion de laïcité en en faisant un instrument de rejet de l'Autre, une forme de xénophobie et de racisme. Marine Le Pen revendigue une société inégalitaire en divisant les Français en différentes catégories. Selon elle, la société devrait assumer de n'être pas inclusive. Les idéologies affichées par le Front National pourraient fragiliser notre mission. Elles nient les trois valeurs républicaines de Solidarité, Laïcité et de Société Inclusive. Une partie de la population française vote pour le Front National en espérant obtenir plus d'égalité, et des services publics plus nombreux. Nous avons le devoir de révéler à ces populations les valeurs sectaires sous-jacentes dans l'idéologie de ce parti d'extrême droite. Aujourd'hui, les difficultés de notre société et son absence de perspectives s'expriment dans les urnes. Nous n'avons pas les moyens et la force de surmonter cette crise. Il faut un sursaut, qui ne sera pas le fruit seulement de quelques élus politiques ; il se construira à la base, dans nos départements et communes, comme en 1915. C'est pourquoi le réseau que nous représentons, et dans lequel nous militons, est un élément important de cette nécessaire reconquête.

Je remercie le Président de la Fédération générale des PEP et le Conseil d'Administration de m'avoir permis d'introduire ce débat. J'ai tenté d'éclairer les trois notions de *Solidarité, Laïcité et Société Inclusive*. Je mesure les insuffisances de ma présentation. Nous sommes au début d'une longue réflexion sur l'originalité de notre association, qui associe l'éducation populaire et l'intervention dans le secteur du médico-social. Nous avons encore beaucoup à faire pour apporter notre contribution à la reconstruction de la France. La célébration du centenaire des PEP est une invitation à renouveler l'engagement des militants qui ont fondé notre réseau. Comme eux, nous devons célébrer et faire vivre la République sociale, solidaire et laïque. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Pierre VILLAIN

Je vous remercie pour cette présentation des racines philosophiques et idéologiques de la société inclusive, conduite avec un grand talent. Nous devons en effet clarifier les valeurs que nous associons aux notions de *Solidarité* ou de *Laïcité*. Il est essentiel que nous ne nous contentions pas de brandir nos valeurs comme des oriflammes, mais que nous menions une réflexion pour les comprendre, les définir, et surtout les mettre en œuvre.

Nous observons aujourd'hui deux conceptions faussées et presque contradictoires de la laïcité. D'un côté, la laïcité est assimilée à la tolérance, et devient une forme de moralisme bien pensant. Être laïque consisterait à accepter tous les comportements. Cette conception est bien entendu une erreur ; en effet, la laïcité est d'abord une exigence partagée. Les PEP se sont toujours défiés de toute vision faible de la laïcité. Notre proximité avec l'école nous a enseigné que la laïcité est avant tout une exigence de respect pour l'Autre, de travail avec l'Autre, et non une acceptation de toutes les conduites sans le moindre discernement. En outre, nous refusons une lecture exclusivement morale de la laïcité, qui oublie ses enjeux sociaux et politiques.

D'un autre côté, la laïcité peut aussi devenir un outil de normativité répressive dont certains élus politiques se réclament pour mieux exclure de la société française un pan de sa population. La laïcité ainsi pensée est instrumentalisée par l'extrême droite. 30 % des électeurs du Front National se réclament de la laïcité selon cette définition. Cette perversion de la notion est inadmissible pour les PEP. Nous devons combattre fermement cette vision punitive de la laïcité.

Ces deux dévoiements prouvent que la laïcité est une valeur complexe. Une société laïque ambitionne de donner plus de liberté aux citoyens tout en maintenant l'harmonie entre les individus. Les droits sont donc corrélés à des devoirs. La laïcité est une recherche dynamique et permanente de droits nouveaux, qui entraînent eux-mêmes la création de devoirs nouveaux. Les PEP rejettent également les deux conceptions fausses de la laïcité. Ce combat ne sera pas aisé. Les



difficultés que rencontre notre société s'expliquent par ces confusions, puisque derrière un même terme se tapissent des dérives contradictoires. C'est pourquoi les PEP ont pour ambition de mener une réflexion sur les valeurs qui les animent, afin d'éviter des dérives porteuses de lourdes conséquences. Je m'excuse de cette intervention un peu longue, et remercie encore une fois Gérard Delfau pour son analyse très fine.

De la salle

Le président de la République a déclaré l'état de guerre, comme en 1915. Je pense que l'état de guerre sociétal qui est le nôtre aujourd'hui rappelle le Solidarisme de Léon Bourgeois, également fondé au cours d'une période trouble. Ce concept a été conçu pour rassembler les bonnes volontés et permettre aux hommes de collaborer, dans une société que la guerre avait divisée. Je partage donc votre opinion, selon laquelle réaffirmer de nouveaux droits nous permettra de répondre à nos problématiques actuelles.

De la salle

Je vous remercie d'avoir tissé un lien entre les notions de Laïcité, Solidarité et Société Inclusive. Nous avons parfois l'impression, à tort, que ces concepts sont indépendants. Ils forment pourtant un ensemble de convictions inséparables. La solidarité est la condition indispensable de la laïcité. J'espère que nous sommes actuellement en train de reformer cet ensemble cohérent.

Gérard DELFAU

Les deux concepts de solidarité et de laïcité devraient être à la base d'un mouvement progressiste qui aurait pour objet de rebâtir notre société. Les deux valeurs sont liées dans tous nos grands textes, et dans les statuts nationaux et départementaux de notre Fédération. Il serait intéressant de mettre aussi l'accent sur la laïcité dans notre prochain projet fédéral. Nous montrerions ainsi qu'il reste un effort de clarification et d'articulation à mener, pour éviter la vision compassionnelle de ce concept. Nous ne devons pas oublier que ces réflexions font écho à des problèmes de terrain très concrets, tels que formes de mépris du sexe féminin, refus de la mixité sociale, demandes de nourriture halal dans les restaurants scolaires... Pour les résoudre, nous devons pouvoir nous adosser à un siècle de réflexions et de militantisme. Être républicain ne consiste pas à faire preuve de laxisme. La République doit se montrer à la fois ferme et ouverte. Nous devons faire converger ces deux exigences pour que le mouvement continue à progresser. Je pense aussi qu'il est essentiel de poursuivre l'analyse théorique de ces notions en élargissant le cercle universitaire des PEP. Néanmoins, la réflexion théorique doit rester en prise avec les problèmes concrets, en identifiant notamment les pratiques les plus exemplaires et les plus rigoureuses au sein de notre réseau.

Je me réjouis d'être un militant des PEP, et j'ose croire que mon travail d'universitaire et mon expérience politique seront utiles dans les années à venir. Les Français attendent l'expression d'un message de solidarité, de

Solidarité et laïcité : bases philosophiques et politiques de la société inclusive

générosité, d'émancipation et de liberté de conscience. Soyons dignes de nos devanciers et montrons-nous à la hauteur de notre mission.

De la salle

Pourriez-vous évoquer l'éducation populaire, et les liens qu'elle tisse avec les notions que vous avez abordées et leur éclairage historique ?

Gérard DELFAU

Vous avez raison de mentionner ce sujet important, qui manque à mon exposé. Il existe peu d'écrits sur l'éducation populaire et le mouvement libertaire. L'éducation populaire constitue pourtant le chaînon manquant entre la IIIe République et 1905. L'éducation populaire est la jonction entre les trois piliers de la République que sont l'école publique, la laïcité et la solidarité. Ce concept est très intéressant. Il est en effet consubstantiel à l'histoire des PEP. Il conçoit la solidarité comme la fin d'une allégeance — à une personne, une institution ou une religion —, et l'école comme le creuset de cette émancipation. L'éducation populaire veut aider les individus à s'épanouir et à devenir maître d'euxmêmes. Ce sujet fera partie de mes prochains exposés sur ce thème.

De la salle

Je souhaite faire un lien entre votre présentation et le débat qui a été conduit ce matin sur les politiques éducatives visant à réduire les inégalités sociales. Les intervenants ont montré comment la marginalisation d'une portion d'élèves provenait d'une volonté de certains élus politiques, qui se satisfont d'un système éducatif prévoyant nécessairement une marge de laissés

pour compte parmi les élèves. La société gagnerait en dynamisme si elle menait des actions visant à réintégrer ces jeunes dans le système scolaire.

Gérard DELFAU

Cette mise en perspective de mon exposé est en effet très intéressante. Les interventions de Jean-Paul Delahaye ce matin étaient particulièrement percutantes.

De la salle

Je voudrais mentionner les systèmes de pensée modernes néolibéraux, qui envisagent le bonheur de manière individualiste. Pour réinventer le monde de demain, nous devons dépasser le cynisme et la clôture actuelle dans notre société. Les PEP représentent une nouvelle manière de vivre ensemble et de reconnaître la valeur de l'autre.

Gérard DELFAU

C'est juste. Inclure suppose de dialoguer et de faire participer.

De la salle

Après les attentats du 13 novembre 2015, les Français se sont exprimés et ont réclamé une meilleure façon de vivre ensemble

Gérard DELFAU

J'ai mené une analyse des tueries de janvier 2015. À la suite des événements du 13 novembre, j'ai participé à cinq interventions sur le thème de la laïcité. Une prise de position était nécessaire suite aux attentats, et nous avons parfois conduit des débats durant plus de trois heures.





Aujourd'hui, les Français ont parfois des exigences contradictoires. Ils se réclament de l'individualisme, et aspirent dans le même temps à redonner du sens à notre société actuelle. Cette situation n'est pas si différente du traumatisme qu'a vécu la France au sortir de la Première Guerre mondiale, lorsque les PEP ont été fondés. Un travail d'écoute et de prise en charge intelligente et respectueuse des populations touchées par les événements est nécessaire. Nous disposons des outils pour mener à bien cette mission. Les PEP ne regroupent pas seulement des militants progressistes, mais aussi des acteurs de terrain. Nous devons conduire ces actions avec la préoccupation que personne ne se sente exclu.

De la salle

J'apprécie votre proposition de mettre en avant la laïcité lors du prochain projet fédéral. Cependant, nous devons veiller à ne pas entretenir une confusion. La laïcité n'est pas une valeur comme les autres. La laïcité est un principe constitutionnel qui permet l'expression d'autres valeurs, comme la liberté ou la solidarité. Elle ne peut donc pas être mise sur le même niveau mais doit être considérée comme fondatrice et surplombante.

De la salle

Je partage l'idée que nous devrions affiner notre point de vue sur la laïcité dans notre prochain projet fédéral. En parallèle de cette approche théorique, nous pourrions également mener une recherche active de partenaires partageant nos valeurs, et proposer des actions pragmatiques qui concrétiseront sur le terrain les principes théoriques que nous avons énoncés. Enfin, il faut interroger les valeurs sous-entendues dans les actions que nous menons déjà dans les écoles et les établissements médico-sociaux.

Gérard DELFAU

Je partage votre opinion sur le lien étroit à tisser entre la réflexion théorique et les actions de terrain. Nous avons en effet besoin de partenaires. N'oublions pas, par exemple, que le projet de loi sur la fin de vie est à nouveau l'objet de discussions. Ce projet représente une extraordinaire avancée de laïcité. Malheureusement, je ne pense pas qu'il aboutira.

Je vous remercie de votre attention, et vous sais gré d'avoir partagé avec moi vos réflexions très enrichissantes. Je suis convaincu que nous ne sommes qu'aux débuts de la réflexion que nous devons mener, et qui nourrira à l'avenir le réseau des PEP.

Le tourisme social à l'horizon 2030

Débat animé par **Jean-Jacques REBOURS**, *Journaliste*, *Ouest-France*

Participaient au débat :

Dominique PIANON,

Direction des Investissements et du Développement Local, Département Ville Immobilier Tourisme, Caisse des Dépôts

Bernard NOULIN,

Président de l'ANCV

Laurent MARTINI,

Administrateur de l'UNAT et Délégué Général des Glénans

Jean-Jacques REBOURS

Nos intervenants nous présenteront les enjeux prioritaires du tourisme social à l'horizon 2030. Pour commencer, je laisse la parole à Monsieur MARTINI.

Laurent MARTINI

Bonjour à toutes et à tous. Pour votre information, l'UNAT peut se définir par une phrase « Elle rassemble les principaux acteurs à but non lucratif qui s'engagent en faveur d'un tourisme respectueux des hommes et des territoires.» Elle s'inscrit dans l'économie sociale, afin d'offrir à ses adhérents/clients des prestations de qualité à des prix raisonnables et avec une mixité sociale. Par exemple, l'UCPA ou la Ligue de l'enseignement relèvent de l'UNAT. Cet organisme prône et met en pratique le vivre ensemble.

Jean-Jacques REBOURS

Pouvez-vous développer ce que signifie « respectueuse des hommes et des territoires » ?

Laurent MARTINI

Par exemple, au sein de l'école des Glénans qui est une référence pour la pratique de la voile, notre projet associatif prône le vivre ensemble. La gestion de notre communauté fait en sorte que les vacances ne soient pas séparées des autres temps de la vie d'une personne. En dehors des vacances, les gens continuent à se parler et à vivre différentes expériences ensemble. De cette manière, nous rapprochons les gens et préparons l'avenir.

Jean-Jacques REBOURS

Monsieur NOULIN, présentez-nous l'ANCV.



Jillian Chab

Bernard NOULIN

Je vous propose de visionner un film qui présente le principe du chèque-vacances. Pour information, l'ANCV est un établissement public créé en 1982, conformément à l'un des engagements de François Mitterrand. Il a été créé à la demande des partenaires sociaux, précisément des organisations syndicales. Le chèque-vacances a été revendiqué dès 1970 par la CGT, FO, la CFTC, la CFE-CGC et la CFDT. Ces derniers se sont inspirés du modèle du Chèque-déjeuner. Le dispositif permet de faciliter les départs en vacances des salariés.

Depuis 1982, l'ANCV émet des chèques-vacances au travers des CE ou des accords d'entreprise. Il représente un des outils de la politique sociale, sans pour autant être obligatoire. Il repose sur un acte volontaire et sur la capacité des salariés à épargner pour partir en vacances. Je vous propose de découvrir l'ANCV.

Une vidéo est diffusée aux participants.

Jean-Jacques REBOURS

Le documentaire évoque une loi qui reconnaît l'exclusion. En quoi cette loi est-elle utile ?

Bernard NOULIN

La loi possède une vertu cardinale, car elle permet d'énoncer la réalité des faits et de donner une reconnaissance à un problème. Partir en vacances n'est pas simplement un problème culturel. Il soulève une question d'inégalité économique et sociale.

Jean-Jacques REBOURS

Les chèques-vacances servent aux vacances. Or, nous pouvons l'utiliser pour payer le train et pratiquer des activités tout au long de l'année.

Bernard NOULIN

J'en conviens, mais en réalité le chèque-vacances est utile pour tout ce qui concourt aux vacances. Le transport participe aux départs en vacances. À ce jour, le 1,5 milliard de chèques-vacances émis concerne uniquement le territoire national. La SNCF, les campings, les villégiatures et la restauration sont les principaux domaines pour lesquels les chèques-vacances sont utilisés. Il représente un complément à la période des vacances. C'est ce qui fait sa force, mais qui suscite également des réprobations.

Dominique PIANON

Bonjour à toutes et à tous. La Caisse des Dépôts comprend, entre autres choses, un établissement public gérant les dépôts des notaires, les fonds d'épargne et les retraites des agents de la fonction publique. Une direction de l'investissement finance des projets d'intérêt général, en lien avec les politiques publiques



Partir en vacances n'est pas simplement un problème culturel. Il soulève une question d'inégalité économique et sociale.



définies. C'est une institution qui n'est pas financée par l'État et qui se trouve à cheval sur les secteurs public et privé. Elle finance l'équipement des collectivités en NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), mais aussi la politique en faveur des quartiers en difficulté.

Un fonds a été créé pour développer le tourisme social. Un partenariat avec le crédit coopératif a été conclu pour rénover les centres de tourisme social. Dans la perspective du bicentenaire de la Caisse des Dépôts, une réflexion a été engagée sur les secteurs de demain, dont le tourisme en 2050. En nous plongeant dans cette thématique, nous avons compris que dans dix années le monde aura considérablement changé.

Sur les comportements touristiques, AirBnB représentait 4000 chambres en 2012, mais 40000 chambres aujourd'hui. Or, 40000 chambres d'hôtels existent dans la capitale. Ce qu'on appelle l' « ubérisation » de l'économie ou l'économie collaborative est illustratif des changements en cours. En 2025, le tourisme dans l'espace sera une réalité. En outre, des lieux complètement artificialisés seront construits, à la demande des clients. En parallèle, des pratiques de repli et de déconnexion des outils digitaux se développeront également. Dans ce contexte, les espaces ruraux ont une réelle opportunité à saisir, pour se développer.

Le tourisme de luxe connaît également de profondes mutations. La clientèle ne se contente plus de résider dans des espaces clinquants, équipés de spa et de piscine. Dorénavant, elle est demandeuse d'expériences hors du commun, voire uniques au monde.

Au vu de ces ébauches d'évolution, les acteurs du tourisme social doivent s'adapter. D'ailleurs, les réseaux sociaux participent à cette mutation sociétale. Leur impact sur les pratiques touristiques est énorme. En effet, la majorité des personnes commandant leurs vacances sur internet consulte au préalable les blogs, avant d'arrêter leur choix de destination.

De façon générale, l'offre de tourisme social est beaucoup plus diversifiée qu'auparavant. Les vacances

Le tourisme social à l'horizon 2030



Selon un rapport, environ 130 millions d'euros d'investissement sont nécessaires pour la rénovation des quelques 980 établissements de vacances, dont seulement 15 % sont financés par les pouvoirs publics.

ne présentant pas d'expériences ou de projets concrets ont peu de chance de connaître un succès, car les « touristes sociaux » souhaitent donner un sens à leurs vacances.

La Caisse des Dépôts, à travers les partenaires qu'elle accompagne, constate que ceux qui réussissent sont les entités qui proposent un véritable projet à ses clients. Nous souhaitons vous proposer de visionner une interview du président des Glénans.

Un film est diffusé aux participants.

Laurent MARTINI

Les Glénans ont été créés il y a 70 années. Depuis, nous essayons d'être fidèles à notre histoire, tout en adaptant nos structures aux attentes et aux exigences de nos adhérents/clients. Ces derniers attendent des Glénans une qualité de prestation identique à ce qui se pratique en dehors du tourisme social. Les clients sont très attentifs au rapport qualité-prix. De ce fait, nos équipes doivent se montrer professionnelles. De surcroît, elles doivent s'adapter à la digitalisation des pratiques, car les clients réservent leurs vacances à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Ceux-ci sont ultraconnectés.

Les Glénans possèdent également un riche patrimoine immobilier. Pour que son activité soit pérenne, celuici doit être rénové. Même si les Glénans représentent une institution, elle peut se retrouver en difficulté économique si elle ne gère pas ses deniers de manière rigoureuse. Cette association doit être en mouvement permanent et ne pas vivre sur ses acquis.

Jean-Jacques REBOURS

Selon un rapport, environ 130 millions d'euros d'investissement sont nécessaires pour la rénovation

des quelques 980 établissements de vacances, dont seulement 15 % sont financés par les pouvoirs publics.

Laurent MARTINI

À ce jour, les Glénans doivent dégager entre 2,5 millions et 4 millions d'euros pour simplement maintenir son patrimoine en l'état. La rénovation du patrimoine immobilier des associations du tourisme social représente une véritable problématique.

Jean-Jacques REBOURS

D'autant plus que ces dernières ne peuvent pas augmenter leur prix.

Laurent MARTINI

Je le confirme.

Dominique PIANON

La Caisse des Dépôts finance le tourisme social, car de nombreuses collectivités n'ont plus les moyens de financer les structures existantes. Toutefois, l'essentiel des fonds doit découler d'une augmentation de la fréquentation. Seule l'activité financera la rénovation du patrimoine immobilier des associations du tourisme social.

Jean-Jacques REBOURS

Monsieur NOULIN, comment l'ANCV finance-t-elle le tourisme social ?

Bernard NOULIN

Le tourisme social est né, de manière patrimoniale, avec les comités d'entreprise. Les fonds publics sont de plus en plus rares. De même, la dotation des comités d'entreprise se trouve sur une tendance baissière, du fait de la diminution du nombre d'emplois. Pourtant, en matière de vacances, la demande des salariés ne cesse de croître. À ce jour, le secteur associatif doit élaborer une vision plus moderne. Les associations ne sont pas propriétaires de leurs clients et sont en concurrence directe avec les autres types d'acteurs du tourisme. En France, le système associatif est basé sur le volontariat. C'est la loi de 1901 qui fait des associations un acteur économique. Le tourisme associatif est arrivé à un tournant et ne peut plus vivre uniquement à partir de dotations publiques. Les acteurs de ce secteur doivent s'adapter aux transformations en cours au sein de la société. À défaut, le tourisme social sera victime d'une marginalisation.

Jean-Jacques REBOURS

Je crois savoir que l'UNAT a formulé des propositions, dans le contexte des élections régionales.

Laurent MARTINI

Nous proposons de revitaliser les colonies de vacances, ainsi que les classes de découvertes. Pour ce faire, la réglementation sur l'accueil des mineurs doit être adaptée, car les adolescents évoluent dans un contexte différent du passé. En outre, la politique territoriale doit permettre aux villages de survivre, notamment par le biais du tourisme social. Enfin, l'offre de l'UNAT doit être plus lisible et mieux diffusée via des outils numériques. Malheureusement, tous les acteurs du tourisme social ne survivront pas.

Jean-Jacques REBOURS

Il est vrai que les professeurs paraissent découragés pour animer les colonies de vacances.

Laurent MARTINI

Cet outil de mixité sociale que sont les colonies de vacances est en difficulté. La lourdeur de la réglementation dissuade de nombreux acteurs. En matière de sécurité, le risque « zéro » n'existe pas.

L'adhérent, le sociétaire et le militant sont, de notre point de vue, des clients. Ils ont besoin de vivre une expérience unique et différenciante. Aujourd'hui, il est nécessaire d'être « fun », attractif et original, tout en mettant en place des standards de production.

Le président des PEP 25

Nous travaillons sur un projet de rénovation d'un chalet. Je remercie Madame PIANON pour son investissement dans ce projet qui est en cours depuis trois années.

Dominique PIANON

Ce projet immobilier est un exemple de mobilisation des acteurs locaux. Le tourisme social implique de fédérer des partenaires de différentes natures, autour d'un même projet de développement.

Un représentant des PEP du 50

Quelle définition donneriez-vous au tourisme social?

Bernard NOULIN

La définition du tourisme social peut être différente d'une personne à une autre. Je crois qu'il est nécessaire de retenir les fondamentaux.

Le tourisme social constitue un acte militant. Un hôtelier est un acteur économique, mais pas un militant. Les associations du tourisme social contribuent à l'expression démocratique, en prenant en compte le champ économique. Pour le tourisme social, l'économie est un moyen et non une finalité. Malheureusement, de plus en plus de personnes s'adonnant au tourisme social se comportent comme des clients. Le tourisme social

doit garantir la mixité sociale. Il est l'élément qui permet à chacun de montrer que l'autre n'est pas si différent. Les choix architecturaux, les choix d'animation et les choix de formation sont essentiels pour que le tourisme social soit vecteur de mixité. Une dynamique culturelle de partage doit être insufflée.

Si le tourisme social veut exister en 2030, il doit rester fidèle à ces fondamentaux.

Jean-Jacques REBOURS

Pourtant, Laurent MARTINI a parlé de clients.

Bernard NOULIN

Oui, mais cela n'est pas incompatible avec les logiques propres au tourisme social.

Dominique PIANON

Les personnes pratiquant le tourisme social sont soucieuses de donner du sens à leurs vacances.

Jean-Jacques REBOURS

Je rappelle que les acteurs du tourisme social n'ont pas le droit de faire de la publicité.

Dominique PIANON

En effet. Cette interdiction est liée à la fiscalité à laquelle sont soumises certaines associations. Pour autant, il existe d'autres méthodes de promotion telles que les réseaux sociaux.



Les choix architecturaux, les choix d'animation et les choix de formation sont essentiels pour que le tourisme social soit vecteur de mixité.

De la salle

Je souhaite savoir où en est le partenariat existant entre l'ANCV et « Jeunesse au Plein Air ».

Le tourisme social à l'horizon 2030

Bernard NOULIN

L'ANCV n'a pas les capacités financières pour répondre à toutes les demandes et nous n'avons pas la volonté de mettre en difficulté les colonies de vacances. Je considère que le secteur associatif doit se mobiliser pour solliciter les autorités publiques. Tout ne peut pas reposer sur l'établissement public qu'est l'ANCV. D'autres acteurs existent : les caisses d'allocations familiales, les collectivités territoriales, etc.

Au sein l'ANCV, nous développons des activités avec le secteur associatif pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ces derniers sont encouragés à parcourir l'Europe. Nous avons une politique destinée à favoriser les départs en vacances des seniors. Chaque année, nous réussissons à faire partir en vacances près de 62 000 seniors. Nous avons également un programme d'aide aux vacances pour les familles en vacances (les APV). Partir en vacances, c'est montrer son insertion dans un milieu professionnel et dans un schéma global. En tant qu'établissement public, l'ANCV donne aux jeunes citoyens les moyens de se former.

Jean-Jacques REBOURS

Je vous remercie pour vos interventions.

Inégalités sociales et crise des solidarités

Conférence de **Jean-Yves ROCHEX**, Professeur au département des Sciences de l'Éducation de l'Université Paris 8 Saint-Denis

Je travaille depuis de nombreuses années sur la question des inégalités scolaires, ainsi que sur les politiques visant à les réduire. Les statistiques ou la sociologie de l'éducation se sont dotées d'outils pour mesurer les inégalités essentiellement les inégalités d'accès à des diplômes ou à des niveaux de formation. À partir de la fin des années 80, au moment où émerge un débat sur le niveau des élèves suite à la massification de l'enseignement secondaire, nous nous sommes donné les moyens de mesurer les inégalités en termes d'acquisition et de performance. Le rapport entre l'accès aux diplômes et/ou aux formations d'une part et le niveau acquis d'autre part n'est pas évident. Pendant de nombreuses années, nous pensions que les élèves scolarisés dans un cycle donné, possédaient un niveau de savoir à peu près équivalent. En réalité, il n'en est rien, ce qui suscite des questionnements.

En outre, nous pouvons nous interroger sur l'impact des caractéristiques des élèves et des contextes de scolarisation sur les inégalités scolaires. Mon propos portera notamment sur la question des inégalités territoriales et sur les inégalités dans le contexte de scolarisation. Sur ce sujet, le questionnement des sociologues de l'éducation est très récent. Les contextes de scolarisation garantissent-ils une harmonie entre toutes les formations délivrées ? Par ailleurs, le constat sur les inégalités de genre est un objet d'attentions particulières des statistiques. Cette évolution est très récente. Il paraît nécessaire également d'interpréter les processus sociaux et scolaires par les inégalités de genre.

Les inégalités en termes de classes et de milieux sociaux.

Les enquêtes internationales sont un outil précieux (même imparfaits) pour mesurer et établir des comparaisons sur les caractéristiques des systèmes éducatifs, liés à plus ou moins d'inégalités.



Si la hiérarchie des groupes sociaux est à peu près identique quels que soient les pays, les enquêtes internationales montrent que le poids de l'inégalité sociale sur l'inégalité scolaire varie selon l'État considéré.

99

Les classements des pays découlant de ces enquêtes (PISA ou PIRLS) n'ont aucun intérêt. En revanche, ces études révèlent que dans tous les pays comparables à la France, les inégalités sociales (classes et/ou groupes sociaux) en matière de scolarisation sont précoces et cumulatives. Elles existent dès les premiers mois de la scolarisation et s'accroissent au fur et à mesure de l'avancée en âge. En France, ce type d'inégalités émerge dès l'école maternelle. Si la hiérarchie des groupes sociaux est à peu près identique quels que soient tous les pays, les enquêtes internationales montrent que le poids de l'inégalité sociale sur l'inégalité scolaire varie selon l'État considéré. Ce poids est plus important dans les pays où les filières de formation ou les réseaux de scolarisation sont fortement différenciés, sur le plan académique ou sur le plan social. Dans les pays de tradition germanique, l'enseignement est organisé en filière dès la sortie de l'école primaire. Ce système à orientation précoce est, en règle générale, plus inégalitaire que les pays où existe le collège unique ou l'école compréhensive. Pour autant, au sein de ces derniers, l'inégalité sociale est plus forte qu'ailleurs. La France est le 64e pays pour lequel le poids de

Inégalités sociales et crise des solidarités

l'inégalité sociale pèse fortement sur l'inégalité scolaire. Les élèves de 2^{de} générale et technologique sondés par l'enquête PISA sont très performants. En revanche, les élèves censés être en 2^{de}, mais qui ont pris du retard restent peu performants et en difficulté. D'une enquête PISA à une autre, nous constatons que le poids de l'inégalité sociale sur l'inégalité scolaire s'accroît, du fait de la dégradation du niveau de performances des élèves les moins bons. Souvent, ces élèves sont issus de milieux populaires et scolarisés dans des contextes dégradés.

À l'échelle nationale, sur la question des inégalités de classes ou de milieux sociaux, nous sommes en présence d'une contradiction structurelle. Nous avons connu un accroissement considérable et accéléré des effectifs scolaires à deux reprises, à savoir dans les années 60 et 70 d'une part et au cours des années 80 et 90 d'autre part. Au cours de cette « explosion scolaire », le niveau de formation des nouvelles générations s'est élevé de manière importante et avec une grande rapidité, sans empêcher la pérennisation du processus de renouvellement des inégalités sociales. Ce phénomène est fondamental pour comprendre les logiques scolaires actuellement à l'œuvre.



D'une enquête PISA à une autre, nous constatons que le poids de l'inégalité sociale sur l'inégalité scolaire s'accroît, du fait de la dégradation du niveau de performances des élèves les moins bons.



La généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire date des années 70. En 1936, 5% des enfants d'une même classe d'âge entraient dans l'enseignement secondaire, contre 43% en 1958 et 95% en 1972. Entre ces deux dernières dates, la proportion d'une classe d'âge entrant dans le secondaire a doublé. Les élèves intégrant l'enseignement secondaire accomplissent l'ensemble de leur scolarité au collège. En 1995, 95% des élèves entrant en sixième sont allés au bout de la classe de troisième. Du fait de son caractère profondément

inégalitaire, le processus de réorientation précoce au cours de la scolarité en collège a été supprimé. En France, l'orientation vers l'enseignement professionnel est massivement une orientation par défaut, intervenant en raison de difficultés scolaires.

La première « explosion scolaire » des années 60 et 70 est suivie de peu par celle des années 80 et 90. Pendant cette période, ce n'est pas seulement le taux d'accès à l'enseignement secondaire qui s'accroît, mais le taux d'accès aux baccalauréats. Sur une classe d'âge donnée, le taux d'accès à ce diplôme est de 10 % en 1959, de 20 % au début des années 70, de 30 % en 1985 et de 62% en 1995. Pendant cette période, des baccalauréats technologiques et professionnels ont été créés. À ce jour, 78 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat. Le plus souvent, l'obtention de ce diplôme se traduit par une poursuite des études. En effet, 72 % des élèves entrés en CP en 1997 se trouvaient, quinze ans plus tard, au sein d'un cursus post-bac. Nous sommes donc en présence d'une élévation considérable du niveau de formation d'une génération. Dans le même temps, la proportion de jeunes (18-24 ans) n'ayant pas de diplôme autre que le diplôme national du brevet (DNB) est de 40 % d'une classe d'âge à la fin des années 70, contre 8,5 % en 2014. Considéré sous cet angle, le niveau de formation globale du public scolaire s'est considérablement amélioré. Les nouvelles générations n'ont jamais bénéficié d'un niveau de formation aussi haut. Une partie, notamment les élèves issus de milieux populaires, accède à des diplômes et des savoirs qui étaient fermés à leurs aînés. L'extension du champ des possibles, mais aussi du champ des pensables explique que la norme soit devenue l'obtention du baccalauréat.

La première période d'explosion scolaire se réalise dans un contexte de plein-emploi. De ce fait, l'investissement scolaire et la réussite scolaire représentent le moyen privilégié par les enfants de milieux populaires pour espérer avoir une vie meilleure que celle de leurs parents. À cette époque, le facteur scolaire est loin d'être négligeable, puisqu'en France le poids de la certification scolaire dans la détermination des destins sociaux et professionnels est très important. Entre les deux périodes d'explosion scolaire susmentionnées, la dynamique d'ascension sociale par le diplôme est contrariée par le développement d'un chômage de masse, de la précarité et de la déqualification. Le diplôme reste nécessaire, mais paraît de moins en moins suffisant pour garantir l'ascension sociale, voire une simple reproduction sociale. En somme, malgré l'élévation considérable du niveau de formation, la dégradation du marché de l'emploi explique que l'investissement scolaire est de plus en plus nécessaire, mais de moins en moins suffisant et crédible, surtout pour les jeunes issus de milieux peu favorisés. Ce décalage est la source de nombreuses déceptions exprimées par la société française vis-à-vis de l'École d'une part et source de



llian Chat

contradictions majeures dans les rapports que les élèves et les familles entretiennent avec l'institution scolaire d'autre part. Les espoirs de promotion sociale par l'École demeurent, mais risquent d'être déçus ou abandonnés dès la première difficulté. Par conséquent, le risque de ressentiment des familles et des élèves à l'égard de l'École risque de s'accroître.

Cette élévation considérable du niveau de formation et de l'accès au baccalauréat s'est réalisée au travers de la diversification des filières de l'enseignement secondaire. En 1959, seul le baccalauréat d'enseignement général existait. À partir des années 1970, les baccalauréats technologiques sont mis en place, puis les baccalauréats professionnels en 1985. L'étude des évolutions montre que la répartition entre ces trois types de baccalauréats apparaît très socialement inégalitaire. La diversification des filières bouleverse les équilibres du système éducatif français, en particulier ceux de l'enseignement secondaire.

En 1987, les baccalauréats d'enseignement général représentaient deux tiers des bacs délivrés, contre 48 % en 2012. Dans le même temps, la part des baccalauréats technologiques dans l'ensemble des baccalauréats délivrés passe de 33 % en 1987 à 20 % en 2012. La part des baccalauréats professionnels est passée de 17,9 % en l'an 2000 à 31,3 % en 2012. L'accroissement du nombre de bacheliers entre 1970 et 1987 est dû pour 43 % aux baccalauréats généraux et pour 57 % aux baccalauréats technologiques. Entre 1987 et 2000, cette augmentation est due à 36 % aux bacs généraux, à 26 % aux bacs technologiques et à 38 % aux bacs professionnels. Entre 2000 et 2015, la hausse du nombre de bacheliers est due à 45 % aux baccalauréats d'enseignement général et à 82 % aux baccalauréats professionnels.

La massification, la démocratisation et la diversification du baccalauréat sont une réalité, qui n'empêche pas une répartition socialement inégalitaire. Selon le type de baccalauréat considéré, la représentation des catégories sociales varie de manière importante. En 1995, 70 % des enfants de cadres et d'enseignants ont obtenu un baccalauréat général, contre 1/5 des enfants d'ouvriers qualifiés et 1/8 des enfants d'ouvriers non qualifiés. En 1995, les enfants de cadre et d'enseignants représentent seulement 15 % des élèves de sixième, mais 30 % des élèves de terminale d'enseignement général. Les enfants d'ouvriers représentent 32 % des enfants de sixième, mais seulement 15 % des élèves de terminal d'enseignement général.

Il existe donc un double mouvement de « démocratisation quantitative » pour reprendre les mots d'Antoine PROST et d'élévation considérable du niveau de formation des nouvelles générations d'une part et de renouvellement des modes de production des inégalités sociales d'autre part. Cette inégalité ne repose plus sur l'accès à l'enseignement secondaire, mais sur l'accès à tel ou tel type de baccalauréat ou d'études post-bac. Nous constatons effectivement une « démocratisation quantitative » (ouverture de l'enseignement secondaire, des diplômes, des savoirs, etc.), mais une absence de ce qu'Antoine PROST appelle « la démocratisation qualitative ». Les inégalités sociales ne se sont pas réduites, elles ont simplement été reportées dans les différents cursus. Le recrutement social et sexué des filières de l'enseignement secondaire est de plus en plus différencié. Il s'agit d'un processus de « démocratisation ségrégative », puisque les évolutions en cours paraissent contradictoires, mais sont la réalité culturelle de notre système éducatif.

Inégalités sociales et crise des solidarités

La dégradation des performances scolaires des élèves français mise en valeur par les enquêtes PISA ou PIRLS contrarie ce mouvement d'élévation générale du niveau de formation et de « démocratisation quantitative ». Depuis le XXIº siècle, le niveau de performance des élèves les plus en difficulté connaît une dégradation notable. Ces derniers sont massivement issus de milieux populaires. Le phénomène impacte davantage les garçons. Ces jeunes vivent dans un contexte d'habitat et de scolarisation fortement dégradé.



La réussite scolaire des filles est constatée dans tous les milieux sociaux, y compris ceux qui sont victimes de l'inégalité scolaire.

En considérant les critères propres aux élèves et statistiquement liés aux inégalités, nous constatons qu'au cours du dernier tiers du XXe siècle, les inégalités sexuées se sont inversées au profit des filles. Ces dernières sont en bien meilleure situation scolaire que les garçons. Historiquement, la scolarisation des filles est en retard par rapport à celle des garçons. Depuis 1968, le nombre de bachelières est plus élevé que celui des bacheliers. À partir de 1975, le nombre d'étudiantes est plus important que le nombre d'étudiants. Cette avance des filles en matière scolaire est détectée dès les premières classes de l'école primaire et ne cesse de croître avec l'avancée en âge. Les filles sont moins souvent en retard à l'entrée en 6e et sortent moins fréquemment du système éducatif sans diplôme, et ce, toutes catégories sociales confondues. Elles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons en maîtrise de langue française et dans les matières scientifiques et techniques. D'une enquête PISA à l'autre, l'écart entre les filles et les garçons s'étend, pour être plus important en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En outre, les filles obtiennent de meilleurs taux de réussite que les garçons, à tous les examens nationaux, y compris dans les filières où elles sont minoritaires (baccalauréats industriels ou baccalauréats professionnels de la production). Elles sont majoritaires parmi les titulaires d'un baccalauréat général et plus fréquemment diplômées de l'enseignement supérieur. En effet, 38% des filles entrées en sixième en 1995 ont obtenu un diplôme égal ou supérieur à Bac+3,

contre 26 % des garçons. Cet écart en faveur des filles constitue une révolution majeure, interroge sur la place des femmes dans la société française et permet de comprendre les dynamiques d'émancipation féminine qui ont marqué la fin du XXI^e siècle.

La réussite scolaire des filles est constatée dans tous les milieux sociaux, y compris ceux qui sont victimes de l'inégalité scolaire. En revanche, cet avantage scolaire ne se convertit pas en possibilité équivalente dans le milieu professionnel. La domination masculine mise à mal dans le milieu scolaire n'est pas contestée pour ce qui est de l'orientation et des carrières professionnelles. L'éventail de choix professionnels des filles est plus restreint que celui des garçons. D'ailleurs, les sections de formations professionnelles sont très peu mixtes. De surcroît, les « choix » d'orientation effectués par les filles les conduisent à des positions sociales et professionnelles moins valorisées, en termes de rémunération et de positionnement social. La « révolution silencieuse » de l'inversion des inégalités sexuées en matière de scolarité est paradoxale. Elle est contredite par une moindre possibilité rencontrée par les filles de convertir leur avantage scolaire dans le milieu professionnel.

En matière de politique et de recherche, de nombreux travaux étudient les inégalités sexuées (mécanismes d'orientation, stéréotypes de genre, orientations professionnelles, etc.), afin de montrer qu'elles jouent en défaveur des filles. En revanche, peu d'études insistent sur l'avantage scolaire des filles ou le désavantage scolaire des garçons. Il existe des travaux de sociologie de l'éducation portant sur la problématique de lutte contre les inégalités scolaires et qui insistent sur la dimension sociale des inégalités scolaires. Les victimes de ces inégalités scolaires sont le plus souvent des garçons de milieux populaires. Il me paraît important de croiser les axes de la recherche avec les préoccupations politiques actuelles. Pour ce faire, le lien entre les rapports sociaux de classe et les rapports sociaux de genre doivent être pris en considération. Nous pouvons regretter que la brochure diffusée par le Ministère de l'Éducation nationale et intitulée « Filles et garçons sur la voie de l'égalité » ne combine pas les inégalités sexuées avec les inégalités sociales. D'une certaine manière, les filles des milieux populaires continuent à être portées par une dynamique sociale et scolaire, par laquelle l'investissement scolaire reste un vecteur d'espoir d'ascension sociale. Cette dynamique s'appuie sur des logiques d'émancipation féminine. En revanche, l'effritement de certains métiers populaires masculins qui étaient porteurs d'un idéal masculin contrarie les dynamiques d'investissement des garçons de milieux populaires. Ceux-ci cessent de penser que l'École leur permettra d'avoir une meilleure vie que leurs parents.

Les inégalités de contexte de scolarisation et les inégalités territoriales.

Ces types d'inégalités sont mieux étudiés qu'auparavant. Sans doute, nous sommes-nous rendu compte que

l'idéologie républicaine et jacobine ne suffisait pas à garantir l'égalité de traitement et de résultats sur l'ensemble du territoire. En matière éducative, de nombreuses politiques territorialisées ont été mises en place. Malgré tout, la réalité des inégalités territoriales reste complexe à appréhender. Les constats et les évolutions diffèrent selon l'unité territoriale ou géographique considérée.

Considérées à l'échelle d'une région, d'une académie ou d'un département, les inégalités territoriales ne cessent de diminuer depuis les années 1980. Néanmoins, des contrastes existent entre les académies ou entre départements, en termes de taux de scolarisation. Les académies du Nord-Est ont traditionnellement un taux de scolarisation plus faible que dans le reste du pays. En outre, le département de Seine-Saint-Denis est particulièrement en retard, par rapport au reste du territoire national.

Considérées à l'échelle des districts de collèges (quartiers), les inégalités territoriales s'accroissent de manière sensible, surtout dans les territoires urbains. Ces contrastes sont sans doute liés à la dégradation des performances des élèves scolarisés dans des guartiers défavorisés. L'École ne peut pas tout. Au contraire, sur cette problématique, elle subit les effets d'une géographie sociale, d'une ségrégation urbaine voire d'une désertification rurale. Ces différents phénomènes contrarient l'efficacité de son action. La ségrégation urbaine est souvent accrue par des mécanismes de ségrégation scolaire. Celle-ci découle de la concurrence que se livrent les établissements pour attirer les meilleurs élèves et du développement du marché scolaire lié à la liberté donnée aux familles de choisir l'établissement de scolarisation de leurs enfants.

Cet accroissement des inégalités scolaires ne fait l'objet d'aucune régulation de la part du champ politique. Les chefs d'établissement sont souvent bien seuls pour gérer ces problèmes. Souvent, ils luttent contre ces phénomènes en reproduisant sans le vouloir des processus de ségrégation, par constitution de classes de niveau, de classes européennes, de classes à horaire aménagé, ce qui favorise la différenciation sociale entre les collèges. De surcroît, la différenciation sociale entre les classes d'un même établissement est plus importante dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire, que dans les collèges « ordinaires ». Le processus scolaire est lié aux stratégies déployées par les familles et à la manière dont les acteurs de l'Éducation nationale y font face. À la ségrégation urbaine s'ajoute un processus de ségrégation scolaire qui s'exerce, la plupart du temps, au détriment d'établissements dans lesquels les élèves sont dans un entre soi contraint. Dans les quartiers aisés se développent des logiques d'entre soi choisi qui génèrent dans les quartiers défavorisés des logiques d'entre soi contraint. Ces processus font émerger des lieux où se concentrent les difficultés sociales et

scolaires. Ainsi, les établissements les plus précarisés sont ceux dans lesquels la différenciation sociale interne est la plus forte. De surcroît, les établissements dits « prioritaires » sont ceux où l'écart entre le parcours scolaire d'une part et la réalité des acquisitions d'autre part est le plus important. En effet, une enquête réalisée sur les notes obtenues au diplôme national du brevet (DNB) révèle que l'écart entre les notes du contrôle continu et celles des épreuves finales (Mathématiques, Français, Histoire-Géographie-Éducation civique) est beaucoup plus important chez les élèves des collèges peu favorisés que pour les autres.

Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, ceux qui faisaient partie des 25% les plus faibles à l'issue des évaluations nationales sont plus souvent allés jusqu'en classe de troisième sans redoubler, que les élèves situés dans la catégorie immédiatement supérieure. Or, ils n'ont en aucun cas comblé leurs lacunes. Simplement, ils sont passés d'un niveau à un autre, sans maîtriser les fondamentaux associés à chaque cycle. La suppression de l'orientation précoce, que je ne déplore pas, et l'incapacité des acteurs à traiter la grande difficulté scolaire expliquent ce constat. Chez ces élèves, les lacunes apparaissent de façon criante, à l'occasion des changements de cycle (collège-lycée, lycée-université). Ce hiatus entre le parcours des élèves et la réalité de leur niveau doit être traité au niveau politique et professionnel. À défaut, les inégalités territoriales se développeront et les difficultés s'amoncelleront sur des territoires déjà exsangues.



Cet accroissement des inégalités scolaires ne fait l'objet d'aucune régulation de la part du champ politique. Les chefs d'établissement sont souvent bien seuls pour gérer ces problèmes.

Dans les collèges les plus dégradés, nous constatons une réduction insidieuse des exigences formulées à l'égard des élèves les plus en difficulté. Précisément, les professeurs s'adaptent aux difficultés des élèves, en leur faisant réussir des tâches intellectuellement

Inégalités sociales et crise des solidarités



La démocratisation tient d'un projet politique qui vise à ce que tous les élèves aient acquis les savoirs et aient exercé leur esprit critique, conformément au socle commun de connaissance et de compétences.

pauvres. Les enquêtes d'évaluation nationale montrent que sur des tâches simples telles que le repérage d'informations simples dans un texte, l'écart entre les élèves est quasi inexistant. En revanche, pour ce qui est des tâches complexes (inférence entre une information figurant explicitement dans un texte et une autre ne s'y trouvant pas), l'écart entre élèves issus d'établissements REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire) d'une part et les élèves hors REP d'autre part est très important. Les professionnels de l'éducation s'adaptent aux difficultés réelles ou perçues de leurs élèves en les surentraînant à des tâches peu productives intellectuellement. Les tâches plus exigeantes, mais qui sont nécessaires à la poursuite de leurs parcours scolaires, sont peu souvent abordées. La reproduction des inégalités scolaires obéit à des effets de structure que sont la démocratisation ségrégative et la différenciation sociale.

La politique d'éducation prioritaire qui vise à lutter à la fois contre les inégalités sociales et les inégalités territoriales s'est attaquée de front à ces problématiques, non sans quelques paradoxes. La politique d'éducation prioritaire a vocation à doter les établissements concernés de moyens supplémentaires. Pourtant, le coût moyen d'un élève scolarisé en REP est inférieur à celui d'un élève d'un établissement parisien. L'éducation prioritaire concentre les enseignants les plus jeunes, voire la majorité des contractuels. Par exemple, en

Seine-Saint-Denis, un tiers des collèges n'abrite aucun professeur titulaire de mathématiques. La priorité affirmée à l'éducation prioritaire est en réalité toute relative.

Surtout, la politique d'éducation prioritaire n'a pas pris en compte les effets de structures. Celles-ci relèvent de la politique de la Ville qui n'a pas réussi à endiguer la ségrégation urbaine. Cette politique ne s'est pas attaquée à la concentration de la précarité et de la pauvreté dans certains quartiers. De ce fait, les conditions de vie de nombreux élèves se sont considérablement dégradées. Alors que la politique d'éducation prioritaire se donne pour mission de réduire les inégalités en transformant les pratiques professionnelles à l'École, nous savons très peu de choses de l'effectivité des pratiques des enseignants. Par exemple, les méthodes mises en œuvre dans les établissements REP pour permettre la maîtrise d'une langue vivante n'ont jamais été concrètement étudiées.

Alors que cette politique se veut cibler certains établissements à partir de critères sociaux, le critère de démocratisation n'a jamais été au cœur de la régulation et du pilotage de la politique d'éducation prioritaire. Nous avons pensé, à tort, qu'il suffisait d'innover pour démocratiser. Les modes d'innovation pédagogique peuvent être bons pour certains élèves, mais néfastes pour d'autres élèves. De nombreux travaux montrent que certaines innovations ne sont en réalité pas démocratisantes, mais contribuent à maintenir l'opacité des exigences formulées par les professeurs, reproduisant ainsi les inégalités sociales.

Lors de la première période de démocratisation de l'enseignement secondaire (années 60 et années 70), il existait une alliance entre la classe moyenne et la classe populaire autour de la question de la démocratisation scolaire. Toutes les parties prenantes acceptaient le principe de l'unification du système éducatif. À mon sens, cette alliance sociale est en crise. En effet, les classes moyennes font valoir leurs propres intérêts avec des logiques de préservation, d'entre soi et de concurrence dans la maximisation des chances de réussite de leurs enfants. Ces logiques sont en contradiction avec démocratisation de l'enseignement. Jean-Paul DELAHAYE souligne que les crédits sociaux consacrés à l'aide des élèves les plus pauvres ont été diminués pendant de nombreuses années. L'actuelle Ministre de l'Éducation les a de nouveau augmentés. Dans le même temps, les crédits budgétaires consacrés aux colles dans les classes préparatoires ou à la défiscalisation des cours particuliers se sont accrus et ne sont pas sous contrainte budgétaire. En termes d'alliance sociale, ces évolutions posent des questions de recherches scientifiques, mais aussi de stratégies de politique éducative redoutables. Nous ne sortirons pas de cette problématique si nous négligeons l'impératif de démocratisation. Toute politique éducative et scolaire doit être analysée à l'aune des inégalités sociales et territoriales. En outre, il convient de restaurer des solidarités sociales autour de la guestion scolaire.

Je vous remercie.

De la salle

Je vous remercie pour votre exposé qui précise la nature des inégalités. Les innovations pédagogiques sont, à mon sens, peu nombreuses. Si changement il y a, ils portent sur les programmes, plus que sur la pédagogie. Certaines circulaires contiennent des indications en matière d'innovations pédagogiques, mais les professeurs sont peu enclins à lire ce type de document. Les pratiques professionnelles des professeurs sont la grande inconnue de l'Éducation nationale. La seule mesure importante qui a été prise récemment dans le secondaire encourage les professeurs à travailler en équipe. De mon point de vue, c'est la seule mesure qui a des chances d'aboutir.

Votre intervention révèle à quel point les inégalités sont cumulatives. Si les inégalités sociales et territoriales peuvent être résorbées par des moyens et une forte volonté politique, les inégalités filles-garçons ne peuvent être combattues que par le prisme du pédagogique. Cette problématique n'est jamais clairement formalisée dans les circulaires ministérielles, ce qui m'étonne. Il est regrettable que l'on ne s'en préoccupe pas. La formation des enseignants représente également un vaste chantier, qui n'est pas abordé et qui bloque toute tentative de changement.

De la Salle

Je vous remercie pour votre exposé très clair et très exhaustif sur les différentes facettes des inégalités et la manière dont elles s'articulent. Je crois que la grande erreur du gouvernement actuel est d'avoir suivi le rapport de Terra Nova, qui affirmait la nécessité d'abandonner les classes populaires au profit des classes moyennes. La mentalité très centralise française empêche-t-elle le développement de l'autonomie des établissements, notamment ceux des zones d'éducation prioritaire? Quelle est votre opinion sur la possibilité de donner davantage d'autonomie aux établissements? Pourriez-vous nous donner quelques exemples de pratiques d'innovation qui devraient être développées au sein de l'École?

De la salle

C'est la première fois que j'entends un exposé qui aborde la question des inégalités filles-garçons. J'ai vécu dix années au Québec. En revenant en France en 2004, j'ai informé l'inspection académique des thématiques en discussion au sein de la « Belle province », notamment de la violence à l'École et de l'échec scolaire des garçons. Mes collèques me reprochaient alors d'avoir une vision

désuète de l'Éducation. Au Québec, des stratégies ont été mises en place, afin de valoriser les garçons. C'est la première fois qu'une étude qui étudie la problématique des inégalités filles-garçons est clairement abordée. Il ne s'agit pas de faire en sorte que les filles soient moins en réussite que les garçons, mais de permettre à ces derniers d'être davantage en confiance.

De la salle

Je me demande si le terme de démocratisation est adapté au système scolaire. Cette notion implique que tous les élèves disposent d'un contenu identique. Or, ces derniers ont des besoins et des parcours différents. Si l'enseignement a vocation à rendre les individus libres, des dispositifs de solidarité entre les élèves (les plus forts aidant les plus faibles) doivent être construits. J'ai l'impression que de nos jours, la pédagogie ne consiste qu'à transmettre à tous des standards, indépendamment des spécificités de chacun.

De la salle

J'estime que les différences émergent, dès les sections de l'école maternelle. Par le passé, les méthodes dites « modernes » avaient fait leur preuve. Or, les textes récemment publiés par le Ministère de l'Éducation nationale à l'intention de l'école maternelle et de l'école primaire contiennent des préconisations proches des méthodes dites « modernes ». La formation des enseignants est par ailleurs franchement lacunaire.

Jean-Yves ROCHEX

Je reste attaché pour ma part au terme « démocratisation », et ce d'autant plus qu'il n'est pas opposé au terme « émancipation ». La démocratisation tient d'un projet politique qui vise à ce que tous les élèves aient acquis les savoirs et aient exercé leur esprit critique, conformément au socle commun de connaissance et de compétences.

À mon sens, la démocratisation constitue l'une des conditions majeures de la mise en place d'un socle commun de savoirs, de modes de raisonnement intellectuel divers et d'une culture commune vecteurs de cohésion. L'État ainsi que le système éducatif doivent se donner comme objectif de doter toutes les personnes de cette culture commune. Cette démarche ne consiste pas à adapter les « pauvres » à un système éducatif inchangé ni de se préoccuper uniquement des laisséspour-compte. Simplement, en se posant la guestion de l'accès de tous à ces objectifs communs, la manière de travailler ces objectifs sera rénovée. La démocratisation envisage un fonctionnement du système éducatif repensé pour tous les individus. Le politique doit fixer des objectifs communs à tous les citoyens, pour les générations futures. Il n'est pas pertinent de plaider pour que chaque individu développe ses propres

Inégalités sociales et crise des solidarités

compétences et son propre mode de vie, sans tenir compte de la question des inégalités.

La question de l'autonomie des établissements est complexe à gérer. Il n'est pas certain qu'un renforcement de l'autonomie des écoles, collèges et lycées résorbera les inégalités. De mon point de vue, il est nécessaire de donner plus de latitude aux collectifs des enseignants. La politique d'éducation prioritaire est en défaut d'instrumentation du travail collectif des enseignants, des travaux des chercheurs et de l'activité des inspecteurs.

Quant à la formation des enseignants, elle est profondément sinistrée. Le recrutement des enseignants est dramatique, surtout dans le premier degré. Les pratiques enseignantes sont effectivement la grande inconnue de la politique de l'Éducation nationale. Nous constatons que la doxa de l'activité de l'élève et des méthodes actives est largement partagée

par le corps enseignant, car elle largement diffusée par les instituts de formation. Cette doxa correspond aux habitus du corps enseignant, qui sont le plus souvent issus des classes moyennes. Les pratiques ne sont pas pensées, au regard des exigences des différents modes d'apprentissage. Par exemple, dans une classe d'école primaire, les professeurs ont proposé aux élèves de rédiger une recette de cuisine, sous prétexte que cela était proche de leur quotidien. Or, ce type d'exercice est particulièrement complexe à réaliser, pour des élèves déjà en difficulté. La liste des opérations doit être ordonnée, tandis que la liste d'ingrédients n'a pas à l'être. Dans ce cas, nous sommes en présence d'une fausse innovation, car la nature de l'activité et les obstacles rencontrés par les élèves n'ont pas été pensés et anticipés.

Je vous remercie.

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2015



Etienne PETITMENGIN

Représentant de la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Je vous lis le discours que la ministre Ségolène NEUVILLE m'a confié.

« Monsieur le Président, mesdames et messieurs les représentants et membres des PEP, Madame la Présidente du CNCPH, mesdames, messieurs,

Mes contraintes d'agenda ne m'ont pas permis d'être parmi vous aujourd'hui et je le regrette très sincèrement.

Les valeurs portées par la Fédération des PEP et les actions que vous menez, notamment dans le domaine du handicap, sont largement reconnues au niveau national. Les PEP agissent au quotidien dans le sens des priorités définies par le Président de la République lors de la dernière conférence nationale du handicap, qui s'est tenue il y a tout juste un an, le 11 décembre 2014. Ce n'est donc pas par hasard que le Président de la République a apporté son soutien à vos journées.

Dans cette période incertaine et troublée, l'action menée par le réseau des PEP prend une importance particulière pour faire vivre nos valeurs républicaines. C'est pour ces raisons que ne pouvant me joindre à vous ce matin, j'ai demandé à Etienne PETITMENGIN, Secrétaire Général du Comité Interministériel du Handicap, de vous lire ce message en mon nom.

Vous consacrez vos journées de rencontres aux conditions et actions nécessaires pour bâtir une société inclusive. À cette occasion, vous avez mené une recherche-action sur les parcours de vie. Je vous remercie pour la qualité de ce travail dont j'ai pu prendre connaissance et qui trace des pistes importantes.

Parler de parcours est aujourd'hui devenu une évidence. Il est plus complexe de faire vivre cette logique de parcours et d'inclusion accompagnée pour les personnes en situation de handicap. Plus complexe car de façon historique, notre système médico-social ne s'est pas construit en ce sens. Mais il change et évolue rapidement et de nombreuses avancées ont été faites dans chacune de nos régions. C'est bien la priorité de mon action politique : faire du Vivre ensemble et de l'accessibilité universelle les lignes directrices des réponses médico-sociales et sanitaires en faveur des personnes handicapées. L'ensemble des mesures, des réformes, des actions engagées par ce Gouvernement poursuivent cet objectif. Vous connaissez ces mesures, et lors de vos journées, c'est bien l'occasion d'en débattre.

Nous menons ces réformes car les inégalités restent fortes lorsqu'il s'agit de handicap ou d'exclusion. Et ces inégalités, vécues et subies au quotidien par nos concitoyens qui y sont confrontés, fragilisent notre pacte social. Votre baromètre de la société inclusive le démontre bien. En fait mon action vise clairement à ce que, dans le domaine du handicap, comme pour l'exclusion par ailleurs, les politiques que nous menons ne soient pas des politiques particulières. Le handicap ne doit pas être une politique particulière mais une partie de toutes les politiques publiques. Nous avançons. Le chemin reste long mais nous avançons. C'est comme cela que la notion de parcours de vie prendra tout son sens, lorsque la diversité et la qualité des réponses seront plus fortes que les contraintes qui empêchent au quotidien les personnes en situation de handicap de réaliser leurs choix de vie.

Je suis particulièrement attachée à ce que rien ne se fasse sans les personnes elles-mêmes. C'est là aussi un changement profond qui est en cours. La participation directe des personnes est la clef du succès pour agir sur les représentations, les stéréotypes liés au handicap. C'est aussi la condition incontournable de la pertinence des réponses que nous devons mettre en place pour garantir l'accès aux droits, à l'éducation, aux soins, aux services.

Votre rapport sur les parcours insiste sur la question de la coordination des parcours. J'y attache également une grande importance. Très souvent en France, on pose la question de savoir qui est légitime pour coordonner le parcours. Je pense très sincèrement que l'essentiel de l'enjeu est plutôt de savoir comment il convient de garantir la continuité et la globalité du parcours. Ce Comment nécessite que chacun puisse y contribuer, que les espaces de concertation et de partage de pratiques se développent, que l'information circule. Il faut créer de véritables communautés de pratiques, intégrant d'ailleurs l'expertise des personnes et de leurs proches. C'est en faisant équipe avec et autour de la personne que la coordination de parcours devient concrète. Je le dis en tant que ministre mais aussi comme médecin hospitalier auprès de publics très vulnérables. Dans les situations de grande vulnérabilité, la rivalité et le conflit sont des luxes que l'on ne peut pas se permettre. La confiance doit primer sur le conflit. Et cette confiance doit se construire au quotidien, en routine, sans attendre le risque de rupture de parcours.

Ces principes sont au cœur de toutes les réformes engagées. Je n'en citerai qu'une : la mise en œuvre du rapport « Zéro sans solution », traduit aujourd'hui dans la feuille de route « Une réponse accompagnée pour tous ». Le lancement de la première vague a eu lieu le 10 novembre 2015 : ce sont 23 premiers départements pionniers qui se lancent. Cette feuille de route n'est pas la mienne, n'est pas celle du ministère ou du Gouvernement, elle est la nôtre à tous. Sa réussite et son plein déploiement sur l'ensemble de notre territoire national nécessite la mobilisation, la créativité et la coopération de tous.

Cette feuille de route entraîne des changements majeurs, je le sais. Ces changements sont nécessaires et ils font appel à la capacité d'innovation locale. Je sais pouvoir compter sur le réseau des PEP et de ses partenaires pour réussir ce pari du changement et de l'innovation au service du parcours de vie.

Mesdames et messieurs, voilà le message que je voulais vous délivrer aujourd'hui. Un message de soutien, de détermination et de confiance. Je suis déterminée à poursuivre les réformes nécessaires, à soutenir

les innovations. J'ai finalement un seul cap, l'inclusion effective et la pleine participation sociale des personnes en situation de handicap. L'ensemble de mes actions est dirigé vers ce but. Je n'en dévierai pas. Je connais également votre détermination collective pour parvenir à ce but. Il est à notre portée.

Merci de votre engagement et de la qualité de vos actions. Je vous souhaite d'excellents travaux et ma porte vous reste toujours ouverte. Bravo. Je vous remercie. »

Applaudissements.

Merci infiniment.

Remise officielle et présentation du rapport de la recherche-action sur le parcours de vie

Jean-Pierre VILLAINPrésident de la Fédération Générale des PEP

Monsieur le secrétaire général du Comité interministériel au handicap, représentant ici Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'État des personnes en situation de handicap et de la lutte contre l'exclusion,

Madame la Présidente du CNCPH,

C'est avec une très grande joie que nous avons l'honneur et le plaisir de vous accueillir, ici, au Palais Brongniart, dans le cadre de nos Troisièmes Rencontres PEP. À travers moi, c'est bien évidemment l'ensemble de notre réseau, ses élus, ses militants, ses directeurs d'établissements, ses salariés, qui se félicite de votre venue. Elle est plus qu'un symbole, elle atteste du soutien que vous accordez aux actions que notre Mouvement mène au quotidien pour faire vivre la Société à laquelle nous croyons.

Une Société Inclusive que notre réseau appelle de ses vœux, et qu'il s'efforce au quotidien de rendre concrète et palpable dans les territoires. Une société inclusive, attentive au parcours de chaque personne, et dont l'émergence repose sur deux postures complémentaires et incontournables : être constamment accueillante et bienveillante envers les membres qui la composent, mais aussi se montrer combative contre toutes les formes d'inégalité et d'exclusion.

Nous avons reçu hier Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'éducation nationale, qui nous a fait l'honneur d'ouvrir ces Rencontres 2015. Nous vous accueillons aujourd'hui. Vos présences respectives attestent, du caractère transversal et complémentaire de nos différents secteurs d'activité, autant que du fait, souligné par Monsieur le Président de la République dans le message de soutien fort qu'il nous a adressé, que ces différents secteurs d'activité s'enrichissent les uns les autres, parce qu'ils sont placés sous l'égide des mêmes valeurs de laïcité, de solidarité, et d'émancipation.

C'est au demeurant pour cette raison que nous sommes si particulièrement heureux de la convention de partenariat qui nous lie, Monsieur le représentant de Madame la Ministre, avec votre Ministère, depuis maintenant deux ans

Les liens qui nourrissent le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance à une même communauté de destin, doivent trouver dans le quotidien des concrétisations fortes. L'accès aux droits est essentiel à cet égard et invite chacun d'entre nous à développer une coopération réelle des acteurs au service des personnes les plus vulnérables, et plus particulièrement les personnes en situation de handicap. Ce ne sont pas là des questions simples. Il faut à la fois du tact, de la rigueur, et des méthodologies éprouvées de concertation.

C'est pourquoi notre fédération a décidé, il y a deux ans maintenant, de conduire une vaste recherche de terrain sur la question, dans pas moins de 14 territoires, en ouvrant ses établissements et services à des universitaires, avec le but de dégager au mieux les modalités de coopérations les plus pertinentes.

Vous avez manifesté dès le départ votre intérêt et votre soutien pour ce travail.

Ainsi, Monsieur le représentant de Madame la Ministre, est-ce avec joie que j'ai l'honneur de vous remettre, à présent, en toute première priorité, le rapport de cette recherche-action. Elle a pour titre « Adapter l'accompagnement aux parcours de vie des personnes en situation de handicap». Elle a été conduite avec l'important soutien de la CNSA, que nous tenons à remercier. De même, je ne puis que me féliciter de la présence parmi nous ce matin, pour la remise de ce rapport, de Madame la Présidente du CNPH, Madame Dominique Gillot. Votre intérêt pour ce travail est pour nous, Madame la Présidente, un très fort encouragement. Soyez en donc aussi vivement remerciée.

Dans un instant, Martine Salomé, vice présidente de la Fédération générale des PEP, en charge du domaine social et médico-social, vous en fera une présentation plus détaillée, lors d'une table ronde qui sera animée par Madame Annick Kahn, journaliste au Monde, que je remercie vivement de sa participation. Je suis convaincu que ce rapport devrait vous intéresser et contribuer à améliorer notamment les coordinations des différents accompagnements mis en œuvre, et notamment et prioritairement celle de l'indispensable partenaire que sont les familles pour favoriser l'accès de tous au droit commun.

Encore merci pour votre soutien. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Pierre Villain

Dominique GILLOT *Présidente du CNCPH*

Mesdames et messieurs les militants, adhérents et animateurs de cet immense réseau des PEP, je suis très heureuse d'être parmi vous. Je connais ce réseau depuis de très nombreuses années. Je retrouve ici des personnes et des amis dont les parcours ont croisé le mien, tous mus par la même volonté et le même engagement au service de l'école inclusive, de l'émancipation des élèves, en accordant une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin. Désormais en responsabilité au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, je manifesterai une attention spécifique à la scolarisation et à l'accueil dans tous les secteurs de la société des enfants porteurs de handicap. Je sais que ces enfants sont tout à fait en capacité d'apprendre, de s'émanciper et de découvrir, à travers un parcours de vie adapté auquel l'école publique est disposée à apporter sa contribution, afin qu'ils deviennent des citoyens à part entière. Nous unirons nos efforts pour travailler ensemble à cette noble tâche pendant les quelques années qui nous sont données à la présidence de ce Conseil.

Applaudissements.

Remise officielle et présentation du rapport de la recherche-action sur le parcours de vie

Participaient au débat :

Philippe MAZEREAU,

maître de conférences à l'université Caen-Basse-Normandie

Nicolas GUIRIMAND,

maître de conférences à l'université de Rouen

Typhaine MAHE,

chargée de mission Évaluation et actions innovantes à la CNSA

Martine SALOME,

vice-présidente de la Fédération Générale des PEP

Patrice DANDREIS,

directeur général des PEP 06

Les débats sont animés par Annie KAHN.

66

Annie KAHN

Cette recherche-action représente un ouvrage important. Martine SALOME, qu'entendez-vous par recherche-action ? Quels étaient les objectifs de celle-ci ?

Martine SALOME

À première vue, cette recherche-action pour les PEP représente une rencontre entre les usagers, les professionnels de nos associations départementales, et les chercheurs qui observent, analysent et élaborent les savoirs. Nous avons construit cette rencontre qui permet au réseau et aux professionnels de mieux comprendre comment ils agissent, afin d'évoluer positivement dans l'efficacité de l'accompagnement du parcours de vie de la personne handicapée.

Il est nécessaire, pour comprendre ces objectifs, de rappeler comment est née l'idée de cette recherche-action. Suite à la loi de 2002, l'Assemblée Générale de la Fédération Générale des PEP a adhéré en 2004 à l'idée de parcours de vie de la personne en situation de handicap. Cette idée est devenue un principe d'actions pour les associations départementales et une orientation à suivre.

Nous avons observé depuis 2012 l'émergence d'essais de mise en œuvre de parcours de vie de personnes handicapées à l'intérieur de notre réseau. Ces essais ont été facilités par le fait que le réseau couvre tous les temps de vie des personnes à travers ses 2 champs d'activité. Les expériences de terrain ont rapidement révélé que l'accompagnement à la mise en œuvre du parcours de vie reste très complexe et décalé par rapport aux réglementations administratives. Les professionnels se demandent comment accompagner un parcours de

Suite à la loi de 2002, l'Assemblée Générale de la Fédération Générale des PEP a adhéré en 2004 à l'idée de parcours de vie de la personne en situation de handicap

vie en respectant ces réglementations. Les logiques d'établissement ne sont pas non plus favorables à la mise en place du parcours de vie. Les équipes ont donc dû procéder à des ajustements au jour le jour. Il est apparu nécessaire d'analyser les pratiques en prenant en compte les 2 objectifs suivants :

- comprendre quels sont les fonctionnements optimaux qui permettent l'accompagnement à la mise en œuvre du parcours de vie;
- identifier les freins et les facilitateurs pour que les associations départementales avancent dans le sens de l'accompagnement des personnes dans la mise en œuvre de leurs parcours de vie.

Annie KAHN

Typhaine MAHE, pourquoi la CNSA s'est-elle intéressée à ce sujet ?

Typhaine MAHE

Nous nous sommes positionnés favorablement à une subvention au titre de la section budgétaire de la CNSA, dédiée au financement de projets innovants, car le sujet de la coordination, des parcours et de la coopération correspondait à nos préoccupations et alimentait nos travaux sur ce thème.

Cette étude porte en effet sur les problématiques cruciales et s'interroge sur les modes d'organisation efficients entre acteurs pour déployer des réponses cohérentes aux besoins des personnes, mais aussi sur les facteurs favorisant la continuité des parcours de vie. Le projet s'inscrivait dans la continuité d'un chapitre thématique de notre rapport d'activité 2012, intitulé « Promouvoir la continuité du parcours de vie, d'une responsabilité collective à un engagement partagé ». Le rapport « Zéro sans solution » est ensuite paru. Il y est justement question de cette même thématique de coordination et de parcours.



Cet objectif consistant à faire en sorte que le secteur médico-social devienne davantage un facilitateur représentait un saut dans l'inconnu.

Philippe MAZEREAU

Nous avons voulu inscrire cette recherche dans le moment actuel, soit rappeler qu'aujourd'hui, le secteur médico-social est appelé à significativement modifier ses méthodes, pratiques et représentations installées depuis 1975. Nous avons appris à raisonner en termes de secteurs : nous faisons passer la mission du secteur médico-social du champ de la compensation à la mise en accessibilité du lieu ordinaire.

Cela représente une inconnue sous 2 angles. L'enjeu actuel consiste à inscrire cela dans l'ordinaire des pratiques. Il faut pour cela éviter de séparer la question des pratiques, des justifications et des valeurs au nom desquelles on agit, des outils mis en place. Il faut donc à la fois faire vivre des pratiques nouvelles et créer les outils susceptibles de les maintenir et de les pérenniser. Or les professionnels se plaignent souvent que les outils ne soient pas adaptés puisqu'ils ont été conçus dans une autre logique. L'inconnue réside tant dans les pratiques des professionnels, qui doivent se lier aux projets de vie des familles et intégrer une forme de conflictualité, que dans la coordination entre le travail quotidien des professionnels et l'encadrement et la gestion de l'activité.

Annie KAHN

Nicolas GUIRIMAND, vous avez modélisé l'existant autour de 3 pôles que sont les familles, les institutions et les professionnels.

Nicolas GUIRIMAND

Les résultats obtenus ont été modélisés sous forme d'idéal-type du parcours coordonné. Cette définition originale marque un tournant dans les analyses menées



Il faut donc à la fois faire vivre des pratiques nouvelles et créer les outils susceptibles de les maintenir et de les pérenniser



auparavant. En effet, nous avons porté un regard décentré. Tout d'abord, au lieu de ne s'intéresser qu'aux questions que pose la coordination entre les professionnels au sein d'un même établissement, ou entre différents établissements, nous avons cherché à savoir comment ce pôle de professionnels travaillait et créait du lien, afin de faire circuler des données, dont des savoirs sur les jeunes. Il fallait aussi mesurer comment l'information circulait afin de contribuer à la construction du parcours de vie du jeune.

Nous n'avons pas placé le jeune ou la famille au centre de notre étude, mais le parcours de vie coordonné, défini comme un espace de possibles en termes de lieux et de temporalités d'accueil, de suivi et d'accompagnement. Il s'agit d'un espace à géométrie variable.

L'ensemble des professionnels et des familles, ainsi que les institutions, tendent vers un parcours idéal, gradué de 0 à 10 en fonction des liens établis entre les différents nôles

La première catégorie de parcours correspond aux parcours principalement coordonnés par les familles, avec un fort soutien du pôle institutionnel. Cela concerne souvent des familles appartenant à des catégories socio-professionnelles supérieures, fortement investies dans les associations de parents d'enfants en situation de handicap. Elles bénéficient de soutiens politiques relativement conséquents.

La deuxième catégorie correspond à des parcours dans lesquels la coopération entre les professionnels et les usagers reste faible. De plus, la coopération entre institutionnels et professionnels est minimale. Elle concerne souvent des familles qui se positionnent contre le projet de vie proposé par les institutions ou par les professionnels du secteur médico-social et sanitaire. Le troisième type de parcours s'applique aux familles les plus démunies socialement, économiquement et parfois psychologiquement. Elles ont connaissance du parcours et du projet de vie de leur enfant mais cet espace des possibles reste relativement restreint.

Remise officielle et présentation du rapport de la recherche-action sur le parcours de vie

La coordination des parcours se manifeste sous forme de parcours principalement coordonnés par des professionnels et dans une moindre mesure par les institutions. La coopération entre usagers et professionnels demeure très faible.

Patrice DANDREIS

Nous nous sommes posés la question de la coconstruction des projets avec les familles dès 2006. Nous avons dans un premier temps mis en place dans les établissements des consultants des familles. Puis nous avons pris dès 2010 l'engagement de passer d'une logique d'établissement à une logique de parcours. Nous avons alors souhaité faire évoluer cette fonction de consultant des familles vers des rôles de coordinateurs. Cela impliquait la création d'un service de coordination de projets et de parcours situé au niveau de l'association et non plus des établissements. Ce service dépend de notre plate-forme de services. Nous visons la mise en place opérationnelle d'un dispositif associatif permettant le recentrage sur les besoins et les attentes de la personne.

Nous avons participé à cette recherche en créant des liens avec les équipes de chercheurs pour répondre à leurs demandes et vérifier les différentes hypothèses. Il est apparu qu'il était nécessaire de développer la formation des coordinateurs Projets et Parcours (CPP), ainsi que des équipes.

Il faut souligner l'aspect facilitateur des CPP en matière de « reliance ». Notre travail a mis en évidence ce triangle de la coordination de projets et parcours entre le pôle institutionnel, le pôle des familles et le pôle professionnel. Il est nécessaire de modéliser et de mettre en œuvre des procédures, de sorte d'assurer l'accompagnement et la fluidité des parcours de vie, ainsi qu'une accessibilité universelle. Il faut aussi former et lever les blocages qui demeurent, par exemple les blocages administratifs ou de financement.

Les équipes des PEP travaillent avec sincérité et envie pour éviter les ruptures de parcours, supprimer les parcours subis et favoriser les parcours co-construits et choisis par les personnes.

Nicolas GUIRIMAND

Je partage l'analyse de Patrice DANDREIS. Nous avons identifié 3 catégories d'obstacles. La première catégorie porte sur les difficultés pour identifier les pratiques des professionnels des différents secteurs voisins. Les professionnels déplorent un manque d'informations mais la connaissance mutuelle des différents acteurs participe à la coordination des parcours de vie.

La seconde catégorie d'obstacles regroupe le manque de ressources institutionnelles à l'échelle d'un territoire. La troisième catégorie d'obstacles correspond au manque de temps mis à la disposition des professionnels pour réaliser cette coordination de manière optimale.



Philippe MAZEREAU

La circulation des informations relèvera de la coordination. Or une coordination peut exister sans coopération. L'enjeu consiste alors à construire de la coopération, soit produire du savoir nouveau sur les situations. La question d'un langage commun a émergé. Il faut aujourd'hui passer d'une logique de milieux dissociés à une logique de milieux associés dans lesquels les savoirs spécialisés sont reformulés dans les milieux ordinaires des parcours de vie.

Annie KAHN

Typhaine MAHE, quels sont les objectifs et les pistes de travail de la CNSA ?

Typhaine MAHE

Ces travaux seront diffusés aux membres du conseil scientifique afin qu'ils s'appuient sur les résultats obtenus et qu'ils poursuivent des travaux de recherche en ce sens. Ces travaux alimenteront notre réflexion sur différents chantiers, notamment avec les MDPH et leurs partenaires dans le cadre de notre mission d'appui aux pratiques professionnelles. Il est important de prendre connaissance des obstacles à lever autour de cette coopération pour mieux travailler ensemble, et de revenir sur les missions et le rôle de chacun.

Martine SALOME

Nous allons désormais largement diffuser les résultats de la recherche-action auprès de l'ensemble du réseau, puis les mettre en débat à partir des expériences des associations. La mise en place de formations s'impose dans le réseau, afin de permettre aux équipes de construire un langage commun. Ces formations seraient à conduire sur un territoire particulier rassemblant des acteurs divers. Il serait intéressant que cette première recherche-action débouche sur un second champ de pistes complémentaires.

Applaudissements.

Quelles articulations pour un parcours de vie dans les territoires : regards croisés des acteurs

Participaient au débat :

François SOULAGE,

président du collectif Alerte, chargé du suivi du plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social

Serge FRAYSSE,

chef du bureau Éducation et Enseignement supérieur au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

Etienne PETITMENGIN,

Secrétaire Général du Comité Interministériel du Handicap (CIH)

Les débats sont animés par Catherine BACHELIER

Catherine BACHELIER

Nous réfléchissons ici à la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous. Il convient en effet de répondre aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap en gardant à l'esprit la notion de droit commun pour tous, et en restant au plus près des lieux de vie. Cela représente un défi majeur pour les années à venir, défi qui prend en compte la réforme territoriale, la coordination entre les différents intervenants et les dispositifs d'accompagnement. Il faut agir pour l'inclusion, en prenant en considération tous les types de handicap et d'exclusion.

Un parcours de vie est avant tout une histoire personnelle, qui doit permettre à chacun de participer pleinement à la vie sociale. Cela suppose que le cadre de vie, les espaces publics et privés soient accessibles à tous. Un parcours de vie se bâtit en plusieurs étapes, à travers l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et l'avancée en âge.

Pour commencer, pourriez-vous nous parler des différents types de territoires ?

Etienne PETITMENGIN

L'action publique ne se décide pas uniquement à Paris mais se construit dans les territoires. Je suis convaincu de la pertinence de la capacité des territoires. Encore faut-il que les départements se départissent de leurs problèmes financiers. La politique publique en direction des personnes handicapées ne se résume



Iillian Chaba

pas à une approche par guichet d'accès aux droits et de compensations financières. Le cœur du sujet reste la capacité à accompagner des personnes en vulnérabilité tout au long de leur vie. Or les départements semblent être trop arc-boutés sur leurs problèmes financiers. Les départements doivent mieux travailler avec leurs partenaires, dont les ARS.

Catherine BACHELIER

Il ne faut pas appliquer des solutions prédéfinies mais individualiser les pratiques car nous avons à faire à des personnes et non à des catégories.

François SOULAGE

Concernant la question des territoires, il faut prêter attention aux situations différentes en fonction des politiques des départements. Certains territoires sont

Quelles articulations pour un parcours de vie dans les territoires : regards croisés des acteurs

très denses tandis que d'autres abritent une population très disséminée. Par ailleurs, des départements accordent une grande importance aux populations et d'autres moins. Aux territoires correspondent donc une réalité géographique et humaine d'une part et une réalité politique d'autre part. Il est donc impossible d'appliquer une politique nationale coordonnée.

De plus, les logiques de guichet et les logiques d'accompagnement sont en apparence contradictoires. Nul ne sait à date à quoi s'apparente l'accompagnement. Il faudrait organiser une conférence de consensus sur l'accompagnement afin que les différents acteurs puissent s'affronter et discuter thématique par thématique. Il n'existe pas à ce jour de financement public sérieux pour l'accompagnement dans aucun des domaines, faute d'avoir défini ce que cela signifie et de se baser sur des outils d'évaluation. Il est en effet important de mettre en évidence des critères d'évaluation.

Catherine BACHELIER

Comment se construit concrètement un parcours de vie pour une personne handicapée ?



il ne faut pas appliquer des solutions prédéfinies mais individualiser les pratiques.



Etienne PETITMENGIN

Je voudrais rappeler quelques fondamentaux qui font consensus. À ce titre, le rapport de Denis PIVETEAU ne s'est pas cantonné aux cas extrêmes mais a posé la question de la méthode pour tous, qui provoque des situations dramatiques. Selon Denis PIVETEAU, il faut sortir d'une logique d'orientation des personnes vers des services, pour tenter de construire un parcours accompagné. C'est là un fondamental pour changer de méthodes dans l'action publique. L'action publique dans le domaine social s'est en effet constituée par sédimentation de dispositifs successifs, aboutissant à un paysage compliqué, illisible et sans doute peu efficace. Il faut aujourd'hui changer de méthodes et rentrer

dans une logique de parcours de vie accompagné, en utilisant les différents dispositifs en tant que leviers dans la vie des personnes. Cela doit s'incarner dans les 3 problématiques suivantes :

- la capacité des institutions à sortir de cette logique de dispositifs et de guichet, pour se tourner vers une logique plus globale d'orientation de la personne;
- la sortie des établissements et des services de leur propre culture, parfois très cloisonnée;
- la tarification pour sortir d'une tarification très segmentée.

Catherine BACHELIER

Il faut arrêter d'appliquer aux personnes des schémas prédéfinis mais prendre en compte la globalité de la personne. Il est nécessaire de faire mieux travailler ensemble les différents intervenants.

François SOULAGE

Il faut identifier les professionnels pour qu'ils puissent coopérer. Or ils manquent de temps et de connaissances mutuelles, ce qui représente l'un des obstacles. Nous suivons actuellement une logique de guichet, de dispositifs et de diplômes. Chacun reste donc dans son cloisonnement. La question du référent de parcours doit être abordée sous l'angle du référent de parcours de l'enfant, puis celui de l'adolescent, puis celui de l'adulte. Cela n'est pas normal et il semble étonnant de placer de telles frontières. Le référent de parcours doit être un responsable de la coopération.

Etienne PETITMENGIN

Il est fondamental d'insister sur la coordination, qui est nécessaire mais insuffisante. Dans le cas des personnes âgées, souvent dépendantes, la solidarité est fondamentale en l'absence de proches aidants. Il arrive que 3 personnes différentes interviennent auprès de ces personnes âgées pour accomplir les diverses tâches d'accompagnement en fonction de la segmentation des diplômes et des compétences, soit une auxiliaire de vie, une aide-soignante et une infirmière. Peut-être serait-il possible de simplifier cela, pour gagner en qualité tout en réalisant des économies.

Le point majeur correspond à la coopération et à l'intégration de la fonction entre les uns et les autres. Cela ne s'avère pas si compliqué que cela si tous y travaillent concrètement. S'il existe des délégations de tâches du sanitaire vers le médico-social, les délégations de tâches inverses sont bien plus complexes. Le lien social et la dignité de la personne restent moins encadrés et délégués dans un cahier des charges. Il est toutefois possible d'aller assez loin dans le sens de la coordination, de la coopération et de l'intégration des tâches pour que la personne âgée soit face à un même interlocuteur, d'où un gain en termes de service et de

budget. Ce cloisonnement, soit cette gestion séparée, n'est pas fatal.

Catherine BACHELIER

Il est important de savoir où sera positionné le référent de parcours.

Etienne PETITMENGIN

Il existe un enjeu à construire des plates-formes territoriales de services avec les établissements et les services, permettant d'apporter la réponse appropriée en fonction des besoins. Ces référents de parcours doivent se situer à ce niveau. Les MDPH n'ont pas la possibilité de suivre les personnes au quotidien et en proximité. En revanche, les MDPH doivent conserver un rôle de régulation, d'orientation et de financement.

Catherine BACHELIER

Nous en revenons à cette coordination entre plusieurs intervenants, que sont les MDPH, les futures platesformes territoriales de services et les accompagnants.

François SOULAGE

Force est de constater que l'on sépare souvent les aidants familiaux et les professionnels. Il faut alors se demander comment le référent de parcours peut établir un lien entre les aidants familiaux et le travail des professionnels. De plus, il n'est pas tenu compte du travail des bénévoles, pourtant très important.

Etienne PETITMENGIN

Les aidants permettent de faire tenir la solidarité publique dans le domaine du handicap et des personnes âgées dépendantes. Il faut aussi s'interroger sur la place des personnes concernées, qui représentent aussi des ressources et des compétences dans ce parcours de vie. Il faut s'inscrire dans une logique dans laquelle les personnes doivent elles-mêmes aider les professionnels à les aider.

François SOULAGE

Les plates-formes réuniront des professionnels qui partageront des informations qui ne peuvent être diffusées plus largement pour des raisons de confidentialité. Les plates-formes représenteront donc un gain de temps en matière d'échange d'informations.

Catherine BACHELIER

La question de la responsabilité peut s'avérer être un frein à la coordination.

Etienne PETITMENGIN

Dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, les aides-soignantes ou les auxiliaires de vie



Il faut aujourd'hui changer de méthodes et rentrer dans une logique de parcours de vie accompagné.



assurent les actes soignants en l'absence d'infirmières et nul ne s'interroge sur la guestion de la responsabilité.

François SOULAGE

Il faut sortir de la logique selon laquelle il est considéré que la personne handicapée a besoin que tout soit fait pour elle. Il faut multiplier les lieux où la parole est donnée aux personnes handicapées et aux accompagnants, qui sont acteurs et non passifs.

Serge FRAYSSE

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) est une nouvelle administration centrale principalement dédiée à la politique de la ville, soit la politique territorialisée en direction des quartiers les plus en difficulté. La question de la dépendance et de l'accompagnement ne s'est pas posée comme une thématique prioritaire.

Le CGET pose la question du recrutement sur les différents métiers existant dans ces domaines. En effet, la question de l'éducation est centrale dans ces quartiers. Les jeunes ne s'orientent pas vers les métiers socio-sanitaires autant que nous le souhaiterions. Nous voudrions alors les amener vers ces métiers en raison de l'importance des besoins à venir.

François SOULAGE

S'il faut que ces jeunes des quartiers soient formés aux métiers de l'aide, il ne faut pas oublier que les diplômes actuellement proposés restent complètement fractionnés. Ainsi, une qualification obtenue risque de devenir totalement inutile une fois que le métier concerné aura évolué. La question des métiers, de l'évolution des métiers et des passerelles à développer est fondamentale.

Quelles articulations pour un parcours de vie dans les territoires : regards croisés des acteurs



Serge FRAYSSE

Nous parlons de parcours éducatif car le devenir de ces jeunes passera en premier lieu par le parcours scolaire. Certains jeunes en difficulté doivent être aidés de manière particulière pour que leur scolarité se rapproche le plus possible de celle du territoire national. Il faut aussi s'occuper des parents car rien n'est pire que le conflit de loyauté, lorsque le jeune souhaite réussir alors que le parent ne met pas en œuvre les moyens de sa réussite. Il existe néanmoins un fossé car bien souvent, les jeunes des quartiers restent cantonnés à certains métiers ou tâches. Ils éprouveront des difficultés à gravir les échelons. Ces jeunes ont besoin de temps pour se former mais ils ont souvent des capacités humaines tout aussi valables que celles des jeunes de milieux plus favorisés.

Catherine BACHELIER

Le parcours de vie sont-ils influencés par les territoires, même dans le domaine éducatif ?

François SOULAGE

C'est bien le cas. Les notions de parcours de vie et de territoires ramènent à la question de l'isolement. On ne tient pas suffisamment compte de ce que signifie l'isolement. Les 2 grandes zones d'isolement correspondent aux zones urbaines denses dans lesquelles les individus ont perdu leur réseau social, et le milieu rural qui subit des problèmes de mobilité. Or les normes ne tiennent jamais compte de la dimension territoriale spécifique. Il faut donc introduire le critère géographique dans le mode de tarification, sans quoi les zones rurales très dispersées restent systématiquement délaissées.

Catherine BACHELIER

Ces zones sont souvent majoritairement habitées par des personnes âgées dont la capacité sensorielle diminue. De plus, ce sont souvent des déserts médicaux qui ne bénéficient pas de transports publics.

Serge FRAYSSE

Certains quartiers urbains souffrent aussi de l'éloignement des services, faute d'une bonne desserte. Ces quartiers urbains défavorisés sont marqués par la monoparentalité, problématique au regard de l'éducation des enfants. En revanche, la solidarité familiale reste forte, par exemple avec la cohabitation de plusieurs générations.

Etienne PETITMENGIN

De nombreux individus quittent les quartiers pour se rendre dans les zones rurales, bien que les possibilités de réponses en termes d'accompagnement soient moindres en zone rurale.

Je déplore le manque de liens entre les MDPH et le reste des services sociaux. Il faut prendre en compte le sujet de l'accessibilité universelle. Or les MDPH ne peuvent être cantonnées à des questions de handicap. De nombreux départements considèrent que l'autonomie représente un champ particulier de l'action sociale. Je déplore cette approche qui ne correspond pas à la réalité de la vie. Il faudrait donc mieux articuler les MDPH avec les services sociaux de proximité.

Serge FRAYSSE

Les crédits dédiés à la politique de la ville ne sont en rien comparables aux crédits dédiés aux affaires sociales en général.

Catherine BACHELIER

On parle ici du parcours de vie qui se construit au sein d'une société qui doit être plus inclusive, pour prendre en compte l'individualité de chacun dans le respect d'une vie citoyenne collective et de la diversité des parcours.

François SOULAGE

Le respect de l'individualité implique que chacun puisse construire son projet. Il semble que le travailleur social définit souvent un projet de vie pour la personne au lieu de construire un projet de vie avec elle. C'est pourtant un enjeu fondamental du travail social.

De la salle

Comment pouvons-nous nous orienter vers les platesformes territoriales ?

François SOULAGE

Il faut tout d'abord définir les attentes par rapport à une plate-forme territoriale et ses acteurs.

Etienne PETITMENGIN

Les acteurs institutionnels peinent à se parler, y compris de financement et de stratégie. La loi de démocratie sanitaire HPST a mis en place toutes sortes d'instances de consultation. Cela n'implique pas qu'une coopération soit assurée. Force est de constater à date que la coopération entre le sanitaire et le médico-social n'est pas à la hauteur des enjeux.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui rentre en application dès 2016, met en place des conférences des financeurs sur le champ des personnes âgées dépendantes, puis s'étendra à l'autonomie et au handicap. J'ai beaucoup d'espoir en ce dispositif, qui créera un lieu de coopération entre les principaux financeurs de l'action publique dans ce domaine.

Serge FRAYSSE

Les questions de partenariat se posent dans le domaine éducatif et nous constatons une évolution depuis 10 ans, notamment avec la constitution d'équipes pluridisciplinaires de soutien. C'est là une dynamique de coopération d'acteurs issus d'horizons différents.

De la salle

J'ai été formateur de travailleurs sociaux pendant 20 ans. Les centres de formation de travailleurs sociaux demeurent attachés à des concepts et des approches pédagogiques qui se retrouvent sur le terrain des pratiques professionnelles, soit l'interdisciplinarité et la polyvalence qui vont à l'encontre du cloisonnement.

François SOULAGE

Je constate une attitude très restrictive sur cette polyvalence dans les discussions avec les organisations professionnelles. Nous n'avons pas beaucoup travaillé sur des troncs communs permettant un passage aisé d'une formation à une autre. De plus, la polyvalence est limitée par la responsabilité par rapport aux actes.

Etienne PETITMENGIN

Je m'accorde sur le cloisonnement des métiers du social et je suis frustré de n'avoir pas réussi à valoriser suffisamment le travail polyvalent.

Il ne faut toutefois pas oublier que le regard sur le handicap a considérablement changé depuis 40 ans.

Catherine BACHELIER

Nous pouvons nous montrer optimistes. Nous avons entendu que bon nombre de dispositifs fonctionnent dans certains territoires. Peut-être faudrait-il le faire savoir plus largement, afin d'inspirer d'autres territoires et susciter des vocations ?

Applaudissements.



Quel apport du numérique pour l'inclusion?

Professeur IMBERTY,

professeur émérite de psychologie à l'université de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, Président de l'Université Paris 10

Claude TEROSIER,

fondatrice de Magic Makers qui développe un projet CLASS CODE

Bertrand COCQ,

directeur régional du réseau Canopé Île-de-France

Yann TANGUY,

délégué général de la Fondation SFR

Quel apport du numérique pour l'Inclusion ? Florence Durand-Tornare, journaliste modératrice et fondatrice de l'association Villes Internet pose la question en lien avec son expérience vécue du lien entre ces deux termes.

L'association Ville Internet existe depuis 17 ans et vise à faciliter l'entrée dans la société de l'information ou « l'appropriation du numérique », à travers un réseau de 1 700 collectivités locales. Un label national « Ville Internet » qui rassemble 1700 collectivités locales au plan national existe désormais afin d'accompagner par l'échange d'expériences l'appropriation des outils numériques et les changements de sociétés qu'ils produisent. Il s'agit là à la fois de favoriser l'insertion, de travailler à une démocratie plus forte, mais aussi de prévenir les tentatives de manipulation idéologique ou commerciale liées à l'utilisation de ces outils.

Le numérique représente une chance pour la démocratie active mais des risques de manipulation ne sont pas à négliger. La société française est entrée dans la société de l'information depuis 15 ou 20 ans : après une première phase d'appropriation de l'ordinateur au travail et d'Internet initialement au service d'une élite seulement, l'arrivée massive des téléphones portables « intelligents » a fait entrer la société dans une seconde phase d'appropriation.

Ces supports d'échanges d'information ont progressivement abouti à une nouvelle démocratisation. Cependant, si la fracture numérique se résorbe, des disparités et des inégalités persistent, dans l'accès au numérique tout d'abord, et surtout, dans l'usage, le non-usage étant une réalité aussi.

Des usages citoyens doivent être déployés partout et pour tous. Nous sommes tous capteurs et émetteurs

de données parfois sans le savoir. Il y a donc des enjeux cruciaux liés à cette démocratisation : aujourd'hui on assiste à une prise de conscience très forte que les usages citoyens doivent être déployés pour tous partout et que les usages de l'Internet doivent être régulés. La Loi sur le numérique proposée par Axelle LEMAIRE à l'Assemblée Nationale hier va dans ce sens. Le sujet est économiquement très positif, ouvrant de l'emploi et de la créativité, mais s'y associent des problématiques sociales d'éducation. L'objectif est de respecter les usages et les habitudes classiques de nos organisations tout en profitant des opportunités apportées par le numérique.

Ce n'est que mon point de vue. Je laisse la parole à la table, en demandant à chacun de présenter sa perception de la relation entre insertion et numérique et de développer les actions et les travaux relatifs aux idées qu'ils portent.

Professeur IMBERTY

Avec mon collègue et ami le professeur Jean-William WALLET que je remplace ce jour, je travaille depuis des années sur les problématiques de l'adaptation au monde de l'école, sur les échecs scolaires, sur les causes à la fois sociales et psychologiques de ces derniers. Il y a un ensemble de choses qu'il faut avoir à l'esprit lorsque l'on parle de l'apport du numérique à l'École. Le numérique doit être considéré comme un outil qui peut être utilisé dans les meilleures ou dans les pires conditions.

Claude TEROSIER

Je suis la fondatrice de Magic Makers, une structure pionnière qui enseigne aux enfants de 8 ans et plus à programmer leurs propres jeux. Il s'agit d'une démarche d'activité extra-scolaire autour de laquelle l'équipe de Magic Makers a développé une démarche pédagogique. En tant qu'ingénieure, j'ai fait le constat que si je comprenais le monde actuel, c'est parce que j'avais appris la programmation dans mon jeune âge.

Or dans le monde actuel, toute activité humaine s'appuie sur des éléments programmés, de la presse, numérique, à l'agriculture, robotisée. Il m'a donc semblé nécessaire d'œuvrer pour donner une place à la programmation dans l'éducation de tous, à commencer par les plus jeunes, de penser une culture générale de la programmation pour tous.

La place de l'informatique dans l'Éducation se pose : pour comprendre le monde actuel il faut comprendre comment on peut demander à un ordinateur de faire ce que l'on veut. Pour les enfants, leurs jeux numériques sont très concrets, ils perçoivent vite et très bien qu'ils peuvent comprendre comment programmer des jeux, activité qu'ils pratiquent à la maison ; c'est un levier pour monopoliser leur attention, en profiter pour les re-scolariser : c'est un levier d'inclusion. En les accompagnant de la position de joueur à celle de

concepteur, nous pouvons, au besoin, leur redonner confiance en eux et en l'apprentissage, et ainsi, favoriser leur inclusion, notamment pour ceux d'entre eux qui risquent l'échec scolaire.

Bertrand COCQ

Mon discours sera un peu plus institutionnel, celui d'un acteur public. Depuis un an, le réseau Canopé remplace le réseau CNDP, CRDP et CDDP et fournit des ressources éducatives sur l'ensemble du territoire français. Derrière ce nouveau nom, la refondation et la modernisation de l'opérateur public est profonde. Notamment, la Loi de refondation de l'école nous invite à créer un grand service public du numérique, inclut le réseau Canopé dans la stratégie éducative et renforce ses missions afin que les pratiques du numérique s'adressent réellement à tous les élèves.

Aujourd'hui on a une très grande chance, il ne faut pas uniquement parler des risques et s'y arrêter. Il y a avant cela « la Toile » qui est un accès au savoir absolument formidable, mais qui doit évidemment être accompagné. Canopé fait d'ailleurs partie du projet CLASS CODE en Région PACA.

Yann TANGUY

La Fondation SFR a 10 ans d'existence, anniversaire plus modeste que celui d'aujourd'hui, mais malgré tout fier d'avoir accompagné plus de 1 000 projets associatifs. Les fondations d'entreprises relaient les actions associatives en les finançant ; SFR ajoute du mécénat de compétences qui permet aux collaborateurs de l'entreprise de s'engager sur le terrain.

C'est une Fondation pour l'Égalité des chances qui s'adresse à tout type de public fragile Initialement, il n'a pas été facile pour elle de s'emparer du sujet de l'accès au numérique, étant donné le risque de confusion entre son action et les intérêts financiers de l'entreprise. Depuis 5 ans sa position a progressivement évolué à mesure que les acteurs associatifs ont annoncé des besoins en numérique pour eux-mêmes et au profit des bénéficiaires accompagnés pour les aider à y avoir accès et à utiliser au mieux les outils numériques. Ainsi, la Fondation a œuvré pour le développement d'initiatives numériques innovantes à travers des appels à projets. En se basant sur nos ressources numériques nous avons monté des programmes pour adresser des questions

En se basant sur nos ressources numériques nous avons monté des programmes pour adresser des questions précises et répondre aux besoins des personnes déconnectées.

La fondation propose souvent de démarrer des innovations et alloue des sommes importantes ; mais au moment où on commence le projet on ne sait finalement pas si on v pouvoir déployer les projets pérenniser.. Les associations ont cette responsabilité là et les associations font du plaidoyer auprès des acteurs publics car les sujets dépendent souvent des politiques publiques. Je voudrais parler d'une autre population, en

Quel apport du numérique pour l'inclusion?

grande fragilité sociale, souvent appelée « les exclus ». le problème particulier de la pauvreté qui constitue un frein à l'accès et aux usages. Le partenariat installé avec Emmaüs Connect. Il y a 5 ans Emmaüs défi, le numérique est une chance mais pas pour tous. Toutes les solutions d'accès consistent en des engagements et notamment reposent sur un compte bancaires ; or, un certain nombre de personnes ne sont pas bancarisées ; que peut-on faire ?

La notion d'accès ne concerne pas seulement la notion de couverture. La construction du partenariat est la suivante : Dans la gamme de produit SFR, il y a du prépayé donc sans engagement. Mais produits chers, donc dans la mesure où le numériques set un accélérateur d'insertion, Emmaüs Connect vend les solutions internet à très bas coût. Offre mobile puis internet. Les liens avec Pôle emploi se sont déployés et ce dont on s'est rendu compte, l'accès est la base mais la problématique des usages s'est posée très vite : 1er problème est la maîtrise de la consommation et pas priorisé la liste des appels à passer Pôle emploi,n la CAF, les services de santé.

L'opérateur a du mettre en place des formation pour que ces utilisateurs consomment le moins possibles sur les connections solidaires.

Les opérateurs sentent le poids croissant de leurs responsabilités dans la société devenue connectée. L'accès au numérique déclenche l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, sans logement, ce qui a permis de monter le projet Emmaüs Connect.

Le territoire de la Seine Saint-Denis sur lequel est implanté SFR est très jeune. La Fondation souhaite désormais s'attaquer plus spécifiquement à la problématique de la jeunesse et des usages de l'Internet.

Professeur IMBERTY

Mon propos n'est surtout pas de dénigrer le numérique. Nous pensons tous que le rappel de la Loi « Le numérique pour tous » est une bonne chose. Je ne souhaite pas non plus m'appesantir exclusivement sur les risques, à condition de souligner l'importance de l'accompagnement du numérique pour l'inclusion, de sorte que le numérique ne produise pas d'effets catastrophiques sur une partie de la jeunesse. Tout ce que nous avons évoqué ce matin relève de ce qui marche bien et c'est le cas dans la majorité des cas ; le numérique s'inscrit dans les rapports de l'Homme au savoir donc c'est essentiel. Mais dans toute forme de société il y a quelque part des personnes qui ne sont pas inclues pour différentes raisons. Et c'est aussi de ces personnes-là dont nous devons nous préoccuper et pour lesquelles la notion d'accompagnement est indispensable.

Je parlerai des expériences que j'ai pu avoir personnellement, expériences portant sur une population en échec scolaire. Si l'école veut être inclusive, elle doit s'adresser en priorité à ces populations, ce qui implique qu'elle tienne compte de leurs expériences vécues, traumatisantes, et qu'elle ne leur propose pas immédiatement le tout numérique sans prendre la précaution d'une analyse préalable de la situation.

Pour l'enfant et l'adolescent, le numérique demande à la fois de la rigueur logique et, paradoxalement, une grande forme d'intuition. Le fonctionnement mental qu'il appelle demande à la fois de la part de l'enfant et de l'adolescent une rigueur logique exigeante et paradoxale. En parallèle on voit qu'une autre appréhension des problèmes se fait qui est beaucoup plus instinctive et immédiate et qui vient nourrir l'apprentissage. Pour que ces deux pensées logiques et intuitives s'articulent il faut que la maturation intellectuelle ait pu se développer dans des conditions favorables.

De nombreuses études en France ou à l'international montrent que les sujets en difficulté n'ont la plupart du temps aucun repère dans l'espace et dans le temps. Ce qui précède l'acquisition de la pensée opératoire c'est la formation des cadres de cette pensée dans l'espace et dans le temps à travers le corps. Un problème important apparaît car l'utilisation de numérique semble éviter la médiation du corps qui est indispensable pour construire la pensée logique. Alors nous voyons des individus qui sont dans un sentiment de d'incompréhension de refus de l'autorité et qui très rapidement passent à des modes d'expression qui sont violents alors que le niveau cognitif de ces personnes peut être tout à fait convenable et ne pas présenter de difficultés particulières..

Les tribunaux sont constamment confrontés à des problèmes de ce genre. Le numérique ne peut être inclusif que s'il est accompagné en même temps d'une remédiation à la fois physique, corporelle, dans l'expérience pratique et vécue de façon à ce que le lien se fasse en les deux pensées logiques et opératoires. Dans l'École inclusive regroupant des enfants de différentes caractéristiques et compétences, en tous petits groupes où chacun collabore, le numérique devient extrêmement socialisant.

Questions de la salle

La salle : je rejoins ce qui a été dit il s'agit d'un outil. Comment les PEP peuvent travailler davantage avec l'Éducation nationale et avec CNOPE sur la question du numérique ? Au sein du centre multimédia du Dijon, faire le point sur l'identité numériques de chacun 9 salles informatiques dans la ville, accès gratuit. Il faut proposer des dispositifs pour que tout le monde puisse se connecter. Dépend d'une volonté politique.

Canope ne produit plus tout seul, ; logique de co-édition, co-production. Un niveau national, un convention cadre nationale peut être signée autour de la production de ressources et d'accompagnement. Il y a aussi un autre niveau local, des initiatives de terrain. Les ateliers Canopé dans chaque département, lieu de proximité privilégié dans le décret. Les liens peuvent se créer

localement sans attendre une convention nationale. L'accès n'est plus forcément aujourd'hui le problème, mais l'accompagnement oui. Canopé est producteur de ressources validées elles permettent l'accès en ligne à ces familles, à la communauté éducative, c'est-à-dire pas seulement les enseignants. Oui c'est très important aussi de former les parents, qui ne doivent pas être exclus du numérique pour éviter notamment les conflits générationnels. L'enfant est sans adulte devant une toile. L'accompagnement à tous les niveaux par Canopé, accès en ligne, dans le cadres des « Petits ateliers », apprendre à faire le tri des informations, à les croiser, approcher leur citoyenneté numérique Continuer à favoriser l'esprit critique. Comment ensuite collectivement on s'approprie cela, on compare son avis à d'autres..

Claude TEROSIER : oui, ce qui est important c'est l'accompagnement. 50 ateliers par semaine avec des enfants de 8 à 15 ans. L'enjeu de l'atelier codage est de faire progresser tout le groupe par l'échange pour montrer ce que l'on a fait qui est extrêmement gratifiant : comment diffuser plus largement sur le territoire. Je voulais vous parler du projet CLASS CODE dont les PEP sont partenaires car ce projet doit répondre à cette question. Projet d'investissement d'avenir porté par l'INRIA et deux régions pilotes avec des professionnels de l'informatiques qui devront aider les professionnels de l'Éducation, les professionnels, les animateurs, notamment les animateurs PEP en test. L'enjeu est de former les personnes qui accompagnent cet apprentissage du codage par une formation hybride pour trouver le plus grand nombre et d'associer des temps de partage et d'échange entre eux. L'idée est de créer progressivement des communautés de partage. On va les mettre dans la même position que les enfants: ils vont pratiquer pour comprendre comment les enfants codent, que c'est facile et que l'on crée des choses très rapidement en expérimentant le code par la pratique. Puis ils vont prendre du recul par l'histoire extraordinairement récente de l'informatique, et des notions de recul comme la notion d'algorithme que j'utilise tous les jours. Comment je vais le transmettre et comment je vais reproduire ce cadre d'apprentissage dans l'environnement de la classe ou de l'activité ? Nous leur donnons les moyens d'utiliser le numérique comme levier d'inclusion.

La question de l'accessibilité de ces outils financièrement est un vrai soucis. L'équipement de chaque enfant est un vrai soucis pour nos établissements. Comment aider les familles dans ce financement ?

L'accompagnement aux outils est nécessaire, ne faut-il pas aussi former l'environnement direct de l'enfant ? les parents ne perçoivent pas forcément les problématiques de l'enfant et les impacts de l'utilisation des outils numériques ?

Salle: on veut s'approprier le numérique mais on ne tient peut-être pas assez compte des impacts du numérique. Quelque part il faut inclure la société du livre et ce que internet donne au rapport à la connaissance. On arrive dans un monde qui est clos et qu'il faut réinventer. Pour cela il faut croiser les choses, métisser, et pas forcément ramener le numérique à la culture du livre d'une certaine manière.

Professeur IMBERTY

Oui, on peut utiliser l'outil informatique pour créer une espèce de miroir, on l'utilise aussi dans des thérapies plus classiques ou l'éducateur construit une espèce de modèle pour que le sujet réapprenne à utiliser son corps. L'appréhension du clavier se fait au hasard ce qui prouve bien que quelque chose ne s'est pas mis en place.

Il faut malgré tout retrouver une certaine linéarité car notre cerveau fonctionne comme ça.

Bertrand COCQ

Immense défi mais multiplication des relais. Il existe aussi des systèmes de recyclage des produits informatiques jugés obsolètes, récupérés par les associations et redistribués dans les familles. Oui des réfractaires, faire preuve de pédagogie pour les adultes aussi car souvent la cause est l'ignorance et donc peu restent réfractaires dans le temps.

Élément important autour du dynamisme, du numérique : plus on se rapproche du terrain et plus on trouve des solutions. Les problématiques individuelles ou liées à des projets de classe sont apportées à Canopé. On doit accompagner les projets de terrain qui seront peut-être généralisés demain et ce qui peut-être la force de l'opérateur public de permettre la capitalisation, la généralisation de projets numériques.

Yann Tanguy

La fondation SFR est tout à fait en accord sur ce lien avec le terrain et le constat de l'impossibilité d'agir seul. D'ailleurs, la fondation SFR a monté le collectif pour l'emploi avec d'autres entreprises pour être plus impactants. Les outils numériques permettent de diffuser de façon très large, très puissante. Ces nouvelles ressources, facilement généralisables, permettent de développer ces initiatives sur le terrain.

L'accompagnement encore et toujours, travail énorme pour inclure le numérique dans nos vies de façon intelligente, travail qui se fait sur le terrain et de toute façon collectivement, les réseaux humains sont essentiels.

Démocratie participative et émancipation : entre affichage politique et réalités locales

Participaient au débat :

Robert DAMIEN,

professeur au département de philosophie de l'université Paris 10 Nanterre, membre du Conseil scientifique des PEP

Roger SUE,

professeur à l'université Paris Descartes

Pascal AUBERT,

militant de la Fédération des centres sociaux et du collectif Pouvoir d'agir

Rémi LEFEBVRE,

professeur de sciences politiques à l'université Lille-2 et chercheur au CNRS

Valérie VITTON,

directrice des associations au Crédit Coopératif

Les débats sont animés par Laurent THOVISTE.

Laurent THOVISTE

Force est de constater que le système ne fonctionne pas comme il le devrait dans l'idéal. De plus, la démocratie participative ne doit pas être considérée comme un simple détail. La moitié de la population française ne vote pas et une partie des votants émet des votes de protestation. Ainsi, la démocratie représentative n'est pas suffisante pour représenter l'ensemble de la population française. Certains ont estimé que la démocratie représentative devait s'adosser à une autre forme de démocratie. Nous avons aussi le sentiment d'un décalage entre les institutions et la façon dont les individus vivent la société. Voilà peut-être une cinquantaine d'années que des systèmes de démocratie participative ont été institués. Or ils ne fonctionnent pas. Peut-être les formules proposées ne conviennentelles pas aux individus. L'enjeu consiste à associer des personnes très éloignées de la chose publique et des projets collectifs.

Robert DAMIEN, vous axez votre discours sur l'importance du fait coopératif.

Robert DAMIEN

J'ai abordé le sujet de la société inclusive par le biais de la guestion de l'autorité. Comment peut s'exercer, dans un petit ou grand groupe, une autorité légitime qui donne à chacun l'impression d'être l'auteur de la décision, soit constituteur de cette décision ? Il faut que chacun, à l'intérieur du groupe, se sente « augmenté » dans ses capacités à agir et y acquiert le sentiment d'une puissance. La démocratie consiste à choisir et à rendre compte de la décision, et à assumer les conséquences de cette dernière. Cela implique un présupposé, à savoir que l'être n'existe que par ses relations. Plus les relations sont nombreuses et diversifiées, plus elles impliquent de pénétrer plusieurs milieux et de créer un langage commun dont on se sent l'auteur : c'est là la clef. Je privilégie donc le système coopératif comme système d'augmentation de soi, tout en se sentant auteur et responsable.

Philosophiquement, le système coopératif s'inscrit dans une très longue tradition qui a été détruite et il devient, au mieux, un système résiduel de sauvetage en cas de catastrophe. Les structures coopératives représentent pourtant 30 % du PIB. Le principe coopératif permet

d'être capables de prendre des décisions communes avec un langage commun, ce qui donne à chacun l'impression d'être à la hauteur de la situation. Il n'est pas question de ne partager que des obligations, mais aussi des bénéfices. L'individu ne participe pas seulement à la structure coopérative pour donner son avis : il faut y assurer un partage des obligations, des investissements, des coûts et des rétributions d'ordres multiples.

Laurent THOVISTE

Ainsi, participer ne revient pas seulement à donner son avis mais à être en co-responsabilité de la décision prise.

Valérie VITTON

Je suis interpellée par le rappel historique de Robert DAMIEN ainsi que par l'intérêt du modèle coopératif. Nous sommes une banque coopérative. Le Crédit Coopératif essaie ainsi de faire vivre une certaines démocratie avec ses clients, appelés sociétaires car nous les impliquons dans la vie de leur banque à travers différentes instances. Cela s'avère complexe et de nombreuses contraintes pèsent sur le secteur bancaire. Le sociétaire ou client doit avoir son mot à dire mais il faut aussi le protéger.

Nous nous efforçons de suivre le sujet de l'économie participative qui peut permettre à chacun de s'impliquer davantage dans l'accompagnement économique de projets qui lui tiennent à cœur. Le développement de l'économie participative s'explique notamment par l'accès facilité du citoyen à l'information. Il considère alors qu'il peut plus facilement se rendre acteur. Cela pose la question des manières d'être acteur, ainsi que la question de la connaissance qui permet d'être véritablement acteur. La question de la citoyenneté et de démocratie participative renvoie à la formation, l'information et la connaissance permettant de décrypter l'information et de faire des choix éclairés.

Laurent THOVISTE

Roger SUE, vous indiquez que l'on s'inscrit dans une transformation du lien social et non dans une crise du lien social. Vous insistez sur la notion d'associativité pour réarticuler l'individu et la société.

Roger SUE

Je crois que l'État de la République et la démocratie se portent tellement mal qu'il faut revenir aux fondements. La démocratie a toujours été un régime de participation. Chez les Grecs, la question de la délibération s'apparente à une question d'argumentation, d'échanges et de consensus. Il n'y est surtout pas question de vote : le vote représente pour les Grecs la démagogie et le règle de celui qui fait valoir le meilleur argument. Le vote n'intervient ainsi dans la société athénienne qu'en cas d'échec de la base consensuelle. La démocratie revient

tout d'abord à informer, argumenter et échanger.

Plus récemment, les révolutionnaires français, face à ce modèle, ne pouvaient mettre en œuvre l'agora athénienne avec des milliers d'individus. Ils ont alors trouvé le moyen de la participation des individus à l'œuvre républicaine, à savoir à travers le travail, qui créera une condition sociale commune. La question politique et démocratique s'est alors focalisée et s'est délitée avec la question du travail, messianisme des temps modernes. Il faut donc respecter ce premier droit constitutionnel. Il nous faut retrouver un dispositif qui inclut un mouvement de participation commune et inspire ce que nous nous représentons par l'égalité aujourd'hui.



Le développement de l'économie participative s'explique notamment par l'accès facilité du citoyen à l'information.



La question du civique et du civisme nous amène à réfléchir aux instances de participation et de civisme : quelles sont-elles ? Les églises étaient des lieux de participation. Les syndicats avaient aussi leur importance mais ils ne représentent désormais plus rien. Citons aussi le service militaire. À ce jour, l'école ne peut être républicaine qu'à condition de tenir le contrat éducatif qui est le sien, ce qui n'est plus le cas. L'école ne peut pas fonctionner si elle ne prépare pas à une insertion professionnelle. L'école provoque une certaine socialisation mais elle se tourne de plus en plus vers l'extérieur.

Il faut alors poser 3 questions. La première porte sur la manière et le lieu de la recréation de la citoyenneté. La citoyenneté n'est pas une donnée mais une construction, un travail. Or une part importante de ce travail dépend des associations. Il est à noter que l'emploi associatif progresse 2 fois plus vite que l'emploi marchand. Les associations répondent aux grands besoins sociaux qui peinent à être résolus.

Deuxièmement, la question des corps intermédiaires se

Démocratie participative et émancipation : entre affichage politique et réalités locales



pose dans le fonctionnement démocratique. Il faut donc redonner une force politique à des corps intermédiaires. Troisièmement, il faut s'interroger sur l'articulation de la société civile à la société politique. Il est normal que les élus aient le droit de décider *in fine*. Il n'est cependant pas illogique que la société civique puisse s'exprimer en premier lieu et discuter de diverses thématiques. Ces 3 points sont centraux.

Laurent THOVISTE

Pascal AUBERT, le collectif Pouvoir d'agir s'efforce de dégager ces dispositifs de l'affichage pour les rendre efficients.

Pascal AUBERT

J'ai pratiqué la démocratie participative dans le cadre d'un travail mené en Seine-Saint-Denis, puis en tant que militant du réseau de la fédération des centres sociaux. Elle s'applique au fonctionnement de la participation politique et la participation à des projets associatifs structurés.

Pouvoir d'agir est né d'une analyse critique de la démocratie participative et de la politique de la ville. Tous ont fait le constat d'un fiasco de la démocratie participative si son objectif consiste à faire participer ceux qui ne participent pas. En effet, si des conseils de quartiers sont mis en place, ils n'attirent que ceux qui votent et / ou sont engagés dans des associations etc. La démocratie participative crée alors des espaces supplémentaires dans lesquels s'expriment ceux qui ont déjà la parole, alors qu'il faudrait développer la prise de parole chez ceux qui ne s'expriment pas. J'ai par exemple travaillé dans une ville de 100 000 habitants dans laquelle le maire a été réélu par 8 % de la population. Il existe un véritable problème lorsque le suffrage universel se réduit à 8 % de la population.

Les dispositifs de démocratie participative ont été pensé pour essayer de regagner du terrain et toucher ceux qui ne sont impliqués ni dans la vie politique, ni la vie associative. Tous s'accordent sur le constat. Il ne faut cependant pas se tromper d'analyse. On

déplore que les individus ne s'engagent plus comme auparavant car ils seraient devenus trop individualistes et ne comprendraient pas la complexité du monde. Nous avons fait le choix d'une autre analyse. Peut-être s'agit-il d'une crise de l'offre et il faut se demander si l'offre participative est intéressante pour les personnes. Nous avons recensé 7 raisons pour lesquelles la proposition de participation n'a aucune chance de réussite. Tout d'abord, il s'avère que les initiateurs de ces dispositifs ne croient pas dans les capacités des destinataires et portent souvent un regard misérabiliste sur les classes populaires et les étrangers. Ils passent alors à côté de leur capacité d'adaptation et de leur grande solidarité.

Les 6 autres raisons identifiées sont les suivantes :

- très souvent, la proposition ne part pas des préoccupations principales des individus, mais il leur est demandé de s'intéresser à ce que les initiateurs considèrent comme important, à l'exemple de l'aménagement urbain;
- les décisions essentielles ont déjà été prises ;
- une grande difficulté en France à considérer que la société civile peut entreprendre ;
- la défiance vis-à-vis des collectifs que l'on ne contrôle pas ;
- la volonté, dans toutes les démarches observées, de mettre de côté les sujets qui fâchent, de l'ordre de la colère et des conflits;
- des démarches sous forme d'interventions de quelques experts face à un public, de sorte que seuls parlent ceux qui savent prendre la parole en public, portent un sujet très structuré ou sont très en colère.

Cette grille de lecture est appliquée à l'écriture de projets.

Laurent THOVISTE

Rémi LEFEBVRE, vous faites le constat d'un reflux et d'une désillusion sur la démocratie.

Rémi LEFEBVRE

Je dirais tout d'abord qu'il n'existe pas d'outils « clef en main » de la démocratie participative, applicables en tous lieux. Il faut cependant à l'évidence des règles, des procédures et des garants.

Le monde universitaire s'est beaucoup saisi de la question de la démocratie participative, peut-être trop au regard de la pauvreté du dispositif. La démocratie participative a été investie comme un moyen de refaire une société et de renouer le lien avec les citoyens.

Or le constat actuel est sombre : peu d'espaces sont laissés aux citoyens et ces derniers les considèrent comme des simulacres, les rejettent ou y participent sans illusions. Il s'agit surtout d'une politique d'offres, déployée au niveau local ou micro-local (quartier). De nombreux citoyens ne répondent pas à l'appel. En conséquence, les élus considèrent qu'il n'existe pas ou

peu de demande pour la démocratie participative. Ainsi, la manière dont l'offre est configurée implique qu'il n'existe pas de demande et qu'il n'est pas nécessaire de développer l'offre. Il faut au contraire allouer des moyens financiers, des moyens d'ingénierie et former des personnels.

Une réflexion s'ouvre sur les possibilités d'une participation non-institutionnelle. En effet, une démocratie participative uniquement institutionnelle ne peut fonctionner car une autonomie par rapport aux institutions demeure nécessaire. Il faudrait créer des fonds pour financer des contre-pouvoirs car il n'existe pas de démocratie sans conflits. La culture de la démocratie participative est souvent trop consensuelle car les élus ont peur du conflit. Des dispositifs restent pourtant très intéressants, à l'exemple des jurys citoyens. L'offre de participation doit s'adapter à des participations plus ponctuelles, sans s'engager pour plusieurs années, par exemple dans un conseil de quartier.

De la salle

La configuration des instances de participation des jeunes dans le monde de l'éducation est problématique, et ce, que ce soit les conseils de vie lycéenne, l'élection des délégués de classe etc. Les pratiques de jeunesse sont ainsi à l'image de la conception de la démocratie en France. Les conseils de jeunes sont d'ailleurs peut-être les pires car ils sont constitués d'élus élus par des grands électeurs qui ne sont pas représentatifs des jeunes des territoires. Ils sont complètement dépolitisés.

De la salle

Je suis élue de terrain à Bondy et présidente d'un conseil de quartier. Je fais le constat d'une absence de mixité sociale dans le conseil de quartier. Ce dernier n'attire que ceux qui participent à la vie locale et votent. Je me suis efforcée d'attirer d'autres personnes en allant à leur rencontre. Certains sont venus assister une fois

au conseil de quartier mais n'y sont pas revenus car les problématiques et les centres d'intérêt diffèrent d'un citoyen à un autre.

De la salle

Vous avez mentionné la réintroduction du conflit. Comment pouvons-nous la gérer dans les faits ?

De la salle

Je conviens que les individus ont des compétences et qu'il est nécessaire de créer les conditions adéquates pour qu'elles émergent.

Robert DAMIEN

Devenir citoyen consiste à rendre compte d'une action qui ne concerne pas que soi mais un tout dont on fait partie. Cela est extrêmement difficile car chacun a le goût de la passivité. Il est facile de ne pas participer car cela donne le droit à la critique, c'est-à-dire une forme de puissance, et ce, sans se mettre à la place de l'autre. Il faut aussi prendre en compte le risque de reconstruction des notabilités. Il ne faut pas oublier qu'être dans un collectif revient à s'intégrer dans un système de violence.

Je privilégie la coopération. Celle-ci est très exigeante mais implique des réciprocités. Les systèmes coopératifs multiplient les risques comme les gains.

Valérie VITTON

Il faut aussi définir une connivence entre celui qui veut instaurer la démocratie participative et celui qui prend le leadership de la représentativité.

Rémi LEFEBVRE

Il faut accepter que la démocratie ne soit pas simple. De même, il n'existe pas de solution miracle par rapport à la mixité sociale. Je citerais ici l'exemple de la ville



O Jillian Chabal

Démocratie participative et émancipation : entre affichage politique et réalités locales

d'Amiens qui a mis en œuvre un conseil de quartier avec des habitants tirés au sort, grâce à une politique volontariste d'accompagnement.

En ce qui concerne le conflit, je considère que la réintroduction du conflit représente déjà une avancée. Il faut mettre à jour et accepter les désaccords.

Pascal AUBERT

Il est important d'agir de manière « sur-mesure ». Nous cherchons concrètement à mettre en œuvre les orientations définies. Il faut réinitialiser les démarches en proposant une participation dans le respect des priorités telles que les individus les vivent.

Roger SUE

En ce qui concerne l'apprentissage, nous faisons comme s'il était naturel de participer. Or nous vivons dans une société verticalisée. Les individus s'inscrivent en effet dans des relations de nature hiérarchique. Avec la transformation du lien social, les relations s'horizontalisent, alors que les individus se heurtent à des structures verticales. Il ne faut pas faire comme si cela allait de soi. Apprendre suppose d'être immergé dans un type de lien social. Il faut donc valider la participation associative à l'instar des matières scolaires classiques, en renforçant notamment les Junior Associations ou par des acculturations à l'entreprise. De plus, les dispositifs locaux seraient renforcés si des symboles nationaux plus forts étaient mis en avant.

Applaudissements.



Devenir citoyen consiste à rendre compte d'une action qui ne concerne pas que soi mais un tout dont on fait partie. Cela est extrêmement difficile car chacun a le goût de la passivité.



L'histoire des PEP

Mathias GARDET

Professeur des Universités à l'Université de Paris 8 Vincennes, directeur de l'axe à "Histoire et socio-histoire" du CIRCEFT

Bonne après-midi à tous et merci de votre présence à cette conférence. Je tenterai aujourd'hui de répondre à quatre questions.

Premièrement, confrontés à la liste très vaste d'usagers et de publics accueillis dans les structures, pouvonsnous trouver un « fil rouge », discerner une unité ? Votre histoire commence en pleine Première Guerre Mondiale, en 1915. Les premières populations visées par le Mouvement sont des enfants de soldats tués au front. Il ne s'agit pas de venir en aide à tous les orphelins de guerre. L'œuvre se veut scolaire dès le début : l'objectif est d'aider les élèves des écoles publiques qui risqueraient de déserter les établissements scolaires. À l'époque, les prises en charge s'effectuaient surtout dans des internats dont le programme éducatif n'était aucunement surveillé. La concentration d'enfants dans ces établissements ne facilitait pas l'intégration des enfants recueillis dans les écoles avoisinantes. Dès le départ, le Mouvement est à tout à la fois une œuvre de solidarité sociale et une œuvre de défense de l'école publique. Ce double aspect constitue, me semble-t-il, un fil rouge que l'on peut suivre tout long de l'histoire du mouvement, quels que soient les publics pris en charge. Le point d'orque de votre action sur cent ans a été, non pas les enfants en difficulté, mais plus précisément celle des écoliers qui se trouvaient placés en situation d'échapper aux politiques éducatives nationales. Le mouvement est un credo pédagogique, qui affirme envers et contre tout, l'"éducabilité" de tous les enfants d'âge scolaire. Il répond à un cri d'alarme lancé dès 1906 par Léon Bourgeois, qui avait alerté le Ministre de l'Instruction Publique de l'époque sur le nombre important d' «enfants hors la loi ». Il en entendait par l'ensemble des enfants se trouvant hors du cadre des obligations scolaires. J'ai retrouvé l'expression de « hors la loi » dans un article de psychologie scolaire rédigé en 1972, sous la plume d'un instituteur spécialisé, Jacques Germonaux. L'auteur raconte l'anecdote

66

Le mouvement est un credo pédagogique, qui affirme envers et contre tout, l'"éducabilité" de tous les enfants d'âge scolaire.

"

suivante : lors de son premier poste, dans un institut médico-pédagogique, il n'était question de faire rentrer dans un institut médico-pédagogique que des jeunes d'âge scolaire. L'auteur ajoute qu'il voyait poindre le heurt entre les aspirations idéalises de l'éducateur et le système des classifications et des catégories qui rassurent l'administration scolaire, le renouvellement d'une querelle déjà vieille entre l'éducation, qui doit respecter tout homme tel qu'il est, et la norme sociale. L'auteur ajoute : « cette querelle exprime l'idée, exécrable à mes yeux, qu'avec certains enfants, malades, débiles, déficients, handicapés, inadaptés, il n'est pas nécessaire d'entreprendre, ou que ce n'est plus le rôle de l'école. D'autres spécialistes essaieront de les aider, et ce faisant, ils débarrasseront le circuit déjà trop encombré du cursus scolaire ».

Tant que l'obligation scolaire a été centrée sur les enfants âgés de 6 à 13 ans, votre cœur de métier a porté sur cette tranche d'âge. Puis, l'obligation scolaire s'étend, et plus elle s'étend, plus la question des jeunes plus âgés se pose. Le problème de l'insertion scolaire prend alors de l'ampleur.

L'histoire des PEP



La seconde question que je souhaite évoquer, intimement liée à la première, est celle des équipements. Au départ, pour le mouvement des PEP, il n'existe pas d'autre structure envisageable que la maison d'école. L'expression, désormais désuète, désigne des écoles primaires dont le maillage, défini en fonction du temps de marche pour se rendre à l'établissement, permet la proximité avec les enfants. Chaque enfant doit en principe se trouver à moins d'une demi-heure de l'école à pied. Le mouvement s'insurge contre la présence d'institutions de type orphelinats qui, en proposant une prise en charge globale intra-muros, rendent difficile la scolarisation des enfants dans des établissements publics.

La vocation première de la maison d'école est de faire « adopter » les enfants par un instituteur ou une institutrice. Le logement de fonction et le traitement des instituteurs étaient très modestes, de sorte que cette première utopie a échoué. Néanmoins, la notion de paternité de l'école demeure très présente. Jusqu'en 1970, l'on tente de repérer tous les établissements abandonnés ou désaffectés, notamment en raison de la généralisation des transports. L'exode rural provoque l'abandon progressif des établissements scolaires. L'enjeu est d'utiliser les établissements non occupés pour en faire des internats, des colonies de vacances, des maisons d'enfants à caractère social, des IMP ou des CMPP. Par ailleurs, la Fédération contribue tout au long de son histoire à renforcer ce dispositif scolaire, en créant des cantines, des restaurants, des internats scolaires ou bien des classes expérimentales.

Au-delà de ce lien avec l'école, dès les années 1920, le mouvement des PEP constate l'insuffisance du maillage des maisons d'école pour la prise en charge de chaque situation de jeunes en difficulté. Les raisons sont multiples : elles peuvent être sociales, sanitaires, psychiques, physiques ou familiales. Très tôt, le

mouvement observe la présence de structures d'accueil dont les principales sources de financement ne sont pas l'Éducation nationale. Avec l'apparition du Ministère de la Santé Publique, dans les années 1920, s'opère un choix décisif : la fédération des PEP quitte le giron de l'Éducation nationale et entend réaliser un syncrétisme entre le secteur de l'équipement sanitaire et social et le secteur de l'équipement scolaire. Elle investit massivement dans les structures médico-pédagogiques privées dès les années 1920, sous la tutelle des Affaires sociales, tout en s'attachant à obtenir de l'Éducation nationale un personnel enseignant en détachement au sein de ces nouveaux établissements.

Il participe ainsi au développement d'institutions désignées sous l'appellation d'établissements de régimes mixtes. Ces établissements ne sont pas à destination scolaire, mais comprennent une école et relèvent par conséquent de plusieurs département ministériels : Santé, Population et Éducation nationale. Dans un discours, Aristide Beslais, qui a été président de la Fédération, distingue la mission de l'Éducation nationale et celle des PEP, qu'il définit comme une œuvre complémentaire de l'école publique. « Nous sommes aux côtés de l'école publique pour en compléter l'action, pour étendre son activité au bénéfice des enfants, audelà des heures de la scolarité. Nous ne disons pas que les enfants dans nos écoles nous appartiennent. Du moins, nous avons sur eux, non pas un droit, mais un devoir de regard et d'attention particulière, du fait de la mission qui nous a été confiée. Oui, œuvre complémentaire de l'école et dans une certaine mesure, œuvre complémentaire de l'État et des collectivités locales, qui ont leur propre devoir vis-à-vis de l'école. Nous les assistons d'autant plus efficacement que nous pouvons réaliser des opérations à la fois locales et nationales, prendre des initiatives auxquelles ne serait pas toujours également propre une administration

enserrée dans ses entraves bureaucratiques ».

J'en viens à ma troisième question. Quelles sont les forces vives du Mouvement ? Les premiers à être mis à contribution sont les instituteurs. Le métier d'instituteur est défini dans le second dictionnaire de la pédagogie de 1912 : « au point de vue professionnel, la notion même des fonctions de l'instituteur est en voie de se transformer profondément. Après avoir commencé par être le « manœuvre de l'alphabet », l'instructeur chargé d'apprendre le plus humble des arts, le maître de lecture et d'écriture, l'instituteur a vu ses prérogatives s'étendre, ses attributions se relever, sa responsabilité croître. Le clergé a contribué à préparer son élévation en l'associant à l'instruction religieuse des enfants, en le prenant pour auxiliaire dans l'étude du catéchisme. La force des choses a successivement étendu le domaine de l'instituteur : à mesure que le programme de l'instruction primaire est devenu plus vaste, la tâche du maître et sa dignité ont grandi d'autant. L'établissement du suffrage universel, obligeant à donner au futur électeur le minimum des connaissances nécessaires à tout citoyen, ouvrait presque inévitablement à l'instituteur des horizons nouveaux. Il n'aurait plus seulement à instruire les écoliers ; il allait préparer les jeunes générations, exercer une action directe sur leur esprit, sur leur caractère, sur leur future direction morale et politique. Jules Ferry a dit publiquement le premier ce que devait être un instituteur français : un éducateur, laïque par excellence. Il ne représente aucun parti dominant, mais la société elle-même, en tant qu'elle s'occupe de préparer ses enfants pour l'avenir : libres, égaux et préparés à la vie civique.

L'instituteur, dès la fin du 19^{ème} siècle, est mis à contribution pour animer toutes les activités « para » ou « péri » scolaires. Il propose de l'alphabétisation pour les adultes, il est secrétaire de mairie, il anime des lectures pour tous, des bibliothèques populaires, des associations d'anciens élèves, des clubs, des patronages, des colonies de vacances. Il joue, il marche, il jardine, il instruit. Tout devient support pédagogique. Toutes les premières structures de l'entre-deux guerres sont entièrement dirigées et animées par des instituteurs. La Fédération des PEP ne fait pas appel, à l'époque, aux premiers instituteurs spécialisés, apparus avec la loi du 15 avril 1909. Elle ne s'occupe pas, jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, des enfants arriérés qui auraient besoin d'un enseignement spécialisé. Elle devient au contraire la gardienne d'une pédagogie normale, dans des établissements sociaux ou médicaux -orphelinats, préventoriums, aériums - qui font souvent fi des programmes scolaires, alors qu'ils reçoivent des enfants d'âge scolaire. Il s'agit de donner à tous les « ium » très médicalisés une vraie touche pédagogique, en créant des « pédagogiums ». Après la Seconde Guerre Mondiale, un tournant s'opère : l'éducateur n'est plus systématiquement associé à l'instituteur.

L'on commence à penser à l'éducateur spécialisé, celui qui est chargé de s'occuper des enfants en dehors des heures de classe ou d'atelier.



Jillian Ch

L'association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés déclare en 1947 que « l'éducateur est celui ou celle qui a la charge de ses enfants durant toutes les heures où ceux-ci ne sont pas en classe ou en apprentissage au travail. Il a donc le rôle habituel des parents et à ce titre, assure à proprement parler l'éducation ». L'on commence alors à parler d'équipes éducatives, que l'on oppose aux équipes enseignantes. Une véritable guerre de mots se livre dans les années 1950 entre les porteparoles des deux corps professionnels. L'on peut citer, à cet égard, quelques aphorismes de Fernand Deligny : « Si tu es instituteur, va te faire refaire »... « L'instruction est un outil merveilleux, indispensable. Nous, ce qui nous intéresse, c'est celui qui s'en servira ». Dans un numéro spécial de la revue Rééducation, d'octobre 1951, l'on peut également lire ces propos, de l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés : « Il n'y a pas de type standard d'éducateur, mais il y a autant de formes et de nuances d'éducation qu'il y a d'éducateurs. Que serait la valeur d'un diplôme qui ne tiendrait pas compte de cette effective et heureuse diversité ? Ne risquerait-il pas d'écarter un certain nombre de ceux qui sont les plus doués ? Un éducateur est avant tout une personne agissante, dont la pensée doit sans cesse se traduire et s'incarner dans le réel. C'est une personne vivante dont la vie doit éclairer et guider à chaque instant celle des enfants qui gravitent autour d'elle ». Les principales qualités requises sont ensuite évoquées : « La foi de l'éducateur dans sa tâche, l'amour des enfants, la conscience professionnelle, la valeur morale, le dévouement, l'intelligence et la sûreté du jugement, l'équilibre de la personnalité, l'autorité et l'ascendant,

L'histoire des PEP

la stabilité et la régularité, la virilité et le prestige physique, la vie intérieure personnelle, l'intuition et le sens pédagogique ». Cette représentation est étayée par de nombreuses voix individuelles. Selon Roger Latour, bachelier d'une école de cadres, « l'éducateur n'est pas plus un pédagoque qu'un médecin ou un psychothérapeute. Il est, dans la mesure du possible, le père, le grand frère, la mère. Il faut qu'il soit ce qui a manqué à l'enfant pour s'épanouir normalement ». Pour Jean Pierron, chef du centre d'observation de Poitiers, « L'éducateur doit d'abord suppléer les parents qui se sont montrés indignes ou incapables. Il doit apprendre aux jeunes à vivre, laissant à l'instituteur spécialisé et au maître technique le soin de les instruire ». La distinction entre éducation et instruction est alors très en vogue. Dans un article intitulé « Éducateurs et Instituteurs », rédigé dans Les Cahiers de l'enfance inadaptée, l'on trouve l'autre versant de la polémique, sous la plume de Paule Nevexe, directrice des instituts spécialisés :

dans les discussions relatives aux maisons d'enfants, l'on entend assez fréquemment exprimer une opinion : « Les rôles de l'instituteur et celui de l'éducateur spécialisé, seraient. en internat radicalement différents. Celuici remplaçant implicitement le père et la mère de famille, momentanément ou définitivement absents, remplirait auprès des enfants une fonction identique à celle des parents. Son action serait d'une autre nature que

celle du maître dans sa classe. De là à penser que son métier, difficile, requiert de toutes autres aptitudes, que sa formation ne pourrait être assurée dans les mêmes conditions, il n'y a qu'un pas, que beaucoup franchissent. Certains sont même allés jusqu'à prétendre qu'il doit relever d'une administration différente. Si les éducateurs spécialisés remplacent les parents, il va de soi que le ministère compétent pour leur formation est celui de la Santé et de la Population. Nous craignons que cette thèse ne repose sur un sophisme. Les deux métiers ne devraient faire qu'un, puisqu'il existe déjà une spécialisation en ce sens pour les enseignants. Il apparaît donc que la fonction de l'éducateur d'internat et celle de l'instituteur spécialisé sont, au fond, exactement identiques. Tous deux sont associés dans une même œuvre et appliquant à des moments différents les mêmes méthodes éducatives. C'est pourquoi nous souhaitons que le recrutement et la formation de l'un et de l'autre obéissent aux mêmes règles ».

Elle a souligné les risques encourus par la dualité des fonctions. Elle ajoute que si les instituteurs et les éducateurs suivent une formation différente, ils risquent de ne pas travailler en complet accord. Il peut exister des divergences et des conflits particulièrement graves dans des établissements pour enfants inadaptés.

Les défenseurs de cette conception louent la présence d'éducateurs-instituteurs, qui étudient les enfants dans différentes circonstances de leur vie. Ils estiment que l'interpénétration des fonctions d'éducateurs et d'instituteurs évite de longs rapports qui risquent de retarder la mise en œuvre des moyens d'action et compromettre les résultats, qui dépendent souvent d'une intervention rapide.

Il en va de même avec l'apparition des métiers de moniteur, puis d'animateur. Dans les années 30, les seuls instituteurs se formant au métier d'animateur sont des normaliens. Dans les années 1950, l'explosion démographique, l'allongement des obligations scolaires de 14 à 16 ans et l'urbanisation de la société, favorisent l'émergence de nouveaux professionnels que les

associations doivent recruter elles-mêmes. Cependant, les PEP conservent une orientation à prédominance pédagogique.

Cela me conduit au dernier volet de mon exposé, que je présenterai sous la forme d'une série de questions. Tout d'abord, les PEP sontils publiques ou privées ? J'ai entendu à ce sujet des réponses étranges. En 1993, j'ai croisé à Dijon une équipe d'éducateurs de première génération. L'un

équipe d'éducateurs de première génération. L'un d'eux m'a désigné une colline en me disant « là-bas, ce sont les autres, c'est public, ce sont les PEP ». L'un d'entre vous m'a dit au mois de juin dernier : « Nous ne sommes pas privés, nous sommes associatifs », comme si par essence, une association ne relevait pas du domaine privé.

En 1967, Jean Deygout dans une lettre adressée à l'inspecteur d'académie des Yvelines, demande à ce dernier que toute la correspondance adressée au siège national porte explicitement la mention de la Fédération des PEP. Il tient les propos suivants : « Bien qu'étant hébergés par le Ministère, nous ne sommes pas intégrés dans un service officiel. Nous restons une œuvre individualisée, conformément à la législation sur les associations de droit privé». Comme beaucoup d'autres, vous avez été des associations privées loi de 1901, mais vous vous êtes permis de sérieuses entorses à la loi de 1901, notamment avec l'idée d'imposer comme membre de droit un inspecteur d'académie dans la plupart des vos associations départementales.



La distinction entre éducation et instruction est alors très en vogue.





Êtes-vous médicaux ou pédagogiques ? Vous avez été plutôt « pédagogicomédical ».



Êtes-vous médicaux ou pédagogiques ? Vous avez été plutôt « pédagogico-médical ». Je pense avoir traité la question. Êtes-vous laïques ou neutres ? En réalité, vous avez été plus laïques que laïcs. Les « laïques » s'opposaient à toute confusion entre la religion et l'État, alors que les « laïcs », quant à eux, revendiquaient leur confession religieuse catholique, sans être membre du clergé. La distinction est tombée en désuétude.

Êtes-vous « Éducation nationale » ou « Affaires Sociales » ? Il est demandé aux inspecteurs d'académie d'utiliser le papier à en-tête de la Fédération. L'anecdote que j'ai contée révèle la place et le poids variables de vos deux principaux ministères de tutelle. L'évolution est très sensible au sein de ces deux ministères. Si le ministère de l'Instruction Publique a pu penser à jouer un rôle phare dans le secteur de l'enfance « anormale » au début du siècle, il doit composer dès les années 1930 avec le ministère de la Santé Publique. Ce dernier, tout en donnant la priorité à une réponse médicale, devient petit à petit l'administration incontournable du secteur de l'enfance inadaptée. En se transformant en ministère des Affaires Sociales, il chapeautera par la suite les fonds issus des caisses de la sécurité sociale, c'est-àdire la principale source de financement de l'institution. Les deux ministères ont des pratiques très différentes. Le ministère de la Santé Publique a toujours pensé son action comme une délégation. Comme le dit Jean DEYGOUT en 1971 : « le ministère la Santé Publique agit en subventionnant les établissements créés et gérés par des collectivités locales et plus généralement par les organismes privés ». La mise en place des associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, puis de centres régionaux de l'enfance et de l'adolescence inadaptées, témoignent de l'existence d'instances de coordination semi-publiques ou semi-privées. Dans ces instances, les directeurs départementaux ou inspecteurs du ministère seront membres de droit du conseil d'administration ». Bien souvent, ils s'impliquent bien au-delà d'une simple représentation officielle de l'appareil d'État. Néanmoins, hors ces inspecteurs ou les médecins détachés

ponctuellement dans les structures privées, l'on observe peu de collusion entre les établissements publics et le foisonnement institutionnel d'initiatives privées. Le secteur privé est investi d'une sorte de mission d'intérêt public, dans la mesure où il obtient du ministère un agrément. Ce dernier reconnaît que son action s'effectue dans l'intérêt du service public. Celle-ci est toutefois conduite par une personne morale privée, qui en a pris l'initiative et qui en conserve la responsabilité, même si pour des raisons financières, elle s'engage dans une relation de partenariat avec le ministère. Le personnel embauché se trouve sous le régime du droit privé.

Le ministère de l'Éducation nationale a adopté une tout autre pratique. L'omniprésence des inspecteurs d'académie à la présidence des conseils d'administration des associations PEP en est l'illustration. Le ministère de l'Éducation nationale a toujours su maintenir dans son orbite une myriade de groupements de sympathisants et d'œuvres de nature privé. Il s'agit notamment de ce que l'on appelait auparavant le « réseau des amis de l'école ». Le ministère de l'Éducation nationale continue de penser l'action du secteur privé comme un prolongement naturel de sa politique publique. Il met même davantage qu'auparavant ses moyens à disposition du secteur privé. Il privilégie toutefois le privé qui lui est familier, voire acquis à ses principes, du fait du profil de ses acteurs. L'imbrication est tellement forte, que Jean Lhéritier, inspecteur d'académie, puis secrétaire administratif de la Fédération des PEP, écrit en 1954 à l'inspecteur d'académie du Bas-Rhin qu'étant donné l'activité de la Fédération intimement liée à l'école publique, il n'a pas été jugé nécessaire de demander un agrément du ministère. Le ministère de l'Éducation nationale prête son infrastructure, son adresse pour les sièges sociaux et des locaux de réunion. À l'inverse, le ministère n'hésite pas à créer des enclaves publiques sous la forme de classes ou de petites écoles de perfectionnement, au sein d'établissements privés spécialisés.

Par ailleurs, le ministère détache en grand nombre son personnel enseignant pour assurer les tâches de gestion et d'animation des structures associatives.

Le phénomène des mises à disposition (MAD) a pris suffisamment l'ampleur pour qu'une inspection des mises à disposition soit mise en place à partir de 1964. Elle déclare ceci : « L'enseignant public, exerçant son activité professionnelle au sein d'une association privée, mais continuant à être fonctionnaire de son administration et rémunéré par elle, est en porte-à-faux. Son domaine d'activité se situe en marge de l'éducation scolaire. Les tâches auxquelles il se consacre sont déterminées par l'orientation et les objectifs de l'association au sein de laquelle il peut assumer des responsabilités déterminantes. Il peut être à la fois animateur, responsable, membre élu, voire secrétaire général. En liaison, et parfois à la demande des collectivités territoriales, son action s'inscrit dans des

L'histoire des PEP

projets sociopolitiques où l'éducation populaire ne saurait avoir la neutralité de l'éducation scolaire. C'est à la fois un enseignant public et un militant. Faire la part, dans ses activités, de ce qui relève de son rôle de fonctionnaire de l'État et de ses engagements de libre citoyen, n'est pas simple. Les orientations de l'association peuvent s'opposer à celles du pouvoir en place ».

Voilà les pistes que je souhaitais tracer afin de vous aider à réfléchir à votre action, à votre héritage et à votre positionnement par rapport à d'autres structures.

De la salle

Les présidents peuvent-ils donner des inflexions aux actions d'une structure ou sont-ils seulement présidents de leur conseil d'administration ?

Mathias GARDET

Pendant longtemps, le président de l'association départementale était inspecteur d'académie. Lorsque nous regardons les archives, nous observons à la fois des présidences formelles et des présidences très impliquées, allant bien au-delà d'une simple fonction de représentation. Certains présidents y laissent quelquefois toute leur fortune familiale. Par ailleurs, les inspecteurs d'académie sont très mobiles. Ils restent rarement plus de trois à quatre ans dans un même lieu.

De la salle

L'inspecteur d'académie était le supérieur hiérarchique de l'ensemble des membres de l'association. La direction ne s'en trouvait-elle pas biaisée?

Mathias GARDET

Le caractère purement associatif, privé et indépendant de l'Éducation nationale est clairement réaffirmé à plusieurs reprises dans la Fédération des PEP. L'adoption par l'État des pupilles est symbolique, mais la prise en charge s'effectue sur le terrain par des œuvres privées. Dès le début, les PEP tentent de conserver leur statut d'association privée. Les inspecteurs ont pu changer de rôle avant les années 1950. C'est sous l'influence de Jean DEYGOUT que la Fédération tente de se démarquer plus clairement de l'Éducation nationale.

De la salle

Notre association s'apprête à fêter ses 100 ans. Dans les années 1960, les PEP de l'Ain avait des projets d'IMP. Nous avons découvert dans les archives que l'inspecteur a fait capoter le projet, car il existait un risque que le ministère de la Santé fût majoritaire par rapport au ministère de l'Éducation nationale. La présidence par les inspecteurs d'académie a-t-elle pu constituer un frein aux projets des PEP ? Est-elle une force ou une faiblesse ?



Le phénomène des mises à disposition (MAD) a pris suffisamment l'ampleur pour qu'une inspection des mises à disposition soit mise en place à partir de 1964.



Mathias GARDET

L'anecdote que vous évoquez se situe à un moment de reprise de l'éducation spéciale par l'Éducation nationale. Cette dernière finance de manière volontariste le développement d'écoles nationales de perfectionnement. Par la suite, la Fédération indique qu'elle ne peut se limiter à l'Éducation nationale, sans quoi elle risque de manquer des financements plus conséquents de la Sécurité Sociale et du ministère de la Santé Publique, qui commencent alors à développer les IMP. De fait, de nombreux CMPP ont été crées par la Fédération.

Quelquefois, l'inspecteur d'académie a pu être tenté de favoriser le secteur de l'Éducation nationale, mais, dans la plupart des cas, c'est le pas de côté opéré par les PEP qui l'a emporté. Plusieurs écoles de perfectionnement ont été aidées par les PEP. Par la suite, elles n'ont pas poursuivi leur gestion des écoles de perfectionnement, préférant concentrer leurs efforts dans le développement des IMP.

En somme, par votre culture, vous êtes familiers du monde de l'enseignement et des arcanes de l'Éducation nationale. Or, bien d'autres associations que je connais se sont souvent construites dans une culture tout à fait différente. Elles ne savent donc pas comment procéder. De votre côté, vous pouvez aisément établir les contacts avec l'Éducation nationale.

De la salle

Auparavant, l'assemblée générale des PEP se déroulait au Sénat. La gestion des PEP était laissée au président

de chaque AD. Puis, un net changement s'est produit lorsque l'on est passé de Jean Deygout à Joël Balavoine, qui a été le réformateur des PEP. Il n'était pas issu de l'Éducation nationale, mais de la Jeunesse et des Sports. Les PEP de 2015 ont peu à voir avec celles d'avant 1970. L'influence grandissante du secteur fédéral a induit un très net changement de gouvernance.

Mathias GARDET

Votre analyse n'est exacte qu'à partir des années 1970, mais pas sur le long terme. Jusque dans les années 1970, la seule personne morale pouvant valider la mise en place d'un établissement était la Fédération. Avant 1970, tout projet devait être soumis à la Fédération, seule à même de recevoir et de reverser des subventions à une association. Ce n'est qu'à partir de 1970 que l'on délègue à nouveau aux associations départementales le pouvoir de gérer les établissements et de prendre les décisions. Des années 1970 à la présidence de Joël Balavoine, l'on a effectivement le sentiment que la Fédération est beaucoup moins décisionnaire au niveau parisien.

De la salle

Dans les archives de l'Ain, la Fédération nous avait mentionnés. Lorsque les conventions sont conclues directement par les établissements, nous n'apparaissons jamais.

Mathias GARDET

Cela montre l'intérêt d'examiner les archives.

De la salle

L'association reconnue d'utilité publique n'est pas le département, mais la Fédération. Cela pose quelques problèmes, dans la mesure où les donations sont récupérées par la Fédération.

Mathias GARDET

En effet. Les prêts sont un système essentiel au fonctionnement des établissements. La cotisation remonte du local au national et les prêts accordés



Jusque dans les années 1970, la seule personne morale pouvant valider la mise en place d'un établissement était la Fédération.



par la Fédération sont décisifs pour le démarrage des établissements. Souvent, les dossiers d'agrément sont débloqués au niveau national et non pas au niveau local. La capacité des instances décisionnaires au niveau local se développe à partir des années 1970.

De manière générale, en tant qu'historien des associations, lorsque je compare les PEP aux autres associations, je suis frappé par leurs différences. Compte tenu de la diversité des actions couvertes par les PEP, il serait souhaitable d'identifier des thématiques susceptibles d'être couvertes par bien d'autres associations. Cependant, lorsque je vous écoute, je ressens une identité très différente et un rapport à l'éducation très différent. Il convient de réfléchir à la spécificité des associations des PEP. Vous élaborez en particulier des CMPP très différents. Vous avez à chaque fois agi, me semble-t-il, d'une façon particulière. Il serait intéressant d'examiner comment les autres associations traitent les mêmes sujets.

Quelles conditions pour l'inclusion?

Débat animé par **Emmanuelle DAL'SECCO**, *Journaliste*, *Handicap*.fr

Participaient au débat :

Joël ZAFFRAN,

Sociologue à l'Université de Bordeaux-II Victor Segalen

Daniel CALIN,

Philosophe, Formateur d'enseignants spécialisés

Gilles PETREAULT,

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Marie-Christine PHILBERT,

Administratrice de la Fédération Générale des PEP, membre de la FNASEPH

Gérald ZRIBI,

Président d'Andicat

Emmanuelle DAL'SECCO

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation des handicapés à la citoyenneté stipule que l'inscription de tout enfant dans l'établissement scolaire ordinaire du quartier est un droit pour toutes les familles. Pour autant, existe-t-il des limites à l'inclusion ? L'école ordinaire est-elle adaptée pour intégrer les enfants dits « à besoins particuliers » ? Comment définiriez-vous l'inclusion, Monsieur ZRIBI ?

Gérald ZRIBI

Je suis directeur d'une fondation gérant des établissements et services pour des enfants et adultes handicapés mentaux et psychiques, polyhandicapés et autistes. Je ne pourrai vous répondre qu'au vu de mon expérience. À mon sens, il existe trois fausses bonnes idées. Premièrement, le principe d'excellence est exclu, car le handicap et/ou la maladie sont une réalité. Deuxièmement, être à l'école physiquement ne suffit pas pour satisfaire le droit à la scolarisation dont parle la loi de 2005. Troisièmement, toutes les personnes handicapées disposent de capacités identiques. De mon point de vue, l'accès au droit est le plus important. L'inclusion physique ne signifie pas forcément l'accès au

droit à la scolarisation. Par exemple, sans les 120 000 places d'ESAT, nous aurions 120 000 personnes handicapées qui seraient cloîtrées chez elles. Les services d'accompagnement à la vie sociale permettent l'intégration des personnes handicapées, grâce à la mise en place de services à domicile. L'inclusion signifie davantage que le déplacement et l'intégration physique.

Emmanuelle DAL'SECCO

Madame PHILBERT, quelle différence existe-t-il entre intégration et inclusion ?

Marie-Christine PHILBERT

L'intégration suppose que la personne soit capable d'aller vers l'autre. L'inclusion implique que ce soit le milieu qui s'adapte aux besoins des personnes. La notion d'inclusion change la perception que nous pouvons avoir des personnes handicapées.

Emmanuelle DAL'SECCO

Je crois savoir que des professeurs d'école rechignent à accorder un peu plus de temps aux élèves à besoins particuliers.

Marie-Christine PHILBERT

Pourtant, déroger à un rythme imposé par les programmes, c'est se mettre à l'écoute des besoins des personnes.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur CALIN, qu'entendez-vous par « enfants déficitaires » ?

Daniel CALIN

Il s'agit d'élèves dont les compétences intellectuelles sont limitées. Ce public connaît de grandes difficultés de scolarisation.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur PETREAULT, qui sont ces élèves à « besoins particuliers » ?

Gilles PETREAULT

Au sein de l'Éducation nationale, cette expression n'est pas courante. Pourtant, la question à laquelle elle renvoie est gérée depuis de nombreuses années. Par exemple, il existe des dispositifs destinés aux enfants allophones. Un autre concerne les enfants malades ou accidentés. Des structures existent pour les enfants en difficulté persistante, telles que les SEGPA. Dans les collèges, afin d'éviter les ruptures, des classes relais et dispositifs relais ont été mis en place.

La difficulté est de parvenir à un équilibre, pour éviter que ces prises en charge spécifiques ne séparent les élèves à besoins particuliers des autres élèves. La place de ces dispositifs et l'équilibre à trouver font actuellement l'objet d'une réflexion. Précisément, nous réfléchissons à la manière de répondre aux besoins particuliers, de manière plus ouverte.

Emmanuelle DAL'SECCO

Les mineurs en détention sont également des élèves à besoins particuliers auxquels nous pensons rarement. Tout l'enjeu de l'inclusion est de leur permettre de suivre une scolarité adaptée, mais au milieu des autres.

Gilles PETREAULT

En effet, ils doivent pouvoir être en mesure d'apprendre avec les autres, mais en fonction de leurs propres besoins. Cet enjeu est d'autant plus important que les programmes sont exigeants.

Emmanuelle DAL'SECCO

Madame PHILBERT, que faisait-on de ce type d'enfants auparavant ?

Marie-Christine PHILBERT

Par le passé, les élèves à besoins particuliers étaient mis de côté. À ce jour, ils doivent être pris en compte.

Emmanuelle DAL'SECCO

Considérez-vous qu'ils ont véritablement une place au sein de l'École ?

Marie-Christine PHILBERT

Oui. Avant d'être des handicapés, ces élèves sont des enfants. En outre, l'enseignant ne doit pas être seul face à la nécessité de faire vivre ensemble toutes les différences existant dans une classe.

Emmanuelle DAL'SECCO

Concentrons-nous sur la scolarité des enfants handicapés. Quelles sont les principales mesures prises par l'Éducation nationale dans ce domaine ?



L'inclusion implique que ce soit le milieu qui s'adapte aux besoin des personnes. La notion d'inclusion change la perception que nous pouvons avoir des personnes handicapées.



Gilles PETREAULT

La loi sur le handicap de 2005 a engendré un accroissement du nombre d'élèves en situation de handicap dans les établissements ordinaires. À l'école primaire, les effectifs d'élèves handicapés ont augmenté de 45 %. La majorité des élèves handicapés ont trouvé leur place dans des structures dites « normales ». Au collège, l'effectif a augmenté de 173 % entre 2007 et 2014. Un cinquième des enfants des SEGPA dispose d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Quelles conditions pour l'inclusion?



Des catégories diffèrent selon le type de structure et le type de trouble cognitif (troubles psychiques, troubles du langage, etc.). La question de l'inclusion dans les lycées n'est pas délaissée. Il n'est pas possible de traiter l'inclusion des jeunes handicapés, comme une simple modalité pédagogique. Il paraît nécessaire de s'intéresser à leur devenir en dehors de l'École, dans le milieu professionnel. Les établissements doivent continuer à diversifier les types de handicaps qu'ils accueillent.

Le nombre de créations d'unités d'enseignement externalisées reste faible. Les enseignants ont le sentiment qu'il est de leur devoir d'accueillir des élèves en situation de handicap au sein de leurs classes. Nous devons les aider en ce sens.

Daniel CALIN

L'augmentation du nombre d'élèves handicapés dans les collèges est importante, mais je signale que nous partons de zéro. Une bonne partie des élèves handicapés scolarisés dans les écoles maternelles ordinaires est transférée dans des établissements spécialisés à l'entrée en école primaire. Certains d'entre eux sont même marginalisés. Pour de nombreux élèves, les structures de prise en charge existantes ne sont pas adaptées à leurs besoins.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur ZRIBI, considérez-vous que l'École soit inclusive ?

Gérald ZRIBI

J'estime qu'il est nécessaire de mieux inclure le secteur médico-social, où le nombre de places disponibles s'est considérablement réduit. Dans le même temps, nous constatons une augmentation exponentielle des services à disposition. Le secteur médico-social connaît de profondes transformations et ses liens avec l'Éducation nationale ne cessent de se renforcer. Les dynamiques en cours doivent être renforcées. L'École n'a pas à être plus inclusive que les autres espaces de socialisation.

Emmanuelle DAL'SECCO

Madame PHILBERT, vous êtes mère d'une jeune femme trisomique. Qu'est-ce qui a permis de rendre l'École plus inclusive ?

Marie-Christine PHILBERT

La loi de 2005 a apporté de nombreuses améliorations, et donne la possibilité aux parents de se placer dans une dynamique inclusive. Ce processus est à l'œuvre depuis de longues années, mais la situation s'améliore surtout par injonction, plus que par conviction. Les enseignants, autrefois frileux, sont obligés d'accueillir et de scolariser des élèves en situation de handicap.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur CALIN, à quoi ressemble l'École inclusive pour les enfants autistes, déficients et psychotiques ?

Daniel CALIN

En France, la passion égalitariste existante impliquerait de donner à tous les élèves un contenu identique. Considérée comme telle, l'inclusion serait une catastrophe. Pour certains enfants déficients, la scolarisation en milieu « ordinaire » serait extrêmement difficile. De nombreux enfants s'effondrent psychiquement, sans

être très déficients. L'écart se creusant entre eux et les autres élèves devenait insupportable. Ceux ayant des problèmes comportementaux souffrent de leurs problèmes de relation avec les autres.

De mon point de vue, nous devons avoir une approche évolutive qui tienne compte du temps. La puberté est souvent une période pendant laquelle les jeunes sont déstabilisés. Je n'ai pas de position de principe, si ce n'est la nécessité de faire preuve de prudence.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur ZAFFRAN, qu'entendez-vous par « l'inclusion scolaire ne se décrète pas, elle se négocie » ?

Joël ZAFFRAN

Je crois qu'il est nécessaire de tenir compte de la révolution culturelle que nous vivons, à propos du handicap. Aujourd'hui, la question de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap se pose avec acuité, car le handicap est davantage abordé sous l'angle économique et social. Par le passé, il était traité du point de vue médical. Le handicap interroge les catégories et nous invite à penser ce que nous pourrions appeler « la lutte des places ».

La démocratisation de la scolarisation des élèves handicapés est un fait sans précédent. Pour autant, cela n'a pas provoqué une diminution du nombre d'élèves inscrits dans les structures médico-sociales. Une réflexion doit être menée sur la sécurisation et la continuité des parcours scolaires. Précisément, les élèves handicapés entrant en milieu ordinaire doivent pouvoir, si nécessaire, être pris en charge par une structure spécialisée. À ce jour, le manque criant de places pose le problème de la sécurisation des parcours scolaires.

L'inclusion scolaire se négocie, car nous sommes davantage dans une approche sociale du handicap. L'École constitue une configuration sociale qui produit des normes locales de fonctionnement pouvant être contraires aux discours et aux dispositifs législatifs.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur PETREAULT, les problématiques ne diffèrentelles pas selon que nous sommes à l'école, au collège ou au lycée ?

Gilles PETREAULT

L'école maternelle a toujours été très inclusive. À mesure qu'un élève handicapé progresse dans les cycles, les difficultés pour son maintien dans le milieu ordinaire s'amoncellent. De ce fait, leurs conditions d'accueil doivent être repensées. La loi de 2005 crée l'obligation d'un suivi de la scolarisation des élèves handicapés, de façon régulière avec l'ensemble des acteurs. Les outils d'analyse mis en place à cet effet doivent être repensés.

À l'école élémentaire, les ULIS déploient des pratiques inclusives beaucoup plus riches que par le passé. Les auxiliaires de vie scolaire sont de plus en plus nombreux dans le milieu scolaire et les enseignants se sont habitués à travailler avec ces derniers.

Au collège, des parcours doivent être constitués, pour permettre aux élèves handicapés d'être en situation d'apprentissage tout en étant avec les autres.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur CALIN, l'inclusion est-elle plus difficile avec l'avancée en âge des élèves ?

Daniel CALIN

Une AVS m'a rapporté qu'en 2010, à son arrivée dans une école maternelle, elle avait trouvé dans le couloir deux tables : une pour l'enfant qu'elle accompagnait et une autre pour elle. Sans se démonter, elle a remis les deux tables dans la classe, pour que l'inclusion soit une réalité. À ce jour, de nombreux dysfonctionnements demeurent, car des enseignants se montrent peu enclins à tenir compte de la loi de 2005 et ne savent pas comment faire avec une AVS. Parfois, ils ont une représentation de leur métier qui peut être désuète et peuvent rejeter l'AVS plutôt que l'élève handicapé. Dans certains cas, l'enfant ne supporte pas la scolarité en milieu ordinaire, faute d'un étayage suffisant.

Marie-Christine PHILBERT

Si nous sommes dans le vivre ensemble et le grandir ensemble, les élèves handicapés doivent pouvoir fréquenter les autres. Le 3 décembre, lors de la journée internationale du handicap, de nombreux établissements scolaires ont organisé des événements. L'inclusion constitue une dynamique permettant de changer l'existant. Par exemple, les parents attendent du secteur médico-social qu'il soit au service de l'École.

Emmanuelle DAL'SECCO

Quelle est la place des parents ?

Marie-Christine PHILBERT

La place des parents a été consacrée par les textes. Pour autant, il est compliqué de trouver sur le terrain les bons interlocuteurs. Les parents doivent être mieux écoutés, car ils ont un projet pour leurs enfants. Certains professionnels ont tendance, à tort, à disqualifier les parents. Leur réserver une place, c'est accepter de les accompagner. À ce jour, sur le terrain, la place des parents n'est pas encore acceptée.

Joël ZAFFRAN

Je suis d'accord avec Madame PHILBERT. Sur la prise en compte des parents, l'Institution est assez carencée. Au

Quelles conditions pour l'inclusion?

sein de l'Éducation nationale, il n'existe pas de culture de co-construction. Pour autant, des améliorations ont été initiées ces dernières années. Surtout, les parents sont de plus en plus armés, car conquérir des places dans le milieu scolaire ne va pas de soi. Ces derniers possèdent des ressources intellectuelles et symboliques pour faire valoir les droits de leurs enfants.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur ZRIBI, je vous interroge sur le cas d'un adolescent censé être scolarisé en classe de 5e et qui a été interdit d'accéder au collège dans lequel il avait été officiellement placé. Ne faut-il pas admettre que parfois, l'École manque de bienveillance ?

Gérald ZRIBI

Je ne suis pas favorable à une approche « intégriste » de l'intégration. Sur le cas de l'adolescent dont vous parlez, j'estime que les parents d'enfants handicapés sont mal accompagnés. Devant des réponses bureaucratiques et une certaine désinformation, certains comportements sont désespérés.



Les parents doivent être mieux écoutés, car ils ont un projet pour leurs enfants.



Joël ZAFFRAN

À l'École, la question du handicap est gérée comme un stock et non comme un flux. Lorsque l'inclusion d'un enfant handicapé dans le milieu ordinaire atteint ses limites, il paraît nécessaire de pouvoir l'orienter vers une structure adaptée. Faute de quoi, la logique d'inclusion que nous souhaitons développer engendrera des effets pervers.

De mon point de vue, l'École n'est pas malveillante. C'est une machine à trier, à former, etc. Le débat ne doit pas être basé sur l'émotion. L'École est structurée par des liens d'interdépendance entre les différents segments d'inclusion scolaire. La question de la formation, de l'accompagnement des enseignants et de la fluidité entre une structure ordinaire et une structure spécialisée est fondamentale.

Emmanuelle DAL'SECCO

Les enseignants sont très mal formés à la prise en charge des élèves handicapés.

Marie-Christine PHILBERT

En effet, ils doivent être formés à la pédagogie différenciée. Je signale que les enseignants sont aussi très seuls pour prendre en charge les élèves handicapés.

Gilles PETREAULT

La formation des enseignants est tout à fait importante. D'ailleurs, ce métier ne cesse d'évoluer. Les programmes intègrent de nouvelles notions telles que « compétences », « socle commun », etc. L'enseignant ne doit plus seulement délivrer un savoir. De ce fait, les références et les pratiques sur lesquelles il s'appuie doivent être adaptées.

Emmanuelle DAL'SECCO

Savent-ils où trouver les outils élaborés à leur intention ?

Marie-Christine PHILBERT

Un texte relatif au contenu du projet personnalisé de scolarisation est en cours d'élaboration au sein de la DGESCO. Un document de mise en œuvre de ce projet contiendra des recommandations pour les enseignants, par discipline et en termes de posture. Il serait pertinent que des formations soient mises en place à cet effet.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur ZRIBI, des partenariats entre le milieu médicosocial d'une part et le milieu scolaire ordinaire d'autre part sont-ils envisageables ?

Gérald ZRIBI

À mon sens, ces deux milieux ne s'ignorent pas, car de nombreuses démarches sont entreprises. Une méthodologie permettant le travail au quotidien entre ces deux milieux doit être définie.

Emmanuelle DAL'SECCO

Monsieur CALIN, confirmez-vous que des interactions existent?

Daniel CALIN

Je considère que l'Éducation nationale n'est pas suffisamment partie prenante à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Néanmoins, cette institution a inventé le poste d'enseignant référent,



Grâce au développement des services de suivi à domicile, il n'existe plus de cloisonnement complet entre l'Éducation nationale et le secteur Médico-éducatif.



indépendamment de la loi de 2005. Ces derniers entretiennent un lien entre l'Éducation nationale d'une part et les MDPH d'autre part.

Une bonne partie des établissements médico-sociaux s'est reconvertie en service de suivi et d'appui à la scolarisation. Grâce au développement des services de suivi à domicile, il n'existe plus de cloisonnement complet entre l'Éducation nationale et le secteur médico-éducatif. Les services médico-éducatifs sont dorénavant présents dans le champ scolaire.

Joël ZAFFRAN

Ces évolutions posent la question du modèle d'inclusion et de la réversibilité des choix (milieu ordinaire ou milieu spécialisé) effectués par les parents. La continuité éducative est difficile à assurer pour des questions de places et de moyens.

Emmanuelle DAL'SECCO

Je souhaite conclure sur les élèves à besoins particuliers, notamment les enfants précoces. Le problème de la différence se pose-t-il également pour ces derniers ?

Joël ZAFFRAN

Les enfants précoces sont l'exemple du fait qu'une vertu peut devenir un handicap. D'ailleurs, nous ne parlons plus de surdoués, mais d'élèves intellectuellement précoces. Les moyens proposés par l'Éducation nationale, tels que le fait de sauter une classe, sont limités et aberrants. La reconnaissance de la précocité ne vaut qu'à partir du moment où un test l'officialise. Or, ces derniers sont très onéreux.

Gilles PETREAULT

Il est compliqué de nourrir suffisamment les élèves précoces. À l'inverse, pour ceux qui sont en difficulté, des adaptations doivent être opérées.

Emmanuelle DAL'SECCO

Je souhaite revenir sur la situation des mineurs en détention.

Gilles PETREAULT

L'École est présente dans les milieux pénitentiaires, à travers les professeurs spécialisés. Je rappelle qu'environ 700 mineurs sont en détention et qu'ils bénéficient de 15 heures d'études hebdomadaires. Ils sont maintenus dans des circuits d'apprentissage et se présentent aux examens nationaux (CFG, DNB, etc.).

Un participant

L'inclusion implique un désir de vivre ensemble. Sans inclusion, il ne sera pas possible de prendre en compte tous les individus.

Une participante

En tant que professeur, je confirme que nous ne sommes pas du tout formés à la prise en charge du handicap. Pour autant, de nombreux professeurs font preuve de volontarisme et réclament des moyens.

Daniel CALIN

Le rapport DELAHAYE montre que l'État met des moyens supplémentaires dans les établissements REP+. Malgré tout, le coût réel d'un élève en zone REP reste inférieur à celui d'un élève scolarisé dans un milieu classique, puisque les professeurs enseignant dans des établissements REP+ sont souvent des vacataires ou de jeunes titulaires. Il existe donc un écart entre le discours et la réalité. À ce jour, les moyens alloués aux REP+ sont inférieurs aux moyens donnés aux établissements « classiques ».

Parcours performance et tarification

Annick DEVEAU

Directrice du projet de réforme du droit de la tarification des ESMS à la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

Marie-Dominique LUSSIER

Manager en charge du secteur médico-social à l'ANAP (Agence Nationale d'appui à la performance)

Atelier animé par **Nathalie Levray** Journaliste « Gazette Santé Social »

Nathalie LEVRAY

Bonjour, Mesdames, Messieurs. Au nom de la Fédération, bienvenue dans cet atelier parcours, performance et tarification, pour un point d'étape. Je suis Nathalie Levray. Je vais vous accompagner au cours de ces deux heures d'atelier. À mes côtés, Madame Salomé, vice-présidente du secteur social et médico-social, de la FGPEP, pilote d'un groupe de travail de réflexion fédérale sur la réforme de la tarification; Annick Deveau, Directrice du projet de réforme de la tarification à la DGCS, dans les établissements évidemment; Marie-Dominique Lussier, manager en charge du médico-social à l'ANAP. Nous allons parler parcours, nous allons parler performance, nous allons parler...

Une intervenante

Argent.

Nathalie LEVRAY

Argent. Je n'osais pas le dire.

Juste avant de débuter l'atelier et de donner la parole à ces dames, puisqu'il s'agit de faire un point d'étape, un petit mot sur la route que le secteur suit depuis 40 ans, qui a fait une escale en 2002, une escale en 2005. Là, on est lancé vers l'avenir. On va dire ça comme ça. Transformation majeure en ce moment dans le secteur. Je sais que cela n'effraie pas les PEP, qui fêtent ses cent ans et qui en ont vu bien d'autres—les PEP ont toujours su, je crois, s'adapter et répondre pour l'accompagnement des personnes. Aujourd'hui, un nouveau cap à négocier, des mutations qui sont fondamentales, des mutations

qui sont profondes et qui conduisent à de nouvelles logiques, qui conduisent à un changement total, dans vos établissements, des modes de travail. Là, c'est clair que cela s'accumule au fil des mois, au fil des années. Cela va de plus en plus vite et il n'y aura pas de pause. Deux éléments pour cerner cette nouvelle donne sociale. Au niveau des institutions sociales, médico-sociales, qui sont en pleine reconfiguration, qui mutualisent les moyens, des contraintes budgétaires fortes, des ressources comptées dans les établissements et un environnement qui est de plus en plus régulé, même fortement régulé. Parallèlement à ces institutions sociales et médico-sociales qui se reconfigurent, la société change, la société évolue, avec des exigences différentes, une organisation sociale et de la personne qui change aussi, qui se réaménage autour de la responsabilité de l'individu, acteur de sa propre vie et acteur de ses choix. Tout cela est évidemment dans les tuyaux depuis un moment. On parle contractualisation, on parle coopération.

Je souligne quatre points, qui ne sont pas exhaustifs, dans le chamboulement des conditions d'exercice dans les établissements.

Au plan du financement, on a la CPOMisation – j'aime bien, j'espère que cela vous plaît – qui est à l'œuvre, la loi de financement de la sécurité sociale de 2016 qui généralise, au secteur du handicap, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Au plan de la tarification, on a une réforme en cours, dont Madame Deveau nous touchera deux mots tout à l'heure, avec un nouveau référentiel qui, dès 2017, va servir à allouer les ressources dans les établissements.

SERAFIN, dis-nous tout.

Au plan de la performance, on a des tableaux de bord de l'ANAP, qui sont déjà un petit peu vieillot au regard de ce qui nous attend sur la tarification, puisque c'est fait. Au plan de l'usager, on a un parcours sans rupture. Le parcours sans rupture, cela veut dire quoi? Cela veut dire que dans les MDPH, ils doivent maintenant faire de la double orientation. On pare au plus pressé, mais on parle d'un projet à long terme. On parle de l'orientation permanente, mais vous le savez, c'est le rapport Piveteau, avec la mission confiée à Marie-Sophie Desaulle. Une réponse accompagnée pour tous. On a aussi, avec ce parcours de l'usager, une nouvelle logique. On n'oriente plus l'usager vers une institution, mais on l'oriente vers une plate-forme dotée de plateaux techniques, où on a des professionnels qui travaillent tous ensemble, qui coopèrent, chacun venant de son secteur, de sa culture professionnelle. Mais il faut qu'on arrive à conjuguer tout cela. Et il y a l'essentiel, la personne, qu'il faut accompagner sur ce parcours, dans ce chemin, en fonction de ses besoins, en fonction de ses attentes, donc lui fournir une réponse individualisée et construite avec elle. Cela vous laisse bouche bée.

Pour terminer, en dehors de tout cela qui vient remuer votre secteur, les pratiques et les personnes, on a quand même aussi une nouvelle organisation territoriale avec la loi NOTRE. Notamment, par exemple, les rectorats sont remaniés. On a un projet de modernisation de notre système de santé, qui va être voté bientôt et qui prévoit une articulation territoriale de l'offre. On a le rapport Bourguignon, qui revalorise le travail des professionnels et qui ouvre sur des métiers plus coopérants entre eux, avec le plan gouvernemental que Ségolène Neuville a présenté fin octobre. Enfin, cerise sur le gâteau, un développement exponentiel des obligations comptables, des obligations financières, des obligations juridiques, des obligations administratives, fiscales, éthiques, citoyennes.

On est donc dans tout ça. On le voit bien, on a des processus d'évolution qui sont engagés. On a un complet changement de paradigme devant nous. Il y a des interrogations. J'en ai trois. Je ne sais pas si je les dis maintenant ou plus tard. Je vais les garder pour après. Je vais donner la parole à Madame Salomé, puisqu'on a planté le décor. Maintenant, on sait tous de quoi on va parler. Enfin, j'espère que j'ai été suffisamment claire. Un mot sur les PEP ?

Martine SALOME

Je ne vais pas m'étendre beaucoup sur les PEP. Je crois que nos intervenantes connaissent bien les PEP, chacune de leur côté, et les PEP sont dans la salle. Nous sommes, quelque part, un petit peu entre nous.

Je voudrais simplement remercier nos deux intervenantes pour avoir bien voulu revenir pour présenter aujourd'hui l'évolution des dossiers très importants dont elles ont la charge l'une et l'autre.

Pour Madame Deveau, la réforme de la tarification. Cela



Jillian Chaba

fait 1 an, elle nous présentait la manière dont les choses allaient s'organiser. Ses équipes ont travaillé pendant toute l'année. Nous sommes très attentifs au point d'étape qu'elle va nous présenter aujourd'hui.

Madame Lussier. Même si beaucoup d'indicateurs de performance ont déjà été élaborés et même utilisés dans nos établissements – vous les connaissez tous –, je pense que des ajustements vont devoir se faire, de manière à mettre en synergie l'ensemble de ces données qui vont conditionner notre travail de demain. De toute façon, je pense que nous sommes convaincus que l'accompagnement à la mise en œuvre du parcours de vie est vraiment l'orientation dans laquelle nous avons choisi de travailler, même s'il faut un certain temps pour que cette dynamique soit efficiente et qu'on arrive réellement à cet accompagnement du parcours de vie. Beaucoup de nos associations ont déjà pas mal avancé dans cette voie-là et sont volontaires pour continuer à travailler sur ce chemin-là.

Ce que je voulais dire également, c'est que nous venons de terminer une recherche-action, dont les résultats ont été présentés ce matin, qui a analysé quels étaient les freins et les leviers permettant de faciliter l'organisation, l'accompagnement des parcours de vie de la personne handicapée. Cette recherche est fort intéressante. 14 de nos associations y ont participé. Le réseau est disponible et ouvert pour d'autres expérimentations. Si vous souhaitez nous demander d'expérimenter des choses, c'est donc bien volontiers. Nous avons des équipes de chercheurs qui peuvent travailler en observateurs sur ce plan-là. Sachez que notre réseau est ouvert à toute proposition que vous pourriez nous faire.

Je vous donne la parole.

Parcours performance et tarification



On a une logique, dans la réforme de la tarification qui vient, qui est plus proche de : comment je vais dorénavant allouer des ressources financières plus près de ce qu'on cherche à avoir, c'est-à-dire des services rendus, des prestations offertes, à des personnes qui en ont besoin ?

Marie-Dominique LUSSIER

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Merci aux PEP de me réinviter. Depuis 2011, j'ai eu le plaisir d'intervenir à plusieurs reprises dans différentes régions et à une autre journée nationale. Je suis tout à fait heureuse d'être invitée pour vos 100 ans. Très rapidement, je suis aussi médecin. J'ai travaillé dans le monde du handicap, plutôt dans le monde du handicap sensoriel, dans un centre de ressources à Poitiers, dans des établissements maisons de retraite, qui n'accueillaient que des personnes ayant le double handicap sévère visuel et auditif. Les médecins sont souvent un peu loin, sauf s'ils sont rééducateurs et/ou gériatres. Néanmoins, je suis gériatre et on est parfois un peu loin du monde du handicap. Du coup, cette expérience d'une dizaine d'années dans un centre de ressources m'a permis de mieux connaître les acteurs du secteur.

Qu'est-ce que je vais dire qui ne va pas vous fâcher? Je ne sais pas. Je pense que rien ne va vous fâcher. Je pense que le sujet est de poursuivre ce qu'on fait depuis le début à l'ANAP, c'est: comment on co-construit quelque chose pour vous aider et pour répondre aux usagers?

En amont, avant de revenir un tout petit peu sur les textes de loi, qui sont finalement très structurants, revenir sur l'idée de : c'est quoi, la santé ? En France, on confond parcours de santé et parcours de vie. Je pense qu'il faut avoir quelque chose en tête, qui est que la santé est une de nos ressources personnelles. Chacun de nous a

une ressource en santé. Nous ne sommes évidemment pas égaux devant cette ressource, ni à la conception, ni ensuite. La charte d'Ottawa, qui est une charte de l'OMS, dit que la santé est une de nos ressources et que la maladie n'en est gu'un des éléments. Je pense que c'est assez important, parce que dans les transformations profondes du système de santé qui s'annoncent, pour le secteur médico-social particulièrement, mais aussi pour l'ensemble des usagers, l'hôpital n'est plus au centre. Les hospitaliers n'ont pas encore mesuré complètement cela, mais l'hôpital n'est plus au centre. Or nous avons un système français organisé sur un hospitalo-centrisme, qui est excellent, qui a des défauts mais qui a été structuré comme tel, qui doit lui aussi bouger. Il doit bouger parce que nous devons prendre en charge des personnes et accompagner des personnes et non plus des maladies. Évidemment, le secteur médico-social, au sens de la santé comme une ressource de notre vie qui va nous accompagner toute notre vie, a une valeur ajoutée, parce que cela fait longtemps qu'il s'occupe de populations fragiles, avec une volonté très forte de respecter la singularité des personnes et avec cette particularité d'être sur des modalités de financement qui ont été toujours à double ou triple financement, parfois plus, ce qui est un peu à part dans le système qui est plutôt financé globalement par une assurance maladie et quelques complémentaires. Je pense donc que c'est important d'avoir en tête que la santé est une de nos ressources. Du coup, c'est compliqué d'édicter des normes, parce que chacun de nous, avec ou sans pathologie, avec ou sans handicap, a une façon de prendre en compte cette ressource. On la considère comme normale et on n'y pense pas. C'est quand on a des problèmes qu'on se met à y penser. Du coup, pour faire lien avec les textes et la loi 2002-2, on voit bien que la loi 2002-2 repositionne l'usager et elle le repositionne sur sa santé, entre autres en disant : je suis un citoyen, je suis un individu, j'entends être pris en charge, être reconnu comme tel, avec des handicaps. Les lois qui suivent, 2005, 2007, HPST, etc., même si la loi HPST a beaucoup interpellé le secteur avec les mécanismes nouveaux d'appel à projet de réorganisation, cette période-là est poursuivie par le rapport Piveteau, le rapport de la cour des comptes, le rapport de l'IGAS. Le législateur suit la demande de l'usager et le législateur engage les professionnels vers de nouvelles pratiques. On est d'accord ou pas d'accord. Néanmoins, les textes sont là. Mais ce que je voulais dire, c'est qu'il y a une continuité dans les textes, ce qui est proposé au fil du temps.

Il y a deux caractéristiques majeures. La première est qu'on est dans quelque chose qui va être régulé. On va effectivement vers une régulation, parce qu'on demande plus de traçabilité et de contrôle sur les allocations de ressources financières. Si on est régulé, il vaut mieux être proactif que de laisser venir. C'est vraiment un sujet important. Le deuxième point, c'est ce que Madame Levray a dit tout à l'heure. Nous ne devons plus raisonner

en structure, mais nous devons raisonner en service offert. J'ose même le mot : en prestation. Qu'est-ce qu'on va offrir comme service aux personnes ? Le sujet de la structure devient secondaire. C'est une structure parmi d'autres qui va proposer des prestations, qui va offrir des services, qui va être organisée pour des services et pas pour elle-même. C'est exactement comme les hospitaliers qui pensent qu'ils sont au centre. C'est un deuxième changement majeur.

C'est un changement majeur pour tout le monde, y compris pour l'État. L'État alloue des ressources à des structures. J'ai été en charge d'un pôle, j'allais voir mon Directeur et je lui disais : Monsieur le Directeur, pour mon pôle, ma structure, j'ai besoin de... Je ne disais pas : les patients âgés que je prends en charge à l'hôpital ont besoin de ça et de ça. Je disais : mon pôle, mon service, mon HAD, mon IME. C'est fini. L'État est lui-même organisé en Directions centrales. On le voit bien, le mécanisme financier alloue plutôt des ressources aux structures.

On a une logique, dans la réforme de la tarification qui vient, qui est plus proche de : comment je vais dorénavant allouer des ressources financières plus près de ce qu'on cherche à avoir, c'est-à-dire des services rendus, des prestations offertes, à des personnes qui en ont besoin ? Je voulais donc rebrosser le fait qu'il y a une continuité dans les textes législatifs qui s'impose à nous.

Si le secteur est régulé, cela veut dire qu'il doit être performant. Du coup, ce gros mot prend tout son sens, d'une part parce qu'il faut en comprendre la définition, telle qu'elle a été retenue à l'ANAP, telle qu'elle doit être retenue d'une manière générale, je pense.

On ne peut pas parler de l'efficience d'un système de santé sans trois choses.

La définition de la performance du système de santé que je vais vous donner est celle de l'OMS.

Dans la définition de l'OMS, l'OMS dit que la première chose qu'on doit mesurer dans un système de santé, que ce système soit celui, très modeste, de l'Éthiopie où il y a 2 dispensaires pour 1 million d'habitants ou que ce soit le nôtre, c'est ce que ce système offre à la population, à date, aujourd'hui. Donc qualité du service offert.

Qualité, cela veut dire deux choses. Cela veut dire ce que l'on pense immédiatement : la satisfaction de l'usager. Mais ce n'est qu'un bout de la qualité. Le deuxième sujet de la qualité est : est-ce que dans les services qu'on offre, on répond bien au besoin attendu ? Vous pouvez offrir un certain nombre de choses à l'usager, il peut être satisfait ou pas satisfait. C'est important mais ce n'est pas suffisant, parce qu'il faut savoir si ce que vous lui avez offert correspond à quelque chose qui est normalement attendu, d'où les démarches nécessaires de qualité. C'est quoi, aujourd'hui, une démarche qualité ? C'est quoi, la prise en charge, l'accompagnement, d'une personne polyhandicapée ? C'est ce que chaque structure décide de faire ou y a-t-il des services, entre guillemets, « minimums » ou, en tout cas, des référentiels de bonnes

pratiques ? On peut toujours demander à l'usager ce qu'il en pense et il faut demander à l'usager ce qu'il en pense. J'arrive de Londres. Les Londoniens ont une culture de la mesure. Quand vous allez dans les services, dans chaque service, à l'entrée, vous avez les remarques. Les patients passent. Il y a des jours où il n'y en a pas. Vous n'êtes pas obligé de mettre un bon dans l'urne pour dire si vous êtes content ou pas content. Il y a des jours où il y a 4 ou 5 personnes qui ont répondu et qui ont mis qu'ils n'étaient pas contents. Hier, dans un service, il y avait 5 personnes qui disaient qu'ils n'étaient pas contents de ce service et c'était affiché. Et, nous, public de passage, on l'a vu.

De la salle

Est-ce qu'il est prévu que les institutions puissent elles aussi évaluer, dire ce qu'elles en pensent ?

Marie-Dominique LUSSIER

C'est une excellente question, parce qu'il me semble que les institutions doivent être les constructeurs des référentiels, c'est-à-dire que l'ANESM est la structure qui doit produire, en co-construction, en accord avec les professionnels de santé concernés. Quand on s'occupe de polyhandicap, on a forcément une expertise sur la modalité d'accompagnement dont on peut penser qu'elle est la mieux ou, en tout cas, celle vers laquelle on devrait tendre. Bien sûr, il faut pouvoir avoir des recommandations. Cela ne doit pas tomber du ciel, vous devez être un acteur de cette construction.

Le deuxième élément de la performance ce sont les conditions de travail des professionnels. Les conditions de travail des professionnels, ce ne sont pas que les conditions architecturales et de planning, même si cela en fait partie. Ce sont leurs compétences. Si vous êtes dans un métier et que vous faites autre chose que les choses pour lesquelles on vous a formé, vous êtes en difficulté. Aujourd'hui, dans le secteur, dans vos établissements, est-ce qu'on sait la formation des professionnels, d'où ils viennent, si leur formation correspond aux besoins, ce qu'il manque comme professionnels, quelles formations il devrait y avoir, etc. ? Les conditions de travail des professionnels sont un des éléments de la performance, au sens de : disposez-vous des professionnels dont on a besoin pour répondre à l'accompagnement ?

Le troisième et dernier élément de la performance, c'est évidemment l'utilisation la plus efficiente possible des ressources humaines et des ressources financières. 1 euro alloué par l'État doit être tracé : pour faire quoi ? Aujourd'hui, il est difficile de dire non, quand on est un citoyen normal et qu'on paie des impôts, à savoir où va l'euro qu'on donne ou qu'on reçoit.

La performance, c'est donc cela.

Si on veut être proactif dans une régulation, on voit bien qu'il faut avoir des outils de pilotage.

Dans les deux sujets que nous avons travaillés à l'agence, le fameux tableau de bord qui comporte 43

Parcours performance et tarification

indicateurs – je pense qu'il n'en faut que 10 pour piloter et non pas 43 – a été fait pour aider au pilotage avec un outil commun, c'est-à-dire un outil qui sert aussi bien aux régulateurs et aux financeurs, c'est-à-dire à l'ARS, aux départements, à la CNSA et à la CNAM, avec des indicateurs qui sont les mêmes pour tout le monde, calculés de la même manière. Cet outil peut avoir des faiblesses, des insuffisances, des inadéquations – on peut en parler –, mais il est le même pour tout le monde. Le deuxième sujet est celui des parcours, au sens de : comment on identifie des ruptures et comment on y répond ? Pour terminer et rebondir sur ce qu'a dit Madame Levray tout à l'heure, on s'en va vers des services et des plates-formes. Dans la loi, il y a les PTA, les Plates-formes Territoriales d'Appui. Dans ces Platesformes Territoriales d'Appui, le secteur du handicap est impliqué, avec les MDPH. Demain, sur votre territoire, quels sont vos partenaires ? Quels partenaires avezvous et n'avez-vous pas ? De quels services disposezvous et ne disposez-vous pas ? Ce sont évidemment des éléments de réponse aux parcours des personnes que vous accompagnez. Comment je fais cette coordination et comment je fais cette animation en pluripartenariat? Les outils de contractualisation, comme un CPOM, sont des éléments, me semble-t-il, des outils aussi, pour essayer de réduire les problématiques des parcours. Comme je crois que j'ai dépassé mon temps, je vais passer la parole à Madame Deveau. Évidemment, on pourra revenir sur tous ces points que j'ai évoqués.

Nathalie Levray

Merci, Madame Lussier. On a un petit support PowerPoint. Rassurez-vous, dans la salle, on vous donnera la parole, largement, après l'exposé de Madame Deveau, l'objectif étant vraiment qu'il y ait une interaction qui se fasse entre vous et la tribune.

Marie-Dominique LUSSIER

En tout cas, si on veut piloter, si vous voulez être proactif dans le pilotage, il faut de la traçabilité. Et si vous voulez de la traçabilité, il faut des systèmes d'information. C'est un autre sujet, mais c'est un sujet majeur.

Annick DEVEAU

Merci, Marie-Dominique. Bonjour à toutes et à tous. Vous m'aviez invitée à Lyon, l'année dernière, en décembre. C'était quelques jours après l'adoption de la lettre du projet, qui avait été présentée au comité stratégique. Je vous avais donc dit que nous nous inscrivions dans la foulée du rapport Vachey-Jeannet et que le projet allait se développer en différentes phases, la première phase étant tout d'abord de construire des outils qui allaient nous permettre une allocation de ressources rénovée, la deuxième étant de choisir un modèle tarifaire lorsque nous l'aurions documenté,



Jillian Chaba

la troisième étant de développer ce modèle tarifaire. À l'époque, le rapport Vachey-Jeannet disait qu'il faudrait plusieurs années pour arriver au bout de notre processus, mais qu'il était extrêmement important de s'engager, résolument, par étape. C'est ce que nous avons fait. L'objectif à terme était bien de trouver les moyens de faire une allocation de ressources qui soit plus équitable, plus souple et qui permette les parcours. C'était les trois mots clés à l'époque.

Par chance et contrairement à ce qu'il se passe habituellement, nous avons eu le temps, en 2015, de travailler collectivement et de vraiment co-construire, avec beaucoup de têtes de réseau et les services administratifs de différents services de la CNAM, de la CNSA, de l'assemblée des départements de France, ARS, MDPH, dans un groupe de travail national qui se réunit une fois par mois. Nous avons pris le temps de réfléchir à un certain nombre d'éléments avant de parler argent. Nous n'avons donc pas parlé d'argent pendant 1 an. Cela va venir mais, pour l'instant, il n'a jamais été question d'argent. Il n'a jamais non plus été question de : et mon ESAT, et mon IME, et ma MAS, etc. ? Le chantier que nous avons conduit a fait totalement abstraction des typologies de structures, puisqu'on nous avait dit que les nomenclatures que nous allions construire devaient être en capacité de s'adapter à tous les établissements. C'était le grand vertige du départ, je dois le dire, mais cela a été la richesse du travail, puisque cela nous a exonérés de rentrer par case. Si on était rentré par type de structure, on n'aurait jamais fait que reproduire les types de structure. Là, on est en capacité de proposer un modèle qui est extrêmement adaptable et qui, du coup, permet à la fois de décrire ce qu'il se passe actuellement

et d'accompagner la démarche si des évolutions ont bien lieu. On est tous convaincus que des évolutions vont avoir lieu.

Donc premier chantier, première phase, nous avons réfléchi à la question des besoins et des prestations. J'ai juste mis les images, je ne vous ai pas mis tout le texte. Quand on regarde le code de l'action sociale des familles, le mot «besoin» est utilisé plus de 400 fois. Il n'est jamais défini. Et on parle tous des besoins des personnes, mais on n'a jamais défini le besoin des personnes. Les économistes nous expliquent que le besoin ne se définit pas, il se crée : on n'avait pas besoin de portable, on a besoin de portable. Toujours est-il que dans notre secteur, si on disait qu'on ne parle plus des besoins des personnes, je ne sais pas ce que cela ferait, cela ferait assez drôle. On a donc expliqué aux économistes qu'on n'allait pas les suivre sur ce chemin et qu'on allait bien chercher à décrire les besoins des personnes.

On a donc fait un schéma auquel, personnellement, je tiens beaucoup. Les deux bandeaux, en bas, dans les tons jaunes, sont plutôt le niveau individuel. Le bandeau du haut est plutôt un processus sur le côté collectif.

Les deux bandeaux du bas, globalement, correspondent à ce qu'il se passe soit à l'entrée dans un établissement, soit à la maison départementale des personnes handicapées, mais on pourrait trouver plein d'autres endroits. On est donc dans une démarche individuelle. La personne arrive. Elle explique un peu où elle en est, son projet de vie, ses attentes. Elle rencontre professionnels compétents, des des équipes pluridisciplinaires, qui vont évaluer ses besoins. Une fois sur deux, la conclusion de cette affaire, c'est dire : elle a besoin d'une place en établissement. Nous considérons que la place en établissement n'est pas un besoin, que c'est une réponse et qu'il faut donc retrouver un espace, qui est actuellement totalement télescopé par tout le monde, qui est de dire : à l'issue de la description des attentes, des souhaits de la personne et de son entourage, à l'issue de l'évaluation pluridisciplinaire qui peut être faite, je dois être capable de décrire les besoins. C'est seulement une fois que j'ai pu décrire ces besoins que je passe à la réponse, qui est : comment je m'organise pour satisfaire ces besoins? Ce n'est pas que de la rhétorique. Il faut vraiment qu'on se persuade de cet espace qui permet de redécrire les besoins, pour ne pas arriver à des formules toutes faites où, au bout du compte, déficience intellectuelle de 25 ans égale ESAT plus fouer, pour prendre en considération les attentes, les besoins, l'environnement et pour arriver à dire quelle est la solution qu'il faut créer pour répondre à la situation de cette personne, qui peut d'ailleurs être un foyer plus un ESAT. Cela n'exclut pas cette réponse-là, mais cela la module. On est vraiment dans la construction d'une réflexion pour conduire à faire des projets beaucoup plus individualisés que ce que l'on faisait.

La bande du haut, c'est la même chose, mais c'est

plutôt au niveau territorial. En général, qu'est-ce qu'on fait ? Tout le monde se réunit sous l'égide de l'ARS, du Conseil départemental, pour faire un beau schéma départemental, régional. On regarde les places qu'on a. On regarde les files d'attente, dans le meilleur des cas, quand on les a. Et on dit : il me manque tant de places. Mais comme on n'a pas décrit les besoins tels que je viens de vous les exprimer, on va traduire les réponses en une forme très institutionnalisée, sans s'autoriser à faire preuve d'un peu d'imagination pour avoir des réponses plus modulées.

Je vais être un peu longue, mais je pense que c'est important.

Nathalie Levray

Non. Je vous regarde, mais ce n'est pas pour vous faire le gendarme.

Annick DEVEAU

Je vous demande vraiment de prendre cette première réflexion comme un élément de réflexion et de vous l'approprier, pour vous demander là où vous vous placez, au niveau territorial, au niveau institutionnel ou au niveau du projet individuel, en tant que professionnel, éducateur ou soignant dans un établissement, comment vous décrivez les besoins.

Le deuxième sujet pour décrire les besoins, c'est qu'il nous a semblé extrêmement pertinent de prendre le modèle de la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé. C'est non seulement pertinent, mais c'est même une obligation. C'est une obligation puisque c'est elle qui est sous-tendue dans la convention de l'ONU, c'est elle qui fait référence au plan international en tant que classification de l'organisation mondiale de la santé, c'est elle qui sous-tend la loi de 2005. Il n'y avait donc pas d'autre alternative que celle de prendre la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé.

Je vous rappelle très brièvement cette affaire, pour que ce soit bien parlant pour tout le monde. On est passé d'un modèle où on disait qu'il y avait des personnes qui avaient des déficiences qui entraînaient des limitations d'activité, appelées incapacités, et qui entraînaient des désavantages sociaux, modèle linéaire qu'on a connu jusqu'en 2001, à un modèle tel qu'il est décrit là, qui a été synthétisé : il y a un problème de santé, un trouble, qui a des répercussions en termes de fonctions structures du corps. C'est des terminologies un peu anglo-saxonnes, qui ne sont pas toujours parlantes pour nous. En gros, il y a un retentissement sur l'individu, en tant que caractéristique individuelle, qui va entraîner des difficultés en matière d'activité et en matière de participation sociale. Il y a plusieurs façons d'agir sur ce handicap. On peut agir sur les caractéristiques des personnes. C'est ce que font les médecins, la plupart du temps, en essayant de réduire le handicap, guérir la

Parcours performance et tarification

maladie ou atténuer la maladie. Mais on peut, au moins autant, agir sur l'environnement. Le handicap, c'est une résultante entre des facteurs individuels et des facteurs environnementaux. Vous savez combien ceci a été le centre de débats de la loi de 2005, puisque cela a été le moment où la France a basculé d'un modèle biomédical tel que je vous l'ai décrit – déficience, incapacité, désavantage – à un modèle sociétal et social où le handicap est une interaction. C'est là qu'on voit se développer les politiques d'inclusion, d'où le sujet porté par ces journées, par les PEP. La réponse au handicap n'est pas qu'une réponse individuelle, c'est aussi une transformation de la société pour diminuer ce qui est facteur de handicap dans notre société.

Il nous a donc semblé qu'il fallait tirer conséquence de cette affaire, autant qu'on pouvait le faire.

Les besoins sont donc à mesurer comme les besoins d'une personne, dans un environnement donné, par rapport à ce qu'elle n'est pas en capacité de faire. Pour nous, c'est donc un écart par rapport à ce que la population générale fait. C'est extrêmement important, parce que c'est aussi la question de la non-discrimination qui est posée derrière. On a approché la question des besoins à travers cette question, mais vous allez voir que cela devient beaucoup plus concret rapidement.

La question suivante a été : comment je vais construire des mots, un dictionnaire de prestations ? Pour ces



Il y a des prestations directes pour répondre aux besoins des personnes, mais il ne saurait y avoir des établissements de services sans avoir des prestations indirectes au côté de ces prestations directes. Ce sont les fonctions supports : manager, coopérer, diriger, organiser, s'inscrire dans son territoire.

prestations, on a dit que ce qui était important, c'était de partir des besoins et de décrire les prestations. En fait, on a organisé nos besoins et nos prestations en différents domaines. On est donc bien parti des besoins des personnes pour décrire ensuite des prestations. On a construit les 400 lignes de besoins tels qu'on les trouvait dans le code de l'action sociale, plus les 300 lignes que l'on a trouvées dans toutes les grilles que vous avez élaborées sur le terrain, en fonction des outils que vous vouliez mettre en œuvre. Ces 700 lignes de besoins, on a essayé de les ranger et de les simplifier, parce que c'était parfois redondant, en 3 grands domaines.

Ce que je vous explique est un peu long, mais c'est pour vous expliquer par quoi on est passé. En fait, c'est simple à retenir.

Il y a 3 grands domaines qui nous semblent importants : la santé, l'autonomie, la participation.

La santé, c'est: quels sont les besoins d'une personne en matière de santé, aussi bien les problèmes de santé liés à son handicap que ceux de tout un chacun? On a tendance à se focaliser sur les problèmes de santé au handicap, au point qu'on en oublie les problèmes de santé de tout un chacun. Cela nous paraît tout à fait important.

La question de l'autonomie, c'est notamment dans les actes essentiels de la vie quotidienne, mais c'est aussi la question de la communication, qui nous paraît un acte essentiel de la vie quotidienne, ou la question de la mise en danger, de la mise en sécurité, pour soi-même ou pour autrui. On a donc défini l'autonomie au travers des actes essentiels de la vie quotidienne, la communication et le fait de prendre des décisions adaptées pour ne pas se mettre en danger.

La question de la participation sociale, c'est des choses que vous connaissez bien. C'est l'école, c'est l'emploi, ce sont les loisirs, c'est l'accès au droit.

Donc trois domaines pour les besoins et pour les prestations.

Un troisième principe nous a guidés. Il y a des prestations directes pour répondre aux besoins des personnes, mais il ne saurait y avoir des établissements de services sans avoir des prestations indirectes au côté de ces prestations directes. Ce sont les fonctions supports : manager, coopérer, diriger, organiser, s'inscrire dans son territoire. C'est aussi la question des locaux, des transports, des repas. Ce sont des prestations indispensables pour pouvoir faire des prestations directes.

Quatrième principe: les prestations directes comprennent différentes actions mises en œuvre plus ou moins systématiquement pour parvenir à cette valeur ajoutée. Tous les établissements, tous les services, ne vont pas délivrer toutes les prestations. Vous allez pouvoir dire que dans un établissement, vous ne délivrez aucune prestation en matière de santé ou quasiment aucune et que ce n'est pas de votre responsabilité. Par contre, dans tel autre établissement, compte tenu des profils de publics accueillis, les prestations de santé sont extrêmement

étayées. Pour certains, il n'y aura pas d'intégration scolaire, puisque ce sont des adultes. Pour d'autres, il n'y aura pas d'intégration professionnelle, puisque ce sont des enfants ou des adolescents. Vous devez donc être en capacité, normalement, de décrire toutes les prestations mises en œuvre dans l'établissement.

Il reste plein de choses à faire, mais ce qui a pu nous être, entre guillemets, reproché à ce stade, c'était le fait que c'était encore une description qui était statique et qu'il fallait qu'on arrive à passer en process. Oui, il va falloir transformer ce côté statique en process. Mais arriver à cela, déjà, au bout d'un an... À chaque fois qu'on franchit une étape, on nous dit : vous n'êtes pas allés assez vite, on voudrait déjà avoir fini. On y va point par point.

Au bout du compte, sur le bloc de gauche, vous avez les besoins décrits en termes d'autonomie, de santé et de participation. De l'autre côté, vous avez des prestations : prestations directes, qui sont des prestations de participation, d'autonomie et de soins.

On ne l'a pas mis dans le même ordre, parce qu'on est convaincu qu'à des besoins de santé ne répondent pas forcément des prestations de santé, à des besoins d'autonomie ne répondent pas forcément des prestations d'autonomie et à des besoins de participation ne répondent pas forcément des prestations de participation. Il ne s'agit pas de recommencer avec de nouveaux tuyaux d'orgue mais, au contraire, de voir, à chaque fois, comment je peux répondre à des problématiques de santé, y compris par de la participation ou par l'accès au droit.

Dans les prestations, il y a donc bien des prestations directes et des prestations indirectes. Ce sont celles qui sont marquées à la verticale : fonctions logistiques et fonctions gérer, coopérer, manager.

Ça, c'est pour plus tard, je vais donc en rester là.

Pour conclure, comme je viens de vous le dire, il peut y avoir un besoin et plusieurs prestations pour y répondre, il peut y avoir plusieurs besoins et une seule prestation ou un bloc de prestations, du genre participation. On montre bien que les besoins et les prestations directes sont construits en regard, mais il n'y a pas d'automaticité construite entre les besoins et les prestations.

Voilà donc où on en est actuellement. Qu'est-ce qu'il nous reste à faire à ce jour ?

On a décrit tous les besoins, les trois blocs, l'ensemble des sous-composantes, jusqu'à un niveau relativement fin, qui est peut-être encore insuffisamment fin pour les cliniciens, mais déjà trop fins pour la tarification. On va donc avoir un problème de maille. Quelle est la bonne maille, en fonction des utilisations qu'on veut faire de cette nomenclature ?

J'introduis déjà, quelque part, cette deuxième phase, qui est de dire qu'en construisant ce modèle, il nous semble qu'il peut être un support à la réflexion et à l'organisation, qui s'écarte du schéma déficienceincapacité-désavantage qu'on a actuellement dans nos



On montre bien que les besoins et les prestations directes sont construits en regard, mais il n'y a pas d'automaticité construite entre les besoins et les prestations.



têtes, pour évaluer les besoins dans différents domaines en tenant compte de l'environnement et en décrivant des prestations pour répondre à ce besoin, tout en tenant compte de l'environnement.

Voilà, un peu rapidement, le point auquel nous sommes arrivés aujourd'hui.

Nathalie Levray

Merci, Madame Deveau. On a noté que votre équipe n'était pas une équipe d'argent mais de sens.

Avant d'aborder la traduction opérationnelle de tout cela et comment cela va se conjuguer avec ce que l'ANAP et Madame Lussier feront en termes d'évaluation et de performance, on peut peut-être échanger, si vous avez déjà de premières questions. Je vais faire circuler le micro parmi vous. S'il vous plaît, présentez-vous et soyez assez brefs dans votre commentaire, question, analyse. C'est à vous. Personne ne se lance ?

Thierry BRUNEL

Je dirige 3 SESSAD, moteurs et sensoriels, dans le 66. J'essaie de retrouver un petit peu mon quotidien dans le tableau. Par exemple, si je dois envoyer un ergothérapeute dans un collège pour préparer l'arrivée prochaine d'un enfant dans ce collège, je vais faire une prestation qui sera donc indirecte ?

Annick DEVEAU

Non, elle sera directe. Ce que nous proposons, c'est que dans les prestations directes, ce ne soit que des temps de personnels. On a mis tout ce qui est fonctions supports et autres dans les prestations indirectes, c'était plus simple. Deuxièmement, pour nous, les prestations directes, c'est l'action d'un professionnel au regard d'une personne clairement identifiée. Je vais voir

Parcours performance et tarification

l'enseignant dans la classe pour un enfant, je suis dans une prestation directe, mais je ne suis pas en présentiel. Inutile de vous dire que c'est juste un petit sujet.

Thierry BRUNEL

Oui, parce qu'à tarifer, c'est compliqué, avec les tutelles.

Annick DEVEAU

C'est ce que nous proposons. Ce que nous disons actuellement, c'est: nous ne sommes pas, actuellement, dans le modèle tarifaire, nous sommes dans une description de ce que nous pensons qu'il serait bien de faire. Il y a des choses qui sont payées, il y a des choses qui ne sont pas payées. Nous nous sommes donc exonérés de : qu'est-ce qui est payé et qu'estce qui n'est pas payé ? Et nous mettons un certain nombre de sujets sur la table, en disant : les prestations directes, cela se rapporte à une personne, nominative. Jusqu'à présent, l'assurance maladie dit qu'il faut que l'enfant soit présent pour que l'activité du SESSAD soit reconnue. Nous considérons, si nous voulons aller dans la logique de la transformation de l'environnement et pas uniquement la réponse à l'enfant, que lorsque le personnel se déplace, les professionnels se déplacent, auprès de l'enseignant pour le monter en compétences ou pour échanger avec lui sur la manière dont il va falloir prendre en charge et accompagner cet enfant, c'est un temps dédié à un enfant et a donc vocation à être pris en considération. On le met donc clairement sur la table. Pour nous, une prestation directe, c'est une prestation faite par un professionnel qui est en relation directe avec une personne, mais cela ne veut pas forcément dire que c'est en présence de la personne.

Par contre, si vous allez à l'école du coin, en tant que SESSAD, pour négocier une convention ou organiser une formation pour l'équipe pédagogique et que vous n'êtes pas en capacité de l'affecter à un enfant ou à un groupe d'enfants, dans ce cas-là, c'est une prestation indirecte. Quand vous le verrez d'un peu plus près, vous verrez qu'il y a des prestations indirectes qui sont les relations avec le territoire. La construction de partenariats avec le territoire, c'est du temps passé par les professionnels pour organiser le territoire. Vous n'êtes pas en train de le référer à un enfant. Cela va servir à cet enfant-là mais il n'y en a peut-être pas encore et c'est une façon de préparer la transformation de l'environnement. Pour nous, c'est donc une prestation indirecte.

Jean-Marc RIMBERT, directeur général des PEP 76

Vous avez dit que l'hôpital n'était plus au centre. Si ma lecture est bonne, le projet de loi de santé prévoit des groupements hospitaliers de territoire. Dans un certain nombre de régions, il y a une recomposition des territoires de santé, avec la réforme territoriale. Dans la future région Normandie, il faudra tenir compte de ces groupements hospitaliers territoriaux. L'hôpital n'est plus au centre ou il va revenir au centre ?

Marie-Dominique LUSSIER

Je pense que les hospitaliers sont, comme les acteurs des secteurs médico-sociaux, en pleine transformation de sens. Je vous ai dit que j'arrivais de Londres. J'y étais pour de la médecine ambulatoire. Les groupements hospitaliers de territoire sont évidemment des regroupements de structures qui peuvent être des poids importants, s'ils ne deviennent que des organisations efficientes sur la logistique, la blanchisserie et le partage des systèmes d'information, ils auront néanmoins raté leur rapprochement. Le sujet, c'est : demain, l'hôpital, sur un territoire, quels sont ses partenaires dans les parcours? C'est pour cela que je dis que les hospitaliers doivent changer aussi dans leur tête. Notre réflexe français est d'aller à l'hôpital quand on a un problème. Dans le monde du handicap, on y va plus ou moins. Ce sont les difficultés de tout à l'heure. On prend en charge ou on accompagne des personnes ayant un handicap et on a un peu tendance à négliger ou à avoir des difficultés pour prendre en charge la maladie. On a le droit d'avoir une problématique de handicap plus un infarctus. Aujourd'hui, ce n'est pas bien pris en charge. L'hôpital est extrêmement brillant, même si ce n'est pas fait comme on voudrait sur le territoire, on sait faire l'aigu grave en France. On sait très bien faire cela. Ce qu'on ne sait pas faire, c'est enregistré et je le répète, on ne sait pas faire la prise en charge, au long cours, de problématiques de pathologies chroniques, multiples, où les personnes adultes et très âgées - je connais moins le monde de l'enfance – continuent à vivre, font des allers-retours dans le système de santé.

Les GHT, s'ils se structurent, c'est pour qu'ils se réorganisent, qu'ils soient plus adéquats, en réponse à leur efficience financière, mais c'est aussi parce qu'ils doivent se penser, sur les territoires, avec d'autres partenaires. Cela, c'est à construire, parce que c'est quelque chose qu'ils ne savent pas faire. Ils ont tendance à voir venir vers eux. Maintenant, on leur dit : vous devez avoir des partenaires dans la ville, dans la communauté, au sens de la communauté territoriale, avec lesquels vous allez être amenés à travailler, parce que les personnes qui vont venir dans vos hôpitaux vont aussi être hors de l'hôpital, avec des prestations, celles qu'on vient de décrire. Il y a aussi, là, des actions de formation, de réorganisation de l'institution. C'est plus facile à dire, ce n'est pas forcément porté aussi clairement que cela, mais c'est le sujet. Voilà donc pourquoi je dis que l'hôpital n'est plus au centre.

Nathalie MASOURENOK, directrice du CESDA 34

Plus qu'une question, c'est une remarque. Je suis Directrice du CESDA 34 à Montpellier, un établissement pour déficients auditifs, qui est entre autre porteur de l'équipe relais handicaps rares Languedoc-Roussillon.

Je voulais revenir à ce que vous nous aviez présenté dans le cadre de SERAFIN. Je faisais un aparté avec mon collègue des Pyrénées-Orientales, puisqu'on est concerné par le même groupe de travail. Je faisais le calcul. On est 12 à avoir été concernés par un travail qui a été commandé par l'ARS Languedoc-Roussillon, auguel ont participé 12 SESSAD du Languedoc-Roussillon. On a fait 24 heures de présentiel au CREAI, plus tout le temps de travail dans nos institutions. On faisait le calcul, cela représentait environ 600 heures de travail. On nous a demandé de faire ça. Je voudrais maintenant savoir à quoi cela va servir. Excusez-moi l'expression, mais si c'est pour réinventer l'eau tiède, je pense qu'on a autre chose à faire, sur le terrain, pour nous, et vu tout le travail que cela représente, pour vous. On en arrive quand même à peu près aux mêmes conclusions. Le problème, c'est qu'à un moment donné, je me demande pourquoi nous avons été interpellés sur ce thème-là puisque, de toute façon, il y a des choses qui sont faites. Pourquoi ne pas nous demander comment on envisage de le décliner, les points d'achoppement, etc.?

Là où je trouve qu'il y a quelque chose d'extrêmement intéressant, c'est qu'on va enfin valoriser tous ces temps que l'on dit indirects, informels, entre deux, enfin, toute cette constitution de réseaux, de partenariats. Nous, on a un partenariat réciproque avec le CHU de Montpellier. Quand je dis «réciproque », c'est ce que vous venez de décrire, ce n'est pas nous, seulement, qui avons affaire au CHU, c'est aussi le CHU qui nous interpelle parfois, sur des situations un peu particulières. Je trouve que c'est très intéressant de le développer. Ce partenariat, dans les régions, dans les territoires, se développe.

Je pense que c'est vraiment important aussi qu'on n'ait pas toujours l'impression, dans les régions, que cela tombe d'en haut, sans que l'on n'ait jamais été interpellé au rez-de-chaussée.

Annick DEVEAU

Un an après, on s'est dit : bon, voilà, on a accouché de 3 mots. Ça fait drôle. Mais on s'aperçoit que ces 3 mots sont porteurs de sens et qu'il y a un gros consensus. Quand on le présente, on nous dit : oui, votre truc, ça marche. Ce n'était pas gagné. Si on arrive aux mêmes conclusions, c'est aussi qu'on est parti des travaux qui avaient pu être menés sur le terrain. On est parti stratosphérique, CIH ONU, CIF ONU, on a remis ça avec le terrain et on se trouve en accord avec le terrain.

Je suis très intéressée par le fait que des ARS, à qui j'avais présenté les travaux, se les soit suffisamment appropriés pour mettre en place des groupes de travail SERAFINocompatible. C'est donc que, là aussi, l'administration est en train de faire sa révolution.

Je vous le préciserai un peu tout à l'heure, ce qu'on cherche maintenant, c'est le mettre à l'épreuve des faits et voir en quoi cela marche, en quoi cela ne marche pas, quels sont les aménagements. On pense que la structure est bonne. Après, on n'est pas sûr que la case machin chose soit bien rédigée, il faut peut-être la revoir, etc. Mais c'est de l'ajustement.

Je voudrais aussi revenir sur cette question de l'hôpital. On est en train d'assister à un virage en ambulatoire. Il faut bien se rendre compte que la grande question, comme tu le disais, Marie-Dominique, c'est la place de l'hôpital, y compris l'hospitalisation au long cours d'un certain nombre de patients. Je crois qu'il faut qu'on l'ait clairement à l'esprit. C'est écrit. Globalement, la France a 3 fois plus de lits hospitaliers que le deuxième pays en Europe qui arrive derrière nous. Globalement, l'hôpital va se repositionner sur un cœur de métier, qui va faire qu'un certain nombre de patient qui sont hospitalisés plus ou moins au long cours vont trouver d'autres formules. Le médico-social va avoir à jouer un rôle majeur dans cette affaire.

Il me semble donc qu'il faut penser à deux évolutions dans le secteur médico-social. Je vous parle là de mon expérience depuis un certain nombre d'années.

Je pense qu'on a un vrai sujet autour des publics très lourdement handicapés avec un niveau de médicalisation important, une charge en soins extrêmement importante, qui va trouver des solutions dans le champ du médicosocial, y compris parce que l'hôpital n'est pas un lieu de vie. C'est le mouvement qui s'était amorcé dès les années 1989, sur le polyhandicap, qui va arriver à une vitesse grand V, notamment pour des adultes, pour des pathologies acquises chez l'adulte. On va avoir ce mouvement très très fort. Je ne suis pas sûre que, collectivement, on en mesure l'impact. Pour moi, c'était donc extrêmement important que la reconnaissance des besoins de soins soit importante, parce que je pense qu'on va avoir des maisons d'accueil spécialisé qui vont se médicaliser terriblement dans les années qui viennent. Le deuxième sujet est à l'autre bout. On a un mouvement d'inclusion et d'intégration – j'utilise volontairement les deux mots parce que ce n'est pas exactement le même sens – qui fait que beaucoup de personnes qui trouvaient des solutions en structures collectives actuellement, avec l'évolution de la société, de leurs attentes et autres, vont certainement trouver des solutions dans un milieu, beaucoup plus ordinaire, accompagné. C'est la montée en charge du logement accompagné, des appartements plus ou moins communautaires, probablement de formules – je suis convaincue que c'est la bonne voie -d'intermédiation locative. On va donc être dans une forme que certains pourraient qualifier de désinstitutionalisation, si on utilise le mot «institution» au sens très collectif et fermé du terme, bien qu'il y ait d'autres façons de concevoir l'institution.

Je crois donc que vous allez être percutés par ces deux mouvements : un mouvement très intégratif et un mouvement qui va devoir prendre en charge des personnes très lourdement handicapées, avec un degré de médicalisation très fort.

Parcours performance et tarification

Marc LEGRAS, directeur IME-SESSAD aux PEP 76

De façon très pragmatique – j'ai besoin de comprendre -, qu'est-ce que c'est une prestation, qu'est-ce que c'est un acte? On a bien compris que vous ne vouliez pas parler d'argent, mais quand même. Moi, demain, je vais demander quoi à mes collègues ? Un coup de fil, aujourd'hui, est-ce que c'est un acte ? Ça fait partie des questions qu'on se pose. Demain, s'il faut que tout soit acté, on va passer un temps fou à regarder ce qu'on fait, sans le noter aujourd'hui. C'est la première chose. Deuxièmement, j'accompagne des enfants qui sont en milieu rural, qui sont parfois très éloignés du service. Dans une logique de prestation, d'acte et de nombre d'actes pour avoir le budget qui me permet de faire fonctionner mon établissement ou mon service, est-ce que j'abandonne les enfants ou les familles qui sont loin de mon établissement ? Merci.

Annick DEVEAU

Je n'ai jamais prononcé le mot «acte» et nous n'avons pas créé une nomenclature des actes de travailleurs sociaux ou d'éducateurs. Qu'on soit bien clair : à aucun moment, le mot «acte» n'a été prononcé et nous faisons absolument tout pour que vous ne soyez pas en train de dire : j'ai passé 10 minutes au téléphone avec l'enseignant de cet enfant ou avec l'employeur de cette personne. En plus, comme j'ai travaillé sur les systèmes d'information en psychiatrie dans les années 80, il faudrait ensuite qu'on définisse si le coup de téléphone était administratif ou thérapeutique. Je vous dis clairement qu'on n'est pas parti là-dedans.

À ce stade, on en est à se dire : de quoi est composé globalement un budget d'établissement ? Combien d'argent est mis sur les fonctions administrer, gérer, coopérer ? Combien d'argent est mis sur les transports ? Combien d'argent est mis sur l'immobilier ? Combien d'argent pour les repas et pour la blanchisserie ? Ça, c'est donc les prestations indirectes.

Je vais prendre l'exemple des transports. Vous pouvez avoir plusieurs façons de le lire. L'établissement qui coûte le moins cher est celui qui met tout le monde en

66

En tout cas, si on veut piloter, si vous voulez être pro-actifs dans le pilotage, il faut de la traçabilité.

"

internat et qui renvoie les personnes chez elles tous les 2 mois, tous les 3 mois, tous les 6 mois. C'était le modèle d'il y a 30 ans. Les transports, maintenant, c'est deux facteurs, schématiquement. C'est la zone de recrutement de l'établissement. Si vous êtes en recrutement régional ou interrégional, forcément, vous avez des frais de transport importants pour que la personne arrive jusqu'à l'établissement. La guestion doit se poser. Est-ce que la zone de recrutement qui me génère des coûts de transport importants est pertinente ? Pourquoi faut-il qu'il y ait des gens qui viennent de 300 kilomètres ? Pourquoi pas ? On ne dit pas qu'il faut ou qu'il ne faut pas, on dit qu'il faut se poser la question de la pertinence de mettre des millions dans la question des transports, parce qu'on a des recrutements très éloignés. Le deuxième sujet est qu'on pense que plus un établissement est ouvert sur l'extérieur, plus il génère des transports. Faire en sorte que les personnes accueillies dans l'établissement aillent au cinéma, au centre commercial, à la piscine ou à l'école, forcément, cela génère des transports. Quand vous allez regarder de près nos prestations, vous verrez donc qu'il y a deux grandes composantes dans le bloc transport : combien d'argent cela coûte pour faire venir dans l'établissement et combien cela coûte pour permettre une inclusion dans le territoire? Cela nous paraît important.

On cherche également à ne pas disséquer le coût des personnels. On dit que pour le rôle principal du professionnel, on prend tout son temps plein dans la zone. En gros, qu'est-ce que cela veut dire ? En tant que Directeur, vous avez des contacts avec les familles, vous accompagnez les enfants, etc. Oui, mais vous êtes principalement Directeur, vous mettez votre temps plein dans le poste de Directeur et vous ne découpez pas votre temps de Directeur en vous demandant si vous avez fait de l'animation ce jour-là. Vous mettez tout en tant que Directeur. Si vous êtes soignant, à moins que vous ne soyez médecin Directeur dans l'équipe de Direction, vous êtes dans l'équipe sanitaire et vous mettez tout votre temps plein dans le sanitaire.

On a un vrai sujet sur la question des éducateurs. C'est donc un des sujets qu'on va travailler. Comment répartir ce temps entre le temps autour de l'autonomie et le temps autour de la participation, pour faire vite ? On pense qu'on va avoir un travail à faire avec les équipes qui vont nous accompagner en 2016, sur l'enquête de coût, qui devront faire une analyse très fine des temps professionnels, pour dire ensuite : on a vérifié, cette caselà, globalement, c'est 0,0003 ETP et on regroupe tout. Très clairement, si vous voulez me faire dire qu'on est

Très clairement, si vous voulez me faire dire qu'on est parti dans une tarification à l'activité, hospitalière, avec une codification des actes, je ne sais pas ce que c'est qu'un acte d'éducateur. Je ne sais pas. Donc nous n'avons pas construit cela. Nous sommes en train d'essayer d'objectiver.

J'ai un peu glissé sur la partie d'après.

Nathalie LEVRAY

On y reviendra. On prend peut-être encore deux ou trois questions. Madame Lussier, vous vouliez intervenir?

Marie-Dominique LUSSIER

Oui, compléter, pour vous rassurer ou peut-être pas. Le constat, aujourd'hui, est que la description d'activité telle qu'elle a été faite dans le secteur sanitaire a atteint ses limites. Le modèle financier qui gère l'hôpital est à bout de souffle. Il doit être repensé. Comme ce sont des décisions assez compliquées, il n'est pas forcément repensé aussi vite que les acteurs le voudraient.

Quelles que soient les décisions qui seront prises sur les modalités de tarification, je ne pense pas qu'on aille vers une tarification à l'activité, finement, telle que vous semblez la craindre. D'abord, cela n'a pas de sens. Cela n'a pas de sens managérial. Et il est beaucoup plus important d'être sur l'analyse des prestations et que vous soyez attentifs. Ce que fait la mission SERAFIN, c'est bien d'être en co-construction avec les acteurs.

Quand on a fait l'outil AGGIR et PATHOS, qui est un outil auquel j'ai contribué, on n'a pas dit qu'on allait découper. On ne pensait pas que ce serait un outil de tarification, j'en parle donc d'autant plus aisément que c'est devenu un outil de tarification. On n'a pas mis du temps d'infirmier découpé. Quand une infirmière s'occupe d'un patient, elle fait plusieurs choses. C'est un temps global. Elle peut le faire manger et faire un pansement. On ne s'est donc pas mis à découper des temps de « je fais un pansement » et de « je le fais manger », sinon on perd le sens.

Ce qui vous attend, ce qui attend les travaux, je crois, c'est bien de ne pas tomber dans ces pièges, tout en étant assez logique avec la nécessité d'avoir une identification des ressources financières nécessaires, parce que vous allez avoir besoin de ressources financières nécessaires et qu'elles soient le plus près possible de ce qui est fluide dans la modalité de travail et que cela corresponde aussi aux choix politiques qui seront faits, parce qu'il y a une partie qui ne sera pas du ressort de l'ANAP mais de la mission.

Élisabeth JAVELAUD

Élisabeth Javelaud, groupement national de coopération handicaps rares, les équipes relais dont on vient de parler tout à l'heure. Je poserai une question par rapport à un choix. Pourquoi ne pas avoir fait le choix d'attacher les prestations à la personne ?

Je vais donner un exemple très concret, qui va beaucoup parler à Madame Lussier, qui vient de Poitiers. On a un jeune qui a une situation qui évolue, il est déficient auditif. Il perd progressivement son audition. À l'âge de 16-17 ans, il devient déficient visuel. L'établissement dans lequel il est dit : oui, nous, on le garde, mais on a besoin d'un instructeur en locomotion. La MDPH, double tarification. Ça ne va pas. Cela devrait être rattaché à la personne.

Au niveau du Québec ou des pays nord-américains, on



Le constat, aujourd'hui, est que la description d'activité telle qu'elle a été faite dans le secteur sanitaire a atteint ses limites. Le modèle financier qui gère l'hôpital est à bout de souffle. Il doit être repensé

a un panier qui est déclenché par la personne et ses besoins. On aurait dû s'appeler le groupement national des patates chaudes. Dans chaque établissement, il y a ce problème. Il y en a plein des comme ça. Soit on crée des établissements très spécialisés, ce qui n'est pas le choix optimum; soit on essaie d'adapter à partir de la personne.

Annick DEVEAU

Vous arrivez déjà au modèle tarifaire. Le modèle tarifaire n'est pas choisi. Il y a des choses qu'on sait qu'on ne fera probablement pas. Dans une première approche, un modèle tarifaire peut être relativement simple. Je vais le présenter de façon caricaturale, je vous prie de m'en excuser.

Soit vous tarifez à la personne. C'est typiquement les établissements pour personnes âgées. Vous prenez deux grilles, PATHOS, AGGIR. Du coup, par un super algorithme, dont on peut discuter, cela vous donne une allocation de ressources, qui va être mutualisée et qui va donner le budget de l'établissement. Premier cas de figure.

Deuxième cas de figure. Vous partez des prestations. C'est la tarification à l'activité. Vous regardez ce que produit un service. Ensuite, éventuellement, vous modulez ces prestations. D'ailleurs, vous ne les modulez pas. C'est le volume des prestations qui génère l'allocation de ressources.

Nous, nous disons qu'à ce stade, ce n'est probablement ni l'un ni l'autre. C'est probablement un modèle composite vers lequel on va aller. Mais je vous dis bien que nous n'avons pas fait de choix, parce que nous voulons, avant, documenter un certain nombre de choses.

Cela me permet d'arriver à un deuxième point, si vous en êtes d'accord. Qu'est-ce qu'on va faire maintenant ? ≈æ On s'est donc mis d'accord sur un vocabulaire, sur des critères d'analyse, besoins, prestations. On va faire trois choses

Parcours performance et tarification



Nous n'avons pas perdu de vue que ce qu'on nous a demandé, c'est de trouver une allocation de ressources aux établissements et services plus équitable.



importantes en 2016 et plein d'autres choses à côté. Premièrement, on va faire une enquête de coût. Ça veut dire quoi, une enquête de coût ? Je prends un certain nombre d'établissements et de services volontaires et je leur demande de décrire, en l'état de leurs ressources, l'utilisation des crédits qui leur ont été alloués. Ils prennent le budget de l'année dernière. Ils essaient de dire combien ils mettent sur les prestations indirectes, combien ils mettent sur les prestations directes et ils essaient d'aller un peu plus loin, pas uniquement directes et indirectes, en essayant d'analyser assez finement, jusqu'où ils peuvent aller. C'est une enquête de coût qui va nous permettre de documenter l'état de la situation. On est tous convaincus que cet exercice ne va pas marcher du premier coup. Il faut donc recommencer l'exercice pour fiabiliser les données. C'est ce qui est fait dans tous les secteurs.

En même temps, il ne faut pas décrocher du fait qu'il faut le lier aux besoins. On va donc commencer par une enquête de coût, mais il faut qu'on trouve le moyen de recueillir des informations sur les personnes qui étaient accueillies, pour ne pas dissocier les notions de prestation et de besoin. C'est ce qu'on a donc appelé notre deuxième chantier. Je trouve que le mot n'est pas très beau, mais c'est un peu comme le mot « performance », on s'est dit qu'il fallait qu'on arrive à faire ce qu'on a appelé des profils traceurs. Chaque situation est individuelle, mais on sait qu'il y a quand même de grands groupes qui ont globalement des besoins comparables. Est-ce qu'on peut déjà voir quels sont les critères de besoins qui sont de forts marqueurs en termes de prestations ?

Je vais vous en dire au moins un. Si on met des Directeurs autour d'une table et qu'on leur demande pourquoi ils ne prennent pas tel enfant, ils vont être en capacité d'expliquer leur implicite qui fait qu'ils ne le prennent pas. Après, on va vous expliquer que c'est l'équilibre du groupe, etc., mais, globalement, c'est des gosses qui se mettent en danger eux-mêmes, qui perturbent l'ensemble du groupe, etc. On sait donc qu'il y a des marqueurs. C'est une donnée qui, avec une question, va faire qu'un gamin qui ne dort pas de la nuit en internat, c'est juste infernal pour l'internat. On sait qu'il y a des situations qui justifient une allocation de ressources importante.

Le deuxième chantier est donc d'essayer de trouver des profils marqueurs. Pour nous, cela veut dire : comment je trouve le lien entre besoins et prestations ?

Le troisième sujet est le travail qu'on va engager avec l'ANAP. Il y a le tableau de bord. Il est ce qu'il est. Il va se généraliser. Je vais le dire avec mes mots, tu compléteras. On est en train d'ajuster notre programme de travail. Comme ça, Marie-Dominique va s'assurer du fait que j'aie bien compris ce qu'elle m'a dit et réciproquement. En gros, il y a 80 cases actuellement. Comment est-ce que tout cela se traduit par quelques indicateurs qui permettront de typologiser les besoins, typologiser les prestations ? Comment je construis ces indicateurs qui auront vocation, à terme, à rejoindre le tableau de bord de l'ANAP ? Tu veux le dire autrement, Marie-Dominique ?

Marie-Dominique LUSSIER

C'est très bien. Je ferai un commentaire. Vas-y.

Annick DEVEAU

Ce sont donc nos trois chantiers principaux.

Après, on a plein d'autres chantiers, sur lesquels nous sommes vraiment les puces sur le dos du chien. On regarde de très près. On veut être présent. Ce n'est pas dans un ordre hiérarchique, mais c'est par rapport à l'ANAP.

Quand on réfléchit à la contractualisation pluriannuelle d'objectifs et de moyens, on voit bien que si on veut sortir de la boîte noire et pas uniquement « ça y est, j'ai obtenu la dotation globale de financement, chouette, salut, on se revoit dans 5 ans », ce qui serait bien, c'est qu'on construise des indicateurs partagés. On pense que décrire le fonctionnement d'un établissement ou d'un service à partir de «est-ce que je fais du soin, estce que je fais de l'autonomie, est-ce que je fais de la participation ? », donc de décrire les prestations, cela a du sens. On est donc en train de regarder comment ce qu'on a produit pourrait nourrir la réflexion sur deux niveaux pour les CPOM, le premier étant le tableau de bord médico-social de la performance, le deuxième étant le guide méthodologique ou - on ne sait pas encore comment il va s'appeler – le CPOM type que l'administration va élaborer, d'abord pour les personnes âgées, puisque c'est la commande, dans le cadre de la loi adaptation de la société au vieillissement, mais aussi pour les établissements pour personnes handicapées. C'est donc un autre chantier auquel on est attentif.

Le deuxième chantier, que j'aurais dû mettre en premier,

c'est une réponse accompagnée pour tous. À partir du moment où on dit qu'il faut individualiser les besoins de chaque personne dans son environnement, je dois être capable de dire quels sont ces besoins en matière de santé, en matière d'autonomie et en matière de participation sociale, comment je construis une réponse. La réponse n'est pas forcément une place. C'est la construction d'un ensemble de prestations. Certains vont être servis, bien sûr, par les services médicaux-sociaux mais, la plupart du temps, également, par le médecin traitant, la consultation hospitalière, l'école, etc. La construction du plan d'accompagnement global repose sur ces trois dimensions, sur lesquelles on est en boucle. C'est l'axe 1. Nous noyautons – ce n'est pas beau – le groupe 1, qui est porté par la CNSA, pour dire que le plan d'accompagnement global doit se nourrir de nos réflexions. On est d'une prétention et d'une ambition d'enfer.

Le deuxième sujet, porté par le Secrétariat général, Ministère des affaires sociales, c'est la question de la territorialisation. De la même façon, au niveau d'un territoire, je dois être capable d'identifier qui fait quoi et quelles prestations vont être servies par qui ou quoi. Je dois donc être capable de décrire les établissements par les prestations qu'ils font.

Quand j'ai mis le pied dans la porte, immédiatement se pose une question : là-dedans, qu'est-ce que vous faites de FINESS ? Nous noyautons un troisième groupe, qui va se mettre en place, en disant : réfléchissons aux conditions minimales d'autorisation des établissements et services, cela ne peut plus durer. Rassurez-vous, nous n'allons pas faire la révolution. Vous avez fait votre évaluation interne, votre évaluation externe. Vous allez avoir votre renouvellement d'autorisation pour 99,8 % d'entre vous. Tout va bien se passer. Il n'y a pas de problème. Mais nous nous demandons ce qu'il faut mettre dans l'arrêté d'autorisation, maintenant et pour le futur, jusqu'à quel niveau de détail il faut aller et si, en étant très précis dans l'autorisation, on n'est pas en train de fermer des dispositifs pour 15 ans.

Je vous le livre comme l'état de ma réflexion, vous ne le prenez que comme l'état de ma réflexion, je pense qu'il faut aller vers des autorisations certainement plus souples, donc moins descriptives, mais que grâce au CPOM et à la description que vous ferez des prestations que vous allez délivrer pour les 5 ans qui viennent, vous pouvez avoir beaucoup plus d'évolutions sur les 5 ans qui viennent et décrire finement votre activité. Je recroise : autorisation, fichier FINESS. J'arrive au répertoire opérationnel de ressources (ROR) que les ARS mettent en place, en disant : dans les répertoires opérationnels de ressources, je dois certes avoir le numéro de fichier FINESS, dire que je suis une maison d'accueil spécialisée, mais je dois être capable de dire ce que j'ai mis dans le CPOM, les prestations que je m'engage à servir dans les 5 ans qui viennent, quitte à mettre ensuite dans le ROR qu'en plus, vous avez une éducatrice d'enfer qui fait



Je pense qu'il faut aller vers des autorisations certainement plus souples, donc moins descriptives, mais que grâce au CPOM et à la description que vous ferez des prestations que vous allez délivrer pour les 5 ans qui viennent, vous pouvez avoir beaucoup plus d'évolutions et décrire finement votre activité

de la méthode ABA ou je ne sais quoi, ce qui n'est pas directement contractuel.

On pense donc qu'avec trois mots simples – santé, autonomie et participation – on doit arriver à décrire les besoins des personnes, les prestations directes, la territorialisation, le ROR, le FINESS, le CPOM, le tableau de bord.

Mais dites-vous bien que je passe à peu près autant de temps à réfléchir à comment avancer sur notre sujet qu'à voir comment les autres peuvent porter mon sujet et comment vous, sur le terrain, pouvez vous l'approprier. Est-ce que cela marche pour une éducatrice dans un établissement ? Est-ce qu'elle s'y retrouve avec un modèle de ce type ? Est-ce qu'elle ne s'y retrouve pas ? Pourquoi cela ne marche pas, etc. ?

Un dernier point, puisqu'on l'a mis dans notre programme de travail. Certains d'entre vous, qui sont des managers d'enfer, ont déjà mis en place du contrôle de gestion, etc. On sait que des Directeurs généraux l'ont fait. Certains Directeurs généraux sont en train de dire : est-ce que votre truc pour le contrôle de gestion me parle ou pas ? Certains nous ont dit : cela marche super bien mais vous n'êtes pas encore en process et on a besoin de transformer ça en process. On va donc travailler avec eux et on va voir comment on transforme ça en process.

À ce stade, on est encore un peu conceptuel. Pardonnezmoi. Mais 2016 est le grand virage. Comment je le rends opérationnel à tous les niveaux de la chaîne ? On est persuadé que c'est vraiment porteur de sens. Ce n'est

Parcours performance et tarification

que parce qu'on arrivera à parler à peu près avec l'utilisation d'une représentation assez commune qu'on va enfin pouvoir parler ensemble.

Nathalie LEVRAY

Merci. Un mot pour réagir, peut-être ?

Marie-Dominique LUSSIER

Très bref. On est dans la même compréhension et, surtout, les mêmes objectifs.

On va travailler à passer à la vraie vie. Les prestations décrites telles qu'elles ont été faites par la mission SERAFIN, certaines sont des éléments qui vont être rentrés dans ce que nous avons fait au départ. On a fait un outil qui a vocation à être un outil de dialogue de gestion. On était déjà dans l'anticipation des CPOM. Le dialogue de gestion peut rester quelque chose d'un peu lointain, parce que pour faire un dialogue de gestion, il faut que les deux dialoquent et qu'aujourd'hui, ce n'est pas forcément communément partagé. On voit bien que l'État, c'est-à-dire les ARS, ou les départements ne sont pas encore forcément en posture de dialogue, c'est-à-dire de se dire : je propose, dans un contrat, avec l'acteur que j'ai en face de moi, la structure que j'ai en face de moi, l'organisation, l'organisme gestionnaire, qu'il y ait une discussion sur ce qu'il va faire pendant les 3 à 4 ans et, pour qu'on soit au clair, je vais négocier, une fois tous les mois ou tous les ans ou tous les 18 mois, sur des indicateurs de pilotage sur lesquels on est d'accord. Le vrai dialogue de gestion, c'est ça. Ce n'est pas écrire un truc, signer, revenir dans 5 ans et c'est terminé, que vous soyez ou pas en difficulté financière, en difficulté d'activité, en difficulté d'insuffisance de prestations que vous allez servir, parce que votre population a bougé. Un vrai CPOM, ce n'est pas ça. C'est : je le revois à quelle fréquence et sur quels critères ?

Évidemment, on voit bien qu'il y a des liens très forts entre ce que la DGCS souhaite dans le déploiement des CPOM, la méthode de travail, sur laquelle nous allons essayer de produire un peu de méthodologie, et les indicateurs du tableau de bord, pour lesquels on va travailler avec des établissements, comme on l'a fait jusqu'à maintenant pour le tableau de bord. On va revenir vers vous, secteur du handicap, particulièrement cette année, pour voir, de la même manière qu'il y a un travail sur l'échelle nationale des coûts, ce que, dans les productions des prestations qui ont été décrites par la mission SERAFIN, il est légitime d'inclure dans le tableau de bord aujourd'hui, donc de le faire modifier, pour que ce tableau soit plus proche des réalités des prestations que vous allez servir ou que vous servez et qu'on puisse y mettre des indicateurs qui permettent à chacun, c'est-àdire l'État, le régulateur, le financeur, celui qui conduit la stratégie localement et vous, de discuter avec le même outil en pilotage. Je parle bien d'un pilotage managérial. Je ne suis pas sur la prestation rendue à l'usager.

Pour revenir sur l'idée du panier de ressources, la modalité tarifaire qui sera choisie, c'est vrai que ce choix n'est pas du tout anodin, parce que vous avez besoin d'avoir un panier de services sur un territoire, pour que vous puissiez puiser, dans ce panier de services, pour 90%, la réponse aux besoins identifiés des personnes que vous accompagnez. C'est ce qu'Annick appelle définir des profils socles, pour que le panier de ressources vous permettent de couvrir les besoins de 90 % de la population auprès de laquelle vous agissez. Le pour cent qui est le rare, le particulier, comment il sera financé? Pour répondre un peu à Madame, sur le syndrome de CHARGE, l'Usher, que je connais bien, dont on voit effectivement les besoins augmenter beaucoup, comment y a-t-il ensuite une négociation budgétaire complémentaire, sur des missions précises, sur des personnes qui posent des problématiques particulières d'allocation de ressources adéquate ? C'est ça, le sujet qui est sur la table. Nous essayons, toutes les deux, de le co-construire.

Pour répondre un peu à ce que vous disiez en Languedoc-Roussillon, le sujet est bien de partir de ce que les acteurs ont fait et ce qui vous convient le mieux. Ensuite, dans un pilotage, il y a : qu'est-ce qui est commun à tout le monde ? Ensuite, quelle est la part de marge de manœuvre, de créativité, d'innovation possible, qui peut être laissée à disposition à l'échelon de proximité des régions, des départements et des acteurs ? Pour que la régulation telle qu'on peut la craindre, c'est-à-dire une régulation très rigide, très descendante, ne soit pas celle qui est au rendez-vous, mais que ce soit néanmoins une régulation – je rappelle que 1 euro donné doit être tracé – et qu'il y ait quand même, dans cette régulation-là, une marge de manœuvre, là, pour le coup, ce n'est pas nous qui décidons.



Les prestations décrites par la mission SERAFIN, comprennent des éléments qui vont être rentrés dans le tableau de bord. L'objectif étant d'enrichir un outil qui a vocation à être un support de dialogue de gestion

Nathalie Levray

Merci. Si je comprends bien, l'articulation entre les nouveautés, parcours, performance, tarification, pour décrire un nouveau modèle, se fait finalement dans une bonne intelligence. C'est ce que j'entends de vos propos. Après, il y aura peut-être des contradicteurs dans la salle. J'ai l'impression, en tout cas, qu'il y a la recherche d'une cohérence et d'une harmonisation sur les outils qui vont être les vôtres. Après, c'est toujours avec le pour cent qui fait chier, pardonnez-moi.

Qui veut prendre la parole ?

Marie-Dominique LUSSIER

Je pense que c'est assez normal. D'abord, cela prend du temps. Si cela prend du temps, cela coûte de l'argent, c'est-à-dire cela coûte de votre temps. Même si cette réforme est en cours, si vous pensez que cela va se passer facilement et que c'est solutionné demain ou après-demain, c'est: non. C'est vrai qu'avec Annick, on veut mettre le plus possible, travailler avec les acteurs et qu'on conduise, qu'il y ait une articulation et qu'il y ait du sens. Néanmoins, si vous me dites que c'est fini dans 1 an, je vous dis non. Et vous allez travailler, oui.

Nathalie Levray

Mais c'est le prix de la co-construction.

Jean-Luc DUBOIS, président des PEP 02 et de l'URPEP Picardie

Merci. Président des PEP 02 et Président de l'URPEP de Picardie, j'ai la chance de ne pas être Directeur d'établissement. Je suis Président. J'ai un rôle politique. Je souscris au passage de la politique d'établissement à une politique de parcours, parcours tout au long de la vie. Je souscris à cette nouvelle politique qui est en faveur de la personne et du besoin. Vous avez dit «panier de services» et «profils», deux mots qui me vont bien. Mais quand je reviens sur le terrain, mes directeurs me parlent de CPOM donc on revient dans le dur, dans le vif du sujet, vie d'établissement. Comment va être pris en compte cet accompagnement qui ne relève pas du soin en tant que tel, parce qu'on parle quand même beaucoup de soin? CPOM égale soin. Non ? Je me trompe probablement. C'est ma candeur qui me fait dire ça. Comment va être pris en charge tout cet accompagnement, en dehors de l'établissement, c'est-à-dire dans le milieu ordinaire ? Comment cela peut être pris en compte dans un CPOM ? C'est ma question.

Annick DEVEAU

La notion de parcours est le nouveau mot valise des secteurs. On a eu le mot valise « besoin » ; maintenant, on a le mot valise « parcours ». C'est bien parce que cela donne le sens du mouvement. Il y a le parcours de soin : vous allez chez votre généraliste puis vers votre

spécialiste et, éventuellement, à l'hôpital. Nous, quand on parle du parcours de vie des personnes, on n'est pas du tout dans le même modèle. On va juste avoir des petits problèmes, parce que le sanitaire et le médicosocial utilisent le mot parcours mais n'ont pas la même représentation du sujet.

J'ai réagi quand vous avez dit qu'on parlait beaucoup du soin. On pourrait même dire que l'éducation d'un enfant sourd ou d'un enfant aveugle, ce n'est quasiment pas du soin au sens où je vais le soigner. C'est : je vais



Le modèle tarifaire n'est pas choisi. Il y a des choses qu'on sait qu'on ne fera probablement pas.

développer, y compris avec des professionnels de santé, des orthophonistes et autres, sa communication, son langage, etc. Tout cela pour dire que, là aussi, il faut qu'on fasse attention quand on met soin. Le médicosocial n'est pas l'acteur du soin. Il contribue au soin.

Dernier sujet. Il me semble que ce qu'on est en train de construire, justement, c'est de dire qu'il faut viser le milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, mais que ce milieu ordinaire va peut-être justifier de l'accompagnement, au moins au début. J'apprends à un jeune à utiliser les transports en commun. Pendant un certain temps, il va falloir mettre des professionnels qui vont lui apprendre à faire les transports en commun, jusqu'au jour où il prendra les transports en commun tout seul. Cet accompagnement nous paraît tout à fait important. Il est gage d'autonomie et, en même temps, il justifie de moyens pour aller vers le milieu ordinaire.

Il y a un mot que vous n'avez pas prononcé mais que je mets sur la table. Notre modèle va bouleverser des modes de réflexion, le modèle qu'on est en train de porter quand même assez collectivement, qui fait quand même assez consensus, mais il va générer plein d'autres questions. Il y a la question de la responsabilité. Quand je mets une personne dans un établissement — en plus, si elle est dans un grand parc, avec de beaux murs —, je peux réduire, pour partie, un certain nombre de problèmes de responsabilité. S'il sort du parc, j'appellerai cela une fugue et je préviendrai vite. Je caricature, bien évidemment. À partir du moment où je mets une personne en milieu ordinaire, je vais peut-être la laisser prendre des risques.

Parcours performance et tarification

Il va donc y avoir un questionnement, entre parents et professionnels, sur la prise de risque et la responsabilité de cette prise de risque, qu'il faut mettre sur la table, pourquoi pas ? Mais il faut la mesurer à l'aune du facteur de la liberté. Le collectif, pour moi, est une réponse nécessaire. C'est une indication en soi. Je conçois une organisation collective, avec un internat, à partir du moment où c'est une indication en soi. Ce n'est pas parce qu'il a une déficience de tels types et que la réponse est donc un établissement. Tout ce mouvement va donc générer plein d'autres sujets, on en est conscient, y compris celui de la responsabilité.

Il faut qu'on soit tous clairs sur : vers quel objectif veuton aller ? Avant-hier, c'était la dernière réunion 2015 du groupe technique nationale, on a passé la moitié de la réunion à dire : cela fait 1 an qu'on travaille ensemble, voilà les fondamentaux sur lesquels on s'est mis d'accord, on se les répète, on est bien d'accord. En gros, vous avez vu le PowerPoint. Ce n'est pas exactement le même. On est bien d'accord que, politiquement, on veut aller dans ce sens-là. On sait que cela va être difficile, qu'on arrive à la phase opérationnelle et qu'il vaut donc mieux que l'on soit d'accord sur les fondamentaux. On n'aura pas l'unanimité, mais il faut que ce soit posé politiquement.

Nathalie LEVRAY

Il y avait une question, là. Vous vouliez réagir, Monsieur?

De la salle

Au-delà de la responsabilité, une question. Je ne sais pas si c'est à vous qu'il faut que je la pose. On voit que nos structures et nos organisations vont devoir s'adapter, vont devoir continuer à s'adapter dans les réponses à apporter dans les parcours de vie. Est-ce qu'il n'y a pas un risque de voir un certain nombre d'acteurs, peut-être pas les PEP, peut-être des acteurs du secteur lucratif, mettre en place une sorte de précarisation de la prise en charge des emplois. Aujourd'hui, on peut faire en sorte que nos professionnels s'adaptent. On va passer par la formation. Mais, parfois, l'adaptation doit aller au-delà de cela. Je n'ai plus besoin d'éducateurs spécialisés, il me faut des AMP. Il y a une Directrice qui m'a appelé cette semaine en me disant : je vais avoir des enfants, il me faut faire des changes, je n'ai jamais fait ça, comment on fait ? Ah, bon. Comment on fait ? On va recruter, non ? Pour les gestionnaires d'établissement, est-ce qu'il n'y a pas un risque d'entrer dans une logique en se disant qu'on ne pérennise pas d'emploi, parce qu'on sait que cela devient compliqué derrière, mais qu'on va aller chercher de la prestation? Du coup, le secteur risque de se précariser.

Marie-Dominique LUSSIER

Tu voudras peut-être dire un mot, Annick. Moi, je répondrai : justement, pilotez, c'est-à-dire anticipez. C'est quoi, votre GPEC ? C'est quoi, votre gestion

prévisionnelle des emplois et des compétences ? Comment vous l'avez dimensionnée ? De quoi aurezvous besoin dans 2 ans ou dans 3 ans ? Comment vous vous emparez de ce sujet pour éviter cette précarisation du métier, mais être bien dans ce que j'ai dit sur la performance? La performance, c'est les conditions de travail des professionnels. C'est un des éléments. Les conditions de travail de vos professionnels, c'est bien qu'ils soient les bons au moment où vous en avez besoin. Aujourd'hui, vous avez des professionnels qui ont des métiers d'éducateur spécialisé, de psycho-mot, d'AVJiste. Il y en a beaucoup dans le secteur. Dans 5 ans et dans 10 ans, quels sont les nouveaux métiers ? Comment vous allez vous préparer à vos nouveaux métiers? En travaillant sur les nouveaux tableaux, on a des IME où on a vu un fort taux d'absentéisme. Avec les structures, on s'est demandé pourquoi. On a regardé la pyramide des âges. On s'est aperçu qu'il y avait une dizaine d'IME, dans la même région, qui n'avaient que des éducateurs spécialisés qui sortaient de l'école, donc une base très large, quelques seniors, donc une compétence, et un taux d'absentéisme majeur parce que pas d'encadrement, etc. On voit bien qu'il y a là la guestion : pourquoi on est dans cette situation d'un établissement qui est en permanence en difficulté parce qu'il n'a pas les professionnels dont il a besoin? Non pas en volume, parce qu'il a le nombre, mais pour d'autres raisons. Comment vous anticipez?

Évidemment, si vous changez les métiers d'éducateur spécialisé, de la même manière qu'il faudra changer les périmètres de travail des infirmières en France, ce n'est pas avec le petit tableau de l'ANAP que cela se fera. C'est : comment il y a de l'objectivation de ces besoins, d'abord pour vous, ensuite pour un État qui doit conduire une politique ?

Alain JABOUIN

Alain Jabouin, administrateur de la Fédération générale des PEP et des PEP de l'Hérault. Je crois que la réponse que vous venez de donner interroge la formation des personnels dans notre secteur, particulièrement l'absence de polyvalence des formations qui sont dédiées à un segment très particulier de l'accompagnement. Je crois qu'il y aura un travail très important, suite à cette réforme essentielle que vous évoquez, sur la question des formations.

Tout à l'heure, vous avez évoqué parcours de vie et parcours de santé. J'ai envie d'évoquer avec vous les parcours d'obstacle que connaissent les familles qui, dans les dispositifs actuels, nous disent qu'elles sont perdues, que la façon dont fonctionne le secteur médico-social est quelque chose d'absolument incompréhensible pour elles. Nous sommes dans des modalités d'accompagnement institutionnel. Nous nous orientons vers des accompagnements tout au long du parcours de vie et dans des formes d'accompagnement

multimodales. La crainte que l'on peut avoir, c'est que les familles soient encore plus perdues dans ce système-là, dans ce modèle-là. Se pose donc la question du coordonnateur de parcours. Ce matin, on évoquait une appellation : coordonnateur de coopération, plutôt que coordinateur de parcours. J'ai envie de vous poser la question de savoir ce que vous en pensez et à quelle place vous voyez le coordonnateur de coopération.

Marie-Dominique LUSSIER

Merci de cette question pour terminer la journée. Soit je vois le verre à moitié vide et je dis que nous allons encore en prendre pour 20 ans. Cela fait guand même 20 ans que l'on parle de coordination des parcours. Le secteur psychiatrique, en sectorisant, c'était une façon de coordonner des acteurs entre eux pour offrir une réponse. Dans les années 70, on a eu les coordinations dans le secteur gériatrique. Cela n'arrête pas. Et on vient de faire un texte de loi qui parle de plate-forme territoriale d'appui. Pour être en charge d'un programme de personnes âgées à l'échelon national, je vois le verre à moitié vide, en me disant : ce n'est pas possible, on a un tel millefeuille qu'on ne va pas s'en sortir, pour les usagers et les familles, ce sera encore plus compliqué. Si je veux avoir une vision plus optimiste, un vendredi soir, c'est peut-être en disant de bien laisser la place à l'organisation des partenaires. L'animation territoriale, c'est : comment des partenaires sont capables de se mettre autour d'une table et d'avoir des choix, des organisations, des réponses aux besoins ? La territorialisation, c'est ça. Demain, sur votre territoire, dans leguel vous agissez, comment vous vous organisez pour ne pas avoir des doublons de mission, des doublons de financement, appliquer le principe de «j'ai une réponse de qualité, je la propose à ceux qui ne l'ont pas »? Et comment il y a un pilotage de ça? Le pilotage doit être fait par l'ARS et le conseil départemental. Il y a effectivement une décision, à un moment donné. Mais le pilotage opérationnel, la réponse claire à la famille ou à l'usager, appartient à ceux qui sont les effecteurs. Vous êtes les effecteurs. Il est donc indispensable que dans votre mécanique de pensée, vous vous pensiez en partenariat. Ce partenariat peut être douloureux. Douloureux. Je me répète : douloureux. Il remet en cause des allocations. C'est pour cela que la réforme de la tarification est aussi importante, parce qu'on a de multiples financeurs, parce qu'on a parfois des doubles financements, parce qu'on a parfois des doublons de mission et qu'il faut, à un moment donné, clarifier qui fait quoi. C'est ça qui vous attend. Vous avez peut-être plus de chance dans le monde du handicap que dans un autre champ, dans le champ de l'accompagnement, parce que les ruptures dans les prises en charge sont tellement tranchées, il y a de telles ruptures dans les réponses aux besoins, qu'il n'y a pas de faux-semblant : soit on a, soit on n'a pas. C'est ça, la réponse.

Vous me direz : comment je fais ? J'essaie. Je travaille sur 10 territoires pour mettre les acteurs autour de la table, dans le champ de la prise en charge des personnes âgées. Je considère qu'aujourd'hui, sur les 10 territoires, il y en a 3 où c'est bien. Les 7 autres, c'est raté. C'est raté au sens où on est touiours dans le millefeuille. On



La gestion de la complexité, c'est la méthode.



est toujours dans le système d'information non partagé. Je fais donc une réponse un peu mitigée. Du coup, peut-être, il faut vous en emparer. Je pense qu'il faut vraiment veiller à ne pas avoir un schéma descendant et à avoir une marge d'organisation. Il faut de l'outillage. Il faut que vous puissiez argumenter. Mon sujet, quand on a commencé à faire le tableau de bord, c'était : comment vous pouvez argumenter ce que vous faites, valoriser et identifier derrière ? Du coup, la réponse en face ne sera peut-être pas celle que vous voudriez mais, au moins, elle est claire, elle est argumentée. Il y a des choix qui peuvent ne pas être ceux que vous attendiez. Après, chacun fait son choix. Le politique fait son choix, dit : je privilégie ça, je priorise ça, je vais prioriser l'investissement architectural, je ne vais plus construire d'ESAT. C'est un choix. Mais, derrière, vous, vous arrivez avec des éléments de valorisation factuels, quantitatifs et qualitatifs, pour que la prise de décision soit la moins mauvaise possible. Et avec des partenaires. La territorialisation, c'est ça. Mais cela veut dire aussi que l'État en face, c'est-à-dire les ARS et les départements, est dans la même logique.

Nathalie Levray

De l'habilité à gérer les complexités.

Marie-Dominique LUSSIER

Il faut passer par la méthode. La gestion de la complexité, c'est la méthode. Les outils sont donc juste des petits outils.

Madame BOUDARI

Madame Boudari, je suis Directrice d'un SESSAD qui accueille des enfants présentant des troubles du spectre autistique. Ce qui est présenté me paraît effectivement intéressant, tout le travail de réseau et de partenariat pour pouvoir apporter une réponse au plus juste et adaptée aux besoins des jeunes. Ma crainte est que ce

Parcours performance et tarification

travail de partenariat, de maillage ne vienne remplacer la création de places dans certaines structures, là où nous sommes – nous sommes dans le Pas de Calais – déjà cruellement en manque de places, notamment en IME, justement. Pour bon nombre de jeunes que nous accompagnons, ils présentent une déficience intellectuelle. Une scolarisation en milieu ordinaire n'est pas envisageable. Et, parfois, même, une scolarisation en ULIS n'est pas toujours adaptée.

Nathalie Levray

Pourquoi elle n'est pas envisageable en milieu ordinaire?

Madame BOUDARI

Parce que ce sont des enfants qui ont des particularités sensorielles qui rendent parfois très difficile le fait d'être dans une classe de 30, 33, 34, 35, une sensibilité au bruit, aux lumières, aux stimuli variés. C'est vraiment très compliqué pour eux de pouvoir supporter ces conditions d'accompagnement, avec pour seul accompagnant un AVS, quand ils arrivent encore à l'avoir. Les AVS ne sont pas toujours formés.

Au SESSAD, par exemple, nous accueillons 27 jeunes. Sur ces 27 jeunes, nous avons 10 orientations en IME que nous ne parvenons pas à faire. Et ce n'est pas faute de les avoir anticipées. Nos partenaires, que nous rencontrons puisque nous faisons le point sur leur liste d'attente, nous renvoient effectivement qu'il y a 2, 3, 4 ans. Alors, en attendant, ce sont des orientations par défaut. Là, on ne remplit pas la mission qui est de pouvoir proposer à ces enfants l'accompagnement au plus juste de ce dont ils ont besoin. Nous sommes dans du bricolage, véritablement. Effectivement, comme vous le dites, on fait ce que l'on peut. Ma crainte, dans ce que j'entends là, c'est qu'on soit dans une certaine limite de création de nouvelles places, pourtant nécessaires, notamment pour ce public, puisque nous sommes déjà assez en retard. On essaie de le rattraper, on est au troisième plan, il y a donc des choses qui ont tout de même été faites. Néanmoins, nous restons en retard. À l'heure actuelle, sur le SESSAD, nous ne sommes même plus en possibilité de pouvoir accueillir précocement, comme on le devrait, d'autres enfants, puisqu'il n'y a pas de sortie, avec un agrément de 2 à 16 ans qui ne favorise pas non plus l'accompagnement précoce tel qu'il est préconisé.

Annick DEVEAU

Ce n'est certainement pas politiquement correct, mais je vais le dire quand même. La progression des enveloppes dans le secteur médico-social au cours des dernières années, nous ne l'aurons pas dans les années qui viennent.

Et c'est un secteur qui a encore un ONDAM positif. J'ai connu des secteurs où la tarification était dans du négatif. Pour les 5 dernières années, j'ai eu à faire de l'allocation



Je voudrais juste qu'on ait cela continuellement présent à l'esprit et qu'on se le dise : comment je fais pour que les parents deviennent compétents, comment je les aide pour qu'ils ne soient pas privés de l'éducation de leur enfant ?

de ressources pour les centres d'hébergement et de réadaptation sociale. Une année, ils ont eu -4 % et il a fallu réguler -4 %, au mois de mai, c'est-à-dire en cours d'année, pour l'année en cours. Vous êtes dans une progression positive, faible mais positive.

Deuxième sujet. On sait que le besoin continue de croître et que les exigences formulées par les familles sont importantes. Il faut trouver la solution de la quadrature du cercle, qui sera d'essayer de répondre le mieux possible à un maximum de gens en s'assurant de la qualité.

Je vais quand même prendre un exemple sur cette question de places. Je ne fais pas partie des gens qui pensent que, comme en Italie, dans les années 80, avec la loi Basaglia pour la psychiatrie, on peut fermer toutes les structures collectives du jour au lendemain. Ce n'est pas du tout le message que je véhicule. Je pense que dans un certain nombre de situations, on a des automatismes qui ne sont pas satisfaisants. Dans mon bureau, l'autre jour, j'avais le papa d'un jeune polyhandicapé, qui me disait que son enfant avait 20 ans. Actuellement, il rentrait tous les soirs chez lui, en IME. Il allait basculer dans la MAS qui était à côté de chez lui et qui était tout à fait appropriée pour son jeune garçon. La MAS ne faisait que de l'internat. Il n'avait pas d'autre solution que de le mettre, sinon il perdait la place. Je pense qu'il faut qu'on soit capable de dire : cette famille, qui le souhaite, qui le peut, pendant un certain temps encore, accompagne son jeune et ce jeune rentre le soir chez lui, dès lors qu'il n'a pas 2 heures de VSL le matin et le soir, etc. Je ne vous fais pas un dessin. Je pense qu'on a des réponses toutes construites qui sont à remettre en cause. Et il y a des endroits où, oui, il faudra des places. Mais il y a des endroits où il n'en faut plus, où il en faut moins.

Il y a quelques mois, j'étais à une présentation. Quelqu'un a déclaré que compte tenu du niveau économique de sa région, il fallait créer de plus en plus de places d'IME. Le basculement d'une région dans la précarité économique n'augmente pas instantanément le taux de prévalence de la déficience intellectuelle. Je vous le jure. À moyen terme, ça le fait, on est d'accord. À moyen terme, on est d'accord, mais à très court terme, non. Cela veut juste dire que nos mécanismes politiques font que si vous êtes d'un milieu favorisé, vous allez trouver les modalités d'organisation qui vont vous permettre d'accompagner votre enfant, votre jeune adulte, un certain temps, et que si vous êtes d'un milieu plus défavorisé économiquement, vous n'allez pas avoir les ressources, ni financières, ni humaines, pour vous permettre de faire cet accompagnement. Deux solutions : soit on aide les familles à faire cet accompagnement lorsqu'elles le souhaitent ; soit on considère, parce qu'elles sont pauvres et parce qu'on projette sur elles des incompétences, que c'est vraiment mieux d'aller en internat pour cet enfant.

Dans les années 80, Stanislaw Tomkiewicz, qui était un pédopsychiatre qui m'a beaucoup appris, avait fait une enquête à l'INSERM qui montrait clairement que la probabilité pour un enfant déficient intellectuel d'être en internat, loin de sa famille, était inversement proportionnelle au niveau socio-économique des parents. Je voudrais juste qu'on ait cela continuellement présent à l'esprit et qu'on se le dise : comment je fais pour que les parents deviennent compétents, comment je les aide pour qu'ils ne soient pas privés de l'éducation de leur enfant ? Au bout du compte, à la limite, ce ne serait peut-être pas grave tout de suite, sauf que du coup, c'est assurément le fait d'engager un jeune dans une filière dont la sortie sera l'ESAT et le foyer alors même qu'il y a d'autres solutions.

C'est ces questionnements-là qu'on essaie de remettre sur la table, en se disant : qu'est-ce qui justifie l'orientation, pourquoi ? C'est systématiquement se demander ce qui a justifié qu'on mette ce jeune en internat. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le mettre, je dis seulement : soyons bien sûr des choix qu'on fait, parce que ces choix obèrent l'avenir de ces jeunes.

Nathalie LEVRAY

Il nous reste 5 minutes. Il y a deux personnes qui voulaient s'exprimer. Je vous propose qu'on prenne les deux questions ensemble, l'une après l'autre, et que vous voyiez les réponses à apporter ensuite.

Monsieur COLOMER

Monsieur Colomer, administrateur de la Fédération des PEP et vice-président des PEP des Pyrénées Orientales. Deux questions. La première, peut-être avec un peu de tristesse. Ne sommes-nous pas un secteur gâté ? MDPH, bilan 2014, globalement, sur le département, 3 000 à 3 500 places existent, à peu près, 500 orientations non satisfaites fin 2014. Cela ne veut pas dire que les gamins ou les adultes sont à la rue, mais un certain nombre est effectivement mal pris en charge. C'est 500 connus. Encore faut-il y ajouter ceux qui sont à domicile - je pense au secteur adultes - et éventuellement ceux qui viendraient de départements extérieurs. Comment peut-on envisager, dans les situations financières que connaissent les collectivités ou l'État, de créer un nombre de places suffisant pour répondre à la demande ? C'est impossible. Il faudra quand même bien les prendre en charge, d'une manière ou d'une autre, c'est-à-dire peutêtre pas avec les mêmes professionnels et certainement à moindre coût. C'est une interrogation. C'est pour cela que je disais : ne sommes-nous pas un secteur gâté ? Ma deuxième remarque est la suivante. Vous avez parlé de parcours de vie. Nous sommes entre institutions sociales et médico-sociales, qui fonctionnent souvent 210 jours par an et non pas 365 jours – je ne dis pas tous, mais beaucoup –, qui sont un peu loin de la prise en charge au quotidien. Je n'ai pas du tout entendu parler de l'accompagnement des services à la personne, des aides à domicile, entre autres. Ce champ-là, qui peut être tarifé par les collectivités territoriales ou qui peut être lucratif, me paraît actuellement non pris en considération dans cette notion de parcours de vie.

Annick DEVEAU

Handéo – en disant : c'est quand même dommage que vous ne puissiez pas vous attaquer aux services d'aide à la personne. D'abord, ce n'était pas dans le champ de ce qu'on avait à faire. Mais vous voyez bien qu'on essaie de défendre l'idée qu'il n'y a pas une réponse unique à une situation unique s'il y a une construction possible, par le biais de briques de prestations, s'il y a une modulation possible des éléments. On sort de la case stéréotypée dans laquelle on fait rentrer toutes les personnes en essayant de construire, en retrouvant des espaces. C'est la fin, on est donc au moment des confidences. Dans le PAG qui va se passer, il va y avoir l'obligation de réfléchir à des modalités d'organisation par défaut. Je suis absolument persuadée que c'est une chance inestimable. Du coup, on va s'apercevoir que des solutions qui n'étaient pas envisageables pour certains vont développer des réponses qui, au bout du compte, seront probablement de bonnes réponses. J'en fais le pari. Quand on me dit «double orientation, celle par défaut en attendant qu'une place en MAS se libère »,

Handéo est venu me voir – je ne fais pas de la pub pour

De la salle

trouver d'autres constructions.

Pourquoi est-ce que les services à la personne ne seraient pas vos partenaires sur un territoire ? Qu'est-ce

je me dis : et si cela pouvait être autre chose que par

défaut ? C'est peut-être un moyen assez génial de

Parcours performance et tarification

qui vous empêche d'aller vers eux et de travailler avec eux ? Pourquoi vous n'ouvririez pas vos établissements de 8 heures à 20 heures ? Pourquoi ?

Jérémy TREUTENAERE

Jérémy Treutenaere, je suis Directeur de CMPP et de CAMPS sur Arras. C'est plus une remarque qu'une question. Tout d'abord, avant ma remarque, je voulais dire en préambule que j'étais très content d'entendre parler, pour une fois, de besoin et non pas de réponse. Je trouve que c'est effectivement quelque chose de très très important dans l'accompagnement. Dans l'histoire du médico-social, on a souvent regardé l'enfant ou l'usager en termes d'une étiquette et d'une réponse à une étiquette, sauf qu'il peut arriver, parfois, que des gamins aient les mêmes besoins et qu'ils aient pourtant une étiquette différente. Je voulais dire cela en préambule. Je voulais m'associer à ma collègue. Effectivement, je trouve quand même qu'on est dans une certaine injonction paradoxale. Le boulot de Directeur, aujourd'hui, est de gérer cette injonction paradoxale. On est payé pour ça. Tant mieux ou tant pis. On reçoit, notamment en CMPP, des enfants pour lesquels on est dans une réponse qui ne sera pas la bonne, parce qu'on n'a concrètement pas les moyens de pouvoir apporter la bonne réponse. Quand je dis la bonne réponse, c'est la réponse bientraitante. « Bientraitante » : je vais loin. On nous demande de faire attention. On nous demande de faire de la qualité. Je suis le premier à dire : oui, on va regarder, il faut balayer devant notre porte, il faut effectivement que le secteur bouge, il faut qu'on regarde ce qu'on fait, il faut qu'on rende compte de ce qu'on fait. Mais, effectivement, je pense qu'il ne faut pas se cacher. J'ai toujours l'impression d'un balancier. On est d'un côté et, d'un seul coup, on va complètement de l'autre. La loi 2005, ça a été exactement la même chose. Beaucoup d'enfants ont été inclus dans les classes. Tant mieux. Super. Mais les institutions ne sont pas mortes, on a besoin des institutions. Il ne faut pas faire passer derrière les cas complexes les vrais besoins d'institutions. Aujourd'hui, les non-réponses sur des situations d'orientation MDPH ne sont pas toutes des cas complexes. J'ai le sentiment qu'en termes de balancier, il y a ce risque-là derrière. Voilà, c'était juste une remarque par rapport à ça. Et si ce n'est pas le cas, tant mieux.

Une intervenante

On va peut-être conclure notre après-midi. Merci, Madame Deveaux, Madame Lussier, Madame Salomé, de la qualité des échanges. Merci à la salle pour les échanges qui ont été les vôtres. Ce que je retiens, c'est que l'évolution est nécessaire, les PEP sont parties prenantes, forces de proposition, dans la construction. Je trouve que c'est très très bien. Du côté de la DGCS comme du côté de l'ANAP, il y a une qualité d'écoute



On essaie de défendre l'idée qu'il n'y a pas une réponse unique à une situation unique s'il y a une construction possible, par le biais de briques de prestations, s'il y a une modulation possible des éléments. On sort de la case stéréotypée dans laquelle on fait rentrer toutes les personnes en essayant de construire, en retrouvant des espaces

qu'on peut noter, la qualité d'écoute, l'échange et la volonté de travailler pour les services. Après, c'est dans les contraintes qui sont les nôtres, dans la société dans laquelle nous vivons, mais c'est la vie, c'est comme ça. J'avais noté quelques points. Je reviens juste à cette cohérence et à cette harmonisation qui est la volonté de réussir à faire ce parcours avec les gens qui en ont besoin, au sein des établissements. Ce que j'ai aimé aussi, c'est cette volonté de dire : il faut savoir de quoi on parle, définissons ce qu'est un besoin, ce qu'est une coopération et comment on gère les complexités. Je pense que la pierre d'achoppement va être là. Cela va être pour la petite partie qui ne va en effet rentrer dans aucune proposition facile et qu'il va falloir travailler, les uns avec les autres. En matière de tarification, quand même, la question qui demeure, qui me taraude, c'est : comment on va faire, qui va être budgété pour un parcours suivi par plusieurs associations ? On est interassociatif, intermodalité. Point d'interrogation et à l'année prochaine.

Quelles évolutions des métiers du médico-social pour une meilleure fluidité du parcours de vie

Débat animé par **Noël BOUTTIER**, Journaliste à TSA

Participaient au débat :

Pierre HARISTOUY,

Directeur de l'association Trisomie 21 Aquitaine et formateur

Stéphane RACZ,

Directeur Général du SYNEAS

Diane BOISSIERE,

Directrice Générale de l'UNAFORIS

Noël BOUTTIER

Je propose de débuter la présente table ronde par le témoignage de la Fédération Trisomie 21. Monsieur Pierre HARISTOUY, votre structure, assez modeste, a développé différents modes d'accompagnement interne. Pouvez-vous nous décrire l'activité et l'évolution de la Fédération Trisomie 21?

Pierre HARISTOUY

Notre projet Prisme désigne une démarche de transformation de nos services médico-sociaux. Les associations Trisomie 21 ont été créées au début des années 1980. Il s'agit d'associations de parents qui se sont fédérées pour construire des modalités d'accompagnement pour les enfants, qui n'existaient pas alors dans le secteur médico-social. Un principe important était que l'éducation de l'enfant demeure de la responsabilité parentale.

La Fédération représente 340 salariés au total, ce qui en fait une modeste association gestionnaire au niveau territorial. Les deux piliers du projet sont la trisomie d'un côté, même si nous n'accompagnons pas seulement les trisomiques, et l'inclusion de l'autre, puisque notre

association ne gère que des services médico-sociaux. Le projet Prisme a pour objectif d'évoluer d'une logique d'offre à une logique de parcours, d'évoluer d'un modèle catégoriel réparateur vers un modèle de mise en compétence inclusif. Le changement de paradigme consiste à mettre en relation les parents et les professionnels, afin de permettre aux personnes déficientes intellectuelles de mieux faire valoir leurs droits. L'enjeu est de présenter les personnes comme capables, estimables et respectables.

L'on envisage la transformation des services grâce à l'inclusion d'une nouvelle fonction d'assistance à parcours de vie. L'objectif est d'aider les personnes à définir leur devenir et à mettre en place un système de coopération fondé à la fois sur les ressources familiales et les ressources de droit commun. Les services sont réorganisés en «palettes ressources» et en pôles d'expertise. Ils auront pour mission principale de rendre le droit commun accessible.

Le schéma fondateur de la loi de 2005 illustrait le fonctionnement des MDPH. En fonction des besoins de l'usager, un projet individualisé d'accompagnement sera élaboré, comprenant un volet pédagogique. Prisme vise

Quelles évolutions des métiers du médico-social pour une meilleure fluidité du parcours de vie

à séparer la conception du projet de vie et sa mise en œuvre. D'un côté, nous trouvons la fonction d'assistance à parcours de vie, en lien avec l'accompagnement du projet et la famille. De l'autre, les services médicosociaux sont organisés en palettes ressources. Cela permet de conduire des interventions spécifiques et de rendre le droit commun accessible.

Nous nous sommes associés à des organismes et à des universités de travail social. Notre objectif avec cette transformation est de rester innovants d'une part, et de tirer parti des nouvelles fonctions dans l'organisation et dans l'environnement d'autre part. En somme, le projet permettra de proposer un interlocuteur unique indépendant des services.

Noël BOUTTIER

Pourriez-vous proposer un ou deux exemples concrets d'évolutions de métiers ? Quelles compétences nouvelles sollicitez-vous ?

Pierre HARISTOUY

Le changement le plus fondamental consiste en ce que la demande structure spécifiquement les interventions des services médico-sociaux. Nous avons distingué la question de la référence et celle de l'accompagnement direct ou parcours de vie. Le travail évolue donc vers la mission générale de coordination de parcours. Notre démarche a consisté à identifier les ressources des personnes, avant de proposer les interventions très spécifiques.

Noël BOUTTIER

Vous visez un travail approfondi sur les ressources des familles et sur la spécificité des parcours. Les professionnels sont-ils formés à ces tâches?

Pierre HARISTOUY

Non. Les formations au travail social demeurent centrées sur l'évaluation des besoins. Il est difficile de faire des familles et des personnes les expertes de leurs projets. Nous avons bâti un partenariat avec les instituts du travail social sur ce plan.

Noël BOUTTIER

Stéphane RACZ, comment accompagne-t-on ou favorise-t-on les métiers du social?

Stéphane RACZ, Directeur Général du SYNEAS

Je suis directeur général d'une organisation professionnelle d'employeurs. La convention collective a vocation à gérer les relations de travail entre les salariés et les employeurs. La classification permet d'identifier les métiers et les emplois dans un périmètre donné. Les évolutions actuelles sont rapides et importantes.



Le changement le plus fondamental consiste en ce que la demande structure spécifiquement les interventions des services médicosociaux.

Nombre d'acteurs ont estimé que la première convention collective de 1951 se focalisait sur les aspects sanitaires. Une seconde convention a alors été bâtie, davantage axée sur le secteur éducatif. La convention collective 66 est née d'une quarantaine de métiers centrés sur l'éducatif, qui visaient environ 40 000 salariés. 50 ans après, la convention concerne plus de 250 000 salariés. Le périmètre a considérablement crû récemment.

Néanmoins, le périmètre et la logique n'ont pas changé. Concrètement, le métier est enfermé dans un périmètre juridique précis. Par exemple, il existe une grille dédiée au métier d'éducateur spécialisé. La classification de 66 est ambiguë quant aux notions de métier, de diplôme et d'emploi. Elle semble défaillante sur deux points. Tout d'abord, il est très difficile d'appréhender les nouveaux métiers. Lorsqu'un nouveau métier émerge, une négociation doit s'ouvrir pour lui donner corps. Il n'est pas rare qu'il faille plusieurs années pour reconnaître un métier né sur le terrain. Par conséquent, de nombreux métiers qui existent ne sont pas encore reconnus, comme celui de mandataire judiciaire, par exemple. Des emplois sont invisibles par la convention collective de 66. En second lieu, la conception globale et générique de la convention ne peut reconnaître les spécificités d'un métier sur le terrain.

Il est souhaitable d'évoluer vers un système de classification qui permette une plus grande souplesse d'appréhension des métiers émergents. Les métiers du secteur médico-social ne relèveront plus d'une dimension statutaire nationale. Ce sont les acteurs locaux qui devront identifier les métiers et leur périmètre, afin de les co-construire au niveau national.

L'autre évolution est une plus grande transversalité des métiers. La branche professionnelle n'est pas organisée autour du médico-social. Son périmètre actuel comprend le sanitaire, le social et le médico-social.



L'on y retrouve le sanitaire, le handicap, les personnes âgées, l'insertion et la protection de l'enfance. Or, ces secteurs pourraient perdre leur spécificité au nom de la transversalité; de sorte qu'il sera nécessaire d'ouvrir le périmètre des conventions collectives. Par exemple, la question des personnes handicapées âgées se pose de plus en plus. Nous devons nous inscrire davantage dans une logique transsectorielle.

Noël BOUTTIER

En dépit des objectifs que vous formulez, le dernier cycle s'est soldé par un échec. Des professionnels s'y opposent, car ils craignent que les métiers ne soient déqualifiés et que les employeurs fassent un peu ce qu'ils veulent sur le terrain au nom de la co-construction.

Stéphane RACZ

Nous échouons depuis plus de 20 ans à faire évoluer le cadre conventionnel de la convention 66. Nous entendons les craintes exprimées. Néanmoins, la convention collective est profondément inégalitaire. La nouvelle convention collective que nous appelons de nos vœux devra être moins statutaire, moins normative et renvoyer au terrain. Cela confère bien entendu certaines responsabilités aux employeurs. L'enjeu est une meilleure prise en charge des personnes concernées. Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de comprendre au niveau national toutes les spécificités du terrain. La souplesse devrait s'obtenir au bénéficie des personnes concernées et des associations.

Noël BOUTTIER

Afin de faire évoluer les profils, il convient de faire évoluer les formations. Comment les organismes de formation se saisissent de cet enjeu? Comment évoluent-ils? Que signifie « universitariser » les formations?

Diane BOISSIERE, Directrice Générale de l'UNAFORIS

L'union ne réunit pas tous les centres de formation au travail social, mais les 130 centres qui fondent les diplômes reconnus et la formation continue des travailleurs sociaux. L'UNAFORIS est une union de propositions, qui souhaite mener elle-même la transformation des centres de formation. Ce projet étant ambitieux, nous avons appelé de nos vœux le plan de lutte contre la pauvreté et le plan d'action gouvernemental de valorisation du travail social.

Afin de défendre la fluidité des parcours de vie, les personnes accompagnées doivent être étroitement associées aux projets qui les concernent. Il est important que l'intervention sociale se déroule en co-construction avec la personne et son entourage. Les personnes doivent être accueillies de manière à pouvoir proposer un parcours complet, associant différents professionnels. Il sera fructueux de partir des besoins et non des normes institutionnelles. Les référents de parcours seront le fil rouge de l'accompagnement des personnes.

Le management des organisations est important, car les professionnels en dépendent. Il est important de mieux intégrer les projets associatifs. Au niveau territorial, un management favorable est impératif, mais il suppose la formation des dirigeants. Les formations doivent proposer un contenu actuel des parcours pédagogique des personnes, intégrant certains aspects de politique sociale. Cela suppose une réelle compétence de mise à jour de la part des formateurs. La reconnaissance statutaire des travailleurs sociaux est un enjeu important. Le plan inscrit dans le temps la reconnaissance des travailleurs sociaux formés au niveau trois : éducateurs spécialisés et assistantes sociales. Il est important de pouvoir être reconnu au niveau licence et au niveau master.

L'« universitariation » est une grande crainte de certains corps de métiers, qui redoutent de perdre leurs spécificités. L'enjeu serait de relier les diplômes dans un cadre national, au moyen de « bi-diplômes ». Nous sommes le dernier pays d'Europe à ne pas compter de formations sociales intégrées au LMD.

Noël BOUTTIER

Qu'apporterait concrètement la connexion entre les universités et les écoles de travail social?

Diane BOISSIERE

Par exemple, il serait possible d'accompagner certains projets de transformation au moyen d'expérimentations. Les formations, à elles seules, ne peuvent améliorer la qualité d'une prise en charge. C'est pourquoi la proximité entre les employeurs et les centres de formation est essentielle. Les compétences pourront ainsi être développées à la fois par des cours et par

Quelles évolutions des métiers du médico-social pour une meilleure fluidité du parcours de vie

des expériences menées sur le terrain. Elles pourraient prendre la forme de projets partagés. Les établissements, de leur côté, pourront bénéficier des évolutions proposées au niveau des centres. Aujourd'hui, les formations sont jugées soit trop généralistes, soit trop spécialisées. Il n'est pas possible de faire « entrer » 189 métiers dans 14 diplômes. L'objectif est de proposer un socle commun de formation à tous les travailleurs sociaux, par niveau. Le socle prendrait en compte à la fois la famille et l'accompagnement individuel intégré du parcours de vie.

Monsieur COLOMER, Administrateur de la Fédération Générale des PEP

Il existe 800 conventions collectives en France. Le ministre a émis le projet de les réduire à 200, voire à 100. La convention 66 survivra-t-elle à cette réduction? Par ailleurs, il est difficile de toucher aux professions paramédicales, dans la mesure où elles comportent une dimension libérale. Troisièmement, comment les syndicats des employeurs de l'économie sociale pourraient-ils se faire mieux entendre dans le champ patronal?

Nous ne redoutons pas les relations avec l'Université, car nous proposons avec celle-ci des formations complémentaires qui permettent d'octroyer une licence au niveau 3. Il est intéressant d'obtenir un diplôme d'Université afin de pouvoir éventuellement évoluer. Cela étant, il n'est pas simple de fédérer les organismes de formation. Il serait intéressant de pouvoir s'intéresser aux formations de niveaux 4 et 5.

Enfin, ne sommes-nous pas tous des conservateurs? Lorsque nous traitons des parcours de vie, nous parlons de polyvalence. Les classifications et les grilles ne sont plus d'actualité. Les personnes exerçant certaines activités doivent être en mesure de conduire plusieurs missions, même si elles ne correspondent pas à des métiers bien qualifiés.

De la salle

Pourriez-vous donner des précisions sur les États Généraux du travail social? Des recommandations ontelles été émises?

Noël BOUTTIER

Aucun document ne synthétise, à ma connaissance le travail de concertation mené en région.

Diane BOISSIERE

Cinq rapports ont néanmoins été remis au Ministère à l'issue des États Généraux. Le travail préparatoire de ces rapports a été mené en région. Puis, les groupes nationaux ont repris les travaux régionaux. Les rapports sont accessibles sur le site du ministère des Affaires Sociales. Le plan d'action gouvernemental et le rapport Bourguignon sont également accessibles sur internet.

Le socle commun des formations par niveau est intéressant. Il conviendra de ne pas se tromper dans son contenu, afin que les travailleurs sociaux puissent intervenir de façon polyvalente.

Noël BOUTTIER

Qu'en est-il de l'avenir de la convention 66?

Stéphane RACZ

Le Premier Ministre parle de diminution de branches professionnelles et non de convention collective. Cela fait une différence importante pour nous : étant donné que notre branche se situe au-dessus des conventions collectives, notre spécificité ne rentre pas dans le cadre des pouvoirs publics. L'objectif est effectivement une réduction à 200 conventions collectives en 2017, puis à 100 conventions à plus long terme. La convention 66 ne court pas de risque en tant que telle. Néanmoins, elle est inadéquate et incohérente par rapport aux branches. La question n'est pas de savoir si la 66 va survivre, mais de trouver le chemin vers une convention collective unique étendue.



Noël BOUTTIER

Comment progresser vers cette convention unique?

Stéphane RACZ

Ces vingt dernières années, l'on s'est limité à l'incantation, mais depuis mars 2014, il existe de nouvelles règles. Si nous ne disposons pas de convention étendue, notre secteur n'aura pas le droit de produire des normes en matière de formation professionnelle.

Jillian Chabal

Noël BOUTTIER

En somme, il y a urgence. Cependant, personne ne semble vouloir décider. Pourquoi ne réagit-on pas davantage?



Nous sommes tous d'accord sur le principe d'une convention unique.



Stéphane RACZ

Nous sommes tous d'accord sur le principe d'une convention unique. En revanche, nous ne nous accordons pas sur le périmètre et sur les normes. Le mode de fonctionnement actuel requiert l'unanimité chez les employeurs, d'où la situation de blocage que j'évoquais. La loi du 5 mars 2014 propose de nouvelles règles sur la représentativité des employeurs. Désormais, il faudra au moins représenter 8 % d'emploi pour avoir le droit de négocier. Cela devrait permettre un travail plus productif. En outre, l'acteur employeur qui représente plus de 50 % des emplois aura à lui seul un pouvoir d'extension. Cela devrait permettre de faire évoluer la situation.

De la salle

La convention collective 66, par son caractère généraliste, m'a permis de travailler dans toutes les catégories ouvertes au métier d'éducateur spécialisé. Néanmoins, j'ai chaque fois dû me reformer pour m'adapter aux populations concernées. En réalité, l'on évoque la suppression de la convention depuis 35 ans. Elle a résisté, mais elle a besoin d'un sérieux «nettoyage». Les formations des travailleurs sociaux s'avèrent doublement nécessaires. Il convient de veiller à leur forme. Un diplôme d'état d'éducateur par contrat d'apprentissage représente un peu une déqualification du métier. Le socle universitaire me paraîtrait plus adapté à une revalorisation du métier.

Diane BOISSIERE

Nous pâtissons en France de penser que l'apprentissage est une déqualification. Tel n'est pas le cas. L'apprentissage renforce la relation entre l'employeur et le salarié et conduit la personne à s'adapter le mieux possible à une mission de terrain. L'apprentissage ne se

développe pas davantage, car les formations sont déjà alternées. La voie de l'apprentissage ne se différencie pas autant de la voie habituelle que dans d'autres secteurs d'activité. Quoi qu'il en soit, la voie est très large en termes de profils professionnels.

S'agissant de la valorisation de l'offre de formation, beaucoup d'entre vous sont en lien avec au moins un centre de formation de travail social. L'UNAFORIS propose à ses adhérents de s'organiser en platesformes régionales. Au 1er janvier 2017, les centres de formation de travail social seront agréés par les conseils régionaux. L'offre de formation sera pleinement régionalisée. Le travail social doit devenir un enjeu au niveau régional. Par conséquent, il est crucial que la guestion des politiques de travail social ne soit pas oubliée des conseils régionaux et départementaux. Les centres de formation doivent se mobiliser pour que l'enjeu soit défendu. Leur rassemblement en platesformes régionales leur permettra de ne pas seulement dépendre des appels d'offres des conseils régionaux. En 2016, il n'existera plus qu'un seul diplôme d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique. Ces deux métiers auront un socle commun. La troisième voie sera l'accompagnement à l'inclusion scolaire. Ce troisième diplôme sera un diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social. Les centres de formation pourront s'exprimer d'une seule voix vis-à-vis des Conseils Régionaux.

Noël BOUTTIER

Les régions visent-elles une diminution des centres?

Diane BOISSIERE

Les régions ont en commun la volonté d'effectuer des économies. Cela peut se traduire par de la mutualisation de moyens ou par une mise en concurrence forcenée.

Michel LOMBARDI, Président des PEP d'Auvergne

Le quotidien m'inquiète. Imaginons un SESSAD comprenant quatre éducateurs, trois psychologues et un chef de service. Qui occupera les nouvelles fonctions évoquées? Que deviendra le personnel qui n'évoluerait pas? Les CESSAD effectuent des prises en charge classiques, et non des accompagnements de parcours. Si la logique évolue, nous devrons pouvoir faire évoluer nos professionnels.

De la salle

Si l'on souhaite que le référent de parcours soit garant de neutralité, ne pourrait-il pas être directement rattaché au MDPH?

Quelles évolutions des métiers du médico-social pour une meilleure fluidité du parcours de vie

Pierre HARISTOUY

Dans la Fédération Trisomie 21, nous adoptons l'expérimentation et nous réfléchissons à l'évolution de nos structures. Plusieurs solutions sont adoptées en fonction des territoires. Soit nous négocions la création de nouveaux postes, soit nous accompagnons nos professionnels dans l'évolution de leur métier. Le rattachement des postes pose problème : comment garantir que le poste fonctionne de façon externe au service et comment le financer s'il n'est pas rattaché au budget dudit service? Pour le moment, nous avons rattaché les postes à la Direction, dans un lieu proche du domicile des personnes, et différent du lieu du service. L'une des principales évolutions attendues concerne la gouvernance. Les équipes seront motivées, si elles sont libres de s'engager dans cette voie. Nous ne pourrons pas défendre un modèle innovant de construction de secteur médico-social avec un management archaïque. Enfin, les travailleurs sociaux détiennent bien souvent l'expertise et les techniques nécessaires pour construire et exercer les nouveaux métiers évoqués.

Noël BOUTTIER

Avez-vous pris suffisamment de temps pour mener une réflexion commune sur la nouvelle organisation à adopter?

Pierre HARISTOUY

Le temps de la réflexion doit être pris. Dans notre équipe, nous avons pu arrêter un certain nombre d'actes et de soins qui n'avaient plus de sens pour les personnes accompagnées. Les personnes ont adopté cette logique de manière tout à fait naturelle.



L'apprentissage renforce la relation entre l'employeur et le salarié et conduit la personne à s'adapter le mieux possible à une mission de terrain.





Parcours et accompagnement

Pascal JACOB,

Président d'Handidactique, auteur du rapport « L'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées »

Pascal JACOB

Je suis avant tout un simple parent qui a eu trois enfants, dont deux gravement polyhandicapés. Depuis trente ans, je travaille, comme tous les autres parents, à trouver des solutions pour mes enfants. La vie des personnes en situation de handicap n'est pas un long fleuve tranquille. Dans le monde du handicap de notre temps, il paraît nécessaire de penser autrement et de changer rapidement les logiques de fonctionnement actuelles. En tous cas, cet impératif est particulièrement vrai dans le monde du soin.

Lorsque j'ai emmené Romain JACOB à l'hôpital pour une simple extraction de dent, il devait m'être rendu l'aprèsmidi même. On ne m'avait pas dit que ce serait l'aprèsmidi passée d'une année. Romain est resté 300 jours en réanimation à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, car l'anesthésiste avait commis une erreur. Comme Romain était infirme moteur cérébral (IMC) et épileptique au

dernier stade, j'ai pu connaître le quotidien d'une vie à l'hôpital en l'accompagnant. Je me suis rendu compte qu'il était foncièrement malheureux à l'hôpital, car il lui manquait quelque chose d'indispensable et dont il bénéficiait partout ailleurs, un accompagnement. Romain bénéficiait de soins, mais n'avait aucun accompagnement.

Il devait faire face à de nombreuses et lourdes difficultés. De surcroît, les professionnels de la filière soins étaient eux-mêmes en difficulté. De ce fait, j'ai interpellé les pouvoirs publics, notamment Mesdames Bachelot et Berra et Monsieur Bertrand. Une personne handicapée hospitalisée ne peut pas être laissée dans un état indigne. Le nombre de personnes handicapées vivant dans les hôpitaux est saisissant.

J'ai été chargé d'une mission, afin de réfléchir à la manière de mieux articuler soins et accompagnement. Une personne handicapée n'a pas à choisir entre le fait

Parcours et accompagnement

d'être soignée et d'être accompagnée. Le rapport qui a été élaboré a permis la mise en place de l'hospitalisation à domicile ou en établissement. Cette démarche permet aux personnes handicapées de profiter de la capacité de soins d'un hôpital à proximité d'un lieu d'accompagnement. Suite à ce rapport, Madame Bachelot m'a demandé d'établir un rapport sur l'accès aux soins des personnes handicapées. J'ai accepté cette proposition en posant une condition : le rapport devait être accompagné d'un film. Cette demande sans précédent a été acceptée par Madame Bachelot. L'initiative a été poursuivie, malgré le changement de gouvernement qui est intervenu entre-temps. Mesdames Touraine et Carlotti ont assuré une certaine continuité

Le film qui a été intégré au rapport d'État fait la part belle au vécu des personnes en situation de handicap, et ce, sans artifices. Le rapport sur l'accès aux soins des personnes handicapées a été rendu en juin 2013. Il était à craindre qu'il soit mis dans un tiroir. Quand il a été présenté à la Présidence de la République, le film met en scène un enfant IMC qui dit au médecin : « ta peur me fait peur ». Ce dernier semblait visiblement très mal à l'aise vis-à-vis du handicap de l'enfant. Cette séguence a étonné le Président de la République, qui m'a demandé de réaliser un film sur la peur du handicap. Dans un premier temps, je n'ai pas souhaité accéder à cette demande, au risque d'être stigmatisant. De ce fait, en concertation avec mes enfants, j'ai décidé de faire un film évoquant toutes les peurs. C'est de cette manière qu'est né le documentaire « N'ayez pas peur ».

La réalisation de ce film en 2013 m'a donné l'occasion de me rendre sur l'île de la Réunion. La directrice de l'ARS de cette région m'a alors proposé de réunir tous les acteurs du soin et de l'accompagnement, un fait sans précédent. Tous ces acteurs (URPS, hôpital, AFHF, FHP, Conseil de l'Ordre, Université, secteur médico-social, etc.) n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. Ils donnaient le sentiment de ne pas parler le même langage et de ne pas se comprendre. Malgré tout, l'idée a émergé d'élaborer une Charte sur l'accès aux soins des personnes handicapées. La rédaction de ce document a fait l'objet d'une concertation entre les acteurs de la filière des soins, de l'accompagnement et des personnes handicapées.

À ce stade, nous avons découvert que beaucoup de professionnels de santé souffraient de ne pas pouvoir dispenser des soins aux personnes handicapées. Des médecins ou des infirmières regrettent de ne pas avoir été formés à la prise en charge de cette catégorie de patient. Ils se disent démunis, gênés, mal à l'aise et en souffrent.

Je leur ai proposé de trouver des solutions à la question de l'accès aux soins des personnes handicapées de manière concertée. La Charte découlant de ce travail contient douze articles et a pris le nom de Romain JACOB qui venait de nous quitter. Je suis allé la signer et constate qu'à ce jour cette Charte fédère, car elle est commune à tous les acteurs. Lorsque je me rends dans une région, un hôpital ou une ville pour signer cette Charte, j'encourage les personnes handicapées à vivre avec les autres, à aimer, à être belles et beaux pour se faire aimer de la société et à avoir le choix de la trajectoire qu'elles souhaitent donner à leur destin. En somme, elles doivent construire leur vie, ce qui implique d'avoir un bon accès aux soins.

La réalisation du documentaire nous a permis d'aller filmer Roselyne, une tétraplégique trachéotomisée qui est agrégée de Mathématiques. Dans un premier temps, cette personne n'a pas souhaité être filmée, de peur de choquer. Elle n'acceptait pas l'image qu'elle renvoyait aux autres. C'est non sans insistance que Roselyne a accepté d'être filmée. Aujourd'hui, elle a un compagnon. La question de l'accès aux soins des personnes handicapées ne concerne pas uniquement l'hôpital, le secteur médico-social, la médecine de ville ou l'aide à domicile. C'est une question de société. Dans ce sens, elle concerne tous les citoyens. La Charte rédigée constitue une feuille de route pour chacun. L'état des lieux de l'accès aux soins des personnes handicapées peut se résumer en deux éléments majeurs. Premièrement, une personne n'a pas à choisir entre le fait d'être soignée et le fait d'être accompagnée. Deuxièmement, il convient de ne pas confondre la maladie d'une part et le handicap d'autre part. Romain JACOB était handicapé en permanence, sans être systématiquement malade. Les données relatives à l'accès aux soins des personnes handicapées sont préoccupantes. Environ 70 % des adultes handicapés déclarent abandonner leurs soins courant, car il est trop difficile d'y accéder. De surcroît, une personne handicapée sur deux est atteinte d'une maladie chronique. Trois quarts de ces personnes ne pas suffisamment voire pas du tout soignés. Nous savons que le manque de coordination entre la multitude d'acteurs des soins est la cause de décès d'un quart des handicapés. Lorsqu'une tumeur est découverte sur une personne valide, elle mesure en moyenne trois millimètres. Lorsqu'elle est détectée sur une personne handicapée, elle mesure déjà en moyenne quatre centimètres. Environ 80 % des personnes handicapées se rendant aux urgences en ressortent sans avoir reçu aucun soin hospitalier. Ces données sont inacceptables. C'est la raison pour laquelle une Charte Romain JACOB des Urgences est en cours d'élaboration.

Fort de tous ces éléments, je vous propose six axes de réflexion, dans lesquels tous les acteurs peuvent prendre leur part.

Premièrement, il paraît important de donner envie aux acteurs de soins de soigner une personne handicapée comme une personne ordinaire. Pour ce faire, ils ne doivent plus avoir peur du handicap. Ils doivent donc bénéficier d'une formation et être habitués à

côtoyer des personnes handicapées. À ce jour, un kinésithérapeute suit 23 heures d'enseignement sur la question du handicap chez l'enfant, sur quatre années d'études, ce qui est largement insuffisant. Néanmoins, les lignes bougent. Ainsi, les guestionnaires de l'internat de cette année comportent sept questions portant sur le handicap. L'accès aux soins nécessite des moyens et une organisation adaptés. La rémunération des personnels doit être conséquente. En effet, les soins délivrés aux personnes handicapées nécessitent un temps plus important que pour la prise en charge d'une personne valide. Il est nécessaire d'être mobilisé, d'être préparé à délivrer des gestes de soins spécifiques aux personnes handicapées. La Charte commence à produire ses effets, car les demandes de formations spécifiques se multiplient.

Deuxièmement, les acteurs de la filière des soins ne doivent plus soigner trop tardivement. Les dispositifs de prévention à l'intention des personnes valides doivent être adaptés et étendus aux personnes handicapées. Par exemple, pour les IMC, il est nécessaire de faire une radiographie pulmonaire tous les ans et non tous les quatre ans, car ces personnes ont des problèmes de déglutition. La prévention doit être adaptée et accessible et coordonnée. À ce jour, la moitié des personnes handicapées ne sait pas dire qu'elle a mal. Parfois, de nombreux handicapés ne savent même dire qu'ils ont mal. De nombreux protocoles restent à élaborer. De très nombreuses hospitalisations de handicapés sont déclarées pour des escarres. Sur l'accompagnement, les aides-soignants possèdent une réelle compétence et passent beaucoup de temps auprès des personnes handicapées. Ils sont essentiels et doivent être mieux écoutés. Par ailleurs, il ne faut pas attendre que le diagnostic soit totalement établi. En France, l'autisme est diagnostiqué en moyenne à l'âge de six ans, alors qu'en Allemagne, il l'est à neuf mois. Le temps ainsi perdu n'est jamais rattrapé.

Troisièmement, il faut faire comprendre à tous les acteurs de soins que l'accompagnement est la principale source de réussite de leurs actes. Les récentes évaluations montrent que 30 % des médecins refusent l'accompagnement demandé par un patient. Pour ces derniers, c'est une source évidente d'échec de leurs propres soins. Pourtant, accepter l'accompagnement c'est parfois éviter une erreur médicale. Si l'infirmier qui a pris en charge Romain à l'occasion d'une crise d'épilepsie, avait pris en compte les connaissances des parents, cela lui aurait évité huit jours de réanimation. En effet, l'infirmier ne savait pas que Romain était IMC, polyhandicapé et épileptique. Les acteurs de soins doivent avoir le réflexe d'écouter l'accompagnant.

Quatrièmement, une coordination médicale doit être développée. Elle est inscrite dans la loi et sera bientôt obligatoire. Nous avons demandé à l'ARS de Rhône-Alpes de travailler sur les questions de coordination,

parallèlement à la *Charte Romain JACOB*. À ce jour, il n'existe aucun outil de coordination, en l'occurrence le carnet de santé partagé. Cette carence est une source évidente de conflits entre les familles d'une part et le monde des soins d'autre part. Les familles n'ont pas à coordonner les différents services médicaux, car elles n'ont pas de compétence en la matière. Le carnet de santé partagé doit être mis en place au plus vite.

Cinquièmement, l'accessibilité aux soins implique un véritable accueil et de réelles compétences. Par conséquent, la communication entre les différents acteurs doit être améliorée. L'usager doit pouvoir connaître ses droits, dans un langage qui lui correspond. Cette notion a été, à tort, considérablement oubliée. Elle existe dans l'acte de soins. Un travail important doit être accompli pour expliquer à nos enfants qu'ils doivent être les acteurs de leur propre santé.

Sixièmement, nous devons valoriser les compétences et les connaissances possédées par les aidants. Trop souvent, les acteurs de soins et de l'accompagnement les négligent. Si nous voulons mettre en place un bon accès aux soins, il convient de ne pas faire à la place de la personne et comprendre que l'aidant représente le sésame de cet accès aux soins. L'aidant est en mesure de coordonner et d'être un accompagnant à part entière dans l'accès aux soins. Son rôle est si important, que des formations doivent être construites à son intention. Sur ce point, nous bénéficions de nombreuses aides et des initiatives sont lancées.

La Charte Romain JACOB ne suffit plus. Les professionnels se sont rendu compte qu'ils devaient aller plus loin dans les bonnes pratiques. C'est pourquoi, des Chartes seront établies par spécialité.

La Charte de l'odontologie a fait l'objet d'une concertation et définit les pratiques spécifiques à cette discipline. Le document formalise à l'écrit des pratiques qui existaient, mais qui n'étaient pas validées. Cette Charte a été validée et signée par tous les syndicats, le Conseil de l'Ordre des médecins et les doyens des Universités. D'autres chartes de spécialités restent à établir.

La région Nord-Pas-de-Calais-Picardie a pour mission de travailler sur une Charte de la prévention dédiée à la personne handicapée. À cet effet, toutes les compétences sont réunies. Ce document sera signé au mois de mai prochain. L'Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes prépare une Charte de la gynécologie. Les cancers touchant les femmes handicapées sont beaucoup plus nombreux que chez les femmes valides. Le manque de moyens de prévention est criant. Jusqu'à une date très récente, il n'existait en France que deux mammographes assis. La trisomie 21 est souvent source de graves problèmes au niveau des organes génitaux. La région Normandie est chargée de construire la Charte des médecins généralistes. Ces derniers ne souhaitent pas être les coordonnateurs des différents

Parcours et accompagnement

soins effectués aux personnes handicapées. Ils ont parfois des difficultés à assumer leurs compétences de « généralistes ». Nombre d'entre eux refusent de prendre en charge des polyhandicapés et orientent les familles vers les Urgences. Pour une personne handicapée, le délai de rendez-vous pour un généraliste est de six mois, contre quinze jours pour une personne valide. Environ 12 % des médecins généralistes ne souhaitent pas ouvrir leur cabinet aux personnes handicapées. Nous devons construire avec les médecins généralistes, de nouvelles logiques. À Rouen, des structures médicosociales aident les médecins généralistes à organiser des consultations pour les personnes en situation de handicap. Ces derniers se sentent moins seuls. La Bretagne rédigera la Charte sur la Médecine Physique de Rééducation. L'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes traitera du problème des chronicités psychiques. La région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon gérera la problématique de l'oncologie.

Par ailleurs, une équipe de Champagne-Ardenne mettra en place les outils d'évaluation de la Charte. Pour ce faire, les professionnels pourront indiquer les difficultés qu'ils rencontrent pour favoriser l'accès aux soins des personnes handicapées. Des questionnaires ont été diffusés à cet effet. Le taux de réponse est de 50 %, dont 100 % des acteurs des établissements hospitaliers. En outre, un questionnaire simple a été validé et est accessible à partir d'un smartphone. Ce jour, 121 personnes ont répondu au questionnaire. Il est très important de montrer que des progrès sont réalisés. De cette manière, nous serons en mesure de repérer les domaines où la situation est perfectible. Par exemple, des améliorations doivent être apportées sur l'accueil en urgence.

En France, la question du handicap est toujours oubliée n'est jamais prise en compte, pas même dans le domaine de la recherche. Dans ce secteur, il n'existe aucun centre de recherches appliquées au handicap. Pour mettre en place une telle structure, nous avons trouvé un partenaire : l'hôpital Poincaré de Garches. Avec les quelques poussières de crédit existantes, nous y fonderons un centre de recherches. Celui-ci permettra de fédérer tous les acteurs, dans le cadre d'une Charte de la recherche qui sera prochainement signée. Ainsi, les besoins qui existent en matière de recherches seront clairement connus.

Les acteurs du médico-social sont dorénavant perçus comme possédant des compétences utiles pour la filière des soins. Cette évolution est fondamentale. Enfin. la demande de formation sur le handicap a explosé. Le Conseil des Présidents d'Université est sensible à ce changement.

L'éducation à la santé, inscrite dans les textes, devra être adaptée aux personnes en situation de handicap. Chacun doit devenir le principal acteur de sa propre santé.

La personne handicapée doit être actrice de son propre accès aux soins.

Certains acteurs de soins se demandent pourquoi il est nécessaire de soigner les personnes handicapées, au même titre que les personnes valides. Trois éléments de réponse peuvent leur être apportés.

Premièrement, soigner les personnes handicapées permet de développer leur autonomie, et ainsi leurs débouchés dans une société accueillante et accompagnante. La notion d' « école de l'autonomie » est extrêmement importante. Faute d'autonomie, de nombreuses personnes handicapées renoncent à leurs soins et font de leur dépendance la seule raison de leur existence. Faute de soins, il ne peut exister d'accompagnement et inversement. Or, sans accompagnement et soins il ne peut y avoir d'autonomie. Deuxièmement, il convient de retarder au maximum l'arrêt de « l'école de l'autonomie ». Le travail d'un éducateur se termine, lorsque la personne accompagnée n'a plus besoin de son aide. Il est nécessaire que les personnes handicapées soient convaincues de leur utilité. Faute d'autonomie, la personne handicapée sera en difficulté face à l'emploi, au vivre ensemble, etc. L'autonomie constitue la pierre angulaire du projet de vie de toute personne handicapée.

Troisièmement, nous devons renouveler l'esprit de la loi 2005, notamment en responsabilisant davantage les collectivités territoriales. Ces dernières ont trop souvent tendance à renvoyer les familles vers la MDPH. Les bassins de vie ne sont pas structurés de manière à accueillir dans des conditions satisfaisantes les personnes handicapées et leurs familles.

Ces trois éléments représentant trois raisons légitimant l'accès aux soins pour les personnes handicapées. Chaque métier doit, dans son domaine de compétences, devenir un instrument de l'accès aux soins des personnes handicapées. Les instruments jouant ensemble leur propre rôle fonctionneront en harmonie au bénéfice de nos enfants handicapés.

Un intervenant

J'apprécie la manière dont vous laissez le choix à vos enfants. J'ai le souvenir d'une histoire où un père arrive dans un établissement pour y laisser sa fille autiste. Il apporte avec lui un ouvrage contenant les différentes expériences qu'il a vécues avec sa fille. L'équipe de l'établissement n'a pas daigné tenir compte des informations s'u trouvant. De ce fait, la prise en charge de l'enfant s'est mal déroulée.

La principale leçon de votre intervention est que l'expérience parentale et plus généralement celle des aidants est essentielle pour les professionnels du secteur médico-social. Les familles ont les moyens d'aider le personnel médico-social à améliorer l'accompagnement des personnes handicapées.

Pascal JACOB

Je ne peux qu'abonder dans votre sens. Au Canada, il est coutumier de dire que ce n'est pas seulement une personne qui est handicapée, mais toute la famille. Comprendre cet adage permet de changer ses perceptions et son comportement vis-à-vis de la personne handicapée. Il n'est pas convenable de se couper de la famille de la personne handicapée.

Une intervenante

Je suis à la fois mère d'une enfant handicapée et cadre infirmier. L'hôpital ne connaît pas le handicap. J'estime qu'il est nécessaire d'inclure les parents dans le système. Sur ce sujet, un travail important reste à accomplir. Je vous remercie pour votre travail.

Pascal JACOB

Nous avons de la chance d'avoir des personnes qui sont à la fois parents d'enfants handicapés et acteurs de soins. Nous avons énormément besoin de vous, car vous comprenez les problématiques propres à chaque camp.

Une intervenante

Je vous remercie de votre apport, Monsieur Jacob. Votre intervention ouvre de nombreuses pistes de réflexion. Au sein du réseau des PEP, nous démarrerons en janvier 2016 une réflexion sur le rôle des parents dans nos associations. Nous découvrirons certainement de nombreux phénomènes. Des paroles comme la vôtre nous sont extrêmement précieuses.

Une intervenante

Je ne suis ni acteur du médical ni parent d'enfant handicapé, mais je suis touchée par la force que renvoient les familles d'enfants handicapés.

Pascal JACOB

Si tous les travaux réalisés n'ont pas pour but de développer l'autonomie des enfants handicapés, ils seront parfaitement inutiles.

Une intervenante

Votre propos est empreint d'une humanité et donne du sens à ce que nous faisons, y compris dans une administration. L'autonomie consiste également à faire en sorte que le professionnel se retire, pour laisser la place à une personne lambda. Toutes les logiques françaises sont basées sur la spécialisation, les métiers, la qualification, la reconnaissance acquise. Il n'est pas possible de réserver tous les types de soins aux seuls professionnels de santé, car nous n'avons pas de moyens suffisants. Les chantiers que vous souhaitez voir ouvrir sont révolutionnaires.

Pascal JACOB

L'objectif de « l'école de l'autonomie » sera atteint, s'il est partagé par tous. D'ailleurs, le questionnement autour de l'utilité des soins délivrés aux personnes handicapées est franchement déplacé.

Les freins aux changements sont nombreux. Suite aux attentats du 13 novembre 2015, 247 personnes sont devenues handicapées à vie (sourd, aveugles, tétraplégiques, paraplégiques, etc.). Leur accompagnement reste à construire.

Discours d'accueil de Monsieur Patrick Kanner,

Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Jean-Pierre VILLAIN *Président de la FGPEP*

Monsieur le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,

Mesdames, messieurs,

Au nom du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération Générale des PEP, au nom aussi de l'ensemble de nos associations PEP, de leurs élus, de leurs militants, salariés ou bénévoles, je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Ministre, de votre présence parmi nous aujourd'hui, à l'occasion de ces Troisièmes Rencontres PEP, qui sont aussi pour nous l'occasion de commémorer notre centenaire.

Après le mot de soutien, fort et chaleureux, que nous a adressé Monsieur le Président de la République, François Hollande, après la venue, hier, de Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, votre présence, ce soir, est pour chacun de nous un honneur et un encouragement.

Malgré un emploi du temps surchargé, qui ne vous permettra pas, hélas !, de rester avec nous pour le discours du centenaire, que je tiendrai tout à l'heure, ni au cocktail de sympathie qui le suivra, nous vous remercions vivement de votre présence.

Je le disais il y a un instant. Je tiens à le redire à nouveau. Les liens qui nous unissent, au sein de l'éducation populaire, à votre ministère, ne cessent depuis quelques années de se développer et de s'enrichir, et nous nous en réjouissons vivement.

Nous savons l'attention que vous portez à la dimension éducative des activités sportives et de loisirs qui constituent un des secteurs majeurs de nos activités, avec les mêmes valeurs de solidarité, de laïcité et de fraternité, que vous défendez.

Mais nous savons aussi l'attention particulière que vous portez aux problématiques de l'inclusion, et notamment à celle des enfants et des adolescents en situation de handicap, au sein de ces activités mêmes, comme en témoigne votre présence à la signature que nous venons d'apposer à la charte Romain Jacob, que nous venons de signer, avec Monsieur Pascal Jacob, Président d'Handidactique.

Nous nous réjouissons donc très vivement, Monsieur le Ministre, de ces collaborations fortes et accrues avec votre Ministère. Elles constituent pour nous un encouragement et un stimulant fort pour l'avenir.

Merci encore pour votre présence, ce soir, et pour votre soutien.

C'est avec bonheur que je vous cède la parole.

Monsieur Patrick KANNER *Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports*

Merci, mon cher Jean-Pierre Villain. Je souhaite également saluer ceux qui vous entourent, vos viceprésidents et présidents.

Toutes les petites et grandes injustices sapent notre lien social et nourrissent la colère. Ce mot est revenu à plusieurs reprises ces derniers jours, dans le contexte démocratique que nous connaissons. Une tentative refoulée d'entrée en boîte de nuit, une lettre de refus de candidature, le dossier de votre enfant qui traîne à la MDPH, la voix lointaine d'un service après-vente qui raccroche sans vous donner de solution, toutes ces expériences nourrissent un sentiment de relégation accrue et entraînent l'exaspération. Or, de tels sentiments peuvent provoquer une réclusion sans barreau. À ces expériences du quotidien se sont ajoutés deux chocs exceptionnels et violents. Ces tragédies ne laissent pas nos habitants indifférents. Nous mesurons mal l'impact de ces attentats sur l'engouement des français à vivre et faire ensemble.

Autant dire que notre société est mise à rude épreuve, Mesdames et Messieurs. Nous devons trouver la force de rester unis et je vous sais gré d'y participer depuis 100 ans, à travers de nombreuses activités, par le geste, mais par un geste toujours précédé de réflexion. Oui, nous avons besoin de construire une société inclusive, qui nous prémunisse de toutes ses injustices, ses brimades, ses frustrations et ses discriminations. Je suis persuadé qu'intégrer pleinement les personnes handicapées est une belle manière d'aborder ce défi extrêmement symbolique.

Une société inclusive est une société solidaire. Une société inclusive est aussi une société tranquille, attentive et attentionnée. Dans une société inclusive, un parti qui prône le repli, qui hiérarchise les sexes et les origines, ne devrait pas obtenir 40 % des voix au premier tour des élections. Il est de la responsabilité du gouvernement, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, de bâtir cette société inclusive. Nous nous y employons dans tous les domaines. Nous avons besoin de plus d'argent pour l'éducation, parce qu'elle est la base de tout. Nous avons besoin de plus de solidarité envers les plus démunis, de plus de cohésion avec les générations et de plus d'égalité entre les territoires.

En ce qui concerne plus directement mon ministère, je souhaitais insister sur notre volonté de faire de la République une réalité concrète, qui se traduise en actes, notamment pour les citoyens qui vivent dans les quartiers prioritaires, et qui n'ont pas à se justifier de leur appartenance à la communauté nationale. Nous avons pris un premier train de mesures en ce sens, lors du comité interministériel égalité et souveraineté du mois de mars, après la première vague d'attentats que nous avons subis. La mixité dans le logement, la priorisation des moyens de l'Éducation nationale, le développement de la laïcité, et pour certains, même, sa redécouverte ; le soutien au développement économique visant à éviter les phénomènes de relégation que j'ai évoqués : 60 mesures ont été adoptées pour changer la vie de nos concitoyens. Leur objectif général est de briser les logiques de ségrégation et « d'apartheid ». Je prends à mon compte ce mot,

Discours d'accueil de Patrick Kanner

qui peut faire peur et faire réagir. Néanmoins, lorsque nous parlons d'apartheid ethnique, économique ou social, nous ne faisons que retracer une réalité que les différents gouvernements n'ont pas su gérer depuis des années. Néanmoins, ce n'est pas nous porter injure de dire que nous pouvons aller plus loin, étant donné que nous souhaitons changer la vie des gens.

Lutter contre ces discriminations, Mesdames et Messieurs, c'est aussi prévenir les phénomènes de repli qui, poussés au bout de leur logique, peuvent conduire à des situations de relégation. Et la relégation peut elle-même aboutir à de la radicalisation. S'il existe des prédateurs dans notre société, c'est d'abord parce qu'il y a des proies potentielles. Si nous ne protégeons pas ces proies, nous ne devrons pas nous étonner que des centaines ou des milliers de jeunes décident de franchir une sorte de mur du mal. Nous savons ce que cela veut dire en songeant aux personnes martyrisées au Bataclan et à proximité il y a quelques semaines.

Au mois d'octobre, nous avons complété ce premier train par cinq nouvelles mesures. Nous œuvrons à une société inclusive, lorsque nous imaginons avec une partie d'entre vous des « colos nouvelle génération », pour que tous les enfants puissent accéder à cette expérience unique. Resserrer les mails de la République est aussi une responsabilité collective et partagée. Vous la portez comme nous et je sais que vous ne la craignez pas. Tous les républicains sincères ont le devoir moral d'agir. Chacun doit prendre sa part à l'édifice républicain. L'éducation populaire le fait que depuis toujours la Fédération des PEP occupe une place particulière depuis cent ans au sein de cette grande famille. Les structures de proximité doivent se développer partout dans le territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, qui regroupent aujourd'hui 5,5 millions de nos concitoyens.

Nous ne pouvons pas laisser le champ libre aux mouvements obscurantistes, quels qu'ils soient. Je rencontre des jeunes simplement perdus, moralement, scolairement, économiquement. Ce ne sont certes pas tous des terroristes en puissance, comme certains tentent de le faire croire, mais ils ne savent pas distinguer avec assurance le racisme du blasphème, la laïcité de la discrimination, le soutien à la Palestine de l'antisémitisme. La communauté des adultes doit établir un minimum de cadres et de repères qui permettront à ces jeunes de se construire dans le respect des valeurs républicaines. Des outils sont à disposition des adultes qui souhaitent participer à cette belle mission éducative. Je pense en particulier aux fabriques d'initiatives citoyennes, ainsi qu'au développement de la réserve citoyenne, qui fera l'objet d'un travail législatif que je porterai au printemps prochain devant le Parlement. Coopérer et décider ensemble, c'est aussi cela, faire la République et finalement faire société.

Parce que vous êtes d'inlassables contributeurs à ce projet, je tenais, Monsieur le Président, à vous dire ma gratitude et mon respect, le plaisir que j'ai eu à passer cette heure trop courte avec vous. Il faut continuer, se rénover, se moderniser, adapter les réponses institutionnelles, du gouvernement et du secteur associatif.

Avoir 100 ans, c'est être capable de relever en commun le défi apaisé d'une République altruiste et inclusive. Merci à tous.



Discours de signature de la charte Romain Jacob

entre **Jean-Pierre VILLAIN**, *Président de la FGPEP* et **Pascal Jacob**, *Président d'Handidactique*,

en présence de **Monsieur Patrick Kanner,** Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,

Monsieur le Président d'Handidactique, cher Pascal Jacob,

Au nom du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération Générale des PEP, au nom aussi de l'ensemble de nos associations PEP, de leurs élus, de leurs militants, salariés ou bénévoles, je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu honorer de votre présence cette cérémonie, à la fois simple et solennelle, de signature par la Fédération Générale des PEP de la charte Romain Jacob.

Nous sommes évidemment aussi très heureux de la présence personnelle avec nous ce soir, dans le cadre de ces troisièmes Rencontres PEP, de Monsieur Pascal Jacob qui a porté avec foi et détermination la charte Romain Jacob.

Est-il utile de dire combien la Fédération Générale des PEP a souscrit non seulement aux constats et aux conclusions des deux rapports importants que vous avez rédigés, cher Pascal Jacob, à l'attention de la Ministre de la Santé et de la Secrétaire d'État en charge des Personnes en situation de handicap et

de la Lutte contre l'exclusion, mais qu'elle souscrit aussi maintenant, pleinement à l'ensemble des orientations formulées dans la charte Romain Jacob.

Le titre de ces journées est « Agir pour une société inclusive ».

Les orientations formulées dans la charte Romain Jacob y contribuent avec netteté, vigueur et exigence.

Nos établissements, nos directeurs, nos cadres, nos salariés, y souscrivent et y travaillent d'ores et déjà résolument.

Aussi est-ce précisément pour souligner cet engagement collectif que nous avons souhaité signer cette charte aujourd'hui, où tout notre réseau se trouve présent à la fois.

C'est donc pour nous un grand moment d'engagement que nous avons le plaisir de vivre cette après-midi, et je tiens à nouveau, Monsieur le Ministre, cher Pascal Jacob, à vous en remercier.

Discours du centenaire des PEP

Jean-Pierre VILLAIN Président de la FGPEP

Mesdames et messieurs les députés, sénateurs, maires, conseillers régionaux, départementaux, municipaux,

Mesdames et messieurs les représentants des ministères de l'Éducation nationale, de la Santé, des Personnes en situation de handicap et de la Lutte contre l'exclusion, de la Famille, de la Jeunesse et des Sports,

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents de toutes nos associations amies et partenaires, membres du CAPE et de l'ESPER, mais aussi de la presse, des médias, des arts, des entreprises amies,

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents de toutes nos associations PEP,

Mesdames et messieurs,

Toutes et tous également, chers amis,

Au nom du Bureau, et du conseil d'administration de la Fédération Générale des PEP, mais aussi au nom de tous ceux qui, sur le terrain comme au siège fédéral, ont œuvré depuis des mois sans compter ni leur temps ni leur fatique pour la réussite de ces troisièmes Rencontres PEP, je voudrais tout d'abord vous remercier de votre présence ce soir.

Les PEP commémorent cette année leur centenaire.

Chacun de vous sait dans quelles conditions particulières, dans quel contexte tragique et douloureux s'inscrit cette commémoration. Ce contexte, c'est celui, comme l'a dit le Président de la République, François Hollande, de la guerre



Dès 1915, cinq associations PEP sont officiellement déclarées. Ce sont celles de l'Ain, de la Corrèze, de l'Eure et Loir, des Hautes-Alpes, et de la Seine. Notre espace centenaire leur rend un juste hommage.



qui nous a été déclarée, aussi sournoisement que lâchement, par un fanatisme meurtrier, aussi engagé qu'enragé contre toutes les valeurs universelles qui font la grandeur de l'humanité, et donc au premier chef contre le pays, la France, notre pays, qui les a portées le premier à la face du monde: Liberté, égalité, fraternité.

Comment, dès lors, ne pas faire le rapprochement entre 2015 et 1915 ? Il faut vaincre ; seul vaincre compte, disait Georges Clemenceau. Contexte de guerre ; contexte appelant au sursaut unitaire et à la volonté générale, comme aurait dit Rousseau ; combat autour de vraies valeurs pas seulement à défendre mais à promouvoir. C'est ainsi, dans un tel contexte qu'effectivement naissent les PEP en juillet 1915.

Leurs inspirateurs, leurs fondateurs sont membres ou proches de l'école républicaine. Ce sont de grands institutionnels, ou des universitaires de talent; quelques noms, parmi d'autres, Emile Durkheim, le fondateur de la sociologie, ami de Jean Jaurès, Xavier Léon, le fondateur de la Revue de métaphysique et de morale, Louis Liard, le vice recteur de l'académie de Paris, Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles ; tous aiment l'école républicaine et y consacrent leur vie. Ils savent que c'est fondamentalement par l'école qu'on peut éduquer les hommes et les citoyens ; et que c'est donc par elle, avant tout, que la République peut triompher de ceux qui, partout, s'emploient à rendre culte à la servitude. Car, les valeurs ne se donnent pas de soi. Elles exigent une éducation et une instruction. En effet, comme le disait déjà Montesquieu, « il ne suffit pas qu'un peuple inscrive la liberté dans sa constitution pour être un peuple libre. Encore faut-il qu'il soit éclairé, car un peuple ignorant, même avec une constitution libre, est toujours dans la servitude. » Il faut donc défendre l'école de la République, et cette idée majeure d'émancipation qui est son ambition pour tous les citoyens. Mais précisément pour la défendre pleinement, ce que ces grands intellectuels ont le mérite de faire valoir, c'est qu'il ne suffit pas de veiller au bon fonctionnement interne de l'école, à la qualité de ses maîtres, à la justesse de ses programmes. Il faut aussi qu'à côté d'elle, dans le monde qui l'environne, se mettent en place des dispositifs, des mouvements, des associations solidaires, dont l'ambition sera d'étayer l'école afin de faire passer en acte, et pas seulement en mots, le droit de tous les enfants, et naturellement prioritairement celui des plus démunis, les pupilles de l'école publique, PEP, à une scolarité réussie, condition première d'un projet de vie ensuite réussi. Ainsi naquirent les PEP.

Dès 1915, cinq associations PEP sont officiellement déclarées. Ce sont celles de l'Ain, de la Corrèze, de l'Eure et Loir, des Hautes-Alpes, et de la Seine. Notre espace centenaire leur rend un juste hommage. Si vous ne l'avez déjà fait, je vous invite chaleureusement à le visiter. Encore fautil ajouter que très vite, c'est dans l'ensemble des départements que se créent des associations PEP, si bien qu'en 1917, il ne paraîtra ni anormal ni illégitime de mettre en place une fédération générale des PEP qui fédère aujourd'hui, vous le savez, plus de 120 associations membres.



Comme le disait déjà Montesquieu, « il ne suffit pas qu'un peuple inscrive la liberté dans sa constitution pour être un peuple libre. Encore faut-il qu'il soit éclairé, car un peuple ignorant, même avec une constitution libre, est toujours dans la servitude. » Il faut donc défendre l'école de la République.

Comme vous le voyez en tout cas, les PEP sont nées, elles se sont construites et elles vont continûment se développer sur la base d'un triptyque de valeurs qui ne s'est jamais démenti au cours des années. Laïcité, solidarité, émancipation. Ces trois valeurs pour les PEP ne sauraient être prises une à une, séparément, comme on le voit hélas trop souvent, ce qui devient rapidement une source de tensions, y compris parfois entre des gens qui se réclament des mêmes valeurs, mais ne s'en déchirent pas moins, faute de les avoir suffisamment articulées entre elles. Notre ami Gérard Delfau l'a au demeurant remarquablement développé, hier, dans sa conférence sur le double fondement Laïcité/Solidarité, qui a donné naissance et sens au concept de société inclusive. Ainsi, une solidarité sans laïcité expose-t-elle toujours au risque des solidarités partisanes. La société, au lieu de s'u rassembler, s'y fractionne en appartenances singulières, confessionnelles ou idéologiques. Ainsi, a contrario, une laïcité sans solidarité devient rapidement abstraite, et donc suspecte ; elle finit même alors par apparaître comme une valeur de classe, elle qui pourtant milite pour l'inverse. C'est d'ailleurs pourquoi, en partenariat avec Le Monde et TNS SOFRES, nous avons mis en place depuis

Discours du centenaire des PEP

deux ans ce baromètre de la société inclusive, dont vous avez pu découvrir les derniers résultats, et qui est destiné à nous aider les uns et les autres à mieux articuler nos idéaux républicains avec les réalités trop inégalitaires qui les compromettent, hélas, encore aujourd'hui.

Registre des valeurs/ registre de l'organisation. Ce qui, en ce domaine, a toujours constitué et constitue encore une des forces majeures des PEP, tient au fait que, en complémentarité de leur adossement sur les valeurs et sur les objectifs de notre éducation nationale, et donc sur sa structuration longtemps pyramidale, les associations PEP se sont développées sur la base d'un permanent ancrage local en liaison avec toutes les forces vives de ces territoires, qu'il s'agisse notamment des élus, des familles ou des associations amies.

Penser national, agir territorial. Comme vous aurez pu le constater en visitant les différents stands ici présentés, ce champ d'actions solidaires est progressivement devenu très vaste. Il n'est rien moins que monosectoriel, allant du domaine de l'éducation /loisirs au domaine médico-social en passant par la gamme très variée de toutes les actions que nous plaçons aujourd'hui sous le chapeau de politiques de proximité.



Les associations PEP se sont développées sur la base d'un permanent ancrage local en liaison avec toutes les forces vives de ces territoires, qu'il s'agisse notamment des élus, des familles ou des associations amies. Penser national, agir territorial

Il en est de même des publics destinataires. Au cours des 20 années écoulées, ceux-ci se sont considérablement diversifiés. Ils ne se limitent plus, loin s'en faut, au seul public scolaire. Tout au contraire, ils couvrent désormais l'ensemble des âges de la vie, de la toute petite enfance à la fin de vie, avec, à titre d'exemples, le fait que notre réseau compte aujourd'hui plusieurs dizaines de crèches ou de centre multi accueils aussi bien que, dans quelques départements, des établissements pour personnes âgées dépendantes.

C'est pourquoi mon hommage de ce soir se veut d'abord un hommage à ces milliers de militants, élus et salariés, qui, partout sur le territoire national ont fait les PEP, et ont fait des PEP le grand mouvement de liberté, de solidarité et d'émancipation gu'elles sont devenues. Ils sont aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers, avec notamment près de 22 000 salariés, œuvrant au sein des plus de mille établissements que compte notre réseau. Je les salue donc tous chaleureusement, comme je salue chaleureusement leurs élus, leurs présidents, les membres de leurs conseils d'administration aussi.

Mais tout aussi chaleureusement, comment ne pas rappeler symétriquement quelques-unes de ces grandes figures qui, eurent l'honneur de porter dans la fédération, mais aussi en dehors d'elle, nos valeurs et nos idéaux. Je n'en citerai que quelques-unes, vous renvoyant, pour en retrouver bien d'autres, aux deux beaux ouvrages que notre historien des PEP, Mathias Gardet, que je salue ici, a consacrés à notre histoire.

Quelques noms donc. Et tout d'abord, comment ne pas rappeler la figure éminente de celui qui fut le premier président en titre de notre Fédération, Léon Bourgeois ? Léon Bourgeois, le père du solidarisme, prix Nobel de la paix, fondateur de la société des nations, quel plus beau symbole, quel plus bel exemple, toujours porteur pour notre action d'aujourd'hui. Et puis, comment ne pas rappeler aussi, parmi tant d'autres, ces belles figures de la République : Édouard Herriot, président du conseil et en même temps président des PEP de 1949 à 1957, ou encore Vincent Auriol, ancien président de la République, qui fut président des PEP de 1957 à 1964.

Plus près de nous, je me dois devant vous de rendre hommage aussi à plusieurs de mes prédécesseurs, qui ont contribué, ô combien, à des évolutions

majeures. Hommage tout autant respectueux que chaleureux, à certains qui nous ont quittés, je veux parler de Jean Deygout, monument de compétence éducative et de droiture humaine, qui m'a tant appris, et de Joël Balavoine, à la puissance intellectuelle et à l'engagement associatif hors pair, qui demeure encore si présent parmi nous. Madame Deygout est avec nous ce soir. Nous en sommes particulièrement heureux; je l'en remercie vivement. Et puis, comment ne pas citer aussi trois derniers présidents encore avec nous aujourd'hui : Christian Nique, Michel Claeyssen, Joël Derrien. Je tiens à leur témoigner de notre gratitude. Christian Nigue n'est pas là ce soir, retenu par un déplacement à l'étranger. Il m'a demandé de bien vouloir l'en excuser et nous a écrit par ailleurs un mot de vive sympathie que vous pourrez lire dans l'Espace consacré au Musée du centenaire. Michel, tu as porté le second projet fédéral qui ouvrait les champs traditionnels d'intervention des PEP en accordant notamment une place importante aux questions de la parentalité mais aussi de l'aide éducative à apporter aux enfants malades. Joël, tu as su conduire l'importante réforme statutaire votée en 2012, qui a ouvert hardiment notre fédération à des associations partenaires et tiré les conséguences organisationnelles imposées par la décentralisation. Je suis heureux que vous soyez tous les deux à nos côtés, ce soir.

Et demain? Telle est la question qu'il convient que j'aborde pour finir. En effet, vous l'avez compris, rien de plus étranger ne nous anime que la nostalgie en commémorant ce centenaire. Reconnaissance, oui, nostalgie, non. Il reste tant à faire. Tant à faire pour que notre République devienne plus à l'écoute, plus sociale, plus émancipatrice.

Vous le savez, les PEP se sont résolument engagées dans cette voie. Elles ne veulent plus seulement être un réseau, elles ont l'ambition maintenant de faire davantage mouvement. Ainsi se sont-elles mobilisées et se mobilisent-elles résolument pour le concept de société inclusive ; elles se sont félicitées de le voir figurer, pour la première fois dans l'Histoire, dans une loi, en l'occurrence la loi de refondation pour l'école de la république. Elles maintiendront évidemment leurs efforts pour la mettre à présent pleinement en œuvre. Au demeurant, j'ai le sentiment que ces Troisièmes rencontres PEP y auront indubitablement contribué.



Nous serions heureux à présent de pouvoir aller plus loin encore, pour, par exemple, nous appuyant sur notre polysectorialité, contribuer à mieux jouer au sein des territoires une sorte de fonction de vecteur d'inter-ministérialité au service de l'inclusion.

Trois pistes, trois orientations, trois convictions majeures, dès lors, pour aborder l'avenir.

La première : longtemps, notre seul lien institutionnel fut celui que nous eûmes avec l'Éducation nationale. Ces relations restent d'excellence. Personne ne comprendrait, en notre sein comme au dehors, qu'il puisse en être autrement. Nous y veillons scrupuleusement, et la présence à l'ouverture de ces Rencontres de Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous a évidemment fait chaud au cœur à cet égard. Avec la diversification de nos actions, celle de nos publics destinataires, nous avons pris la mesure aujourd'hui, de la nécessité de liens réguliers avec d'autres ministères que le seul ministère de l'éducation nationale. C'est notamment le cas avec le Ministère de la Famille, avec celui de la Santé, et plus particulièrement avec la Secrétaire d'État en charge des personnes en situation de handicap et de la lutte contre l'exclusion. La présence, ce matin, avec nous, de Monsieur le Secrétaire général du Comité interministériel au handicap, représentant Madame la Ministre Ségolène Neuville, en a été plus qu'un symbole. Celle, engagée et chaleureuse, que nous venons de partager avec Monsieur le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en est une autre. Ce faisant, nous serions heureux à présent de pouvoir aller plus loin encore, pour, par exemple, nous appuyant sur notre polysectorialité, contribuer à mieux jouer au sein des territoires une sorte de fonction de vecteur d'inter-ministérialité au service de l'inclusion.

Discours du centenaire des PEP

Deuxième orientation. Si nous voulons œuvrer pour une société plus inclusive, il nous faut désormais travailler avec toutes les composantes de notre société. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des partenariats puissants que nous avons engagés et confirmés au cours de ces Rencontres avec la CNAF, avec l'ONISEP avec l'UNAT, avec la Caisse des dépôts aussi. De même, je ne puis que me féliciter des relations éminemment positives engagées avec de nombreuses entreprises qui partagent avec nous des valeurs communes. Il m'est malheureusement impossible de les citer toutes ici. Ce sont pour nous des partenariats importants et porteurs, et je voudrais donc leur exprimer notre reconnaissance.

Enfin, une troisième orientation. Longtemps, les PEP ont été, ou, à tout le moins, ont été vécues comme un peu à part du champ des associations partenaires de l'École. Sans doute est-ce là une des causes de leur trop faible notoriété. Et sans doute ne peut-on exclure que cela tienne au lien si particulier qui les reliait au ministère de l'éducation nationale, puisque que, par exemple, jusqu'à il y a à peine 20 ans, les présidents de toutes les associations PEP n'étaient autres, de droit, mais avec quelle puissance d'engagement aussi, il est vrai, que les inspecteurs d'académie.

Avec les changements liés à la décentralisation, avec aussi et encore la diversification de nos domaines d'action, de nos publics, de nos ambitions, les PEP, aujourd'hui, sont heureuses de s'engager, bien plus que par le passé, dans la voie des indispensables solidarités associatives. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de compter parmi nous, ce soir, l'ensemble de nos amis des associations amies, dois-je citer nos amis de la Lique de l'enseignement, ceux de

Solidarité Laïque, des CEMEA, des Francas, de l'OCCE, de l'AROEVEN, de l'UNAPEI, de l'APAJH, de la FNASEPH, de la Compagnie des aidants, de la JPA, de la FCPE, mais aussi plus largement de l'ensemble des associations du CAPE et de l'ESPER. Je salue donc très chaleureusement tous ces amis présents avec nous ce soir.

Il me reste à conclure.

En ouvrant ces Rencontres PEP hier matin, je vous ai lu le message de sympathie et de soutien que le Président de la République, François Hollande, avait rédigé à notre attention.

Ce message nous touche et il nous honore. Il nous oblige aussi.

Nous saurons répondre à cette obligation.

Aussi ai-je le sentiment que ces troisièmes Rencontres PEP, Rencontres du centenaire, resteront dans l'histoire.

Il me semble qu'ensemble, nous sommes en train de tracer des chemins de sursaut, et de dessiner les contours d'un nouvel avenir d'espérances solidaires.

Dans un ouvrage intitulé *L'idée de solidarité et ses conséquences sociales*, Léon Bourgeois, premier Président de la Fédération Générale des PEP, écrivait : *La liberté de l'homme commence à la libération de sa dette sociale.*

Plus que jamais, ce double idéal nous anime et doit nous animer aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2015



Discours convention Compagnie des aidants

entre **Jean-Pierre Villain,** *Président de la FGPEP*

et Claudie Kulak,

Présidente de la Compagnie des aidants

Madame la Présidente,

Au nom du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération Générale des PEP, au nom aussi de l'ensemble de nos associations PEP, de leurs élus, de leurs militants, salariés ou bénévoles, je voudrais vous dire le grand plaisir que nous avons à signer avec vous, aujourd'hui, cette première convention qui liera désormais la Fédération Générale des PEP et la Compagnie des aidants.

Le thème, le titre de ces journées des Rencontres PEP est « Agir pour une société inclusive ».

Parler de société inclusive nous invite à revoir profondément la façon dont nous estimons devoir envisager l'accompagnement des personnes dépendantes ou en situation de handicap.

Pendant longtemps, très longtemps, notre société n'a considéré comme méritant d'être pris en considération en la matière que la seule relation des personnes en situation de handicap avec les

Discours convention Compagnie des aidants

institutions, ou dispositifs appelés à les accueillir ou à leur apporter leur concours.

Cette façon de voir fonctionnait en définitive selon une logique essentiellement verticale, quasi exclusivement institutionnelle, au surplus. Elle s'avère aujourd'hui erronée et contestable à la fois éthiquement et pragmatiquement. En effet, on y faisait curieusement et globalement litière de l'environnement le plus proche des personnes dépendantes ou en situation de handicap, constitué de toutes et de tous ceux qu'on appelle aujourd'hui les aidants, qui apportent pourtant tant à la qualité de vie et de relation des personnes qu'elles accompagnent.

La Compagnie des aidants que vous présidez, Madame la Présidente, a réalisé en quelques années un travail considérable en la matière. Vous avez fait valoir l'apport majeur des aidants à la vie des personnes dépendantes ou en situation de handicap. Le petit document vidéo que vous nous avez projeté l'a montré remarquablement. Le rôle des aidants s'y avère de toute première importance dans la vie concrète des personnes qu'ils accompagnent. C'est pourquoi, en matière d'accompagnement, l'heure est venue de passer des anciennes logiques verticales à des logiques systémiques, au sein desquelles les institutions ou les dispositifs institutionnels d'accompagnement doivent apprendre à coopérer entre eux et à s'enrichir de leurs expertises mutuelles au service d'une approche authentiquement globale des personnes accompagnées.

Tel est l'objectif de la convention que nous allons signer ensemble dans un instant. J'y attache la plus grande importance, parce que j'y vois le signe d'une importante mutation dans la façon de concevoir la notion d'accompagnement. Les collaborations que nous aurons, les travaux que nous pourrons conduire ensemble, ne manqueront pas de produire des bénéfices à mon sens considérables.

C'est pourquoi, je tiens à vous renouveler mes remerciements pour votre engagement et à vous redire celui, plein et entier, de la Fédération Générale des PEP pour nos futures collaborations.



En matière d'accompagnement, l'heure est venue de passer des anciennes logiques verticales à des logiques systémiques, au sein desquelles les institutions ou les dispositifs institutionnels d'accompagnement doivent apprendre à coopérer entre eux et à s'enrichir de leurs expertises mutuelles au service d'une approche authentiquement globale des personnes accompagnées.





Discours convention Handisport

entre **Jean-Pierre Villain,** *Président de la FGPEP* et **Murielle Van de Cappelle,** Vice-Présidente de la Fédération française Handisport

Madame la Présidente,

Au nom du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération Générale des PEP, au nom aussi de l'ensemble de nos associations PEP, de leurs élus, de leurs militants, salariés ou bénévoles, je voudrais vous dire le grand plaisir que j'ai à signer à signer avec vous, cette après-midi, cette première convention qui va lier désormais la Fédération Générale des PEP et la Fédération Handisport.

Le thème, le titre de ces journées des Rencontres PEP est « Agir pour une société inclusive ».

Comment pourrait-on envisager qu'une société inclusive soit exclusive de tel ou tel domaine de l'activité humaine ?

Qui pourrait contester que les activités sportives constituent à cet égard un domaine majeur ? Notre rapport au monde est bien évidemment d'abord physique et le sport est depuis toujours un indispensable facteur de santé. Le sport est aussi pour chacun de nous une école et une motivation au dépassement de soi. Tout de même, le sport est un lieu majeur de la rencontre avec l'autre. Qu'il s'agisse d'un adversaire ou d'un partenaire,

l'Autre, dans le sport est en définitive toujours un partenaire.

Pour les PEP, ces différents aspects ont toujours été favorisés et développés, aussi bien au sein du secteur SMS (Social et Médico-Social) qu'au sein de leur secteur DEL, Domaine Éducation Loisirs. Aussi était-il tout naturel que nous nous rapprochions de la Fédération Handisport qui fait un travail remarquable en la matière et dont l'expertise ne manquera pas de nous être considérablement utile pour affiner nos méthodologies en la matière.

Comment ne pas ajouter, c'est là une des chances offertes par ces Rencontres, que la présence de notre ami Patson, qui vient d'offrir à un public jeune, et même moins jeune, (j'y étais !) un magnifique moment, vient avec bonheur donner à cette cérémonie de signature une gaieté et un entrain particuliers, Merci à vous, donc, cher Patson, de cette présence et de votre soutien.

Je tiens à renouveler à chacun mes remerciements pour votre engagement et à vous redire, Madame la Présidente, celui, plein et entier, de la Fédération Générale des PEP pour nos futures collaborations.



Discours signature convention ONISEP

entre **Jean-Pierre Villain,** *Président de la FGPEP*

et **Georges Asseraf,** Directeur général de l'ONISEP

Monsieur le Directeur général, Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale, cher Georges Asseraf,

Au nom du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération Générale des PEP, au nom aussi de l'ensemble de nos associations PEP, de leurs élus, de leurs militants, salariés ou bénévoles, je voudrais vous dire tout d'abord le bonheur que j'ai à signer avec vous, et cela pour la première fois dans notre histoire, cette convention qui va lier désormais la Fédération Générale des PEP et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, l'ONISEP.

Le thème, le titre de ces journées des Rencontres PEP est « Agir pour une société inclusive ». Une société inclusive milite et œuvre pour un accès de tous aux droits communs. Elle a à cœur de veiller et de contribuer à la réussite de tous, à l'écoute et en accompagnement du parcours de vie souhaité, désiré, engagé par chacun de ses membres.

Encore faut-il que ce souci d'égalité et de solidarité, qui doit nous faire passer d'une logique de placement à une logique de parcours, ne soit pas dévoyé, dénaturé, réduit, limité par une insuffisance d'informations et de connaissances des intéressés eux-mêmes sur les parcours possibles qui peuvent devenir pour eux la

matière d'un projet, ou être mis à leur disposition pour réaliser ce projet, sur les compétences aussi qu'il leur faudra acquérir pour le réaliser, comme sur les établissements et les dispositifs, et leur localisation territoriale, à même d'y contribuer.

Il ne saurait y avoir de société inclusive qui ne commence par veiller à réduire les inégalités d'information. L'inégalité de l'information est souvent en effet la première matrice de toutes les autres inégalités.

En la matière, votre expertise est évidemment incomparable. Avec vos collaborateurs, vous avez construit des outils, et vous produisez de nombreuses publications à l'attention de tous les publics, mais notamment des publics en situation de handicap, et cela dans leur large diversité, selon les types de handicap. Vous poursuivez ce travail jour après jour pour qu'il soit toujours en phase avec l'actualité la plus récente ; et vous le faites au surplus en faisant appel de plus en plus aux potentialités que nous offrent aujourd'hui les technologies numériques.

Quand nous nous sommes rencontrés la première fois pour évoquer les bases de la convention que nous allons signer dans un instant, votre adhésion a été immédiate et totale et je vous en remercie. Elle constituera de fait, en effet, un « plus » considérable pour tous nos établissements et salariés du secteur médico-social. Nous aurons à cœur de la faire vivre comme il convient. Nous aurons à cœur en particulier de diffuser très largement ces outils et ces sources d'aide que vos services ont remarquablement élaborés.

C'est pourquoi, je tiens à vous renouveler mes remerciements pour votre engagement.

Message du recteur Christian NIQUE, à l'occasion du centenaire des PEP

Recteur Christian NIQUE Ancien Président de la FGPEP

Cher amis des PEP,

Je suis profondément désolé de ne pas être parmi vous, avec vous, pour fêter le centenaire des PEP, auxquels je suis comme vous si attaché.

Notre fédération d'association a conduit depuis maintenant cent ans une multitude d'actions au service de valeurs fortes, les valeurs fondamentales de l'humanisme.

Nos prédécesseurs et nous avons contribué à aider des milliers et des milliers d'enfants et d'adolescents à qui la vie n'apportait pas tout ce qu'ils devraient recevoir si le monde était un monde de justice, d'égalité, de fraternité, de solidarité. Si le monde était un monde dans leguel les enfants sont une richesse et un espoir. Si le monde était un monde qui considère que rien n'est plus essentiel que de faire grandir un enfant et de le préparer à devenir un homme.

Ce que les PEP ont réalisé pendant un siècle dans le domaine social, dans le domaine éducatif et de la formation citoyenne, dans le domaine des vacances et des loisirs, dans le domaine médicosocial, est extraordinaire, magnifique, et mérite le respect.

Nous avons œuvré et nous œuvrons contre toutes les formes d'inégalités, en inscrivant depuis l'origine notre action dans le prolongement de celle de l'École publique, pour rendre possible et amplifier son action, parce que nous croyons

fondamentalement - c'est ce qui nous fonde – que tous les enfants ont droit à l'éducation, malgré les difficultés dans lesquelles se débattent parfois leurs familles, malgré le malheur et la souffrance, malgré les inégalités insupportables, malgré les conditions de vie inadmissibles, malgré la maladie ou le handicap.

pupilles, ceux que nous aidons accompagnons, ce sont, comme je les ai appelés dans un de nos projets d'actions, nos pupilles ce sont les « orphelins de la société ».

Chers amis, chers compagnons, vous qui mettez tant de conviction et d'énergie à faire vivre les PEP, je vous dis mon admiration et ma reconnaissance. Grâce à vous, qui continuez l'œuvre militante engagée il y a un siècle la vie des enfants et des adolescents pour qui vous vous dévouez a été rendue un peu plus facile, un peu plus belle, un peu plus juste. Leurs droits, car les enfants ont des droits, sont devenus un peu plus réalité. Leur présent et leur avenir sont devenus un peu plus lumineux.

Nos valeurs premières sont la laïcité et la solidarité. Préservez-les, développez-les : elles sont les bases d'une société juste, tolérante et forte. Une société où les petits Poulbots (vous vous souvenez sans doute de ces gosses que Poulbot avait peints pour nous), une société où les petits Poulbots auront, grâce aux PEP, ce dont la vie les prive injustement.

> ANNEXES



